

Introduction

Ceux et celles qui se sont intéressés aux cinq tomes et leur complément consacrés aux « Gressier et Le Gressier en Boulonnais », se souviennent que j'avais émis dans l'avant-propos du Tome 5 le projet de partir à la découverte d'autres familles Gressier en place dans la ville de Boulogne et, ensuite, de poursuivre cette recherche vers leurs homonymes ancrés dans les pourtours de la ville C'est ici l'objet de ce Tome 6.

La liste de ces familles, bien évidemment, n'en sera pas exhaustive.

Les registres des deux paroisses de Boulogne ne m'annoncent aucun Gressier dans leurs pages du 16^{ème} siècle. Précisons cependant que, pour ce siècle, certaines périodes manquent à l'appel. Saint - Nicolas présente les naissances de 1553 à 1582, puis les reprend en 1586, les mariages et les décès commencent en 1596. Quant à Saint-Joseph, nous constatons les naissances de 1569 à 1588, quelques actes de mariage en 1573 et 1574, quelques actes de sépultures de 1569 à 1582, avant de passer au 17^{ème} siècle, à partir de 1607 pour les naissances, de 1619 pour les mariages et les sépultures. Nous ne ferons pas la fine bouche pour cela. Rares sont les communes du Pas-de-Calais qui peuvent se targuer de posséder encore des registres paroissiaux aussi vénérables.

Le fonds notarial boulonnais de la seconde partie du 16^{ème} siècle est un peu plus favorable à notre dépistage. Il livre un certain nombre de « Gressier » dont j'ai fait le tri.

J'ai voulu étudier en premier lieu et dans cette tranche d'années, les familles Gressier issues de la ville de Boulogne, Elles sont quasiment inexistantes. C'est le chapitre 1.

Ce n'est qu'au début du 17^{ème} siècle que nous découvrons, par les registres paroissiaux et les minutes notariales, l'arrivée en ville de porteurs du patronyme Gressier. Ils appartiendront au chapitre suivant qui constitue au demeurant l'essentiel de mon ouvrage, j'ai nommé les frères Noël, Anthoine et Robert Gressier, dont je développerai, avec quelques notations biographiques, la généalogie. C'est le chapitre 2.

Je n'ai pas abandonné pour autant quelques autres Gressier repérés au cours de mon voyage dans les archives notariales de Boulogne. Ils venaient pour la plupart de la campagne boulonnaise pour se fixer dans la cité ou y consulter parfois les notaires de la ville. Je les réunirai dans un court additif purement généalogique succédant à la partie de l'ouvrage réservée aux « citadins » boulonnais, présumant qu'ils puissent présenter quelque intérêt pour les amateurs de généalogie. C'est le chapitre 3.

J'insiste de nouveau sur le fait que ce travail n'est nullement exhaustif. Le patronyme Gressier, typiquement boulonnais, est très largement représenté dans notre petite entité géographique. Je n'ai pu en faire un recensement intégral.

J'ai jugé utile d'adjoindre en fin de ce modeste ouvrage un certain nombre de renseignements d'ordre généalogique et biographique découverts ultérieurement qui compléteront l'histoire des Gressier et Le Gressier exposée dans les tomes précédents, 1,2,3,4,5 et complément. Ils pourront éventuellement susciter l'intérêt des possesseurs de ces travaux, et peut-être même l'attention de ceux qui n'en ont pas eu connaissance jusqu'à présent. C'est le chapitre 4.

CHAPITRE 1

Les GRESSIER de la ville de Boulogne au 16^{ème} siècle



Boulogne fin 16^{ème} siècle

Portefeuille 46 – No 37032 – Bibliothèque municipale - Boulogne

1-« Jan Gressier »

La prospection des porteurs du patronyme « Gressier » dans la ville de Boulogne en ce 16^{ème} siècle est difficile. Les registres des deux paroisses, Saint-Nicolas et Saint-Joseph, quoique intéressants par suite de leur antériorité : 1553 pour Saint-Nicolas, 1569 pour Saint-Joseph, se révèlent cependant insuffisants.

Une seule exception : la naissance déclarée le 17-9-1576 à Saint-Joseph d'une Marguerite Gressier fille de «Jan », sans désignation de la mère ni autre précision (ce qui en dit long sur la place donnée à la femme par le curé de cette époque qui, jusqu'en 1588, omettra le nom de la mère dans les actes de baptême) Bien entendu ce « Jan » Gressier ne peut être le Jehan Gressier qui sera évoqué dans le chapitre qui va suivre., lequel était décédé avant 1574.

2- Jehan Le Gressier

La consultation du fonds conséquent des minutes notariales boulonnaises apporte quelque bénéfice. J'avais déjà pu en mesurer l'intérêt lors de mes recherches sur l'origine de la famille Gressier de Desvres qui fait l'objet du Tome 1 des « Gressier et Le Gressier en Boulonnais ».(page 9 de l'ouvrage)

Une bienheureuse minute datée du 22 février 1574, émanant des notaires Jehan Fourcroy et Nicollas Légier notaires royaux à Desvres, présente Christophe Le Gressier demeurant à Desurenes, « fil et héritier de défunt Jehan Le Gressier en son vivant voiturier et bourgeois demeurant en la ville de Boulogne » Il vend à Thomas Duwicquet, maieur de Desurenes trois parties de rentes surcensières relatives à trois maisons sises à Boulogne, dont deux rue du Château et une « *où pend une enseigne lescu de flandre* » Voici le signe d'une aisance certaine de Jehan Le Gressier, bourgeois de Boulogne et, en réponse à la question posée dans le Tome1, l'hypothèse probable d'une origine boulonnaise et non desvroise de cette branche des Gressier. Je doute de la proposition que j'avançais à l'époque, celle d'une émigration de Jehan Le Gressier de Desurenes pour Boulogne, afin de suggérer la proposition inverse, celle de Christophe Le Gressier, son fils, de Boulogne pour Desvres Les vicissitudes de cette période de guerres que fut la fin du 16^{ème} siècle en sont peut-être la cause, et la vente consentie à Thomas Duwicquet m'apparaît comme une liquidation de biens suite à un départ définitif. Christophe Le Gressier était l'héritier de Jehan, donc son fils aîné et, éventuellement son fils unique.

J'ajoute que les possessions à Boulogne et le titre de bourgeois attribué à Jehan Le Gressier ne peuvent être apparus, je pense, qu'en conséquence d'un séjour de longue date en la ville. Je n'ai pu découvrir d'autres renseignements à son sujet. Tout au plus peut-on affirmer qu'il est décédé avant 1574 et suggérer que la date de son trépas doit frôler les deux années précédentes.

On ne voit plus par la suite Christophe Le Gressier à Boulogne, si ce n'est le 15-11-1584 en tant que parrain d'Appoline de Cuigni, fille de Pierre (registre paroissial de la

paroisse Saint-Joseph). Je ne développe pas ici la descendance de Christophe qui se trouve exposée en détail dans le tome 1 précité.

Je souligne et rappelle cependant l'existence à Calais de Simon Le Gressier, époux de Jehanne Maillard (contrat du 17 août 1603), fils aîné de **Christophe Le Gressier** et Marie Le Vasseur, et rappelle (Tome 1 page 9) qu'il a un frère, Adrien Le Gressier, lequel assiste en tant que témoin à son contrat de mariage. C'est, hélas ! la seule information que je détiens en ce qui le concerne.

Je n'ai pu découvrir la nature du lien de parenté certain, que trahissent plusieurs accords notariaux qui lient cette branche des Gressier à celle de Desvres, laquelle compte dans ses rangs au début du 17^{ème} siècle **un autre Christophe Le Gressier** et un **Pierre Gressier**, son frère (Tomes 1 et 2). L'hypothèse que je hasarde est celle d'un proche cousinage. : Simon, Christophe et Pierre seraient cousins germains.

C'est le hasard toujours qui, m'ayant ramené à cette enquête, qu'au fond je n'avais jamais abandonnée, m'offre, parmi les minutes de maître Carpentier, notaire à Boulogne, un acte intéressant qui me conduit tout droit chez d'autres Gressier de Desvres que je soupçonne appartenir à la même famille. Le 1^{er} juillet 1616, Jacques Gressier, époux de Péronne Caron, « fils et héritier de feu Andrieu Gressier qui était aussi fils et héritier de feu Robert Gressier » vient discuter de la rente surcensière que ses aïeux payaient à Thomas du Wicquet, Sieur de Dringhen, pour une maison et terres de cent mesures ou environ nommée « *le grand montpellé scitué en la banlieue de desureennes* » [Nous avons vu le même Thomas du Wicquet acheter à Christophe Le Gressier trois rentes surcensières à Boulogne] Je ne peux confondre cet Andrieu Gressier dont le père est Robert, avec Adrien Gressier dont le père est Christophe. Je les juge cependant d'un âge équivalent. Jacques Gressier et Péronne Caron ne savent signer, mais la terre qu'ils exploitent me paraît assez importante et leur assure un revenu suffisant pour se classer, comme Christophe, parmi la population relativement aisée du village. Sans preuve formelle, je présume néanmoins une relation de parenté de Robert et Andrieu avec Christophe et Simon. Je ne tiens pas compte de la présence de la particule « Le » qui accompagne le patronyme Gressier de Christophe, et non celui de Robert, Andrieu et Jacques. Cette particule représentait une marque de considération pour certaines familles qui tenaient à se différencier des branches « inférieures » portant le même patronyme. On pouvait rencontrer au sein d'une même famille des porteurs et des « non-porteurs » de cette particularité.

3 - Un autre Jehan Gressier ?

Je tire de notes prises bien avant la nouvelle cotation qui a été donnée par les A.D. aux archives notariales de Boulogne, la présence en tant que témoin dans une minute concernant Antoine Naiet, d'un Jehan Gressier, lui aussi bourgeois de Boulogne, dont la remarquable signature (que j'ai dessinée car à l'époque nous ne disposions pas des moyens techniques et pratiques actuels) dénote l'homme cultivé. Ai-je bien lu la date ? J'ai indiqué juillet 1575. Or, nous savons qu'à la date du 22 février 1574, le Jehan Gressier précédent est décédé. Ma recherche de cette fameuse minute se révèle pour l'instant vaine.

4 - Charles Le Gressier

Une certaine ombre enveloppe ce personnage que je classe, par hypothèse, dans une famille Gressier originaire de Boulogne. En ce qui le concerne, le seul document en ma possession se trouve être son testament, rédigé chez le notaire Hache à Boulogne, « *estant de présent en ceste ville en bonne santé et d'entendement* », le 30 janvier 1620 à 10 heures du matin. (4 E 47/129). Cette formule indique bien qu'il n'habite pas Boulogne. Ce que confirme la suite de la minute qui nous apprend qu'il est marchand brasseur, demeurant en la ville de Paris, rue Saint-Martin « *paroisse de Saint-Laurent des Champs* » dit-il. Il y a là une curieuse confusion, car dans la rue Saint-Martin est érigée l'église Saint-Nicolas des Champs, alors que dans la rue du Faubourg Saint-Martin, qui est le prolongement de la rue Saint-Martin, se trouve l'église Saint-Laurent. Charles Le Gressier sait-il bien de quelle paroisse il dépend ? Il déclare cependant vouloir être inhumé « *dans le cimetière de l'église dudit Saint-Laurent* »

La suite du testament indique néanmoins qu'il est boulonnais.

C'est à Adrienne Carmier, fille de Nicolas Carmier, ancien échevin de Boulogne, et de Aliénor Lambert, qu'il lègue la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, l'autre moitié étant répartie entre Jacques Carmier, frère d'Adrienne, et les enfants de Anthoine Chinot, maître tailleur d'habits et de feu Magdeleine Lambert, sœur d'Aliénor Lambert. Le détail des biens légués n'est pas énoncé, mais il est probable qu'étant donné le nombre de bénéficiaires, il devait être conséquent.

Il apparaît que de toute évidence Charles Le Gressier est célibataire. Il précise par ailleurs qu'Aliénor Lambert est sa cousine issue de germain. Dans le tome 5 des «Filiations boulonnaises» d'André Vasseur, page 16101, j'en trouve la confirmation. En effet, Aliénor Lambert est déclarée fille de Jean Lambert et Jeanne Gressier. J'en déduis que Charles Le Gressier est le neveu de Jeanne Gressier, dont je ne connais pas l'ascendance. Nous avons là la raison de son legs.

Tentons, à partir de ces éléments, d'évaluer son âge. André Vasseur nous signale que Nicolas Carmier se remarie le 11-1-1598 avec Madeleine Bersen, sa femme Aliénor Lambert étant décédée, donc avant 1598. D'autre part, leur fils Jacques, se marie le 28-11-1619 avec Marie De Bouche. Accordons-lui 25 à 30 ans, ce qui donne une naissance entre 1590 et 1595, et, par conséquent, une naissance de sa mère Aliénor Lambert entre 1570 et 1575. Adjugeons le même âge à son cousin germain Charles Le Gressier, c'est-à-dire 50 ans au minimum lors de la rédaction de son testament, et une naissance vers 1570.

Charles Le Gressier n'a pas oublié sa seconde cousine germaine, Madeleine Lambert, décédée avant la date de son testament, puisqu'il lègue également une partie de son héritage à ses enfants. André Vasseur a noté le contrat de mariage de cette dernière avec Antoine Chinot à la date du 18-11-1596 chez le notaire Prudhomme à Boulogne. Cette date laisse à penser qu'Aliénor Lambert, à peine plus âgée que sa sœur, décédée avant 1598 et n'ayant eu que deux enfants, Jacques et Adrienne, a dû épouser Nicolas Carmier dans la période 1590-1594.

Cette parenté de mariage boulonnaise m'incite à penser que Charles Le Gressier pouvait être issu de la ville de Boulogne

* * * * *

CHAPITRE 2

LES GRESSIER DE BOULOGNE

au 17^{ème} siècle

et leur descendance



Dessinée par Marmin, vue de Boulogne et de la Tour d'Ordre, à titre de supplément à l'ouvrage : L'Antiquité expliquée du Père Monfaucon
Portefeuille 1 – No 36147 – Bibliothèque Municipale - Boulogne

1

Pierre Gressier et Jehanne Tautrelle

En ce début du 17^{ème} siècle, c'est la première famille Gressier que je vois implantée dans Boulogne, sur le territoire de la paroisse Saint-Nicolas, c'est-à-dire hors des remparts de la ville, dans la banlieue marchande, artisanale et populaire.

Le registre paroissial nous en donne quelques éléments. Tout d'abord, sous la forme d'une simple ligne : « *le 9ème de may 1599 le premier ban de Pierre Gressier entre Jehenne Toter* » Cette désagréable concision est appliquée à tous les mariages de la paroisse par le curé. Il semble de plus que ce dernier n'ait pas pris la peine d'inscrire le second ban de ce mariage puisque je ne le trouve nulle part dans le registre paroissial. Mis à part quelques rarissimes « second ban », il en est d'ailleurs de même pour les autres mariages. Nous ne sommes pas plus avancés dans la connaissance exacte du patronyme de l'épouse dont l'orthographe varie dans chacun des actes de baptême des six enfants auxquels elle a donné vie. Après un petit exercice crispant de paléographie dont je ne veux nullement briguer le titre de champion, lequel choisir parmi (dans l'ordre) : Toter, Tautrel, Tortrelle (deux fois), Taintelier, Dautreselle ? Je retiendrai les lettres et son qui me paraissent indiscutables et je risquerai sans être convaincu : Tautrelle. Patronyme qui ne « sonne » pas bien boulonnais. Je ne le décèle pas dans les registres paroissiaux de Boulogne. Jehanne Tautrelle qui, selon toute vraisemblance, est analphabète, ne peut que prononcer son nom, lequel est reproduit dans le texte de l'acte selon ce que l'oreille du prêtre a perçu de la part du déclarant, qui n'en sait pas plus à ce sujet, et peut y ajouter les effets d'une prononciation maladroite ...ou patoisante ! Il est possible que Jehanne soit issue d'un terroir autre que le Boulonnais.

Quant à Pierre Gressier, c'est en vain que j'ai sondé registres paroissiaux et minutes notariales, pour connaître son lieu de naissance, son métier, son ascendance. L'acte de décès rédigé par le curé de Saint-Nicolas est aussi laconique que son acte de mariage : « *Pierre Gressier mourut le 30 janvier 1613* ». Les actes de baptême des enfants ne nous apportent, outre le nom de la mère, que les noms des parrains et marraines, sans plus de précision. Tout au plus, pouvons-nous émettre l'hypothèse, puisqu'il s'est marié en 1599, de situer sa naissance dans la période 1565-1575 et de constater son décès à un âge relativement jeune.

Voici la liste des enfants du couple Gressier-Tautrelle, tous répertoriés sur le registre de la paroisse Saint-Nicolas. La lecture des noms des parrains et marraines s'avère très difficile, je ne peux la livrer complète :

1 - Anthoine né en août 1600. P et M : Demerval, Jehan Cordier, Anthoine Hamerel, Anthoinette Caron, Marguerite Puissant, Jehanne Leroy

2 – Robert né le 1^{er} mars 1602. P et M : Robert Leborne, Jehan Dabauval, Adrien Caron, Gilles Hamerel, Jehanne Lamarre, Marie Fournier

3 – Pierre né le 31 mai 1604. P et M : Pierre Leroux (ou Leroy ?), Jehan Dergny, Gabriel Wattebled, Marie Robart, Claude Caron ? Ysabeau Hibon.

4 – François né le 4 octobre 1605 P et M : François Apien, Pierre Robart, Jehanne Carré, Antoinette Maréchal.

5 – Denise née le 9 avril 1611 P et M : Nicolas Gressier, Jehan Pruquenolle, Marc Bersant, Jehanne Ducamp, Marguerite Dubois

6 – François né le 13 mai 1613 P.M.François Duwiquet, Catherine Bersen, Jehan Dubois, Pierre Mignot, Antoinette Leroy.

Cet enfant est né posthume .Nous pouvons supposer que le premier François précédent, son frère, est décédé (bien que l'on ait déjà rencontré deux enfants portant le même prénom dans la même famille). Je n'en trouve pas trace dans les registres paroissiaux de Boulogne. Je ne décèle d'ailleurs pas non plus par la suite, la présence dans ces mêmes registres de ces enfants Gressier, ni de leur mère Jehanne Tautrelle. La famille a-t-elle quitté Boulogne après le décès du père ? La mort a-t-elle frappé ? En ce qui concerne les jeunes enfants, il est fort possible que leur décès n'ait pas été enregistré.



Pour les amateurs de paléographie, voici, pour les distraire, deux spécimens du patronyme de Jehanne Tautrelle (?) écrits par le prêtre qui tenait le registre paroissial de cette époque. La majuscule du nom n'est pas un « f »

I - Noël Gressier et Antoinette Dannel

Le « joueur d'instrument »

En ce même début de siècle, voici une seconde famille Gressier qui se profile dans la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne et qui va s'y enraciner de longues années. Le registre paroissial mentionne son émergence par un baptême le 2 mars 1607, celui de Nicolas Gressier, fils de Noël Gressier et d'Antoinette Dannel. D'autres enfants vont succéder, dont nous allons suivre le cheminement dans la vie, grâce aux citations des registres paroissiaux et aux confidences des minutes notariales. Ce que je n'ai pu réaliser au sujet de Pierre Gressier.

Ce sera essentiellement une famille de marchands drapiers et de tailleurs d'habits dont je tenterai la biographie sur près de deux siècles.

Le démarrage part dans les ténébres. Hormis la naissance précitée, rien dans le registre paroissial sur le mariage de Noël et d'Antoinette que je prévoyais à Boulogne ! Nullement étonnant quand on constate le manque de rigueur du scribe de l'époque. Mais, soyons indulgent, la possibilité d'un mariage dans une commune voisine est crédible. De même d'ailleurs que la naissance des deux époux ! Toutefois, sans risque d'erreur, et leur patronyme en fait foi, nous situerons leur origine dans notre petit pays boulonnais.

Un document intéressant me laisse présumer l'année de naissance de Noël Gressier et m'apprend qu'il exerce le métier de « tailleur d'habits ». Il s'agit d'une minute notariale (notaire Gillon –Boulogne 4 E 47/34) datée du 16 juillet 1646 faisant état d'une protestation de la confrérie des maîtres tailleurs de la haute et basse ville de Boulogne en chicane avec « *les marchands merchiers* » qui se permettent de vendre et débiter « *touttes sortes de marchandises et draperies composées de laynes et fil gras et sec* » alors qu'ils n'en ont pas le droit, et que, seuls, les maîtres drapiers bénéficient de cette disposition, « *attendu que les ditz merchiers jouissoient comme ils font encore de plusieurs mestiers comme chandellier, esquiller, chapellier et autres quy se sont établis audict boullongne* ». Il ne faisait pas bon s'en prendre aux prérogatives de nos maîtres tailleurs d'habits !

Ce texte donne la liste des maîtres tailleurs avec leur âge respectif : Flourens de Caffier 70 ans, Jean Paque 54 ans, Tessier 52 ans, Jehan Damerval 75 ans, Bernard Maignon 45 ans, **Noël Gressier 70 ans**, Isaacq Dannel 52 ans, Pierre Chinot 38 ans, Anthoine de Caffier 40 ans. Il est probable que certains de ces âges sont approximatifs. Toutefois, à une ou deux années près, nous donnerons l'année 1576 comme année de naissance de Noël Gressier. L'année de naissance de son premier enfant, 1607, suppose son mariage aux alentours de 1605. Son état de « maître tailleur d'habits » lui apporte une relative aisance et une certaine condition sociale que le mariage de ses enfants permettra par ailleurs de vérifier. Il est alphabétisé, sa condition me paraît le nécessiter. Sa signature, lourde, écrasée, est néanmoins assez grossière, mais peut-être traduit-elle son âge ? En ce siècle, on était très vieux à 70 ans.

La confrérie des tailleurs d'habits apportait à ses affiliés notoriété et avantages. Ses statuts rédigés en 1600 (A.M.Boulogne liasse 1318) régissaient donc l'activité de Noël Gressier. C'est sous la coupe de Sainte-Elisabeth que cette communauté se plaçait. Les membres étaient tous tenus d'assister, sous peine d'amende, aux nombreuses cérémonies religieuses, vêpres, messes, obsèques des membres, etc., qui encensaient leur protectrice à

laquelle était dédiée une chapelle dont l'entretien était assuré par les dons et les diverses contributions versés lors de ces offices. Personne ne pouvait être « *reçu et admis audit état de tailleur quil n'eut fait ses apprentissages au logis des maîtres de la ville et a ces fins sera tenu exhyber l'acte de son apprentissage du maître quil aura servy signé de sa main et non autrement* ». Les fils de maître jouissaient de facilités pour succéder à leur père.

Le prévôt était élu par les maîtres et se voyait affecter nombre de tâches, comme celle, les jours de la fête de Sainte Elisabeth, de visiter tous les maîtres de la ville à leur domicile pour vérifier et enregistrer la présence d'apprenti, encaisser les cotisations et redevances et probablement régler tel ou tel petit litige. Il était tenu aussi de « *mettre la table le jour de sainte Elysabethe et bailler l'entrée de table honneste avec jambon, pattés de beuf, salades et autres entrées de table avec le dessert comme il voudra avoir honneur et ne luy sera aucune choze compté pour le rotisage de la viande* » Hors du cérémonial religieux, nul doute que la fête allait là, bien sûr, battre son plein, et que ceci avait été prévu, puisqu'un article spécial des statuts avait précisé « *ledit prévost ledit jour Sainte Elysabethe ne pourra envoyer quérir pain, vin, biere et toutes autres choses durant le disner sans en avertir celuy quy sera commis par lesdits maîtres pour prendre garde ou il envoie quérir quelque chose sans faire ledit avertissement* »

La présence des maîtres aux assemblées communautaires était obligatoire à moins « qu'ils ne soient aux champs pour leurs affaires particulières ». Cette curieuse modalité signifie-t-elle qu'être « aux champs » c'est parcourir la campagne boulonnaise à la rencontre des clients connus et au règlement de leur compte ? Serait-ce la visite de quelque pièce de terre et de son locataire que leur petite fortune aurait permis de posséder ?

La solidarité s'exerçait lorsqu'un maître décédait. Tous devaient assister à l'enterrement « avec les torses de la confrairie » Ils étaient « *tenus de faire chanter un service solennel a diacre, sous diacre, coristes et deux hommes d'église* » et pour cela, la veuve ou les héritiers ne payaient que 60 sols.

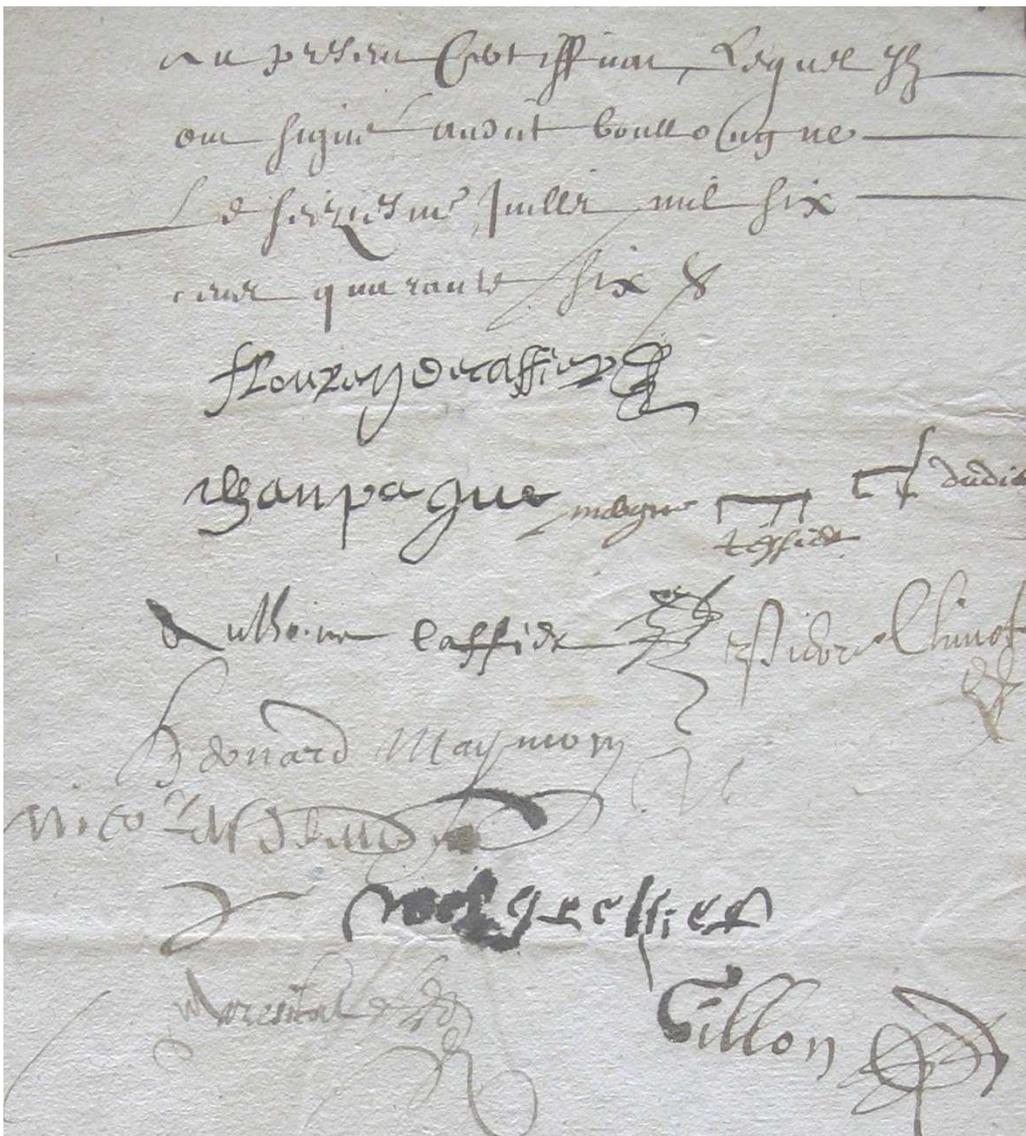
Cette corporation que je constate entièrement masculine ne traitaient cependant pas les femmes en êtres mineurs. « *Les veuves de maîtres seront appellés avec les autres femmes de maîtres a toutes les assemblées qui se feront pour ledit état de tailleur* ».

Nous imaginerons telles les obsèques de Noël Gressier dont je n'ai pu recueillir la date précise, les registres paroissiaux de la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne n'existant plus en ce qui concerne les sépultures, pour la période 1618-1657. Antoinette Dannel, son épouse, y a assisté et bénéficié de l'aide financière de la confrérie en ne payant que 60 sols pour les funérailles de son mari. Ce décès est survenu entre le 16 juillet 1646, date de la minute notariale précitée et le 24 août 1652 date du contrat de mariage de son fils Anthoine auquel assiste, seule, Antoinette Dannel, son épouse.

En ce qui concerne cette dernière, je n'ai pas trouvé son décès, ni sa trace, dans quelque autre document d'après 1658, ce qui me semble indiquer son trépas entre 1652 et 1658. Elle est la sœur d'Isaac Dannel que nous avons vu dans les rangs des maîtres tailleurs d'habits au côté de Noël Gressier. Il est classique en ce temps de trouver fils ou fille à marier auprès de ceux avec lesquels on a des relations de travail. Il m'est difficile de déceler l'ascendance d'Antoinette Dannel. A Boulogne, en cette période du 17^{ème} s. demeurent Jacques Dannel, Sieur de la Carnois, procureur, époux de Marie Marguerite Pascal, Marc Dannel, son oncle, procureur et notaire, époux d'Antoinette Ricouart, et un autre Marcq Dannel, avocat, époux de Marie Gillion. Bien que je relève une Antoinette Dannel, marraine le 7-5-1631 d'Antoinette Dannel fille de Marcq et de Marie Gillion, sans doute apparentée à cette famille de Dannel, j'hésite à la prendre pour l'épouse de Noël Gressier. Cette dernière se révèle analphabète (elle ne sait signer les actes notariaux qui la concernent), ainsi d'ailleurs que son frère Isaac, maître tailleur, dont l'état d'ailleurs est relativement modeste au regard du logis qu'il occupe en Basse Ville, communément avec le nommé Sébastien Fleury, pour un

loyer de 29 livres par an (6-11-1621 - 4 E 47/129,- notaire Hache) Je vois difficilement cela chez une famille de notaire et procureur qui habite du reste la Haute Ville , lieu de résidence des gens de robe et d'épée.

Une interrogation se pose en ce qui concerne l'activité de Noël Gressier que le document de 1646 qualifie bien de tailleur d'habits et marchand. Le contrat de mariage de son fils Nicolas en 1627 le désigne tout simplement «joueur d'instrument».Etait-ce une occupation annexe ou un moyen de vivre ? La musique, c'est certain, a rempli la vie de cette famille sur trois générations, car, Nicolas le fils fut « maître à danser » et Claude, le petit-fils, le fut également.



Signatures des maîtres tailleurs d'habits dans l'acte du 16 juillet 1646

Remarquez la signature de Noël Gressier, elle me semble trahir une alphabétisation limitée ou une atteinte de l'âge

Descendance de Noël Gressier et Antoinette Dannel

Les baptêmes ont tous été célébrés dans la paroisse Saint Nicolas de Boulogne

II –1 – **Nicolas Gressier** né le 2 mars 1607. Il a pour parrains et marraines : Nicolas Bersent, Denis Prévost, Noël Guion, Marie Fourcroy, Catherine Baumartin, Robert Gest.

Il suit

II –2 – **Jehan Gressier** né le 3 janvier 1609. Il a pour parrains et marraines Jehan de Beauval, Gabriel Wattebled, Antoine Gest le jeune, Jehanne Tauterel, Jehanne Léger, Jehanne Delamotte.

Remarque : Jehanne Tauterel, dont l'orthographe du nom, nous l'avons vu, est bien «embrumée», est l'épouse de Pierre Gressier. Sa présence à ce baptême serait-elle due à une parenté entre Pierre et Noël Gressier ? Je note d'ailleurs l'existence de quelques autres parrains et marraines communs aux naissances dans ces deux familles : Daboval, Pruquenolle, Bersen, Wattebled.

Il suit

II – 3 – **Marie Gressier** née le 20 juillet 1611 Elle a pour parrains et marraines Jehan Pruquenolle, Bersent, Marie Daboval, Marguerite Dannel,

Elle suit

II – 4 – **Anthoine Gressier** né le 8 mars 1613. Il a pour parrains et marraines Antoine Gest, Guillaume Clabaut, Jehan Fructier, Jacqueline Candau, Catherine Bersen, Jehenne Debouche.

Il suit

II – 5 – **Anne Gressier** née le 18 décembre 1614. Elle a pour parrains et marraines Jehan Bocquet, Thomas Leroy, Claude Begin, Anne Delplanque, Jacqueline Baumartin,, Marguerite Guion. Probablement décédée en jeune âge

II – 6 – **Estienne Gressier** né le 30 août 1616. Il a pour parrains et marraines maître Sébastien Dumoulin, prêtre, Estienne de la Rue, Isaac Dannel, Barbe Gest, Louise Viviant, Marguerite Dieuset

Il me faut signaler la présence d'un Estienne Gressier, prêtre, qui, le 21-8-1644 en l'église Saint-Nicolas, parraine la naissance d'Estienne Bense fils de Guillaume Bense et de Jossine Gressier. Il se pourrait qu'il soit le fils de Noël Gressier et que Jossine Gressier appartienne à cette même famille. Je développe cette hypothèse plus loin.

II – 7 – **Jehenne Gressier** née le 28 mai 1624. Elle a pour parrains et marraines Antoine Duflos, Nicolas Ducrocq, François Fierard, Marguerite Macquinghen, Jehanne Surelle, Marye de Lour. Serait- elle celle qu'on a surnommée Jossine ou Joachine ?

Les registres de sépultures de Saint-Nicolas manquent pour la période 1618-1657.

Remarquons le laps insolite de huit années entre les deux dernières naissances. Cet écart me laisse à imaginer une naissance omise. J'ai relevé par ailleurs la présence à deux reprises, d'une certaine « Jossine Gressier », en tant que marraine le 4-11-1634 de Anthoine fils de Marie Gressier, et le 17-2-1641 de Jehan fils de Jehan Gressier, Jehan et Marie descendants de Noël Gressier pouvant être ses sœur et frère. J'apporte trois indications supplémentaires. Une certaine Jossine Gressier, appelée aussi Joachine, mariée à Guillaume Bense, donne naissance le 21-8-1644 en la paroisse Saint-Nicolas à un enfant prénommé Estienne, dont le parrain est Estienne Gressier. Ce dernier serait-il aussi le fils connu de Noël Gressier, et Jossine sa sœur donc ? La même Joachine Gressier a de nouveau un enfant le 25-11-1646, une fille, dont le parrain est Anthoine Gressier et nous savons que Noël Gressier a un fils prénommé Anthoine. Guillaume Bense, époux de Jossine Gressier est parrain à son tour de Françoise Dubucq (écrit Dubus), née le 19-4-1647, fille de Marie Gressier. Cela fait beaucoup de coïncidences. L'hypothèse d'une Jossine (ou Joachine) Gressier fille de Noël Gressier me paraît très probable.

Avant de décrire et détailler la descendance de Noël Gressier (I), il me faut rappeler que je n'ai pu découvrir ses ascendants, mais que, cependant, j'ai repéré l'existence à Boulogne de deux de ses frères, Anthoine Gressier (II), bourgeois de la ville, et Robert Gressier (III), maître cordonnier, dont je développerai la généalogie à la suite de celle de leur aîné.

A l'observation de la liste des parrains et marraines des enfants de Pierre, époux de Jehanne Tautrelle, et de Noël, époux d'Antoinette Dannel, je remarque la présence de personnages communs. J'ai noté : Gabriel Wattebled, Jehan Pruquenolle, Nicolas Bersen, Jehan Daboval, Jehan Le Roy, et j'ai même relevé la présence de Jehanne Tautrelle en tant que marraine le 3-1-1609 de Jehan Gressier fils de Noël. Sans prendre cela pour une preuve absolue, je penche vers l'hypothèse d'une parenté entre Pierre et Noël. Seraient-ils frères ? A partir de documents réels, j'en ai la preuve pour Anthoine et Robert Gressier. Hélas ! Pierre Gressier est décédé dès 1613 et ne pouvait assister aux mariages concernant cette famille, actes qui m'ont permis de dépister les autres.

* * * * *

II – 1 Nicolas Gressier et Claire Manier puis Anne de Haultefeulle

II – 1 Nicolas Gressier et Claire Manier

De 1618 à 1650, on ne dispose plus, hélas ! des registres paroissiaux de mariages de la paroisse Saint-Nicolas où, par deux fois, s'est marié Nicolas Gressier.

Je note ici l'indication du premier mariage de Nicolas Gressier, auquel je ne m'attendais absolument pas et que j'ai découvert dans les minutes du notaire Scotté tout à fait incidemment, après avoir dépisté le contrat de mariage de sa deuxième union, qui ne porte nullement d'ailleurs la notation de son veuvage. Je ne pouvais le repérer dans les registres de mariages de la paroisse Saint-Nicolas absents pour la période de 1618 à 1650. Ainsi donc, Nicolas Gressier a épousé par contrat de mariage du 20 septembre 1627 (notaire Scotté à Boulogne) Claire Manier (parfois orthographié Mangnier). Il n'avait que 20 ans, un âge que l'on trouve assez rarement en ce qui concerne le mariage des hommes à cette époque.

L'apport du marié consiste en la moitié d'une maison sise dans la Grande Rue héritée de Denis Brunet (elle me semble être la maison qu'habitent aussi ses parents) et de la part de ses parents un somptueux costume de la valeur de cent livres « *pour le jour de ses nocces* », c'est tout ! La mariée n'a plus ses parents. Elle est assistée de François Gorré son oncle, Marie Gorré sa tante, veuve de feu Jehan Watebled, Gabriel Watebled qui est le fils d'un second mariage de Marie Gorré, son cousin, accompagné de damoiselle Adrienne Duquesne sa femme, damoiselle Marguerite Watebled sa cousine, et Claude Mallet marchand. Nous connaissons Gabriel Watebled pour l'avoir vu parrainer la naissance le 3 janvier 1609 de Jehan Gressier, fils de Noël Gressier, et frère donc du marié Nicolas Gressier. Voici le lien de connaissance qui a sûrement amorcé ce mariage. [Je note au passage que Gabriel Watebled a parrainé aussi en mai 1604 Pierre Gressier fils de Pierre Gressier et Jehanne Tautrelle]. Gabriel Watebled prête à quelque considération : il est « cheveu-léger de l'écurie du Roi » responsable de la poste en basse-ville, époux d'Adrienne du Quesne, fille de Jehan du Quesne, marchand aisé de Boulogne. Marie Gorré, sa mère, tante de Claire Manier, l'a richement doté lors de son mariage, d'une ferme de 200 mesures à Nabringhen et de la moitié d'une maison nommée « le Blanc Lévrier » (RIB IB-27). Il est surprenant de constater la modestie de leur apport à la dot de leur petite parente orpheline. Il consiste en quelques dons modiques : 60 livres payés dans deux ans !! par Marie Gorré, 50 livres par le dit Watebled, 18 livres par le sieur Mallet. La subsistance du couple me semble un soupçon difficile si je me réfère à cet acte notarial du 6-10-1635 (4 E 47 /135 Prudhomme) qui l'oblige à régler une dette de 138 livres en cours depuis 1633 envers le sieur Mallet, celui-là même qui avait été témoin de leur contrat de mariage. La petite Claire Manier dont la fin est proche (peut-être la conséquence de son dernier accouchement) ne paraît pas avoir vécu de manière très heureuse. Nicolas Gressier est désigné à cette époque maître tailleur d'habits Il faut bien vivre. !.A-t-il loisir de faire de la musique comme on va l'apprendre plus tard ?

Ce mariage de courte durée a cependant donné lieu à quatre naissances qui s'étalent de 1629 à 1636. Nicolas Gressier se remarie rapidement dès 1639. Claire Manier est donc décédée dans l'intervalle 1636-1639. En voici la descendance :

III – 1 a **Jehan Gressier** né le 23 octobre 1629 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Jean Grandsire

III – 2 a **Louis Gressier** né le 24 août 1633 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrains : Jehan du Blezel sieur Dacquin, Alexandre Bailleu, Jehan Belleval
Marraines : Adrienne Boujar, Marye Gressier

III – 3 a **Jacqueline Gressier** née le 9 septembre 1634 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrains : Jacques Dauvergne, Pierre Dubus
Marraines : Demoiselle Jacqueline Flahault, Jehenne Crépin, Jehenne Stricq

III – 4 a **Jehan Gressier** né le 10 février 1636 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrains : Claude Chelle, François ? ,Jehan du Pegne
Marraines : demoiselle Barbe Lerin, Magdeleine Léger, Françoise Régnier

Il m'est difficile de détecter le devenir de ces enfants. Le premier, Jehan, a dû décéder très jeune puisqu'on a donné ce même prénom au quatrième. Les trois autres n'apparaissent pas dans les registres paroissiaux des 17 et 18èmes s. de Boulogne. et je ne les décèle pas dans les actes notariaux qui ont touché Nicolas Gressier et ses descendants. Ont-ils vécu ? Ont-ils été récupérés par la famille Manier, la tante Gorré ou le cousin Wattebled ? Je ne le sais.

II-1- Nicolas Gressier et Anne de Haultefeuille

« Le maître à danser »

Il est heureux que subsiste encore le contrat de mariage conclu chez le notaire boulonnais Flahault à la date du 13 mai 1639, par Nicolas Gressier, présenté comme marchand, ainsi que son père pour lequel on ne fait pas état du titre de maître tailleur d'habits qu'il avait été, ni de son activité de « joueur d'instrument ». Négligence du scribe ! Nicolas Gressier sera affecté, nous le verrons ultérieurement, ô surprise ! de la qualité de « *maître en fait de danser* » ! Ne l'était-il pas à la date de ce second mariage ?

Il lui a fallu de l'argent, une relative culture, la possibilité de cotoyer un certain milieu pour apprendre et enseigner cet art. Ou alors s'agissait-il en fait de danse, de danse populaire et en fait d'instrument de musique d'un violon quelque peu rustique ? On peut penser, et je penche vers cette hypothèse, que le métier de son père et le sien pouvaient lui apporter la fréquentation de personnages nobles ou aisés sollicitant la confection de vêtements de qualité, et par là, toucher à un milieu susceptible de lui faire découvrir l'art de la musique et de la danse, pour lequel il s'était révélé un don. Nous le verrons d'ailleurs par la suite quitter la Basse Ville, secteur industriel, pour la Haute Ville lieu d'habitation des gens riches, gens de robe, d'église et d'épée dont la clientèle pouvait convenir à ses fonctions.

Examinons son contrat de mariage.

Noël Gressier et Anthoinette Dannel, ses père et mère, l'assistant, ainsi que Marie Gressier, sa sœur, escortée de son mari Pierre Dubucq, Anthoine Gressier, son oncle paternel, maître tailleur d'habits, Isaac Dannel son cousin germain.

L'épouse, Anne de Haultefeuille, est dite fille de François de Haultefeuille et de Louise ? Le nom de la mère est barré et remplacé par un gribouillage absolument illisible. Ceux-ci ne paraissent pas être présents et leurs signatures ne figurent pas dans l'acte. Ils sont vraisemblablement décédés. Du reste, les assistants de la future épouse sont Charles de Haultefeuille, soldat en la garnison du Fort Nieulay (Calais), Claude Regnault « *prestre et curé titulaire de Condette et ses dépendances, son oncle du costé maternel* », François Fasquel, marchand, de Boulogne, et sa femme Marguerite Beaufort, Robert Wallet « *ancien sergeant roial au comté de boullonnais* » ses bons amis.

Sans aucun doute, le contrat de mariage dévoile que les parents de Anne de Haultefeuille sont décédés. Puisque Claude Regnault est son oncle du côté maternel, il semble que le nom de sa mère, illisible dans le texte, mais commençant cependant par la syllabe « de », devrait être Regnault, à moins que Louise de ?... et Claude Regnault ne soient pas issus du même père. Au demeurant, c'est, nous allons le voir, Claude Regnault, qui va offrir l'essentiel de la dot.

La traditionnelle déclaration des époux signalant ce qu'ils apportent au mariage se résume à l'affirmation que, connaissant bien « ce qui leur compete et appartient », il n'est pas nécessaire de s'y attarder. Ils jugent néanmoins de faire état des biens immeubles de quelque importance qui leur reviennent. Ainsi Nicolas Gressier affirme que la moitié d'une maison, cave, boutique, chambre haute et grenier, située dans la Haute Ville de Boulogne lui a été donnée par défunt Denis Brunet et qu'il en aura le « surplus après le décès de Marguerite Lemaistre, veuve de Denis Brunet » Aucun don de la part de ses parents si ce n'est « de le vestir et habiller pour le jour de la fête ». Quant à Anne de Haultefeuille, c'est Claude Regnault, en fait son tuteur, qui annonce lui faire « don d'une maison, grange, estable, cour, jardin fructier à Condette contenant deux mesures de terre » ainsi que la somme de deux cents livres.

On remarque les signatures aisées de Nicolas Gressier et de Claude Regnault, et celle, rudimentaire, de Noël Gressier.

Assez singulière fut, en fait, la profession de Nicolas Gressier. Je l'ai rencontré dans différents actes, « *marchand* », « *maître tailleur d'habits* » « *maître en fait de danser* » et « *joueur de violon* ». C'est cette dernière activité qui lui est décernée, alors qu'il était décédé, dans la rédaction de l'acte de décès de son épouse Anne de Haultefeuille, le 1-1-1672 paroisse Saint-Joseph. Ces divers métiers, significatifs d'un certain éclectisme, ne pouvaient que lui apporter quelque aisance et l'approche d'un milieu de qualité que nous devinerons dans le choix des parrains et marraines de ses enfants.

Il décédera relativement jeune le 25 décembre 1656 à l'âge donc de 49 ans. Rien d'étonnant à une époque où une armée d'aleas physiologiques inconnus et inguérissables que l'on écarte avec facilité à l'heure actuelle, semait en ce temps la mort à profusion. Quelque peu poétique cette annonce de la mort de Nicolas Gressier dans le registre paroissial de Saint-Joseph : « *Le jour de noel Nicolas Gressier a remis son âme à Dieu* ». Son dernier enfant, André, venait de naître quelques mois auparavant.

Anne de Haultefeuille ne mourra que le 1^{er} juillet 1672, « *femme de ...Gressier joueur de violon* ». Le prénom Nicolas n'a pas été indiqué. Il semblerait bien que ce soit sous cette dernière spécialité que Nicolas Gressier se soit fait connaître et, peut-être apprécier, dans la ville de Boulogne.

Descendance de Nicolas Gressier et Anne de Haultefeuille

Nicolas Gressier ayant été père quatre fois lors de son premier mariage, la numérotation commence ici à « 5 »

III – 5 b **Claude Gressier** né le 2 octobre 1640 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Mr Claude Renault prêtre - Marraine : damoiselle Suzanne de Poucq

Il suit

III – 6 b **Anne Gressier** née le 5 mars 1642 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Georges Mansse – Marraine : Péronne du Moulin

Elle suit

III – 7 b **Louis Gressier** né le 1-février-1646 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Louis L'Amiable sieur de Grand Molin Marraine : demoiselle Louise de Haudegault

III – 8 b **Anthoine Gressier** né le 22 septembre 1647 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain Anthoine : Fasquelle Marraine : Louise Caron

Il suit

III – 9 b **Barthélémy Gressier** né le 6 août 1650 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Barthélémy de Montlesun Marraine : Demoiselle Louise du Crocq

III – 10 b **Marie Gressier** née le 19 mai 1652 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Noël Gendre Marraine : Marie Lesselingue « *filles de monsieur le major* »

III – 11 b **Marie Gressier** née le 9 mai 1654 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Hédoire de Butelaire Marraine : Marie Belette

III – 12 b **André Gressier** né le 29 août 1656 à Boulogne Saint-Joseph

Parrain : André Le Roy Sieur de Lozembrune Marraine : Marie Lardé.

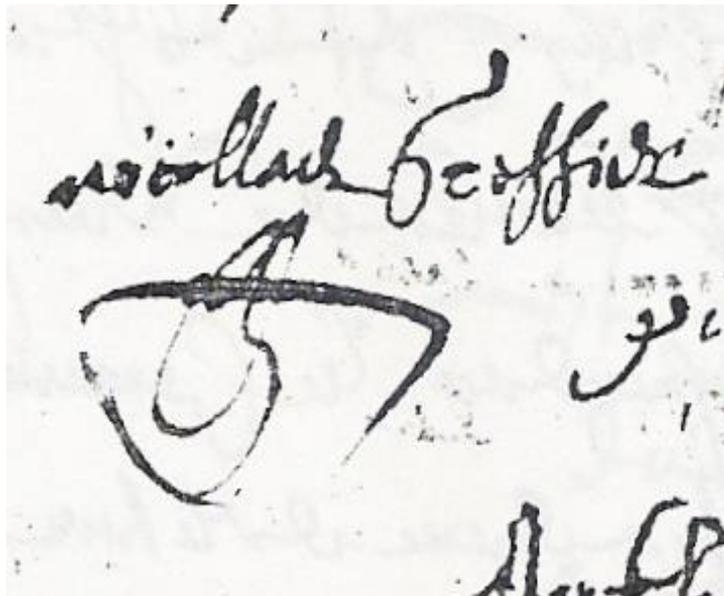
On remarquera dans la liste des parrains et marraines la présence de représentants de la noblesse ou de la bourgeoisie boulonnaise que je me plais à supposer clients des diverses activités (habits, danse, musique) de Nicolas Gressier.

Je n'ai pu suivre la postérité que de trois des enfants de Nicolas Gressier et Anne de Haultefeuille : Claude, Anne et Anthoine. La mortalité infantine impressionnante de ce siècle en est la cause. Je n'ai pas non plus la preuve des décès des enfants que je n'ai pas retrouvés dans le registre paroissial. Il semble bien que le prêtre ne reportait pas toujours sur son registre le décès des mort-nés, ou même des enfants de quelques jours, et bien sûr de ceux qu'on n'avait pas jugé bon de déclarer.

Le registre de Saint-Joseph signale laconiquement le 10 septembre 1668, le décès suivant : « *le fils de la veuve Gressier dix sept ans* » ! Il s'agit, à mon sens, de Barthélémy Gressier (le numéro 9) né à Boulogne Saint-Nicolas, mais habitant la paroisse Saint-Joseph comme sa mère, déclarée veuve, qui n'est autre que Antoinette de Haultefeuille. Il devrait avoir 18 ans, mais nous connaissons le manque de rigueur relatif aux âges signalés dans les registres de décès de l'époque.

On peut supposer que le numéro 11, Marie Gressier, née le 19 mai 1652, est aussi décédée, peut-être en 1652 ou 1653, puisque la nouveau-née suivante numéro 12, née le 9 mai 1654, reçoit aussi le prénom de Marie.

Je reste dans l'expectative pour tout ce qui concerne les numéros 7, 11, 12. L'une des deux Marie Gressier vivait cependant encore le 10-12-1676 puisqu'elle y assistait au mariage de son frère Antoine.



La signature révèle une certaine facilité d'écriture, preuve d'une éducation affirmée. Elle est ponctuée à la base d'un paraphe particulier que l'on retrouve régulièrement dans les actes notariaux où paraît Nicolas Gressier.

III – 5 b Claude Gressier et Louise Auffray

Le maître en fait de danser

C'est, nous l'avons vu, le fils aîné de Nicolas Gressier, né le 2 octobre 1640 à Boulogne Saint-Nicolas. Notons que le parrain désigné est le prêtre Claude Renault (ou Regnault), oncle de sa mère Anne de Haultefeuille, constituant, en l'absence des parents décédés, de la dot de mariage de cette dernière. La marraine, Suzanne de Poucques, appartient à la petite noblesse boulonnaise.

Il fallait s'en douter. Claude ne pouvait échapper à l'éducation musicale que Nicolas, son père, compétent en la matière, allait lui attribuer, avec son corollaire la danse. Je me pose même la question de savoir si Claude a concrètement exercé le métier de son ancêtre Noël Gressier, à savoir tailleur d'habits et marchand. Je constate qu'en 1676, assistant au contrat de mariage de son frère Antoine, il est qualifié « *maistre en fait de danser* ». [Je présume qu'il ne s'agissait pas de danses roturières] On ajoute à ce titre « *honorabile homme* », appellation qui en ce temps, marque le respect dû à un homme aisé et influent. Sur cette lancée, dans l'acte, Claude fait accoler la particule « Le » à son nom, penchant que nous avons vu employer chez certaines familles de Gressier et Le Gressier étudiées dans les tomes 1 à 5. Il semblerait pour Claude, que l'activité distinguée et rare qu'il pratique dans un milieu choisi, lui ait, en son esprit, donné quelque importance. La signature originale qu'il appose dans les actes notariaux m'en paraît être le reflet. (voir plus loin cette signature).

L'élue qu'il choisit, Louise Auffray, n'appartient pas à la classe bourgeoise de la ville, mais son père, Florent Auffray, dit Beaupré, époux d'Antoinette Boudin, n'en est pas moins « sergent royal en la sénéchaussée » du Boulonnais, appelé aussi « sergent à verge » poste très respecté pour lequel il se trouve doté de pouvoirs de police, de la charge de faire observer les règlements et ordonnances de la ville, de mettre à exécution les décisions de justice, et même d'effectuer parfois sur ordre les prises de corps. L'aspect de ce préposé dénote une certaine prestance. Il tient une baguette, la verge, symbole de son autorité, ornée d'argent ou d'ivoire à chaque extrémité, avec laquelle il touche la personne à laquelle il remet un « exploit ». Je lis dans les archives boulonnaises qu'en 1732 on paie 13 livres à de Bernonville, orfèvre, « *pour avoir garni d'argent la baguette d'un sergent à verge* » (liasse 149), qu'en 1775 on fait préparer « *cinq paires de gants de peau de daim pour les cinq sergents à verge* » (liasse 407), qu'en 1774 on paie « *11 livres 4 sols à Lheureux pour avoir garni une canne de sergent à verge, déduction faite de la vieille reprise en troc* » (liasse 396). Les sergents à verge sont aussi très appréciés des édiles : en 1593, les quatre sergents de la ville reçoivent « *quarante sols pour leurs récréations des jours gras* » (liasse10), en 1744, ils perçoivent 12 livres « *pour leurs étrennes* » (liasse 93). Ne trouvez-vous pas savoureuse la consultation des archives boulonnaises ?

Comme il se doit, la famille Auffray habite la Haute Ville.

Pour qui s'intéresse à la filiation Auffray, la lecture des registres paroissiaux de Boulogne nous plonge parfois dans la plus grande incertitude. Nous rencontrons en effet ce patronyme orthographié à « toutes les sauces » : Auffray, Auffroy, Offrai, Offre, Offroy, Offroi, etc..., le problème se compliquant du fait de l'existence parallèle d'une autre lignée tout à fait différente, mais portant le nom orthographiquement et auditivement bien proche de : « Offroy » ! Selon le degré d'alphabétisation des déclarants ou le niveau d'attention du scribe, les résultats diffèrent. C'est ce qu'a bien vu mon ami André Vasseur dans le Tome V de son Fichier généalogique (Il fallait bien que je consulte l'immense travail d'André car bien peu de familles boulonnaises lui ont échappé). J'ai ajouté à mes recherches la lecture d'une dizaine de documents notariaux portant les précieuses signatures des déclarants et dégagé ainsi les deux patronymes originaux de ces deux familles distinctes qui sont authentiquement Auffray et Offroy.

Loin de moi la prétention de donner des leçons à André, en me permettant d'apporter un petit supplément à son travail. Il a placé dans le paragraphe : « *OFFROY, OFFRAY, Varia* »: « *Louise Offroy, née vers 1645, épouse Claude Gressier Elle décède le 9-2-1737 en hv, veuve* ». En réalité, Louise appartient à la famille Auffray et elle est fille de Florent Auffray et Antoinette Boudin, dont André donne la descendance dans la page précédente. Elle est d'ailleurs appelée par ailleurs Louise Beaupré, tout comme son frère Pierre Auffray dit Beaupré, époux d'Antoinette Maréchal, dont André n'a pas manqué de donner la descendance, et sa sœur Françoise, épouse de Victor de Lesseline, nommée également Françoise Beaupré lors de la naissance de sa fille Marie Antoinette le 22-8-1679. Et l'on trouve encore, un siècle plus tard, en 1786, un Pierre François Beaupré-Offray adjudicataire du mesurage du charbon de bois à Boulogne (Archives Municipales – liasse 673) L'orthographe du nom n'est pas bonne, une fois de plus, mais le surnom Beaupré qui subsiste et qui précède même le nom, nous indique bien qu'il s'agit d'un Auffray. André Vasseur le cite en tant que navigateur, né vers 1743, époux de Geneviève Sauvage (le 12-7-1774). Il est fils de Pierre Claude Toussaint Auffray né vers 1717, petit-fils de Claude Auffray né le 5-11-1676, arrière petit-fils de Pierre Auffray dit Beaupré né vers 1650, et j'ajoute arrière-arrière petit-fils de Florent Auffray dit Beaupré, né avant 1620, et Antoinette Boudin.

Au sujet de ces derniers, je voudrais ici compléter le tableau d'André Vasseur :

Florent Auffray a épousé Antoinette Boudin vraisemblablement entre 1640 et 1643. Leurs enfants nés à Boulogne St Joseph sont :

Pierre né le 17-7-1644, Françoise née le 23-9-1647, Bernard né le 28-10-1649, Isabeau née le 15-1-1652, Jeanne née le 8-5-1653. J'ajoute Louise l'épouse de Claude Gressier, dont on ne trouve pas la naissance dans les registres paroissiaux de Boulogne, mais qui pourrait bien être née entre 1644 et 1647.

Antoinette Boudin meurt en 1657

Florent Auffray se remarie avec Antoinette Boulongne le 26 juillet 1660. Leurs enfants sont : Marie Françoise née le 8-7-1661, Baltazar Louys né le 1-2-1665

Florent Auffray meurt le 19-3-1669, Antoinette Boulongne décède « *veuve de Florent Beaupré* » le 10-6-1677.

Remarque : dans le registre paroissial les naissances Auffray sont toutes orthographiées défectueusement Offroy. !!

Une petite retouche encore. André Vasseur fait de Florent Offray (orthographe qu'il utilise) époux de Catherine Journet (le 3-2-1684), le fils de Florent Auffray et Antoinette Boudin, frère donc de Louise et Françoise Auffray, alors que je le vois surnommé non pas Beaupré, comme les Auffray, mais Bernagot!. Ce surnom est bien celui des Offroy. Il était porté d'ailleurs par le père de Florent Offroy (celui-ci né le 3-4-1661 à Boulogne Saint-Joseph), Bertrand Offroy, lors de la déclaration de la naissance d'un autre fils Anthoine le 30-3-1655 à Boulogne « *Bertrand Ofroy dit Bernagot* » (une autre orthographe encore des Offroy) Ce Florent Offroy est donc à rattacher à la généalogie qu'en a tracée d'ailleurs André Vasseur, dans le paragraphe III-5 qui est celui de Bertrand Offroy.

Dans la descendance de Florent Gressier et Antoinette Boudin, André Vasseur ajoute, assorti d'un doute, en II-4 : « *peut-être Isabelle née vers 1648 qui se marie en hv le 27-11-1679 avec Jean Brustaux et qui décède le 23-8-1735* ». Je précise, mon cher André que tu peux lever ce doute, tu as vu clair, Isabelle Auffray est bien fille de Florent Auffray et Antoinette Boudin. C'est aussi une Beaupré.

En ce qui concerne les Offroy, j'ajouterais à l'exposé d'André Vasseur deux renseignements relatifs à Pierre Offroy, époux de Léonarde Desgardins, père de Bertrand Offroy..

« *21 livres a pierre Aufroy charpentier pour avoir fait ung escaillier de bois a la tour d'Ordre* » à Boulogne en 1606 (Archives municipales de Boulogne – liasse 19)

Le 4 juin 1632 « *Pierre Offroi a esté tué a Clenleu a la démolition du chasteau* »
(Archives municipales de Boulogne – registre 1788)

Vous remarquerez l'orthographe donnée au patronyme Offroy.

Pour en terminer avec les Auffray – Beaupré et les Offroy – Bernagot, je note que je n'ai repéré aucune connexion entre ces deux familles, que ce soit dans les registres paroissiaux ou dans les minutes notariales. Je suis persuadé que ces deux sobriquets leur ont été donnés par la population pour mieux les distinguer.

Avant de revenir à notre Louise Auffray-Beaupré dont je n'ai pas déniché hélas ! le contrat de mariage, ce qui fait que je ne peux dire un mot sur la dot accordée par notre sergent royal, son père, j'aimerais commenter le mariage exceptionnel qu'a contracté une autre des filles de ce dernier, « *damoiselle Françoise Beaupré* », sœur de Louise. Il ne s'agit ni plus ni moins que de son union avec Victor de Lesseline « *escuier seigneur de Belle conseiller du Roy et son Lieutenant en la maistrise des eaues et forest du Boulonois fils et héritier de deffuncts Claude Lesseline escuier Sr de la Maloterie chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant en la dicte maistrise et de damoiselle Françoise de la Haye* » Nous touchons là à la noblesse boulonnaise et je précise pour ajouter à la notoriété de cette famille que Claude Lesseline a été mayeur de Boulogne.

Il semble ici que je m'écarte quelque peu du sujet de mon travail, les Gressier, mais je vais d'étonnement en étonnement dans la lecture du contrat de mariage du Sieur de Lesseline. J'espère ne pas décevoir les amoureux de la petite histoire de notre Boulonnais, en poursuivant mes réflexions sur ce document.

Je n'ai jamais rencontré un contrat de mariage de ce type. Il est au demeurant intitulé « *dépost de mariage* ». Il est écrit en toutes lettres par Victor Lesseline lui-même. (écriture aisée, très peu de fautes), daté du 19 novembre 1672. La future épouse est présentée par son époux qui ne veut déchoir, en tant que « damoiselle ». C'est le terme utilisé au Moyen - Age pour désigner les jeunes filles nobles. Il fut employé par la suite dans un sens plus large. Pour ne pas être en reste, Victor Lesseline qualifie Florent Auffray, ancien sergent à verge, de marchand et bourgeois, lequel, de même que sa femme Antoinette Boudin, ne peuvent le contredire puisqu'ils sont, à cette date, tous deux décédés. Françoise Auffray, qui ne connaît pas l'orthographe de son nom, signe « Offre », ce qui prouve de sa part un emploi sûrement modeste de la lecture et de l'écriture. Indubitablement, les familles Auffray et Lesseline ne sont pas du même rang. Est-ce pour cette raison qu'un problème a surgi puisque, écrit Victor de Lesseline « *avons a cause de l'interdiction des Nottaires Royaux comparu pardevant M Nicolas Briet curé de l'Eglise Saint Joseph de cette ville en présence des témoins soussignés, pour convenir par forme de contract de mariage qu'il nous sera permis de faire ratifier quand bon nous semblera après la consommation dudit mariage* » Une opposition a-t-elle apparu dans la famille Lesseline ? Un mécontentement de la part des frères et sœurs de Victor au sujet des biens de succession dont il a hérité (il est l'aîné), en est-il la cause ? D'où vient cette interdiction ? N'a-t-elle pas été dictée aux notaires boulonnais par l'influente famille Lesseline ? Quel évènement aurait pu impliquer personnellement Victor pour en arriver à cela ? Un notaire peut-il refuser l'établissement d'un contrat de mariage ? Les parents sont décédés, Claude Lesseline inhumé dans l'ancienne cathédrale le 12-12-1661, Françoise de la Haye inhumée aussi dans cette crypte le 24-3-1668. Victor aurait-il attendu ce dernier décès pour convoler enfin avec celle qu'il aimait ? Je me plais à imaginer une Françoise Auffray d'une beauté irrésistible aux yeux du seigneur de Belle. Il a maintenant tout pouvoir de décision. Il déclare nettement que s'il vient à mourir le premier, je cite : « *veut et entend que ma dite épouse ait douaire de la moittié sur tous et un chacun mes biens en quels lieux qu'ils se trouvent, nonobstant toute coutume a ce contraire, avec la chambre étoffée telle qu'elle se trouvera au jour de mon décès.....si je survis a ma dite épouse elle consent de me donner*

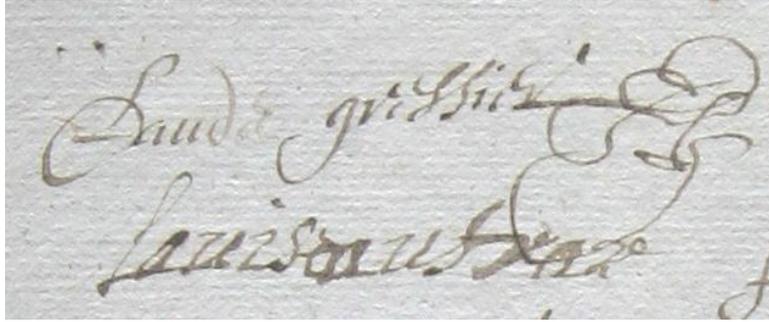
toute la communauté sans que personne y puisse rien prétendre par ces paroles qu'elle a signé quoi qu'écrivez de ma main ». Il faut remarquer que les témoins de ce curieux contrat n'appartiennent à aucune des deux familles. Ce sont Nicolas du Moulin laboureur demeurant à Longvilliers (magnifique signature de ce «laboureur» que je ne vois pas la charrue en mains), et « *maistre Nicolas du Sommerard procureur en la Séneschaussée du bouloinois* ». Victor Lesseline a bien notifié dans l'acte que son épouse et lui-même ratifieront ce contrat quand bon leur semblera ! Je constate qu'il leur a fallu bien du temps pour cela. Sur la seconde page vierge du document, il est écrit ceci : « *La minutte du présent contract de mariage dentre Victor de Lesseline seigneur de Belle et damoiselle Françoisse Auffray dautre part et transcript en datte du dix neuf novembre mil six cent soixante douze a esté déposé entre les mains de moy notaire Royal resident a Boulogne sur mer soubsigné ce jourd'huy dix septiesme jour de mars mil six cent quatre vingt onze* » C'est donc près de vingt ans après que fut ratifié ce curieux contrat de mariage. Victor de Lesseline avait-il ressenti à ce moment les prémices de la mort ? Il mourut quelques années après.

Le mariage officiel fut cependant célébré, un mois et demi après ce contrat sans notaire, à la date du 30 décembre 1672, en l'église cathédrale « *par Mr Jean Oline prestre chapellain et vicaire de l'église cathédralle dudit Boulogne et habitué en ladite paroisse dans la chapelle de l'Evêché par ordre de monseigneur l'Eveque en vertu de la requete a luy présentée par les dits contractants et les raisons y contenues* » Avaient été également obtenues la traditionnelle dispense de deux bans et surtout celle du « *temps de l'Avent* » (période de Noël). Monseigneur ne pouvait refuser cela (moyennant finance) à une personne de la qualité de Victor Lesseline, dont la hâte au mariage était ainsi bénie.

Il décéda le 26-1-1697 et fut enterré dans l'église cathédrale de Boulogne, comme ses parents. Il était père de quatre enfants nés à Boulogne Saint-Joseph : Elisabeth née le 25-1-1676, Louis François né le 28-10-1677, Marie Antoinette née le 22-8-1679, François Elisabeth née le 16-7-1688, tous portant évidemment le nom « de Lesseline ».

Il est grand temps que j'en termine avec cette embardée généalogique sur les Auffray et de « reprendre en main » Louise Auffray, épouse de Claude Gressier. Le mariage a eu lieu en octobre 1666 (difficile de lire le quantième) en la paroisse Saint-Joseph. Le nom de l'épouse, mal écrit (celle-ci me paraît tout juste alphabétisée) a été barré et on a inscrit par dessus « Auffray » Louise signe d'ailleurs « Offre ». Par contre, son frère Pierre Auffray délivre un large paraphe d'une écriture très assurée où apparaît le patronyme exact « Auffray ». Deux croix représentent, indique le scribe, la « *marque du père* » (ce ne peut être Claude Gressier qui sait écrire, ce serait donc Florent Auffray, ce qui me semble assez étonnant pour un sergent royal) et l'autre « *la marque de la mère* » (ce ne peut être Antoinette Boudin, mère de Louise Auffray, qui est décédée, mais Antoinette de Haultefeuille, mère de Claude Gressier).

Cette union va donner lieu à la naissance de neuf enfants. Après quoi Claude Gressier décéda le 4-5-1700 à Boulogne St Joseph, déclaré « *maître a danser 58 ans environ.* » En fait il avait 60 ans Louise Auffray vivra très longtemps encore, jusqu'à l'âge canonique pour l'époque de 92 ans. Elle meurt le 9-2-1737 à Boulogne Saint-Joseph. A ses obsèques assistent trois de ses petits-fils Louis Gressier, Louis Marie Gressier et un nommé Marmin, que nous verrons plus loin. Remarquons qu'en l'absence de son acte de naissance dans les registres paroissiaux, les 92 ans de Louise Auffray nous permettent cependant de situer approximativement celui-ci vers 1645.



Signature voulue originale de Claude Gressier : le « l » intérieur du prénom est transformé en majuscule que coupe le « C » majuscule décalé vers le bas, le tout suivi d'un audacieux paraphe terminal. Par rapport à la signature qui figure dans son acte de mariage, Louise Auffray, l'épouse, a fait quelque progrès dans l'orthographe de son nom.

Descendance de Claude Gressier et Louise Auffray

Tous nés à Boulogne Saint-Joseph

IV – 1 **Jean Gressier** né le 26-1-1668 - La maman est signalée « Louyse Offraye dit Beaupré »_ Parrain : Jean Herbaut Marraine : Antoinette Mareschal

IV – 2 **Anne Gressier** née le 6-6-1670 - Parrain : Philippe Delahaye Marraines : « *petite demoiselle Anne de Roart* » et Antoinette Mareschal **Elle suit**

IV – 3 **Louys Gressier** né le 12-5-1674 – Parrain : Mr Louys Ducrocq dit Darmonay Marraine « *demoiselle Marye Auffray femme de Victor Lesseline* ». Il s'agit non pas de Marye Auffray, mais de Françoise Auffray, que nous connaissons.

IV – 4 **Antoine Gressier** né le 11-10-1676 – Parrain : Anthoine Gressier – Marraine : Louise Lemaire

IV – 5 **Guy Gressier** né le 12-12-1678 – Parrain : Guy Mondon Marraine : Magdeleine Marchand Guy Gressier décédera en bas âge le 1-9-1681.

IV – 6 **Marie Françoise Gressier** née le 19-11-1681 – Parrain : Jean Guillot – Marraine : Marie Françoise Code

IV – 7 **Louis Marie Gressier** né le 10-3-1684 – Parrain : Louis Charles de Camoisson – Marraine : demoiselle Louise Marie de Lastre **Il suit**

IV – 8 **Benoite Antoinette Gressier** née le 30-11-1686 – Parrain : Oudard de Disquemue – Marraine : Benoite Antoinette du Blaisel **Elle suit**

IV - 9 **Louise Gressier** née le 8-4-1692 – Parrain : M.P.Banau – Marraine : Marie Clément. Cette dernière petite fille décédera le 12-7-1692

Nous remarquerons parmi les parrains et marraines de ces enfants plusieurs représentants de la petite noblesse boulonnaise

A partir de cette page, je détaille la généalogie des descendants de Claude Gressier et Louise Auffray : Anne Gressier IV-2, Louis Marie IV-7 et Benoîte Antoinette 4-8, signalés dans le tableau précédent.

Fait remarquable à cette époque, sept des neufs enfants de Claude Gressier et Louise Auffray ont atteint l'âge adulte. Aux trois précédents, il faut ajouter la présence le 31 - 1-1719 au mariage de leur sœur Benoîte Antoinette, de Jean l'aîné 51 ans, Louis 45 ans qui demeure à Paris, Antoine 43 ans, et Marie Françoise 38 ans. Je n'ai pas d'informations sur le devenir de ces quatre derniers qui m'apparaissent constituer une belle brochette de célibataires.

IV - 2 Anne Gressier et Jacques Galipot

C'est assez tardivement que Anne Gressier, la fille aînée de Claude Gressier, née le 6-6-1670, va convoler en justes noces, le 14-5-1714 à Boulogne Saint-Joseph.

L'époux, Jacques Galipot, est natif du Boulonnais, mais son père est Franc-Comtois. C'est bien sous la susdite orthographe de ce nom qu'il signe, d'une écriture très soignée, l'acte de mariage. Car on découvre là aussi dans les actes concernant cette famille diverses orthographes du patronyme (rappelons-nous les Auffray). Sont présents dans l'église les frères et sœur de Anne (qui savent signer alors que Anne ne le sait pas) Antoine, Louis et Benoîte Gressier, un cousin germain Jacques François Gressier et Catherine Meurin sa femme

Jacques Galipot est le fils d'un certain Jacques Galipot, maître charpentier, qui vint s'installer à Boulogne et épouser le 8-6-1671, à Saint-Joseph, Catherine Nayet. L'acte de mariage précise qu'il est « *diocésain de l'évêché de Doles avec lettre de l'évêque* ». Serait-il analphabète ? Il dessine grossièrement l'emblème des charpentiers, une herminette, à la place de sa signature.

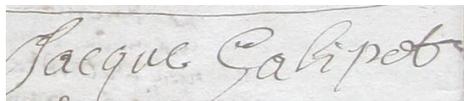
C'est après un premier enfant du couple, François, né peu après le 20-11-1671 et décédé dès le 3-2-1672, puis une fille Marie Catherine née le 9-1-1673, que naît Jacques Galipot le 28-5-1675 à Boulogne Saint-Joseph. Il a pour parrain un maître maçon Jacques Cary, et pour marraine Lucrèce Fontaine. Il allait être en octobre 1679, très jeune enfant, à l'origine d'une très sérieuse querelle de quartier donnant lieu à coups et blessures, entre sa mère, bientôt épaulée par son père, et sa voisine Marguerite Godard épouse du boulanger Antoine Hache, que, « *fulminante* », elle accusait d'avoir molesté son fils le petit Jacques, inculpé faussement d'avoir souffleté la petite fille du boulanger. Les coups se mirent à pleuvoir sur la pauvre Marguerite qui fuit se barricader chez elle, poursuivie par Galipot et sa femme qui n'hésitèrent pas à enfoncer la porte et s'acharner sur leur victime. Trois pages entières sont réservées aux dépositions des témoins qui racontent ce qu'ils ont vu (Archives municipales liasse 1432). Bigre ! Il ne faisait pas bon marcher sur les pieds de Jacques Galipot et de son impressionnante épouse, une forte femme d'ailleurs puisqu'elle atteignit l'âge exceptionnel de 97 ans ! On peut noter cependant que les signatures de leurs enfants Jacques et Nicolas, ce dernier aussi maître charpentier depuis le 7 juillet 1705 (Archives Municipales – liasse 1031), sont d'une aisance remarquable et indiquent la bonne alphabétisation que leur ont facilitée leurs « *parents terribles* ».

J'expose ici un problème dont je n'ai pu trouver la solution. Le jour du 19 août 1685, soit sept ans après la dernière naissance connue dans le foyer, on voit naître un second Jacques Galipot dont les parrain et marraine sont Jacques de Lastre et Françoise Cuvillier. Nous avons vu un premier Jacques Galipot naître le 28-5-1675. Le premier Jacques est-il donc décédé ? A-t-on voulu avoir deux enfants portant le même prénom ? Evènement rare mais

possible. On ne trouve plus trace par la suite de deux Jacques Galipot dans les registres paroissiaux. Je suppose que l'un d'eux est décédé. Lequel ?

Jacques Galipot, l'un des deux Jacques, âgé de 39 ans pour l'aîné, de 29 ans pour le second, prend donc une épouse, Anne Gressier, qui en compte 44 (je penche pour le premier) C'est bien tard pour fonder une famille. Un enfant va quand même naître dès le 12-7-1715, une petite fille prénommée Anne Benoîte dont la marraine sera Antoinette Benoîte Gressier, sœur de la maman. (Le parrain sera Jean Baptiste Prunier). Encore une fois, le nom est écorché par le curé : « Callipotte » (on en prend l'habitude). Hélas ! ce petit bébé mourra quelques mois après, le 19-3-1716.

Il n'y aura pas d'autre enfant. Anne Gressier (le curé écrit : Marianne Gressier) meurt à Boulogne Saint-Joseph le 31-5-1738, âgée, dit l'acte, de 64 ans. Encore une erreur, elle en a 68 ! Le témoin est son époux Jacques Galipot....que je ne retrouve plus dans Boulogne par la suite !



Signature de Jacques Galipot

* * *

IV - 7 Louis Marie Gressier et Françoise Beaucoroy

Dans le tome 2 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais, j'avais noté p.96 et 97, à titre simplement indicatif, une série de Gressier repérés à Desvres qui ne figurent pas dans la famille desvrouise d'origine étudiée dans ce tome et sur lesquels je ne disposais que de peu d'informations. J'ai repris la lecture de ce Tome 2 et des documents qui s'y rattachent et, le hasard sachant toujours servir ceux qui savent s'en servir, je suis tombé sur une signature bien connue : celle de Jacques Galipote qui ornait en tant que témoin le mariage d'un certain Louis Marie Gressier dont j'ignorais tout. L'acte de mariage précisait qu'en tant que témoin de Louis Marie Gressier, il en était le beau-frère. La conclusion s'imposait : Louis Marie Gressier est le frère d'Anne Gressier et le fils de Claude Gressier et Louise Auffray, leur septième enfant.

Il est né, nous le savons, le 10-3-1684 à Boulogne Saint-Joseph. Ses parrain et marraine appartiennent à la noblesse boulonnaise : Louis Charles de Camoisson et demoiselle Louise Marie de Lastre.

Louis Marie Gressier se marie à Calais Saint-Pierre le 30 octobre 1720 avec « *Françoise Bocoroye* » qui est « *veuve en premières noces de feu Antoine Level* » Cette dernière, née à Buire-le-Sec le 15-12-1683, est fille de « *Charles Corroy* » (encore une variante de patronyme ! est-ce le bon ?) et de Noëlle Bocquet. Elle est dite veuve en premières noces d'Antoine Level. Les deux époux sont, déclare l'acte, habitants de cette paroisse, et ont obtenu « *la dispense de Monseigneur pour l'empêchement de comparuité entre eux contracté et la permission à moi donnée de les marier* ».

Qu'est-ce que cet « empêchement de comparuité » que, pour la première fois, je rencontre dans un acte de mariage ? J'ai posé la question dans le forum de GEN PdC. Elle a soulevé un grand intérêt (1800 lectures), déclenché de nombreuses réponses hypothétiques, mais aucune qui n'ait un caractère décisif. Permettez-moi, avant de vous dévoiler la réponse, de développer le sinueux cheminement semé de nombreux butoirs qui m'y a conduit..

Que font donc les deux mariés à Saint-Pierre-les-Calais ?

Curieux pour Louis Marie Gressier le Boulonnais que nous découvrirons plus tard militaire. Aurait-il été soldat à la Citadelle de Calais. ? Habitait-il vraiment Saint-Pierre-les-Calais ? Cet état de fait pouvait-il provoquer un empêchement de comparaître (« comparuit » en latin) devant un autre prêtre que celui de sa paroisse réelle, Boulogne, afin que ce dernier lui donne l'autorisation d'être marié par le prêtre de Calais-Saint-Pierre.?

Nous décelons des choses surprenantes si nous creusons la vie de Françoise Corroy. Elle est bien habitante de Saint-Pierre-les-Calais. Elle s'y est mariée le 27 juin 1713 sous le patronyme de Ducorroy, avec Antoine Levay de la paroisse Notre-Dame de Calais. Deux patronymes qui vont encore se modifier par la suite, celui de Levay devenant « Level » ! Il est vrai que les deux époux ne savent écrire leur nom et le prêtre ne fait que reproduire ce qu'il entend quand les noms sont prononcés, de supplément en patois. Plusieurs enfants naissent : Françoise le 9-7-1714 dont les parrain et marraine sont des paroissiens de Notre-Dame de Calais, Nicolas Antoine le 19-7-1715 dont le parrain est le Sieur Nicolas Degouge, « *commandant du dit lieu* », Pierre né le 12-11-1717, décédé le 16-10-1719, Marie Françoise Joseph née le 10-7-1719 (le nom de la mère est devenu Bocoroye) dont le parrain est étonnamment..... Louis Gressier ! Plus insolite encore : Antoine Level, dit Saint Germain meurt quelques mois après, le 17 avril 1720, remplacé dans le presque immédiat, six mois après, auprès de Françoise Corroy par....Louis Marie Gressier ! Est-ce en bon samaritain et ami que celui-ci, célibataire de 36 ans, vole derechef au secours de Françoise, chargée de trois enfants, qu'il connaissait bien ? Pourquoi pas ?

Cette amitié entre les deux hommes m'intrigue. La cause pourrait éventuellement me donner la clé de leur condition. Le sobriquet d'Antoine Level, Saint-Germain, peut

convenir, ou a pu convenir, à un soldat. Je remarque par ailleurs que le parrain de son fils Nicolas Antoine, Nicolas Degouge, est « *commandant dudit lieu* » Serait-ce là un point de convergence entre les deux hommes ? Antoine Level a pu être militaire. M'attachant à son histoire, je découvre encore dans un acte de mariage réalisé à Saint-Pierre les Calais le 19-10-1717, que la mariée Françoise Leduc (qui épouse Charles Hum) « *par un certificat par ladite Leduc avait représenté par le nommé Antoine Level et François Caffier que son m.... ?* [l'acte a été mal microfilmé, je suppose qu'il peut s'agir ici de : « son mari »] *avait esté noyé sur les cottes d'engleterre en 1713 dans un baptiment appartenant a mr Lamiable* » De cette déclaration pour le moins confuse, on peut imaginer un incident de pêche ou de guerre vécu par Antoine Level militaire ?

Autre sujet de réflexion : Le mariage à Saint-Pierre de Calais le 30 juin 1716, de Pierre Delille soldat dans le régiment royal en garnison avec Anne Marie Cugée, est réalisé « *en conséquence de la permission et ordonnance de Monseigneur l'évêque de Boullongne a moy adressé par Mr Manier son vicaire général par une missive et dispense dattée du 23 juin 1716* ». Voici, il me semble, une similitude certaine avec le mariage de Louis Marie Gressier, peut-être militaire, et de Françoise Corroy, dans le texte duquel on trouve aussi une dispense de l'évêque pour « *empêchement de comparuité* » (empêchement de comparaître). Ceci fait que je suis très proche de la solution que me proposait Michel Lemattre sur le site « Mémoire d'Opale » au sujet de la comparuité.

Le Dictionnaire des institutions de France aux XVIIème et XVIIIème s. de Marcel Marion dit : « *le Concile de Trente défendait à tout autre prêtre autre que le curé d'une au moins des deux parties de bénir un mariage...* » Les deux futurs époux ont pu demander à l'évêque la dispense de comparution devant l'un des deux curés de leur lieu d'origine ou de résidence pour pouvoir se marier à Calais Saint-Pierre.

Cette fragile hypothèse ne me satisfaisant pas, j'ai compulsé de nouveau le microfilm de la paroisse de Saint-Pierre- de- Calais pour procéder à la relecture des faits qui ont concerné la première union de Françoise Baucorroy. Sans lui donner suite, un détail particulier avait déjà attiré mon attention à la première lecture (je l'ai indiqué plus haut) : le parrain du dernier enfant du couple Level x Baucorroy, une fille Françoise Josèphe née le 10-7-1719, avait pour parrain tout simplement Louis Marie Gressier ! Ce dernier se trouvait donc être ami de la famille (Antoine Level meurt un an après cette naissance, le 17-4-1720) ...et je dirai même plus ! puisque six mois après ce décès, le 30-10-1720, donc un an après son parrainage, le bon samaritain épouse la veuve éplorée. Cette caractéristique d'importance nous mène tout droit à la dispense de compéragé, et non de comparuité.

Voici ce que je relève à ce sujet dans le « Dictionnaire de l'Académie Française Tome 1 p.358 »

« relation entre le parrain ou la marraine d'un enfant et le père ou la mère de l'enfant, et alors cette relation est regardée comme alliance spirituelle qui empêche que le parrain ne puisse sans dispense se marier devant l'Eglise avec la mère de l'enfant, ni la marraine avec le père. Ils ne peuvent se marier à cause du compéragé »

Il m'apparaît que la situation de Louis Marie Gressier et de Françoise Baucorroy correspond exactement à ce qui est exposé. Le prêtre qui a rédigé leur acte de mariage a utilisé un terme impropre pour désigner un cas de dispense. Il ne s'agit pas de comparuité, mais de compéragé. Monsieur le curé possède-t-il bien son latin ?

J'ai trouvé depuis dans « Familles anciennes du Boulonnais » de Daudruy, un cas semblable en ce qui concerne le mariage de Louise de Habart et de Jehan Le Caron le 3-5-1598, Tome 2 p. 512.

Dès 1723, nous voyons le couple habiter Desvres où meurt le 19-4-1723, leur fils prénommé Louis Marie. Le 13-5-1724, toujours à Desvres, naissance d'un second garçon mort-né. Et le 23-5-1726, un troisième garçon mort-né arrive à Boulogne Saint-Joseph, paroisse qu'ont rejointe nos jeunes mariés. Ces déplacements et ce retour au bercaïl pour Louis Marie, sont-ils le fait de recherche d'emploi ou de l'état de soldat ? Possible. D'autant plus que nous allons retrouver Louis Marie Gressier à l'Hospice Général de Boulogne où il décédera le 22-1-1760, à l'âge de 80 ans dit le registre, (inexact, il avait 76 ans) désigné « *soldat invalide de la compagnie de Lormier* ». Il a donc été soldat et participé aux campagnes militaires de l'époque de Louis XIV et Louis XV. Cet hospice pouvait être le refuge de soldats invalides sans logis. Le registre indique cependant qu'il est de la paroisse Saint-Joseph. Françoise Bocoroy qui y a rejoint son époux, ou qui y est entrée avec lui, y meurt deux ans après, le 23-3-1762.

Aucune descendance, je pense, à ce couple dont je ne connais que trois enfants tous morts-nés. Mis à part Jacques Galipot, son beau-frère présent lors de son mariage, je n'ai rencontré, par la suite, aucun contact de Louis Marie Gressier avec sa famille. Quelles étaient ses ressources ? Maigre pension d'invalidité liée à son métier de soldat peut-être.

Fin d'une longue vie vraisemblablement difficile.



Signature de Louis Marie Gressier

* * *



Vue de Boulogne non datée, 17^{ème} s – Bibliothèque municipale Portefeuille 1 No 37031
On aperçoit nettement la Tour d'Ordre, la basse ville, la cathédrale, le château.

IV – 8 Antoinette Benoîte Gressier et Charles Marmin

C'est la cadette de la famille Gressier-Auffray. Née le 30-11-1686, elle bénéficie, comme tous ses frères et sœurs, du parrainage de nobliaux du Boulonnais, en l'occurrence Oudard de Disquemue, écuyer, Sieur de Montbrun et Benoitte Antoinette du Blaisel.

Serait-ce la fréquentation de ce milieu choisi (dans lequel j'ai supposé une clientèle de son père) qui aurait donné l'occasion à Antoinette Benoitte de découvrir l' élu de son cœur ; en la circonstance, Charles Marmin, valet de chambre de Messire Gabriel de Maulde, marquis de Colombercq. ? Ce n'est pas un choix quelconque qu'elle a fait là. Son futur époux, parfaitement alphabétisé, occupe un poste de confiance intéressant et instructif. Il n'est pas un sot et connaît la valeur de l'argent, nous allons nous en rendre compte en parcourant son contrat de mariage. Ce n'est plus un jeune homme, 38 ans l'année du mariage, plus âgé que Benoîte Antoinette qui en a cependant 33. Nous avons ici un mariage que je pense réfléchi.

L'acte de mariage, en date du 31 janvier 1719 à Boulogne Saint-Joseph, ne comporte que quelques lignes sur le registre paroissial avec les signatures des deux époux, celle de Jean Gressier, d'un autre Gressier sans prénom (ce pourrait être Louis Marie), de l'inévitable Jacques Galipot qui pour cette occasion signe exceptionnellement Galipotte comme il se l'entend toujours dire par les Boulonnais, de Louise Marmin, de Laurent François Caron prêtre d'Hardinghen, d'où me paraît originaire la famille Marmin.

Le contrat de mariage a une autre allure et d'autres clients. Deux puissants personnages font l'honneur de présider cette cérémonie. Le document notarial est présenté ainsi : « *Sous le bon plaisir de messire gabriel de maulde chevalier Seigneur marquis de colembercq, nabringhen, belle becq, le plouy et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de SaintLouis, brigadier des armées du roy et son lieutenant es ville et château de boulogne et païs boulonnais, de messire antoine achille Disques chevalier seigneur vicomte dudit lieu et de dame marie magdelaine Demaulde de Colembercq son épouse* ». C'est une bien grande considération qui est ainsi dévolue à Charles Marmin lequel, certainement intelligent, a dû s'avérer très précieux pour la famille de Maulde.

Les membres des deux familles unies par le mariage sont venus nombreux. Charles Marmin est accompagné de son père, Charles, laboureur (le domicile n'est pas indiqué). Sa mère, Marie Rohart, est absente. Sont venus : Suzanne et Marie Marguerite Marmin, les deux sœurs de l'époux, François Tiesset, marchand hôtelier à Belle, époux de Louise Marmin sœur de Charles, Jacques Le Sueur laboureur à Wierre-Effroy et Péronne Marmin sa femme, tante de Charles, « *vénérable et discrète personne Me Laurent François Caron pretre et curé d'Ardinghen* » et autres parents et amis.

Antoinette Benoitte Gressier est assistée de Louise Auffray sa mère très âgée, escortée de tous ses enfants encore vivants : Jean Gressier l'aîné demeurant à Boulogne, Louis Gressier, son frère cadet demeurant à Paris, Antoine et Louis Marie Gressier ses autres frères cadets, Anne Gressier sa sœur aînée avec son mari Jacques Galipot, Marie Françoise Gressier sa dernière sœur, et même Elisabeth Auffray veuve de Jean Brustaux, sœur de Louise Auffray et tante de l'épouse., le couple François Gressier maître tailleur d'habits, cousin de l'épouse, et sa femme Catherine Meurin (nous verrons ce couple plus loin).

La description des apports de chacun au mariage est assez complexe et donne la preuve que nos deux futurs époux, nullement désargentés, prêts à un mariage sérieux, s'y sont mis préalablement en condition. En effet, Charles Marmin déclare qu'il lui appartient [attention ! concentrons-nous !] « *une rente de cinquante livres faisant moitié de cent livres constituée par antoine Le Caron écuyer sieur de la Massonerie et dame adrienne françoise Daudenfort son épouse au proffit d'aprèsent deffunte damoiselle marguerite Le Camus Du*

Luquet par contrat passé devant Lacroixle vingt huit mai mil sept cent treize et laquelle ledit Marmin a acquise pour moitié « de ses deniers et épargne d'Antoine Le Camus Sieur d'Albinthon [Albinthon est un fief sis à Wierre-Effroy] légataire de ladite demoiselle Le Camus sa tante par contrat passé devant Cannet le douze septembre dernier, l'autre moitié de la dite rente de cent livres portant pareille somme de cinquante livres appartenant à la dite Gressier future mariante pour en avoir fourny la valeur de ses deniers et épargne au dit Marmin » Et qu'apporte donc la mariée ? Elle apporte les 50 livres, l'autre moitié de cette fameuse rente « *quoiqu'elle n'ait pas été reprise dans le susdit contrat d'acquisition fait par ledit futur mariant d'autant qu'elle luy a donné la somme de mille livres* » Belle participation d'Antoinette Benoîte ! Rassurez-vous, elle a pris ses précautions : « *ladite rente de cent livres entre dans leur future communauté comme étant un véritable effet commun, et que par son prédécédé ou celui de sa future épouse il en appartienne a ladite future épouse ou a ses enfans et héritiers la juste moitié* » Nous avons affaire à des gens prévoyants qui savent compter et ne semblent pas perdus dans les arcanes notariaux

Supplément à la dot : Charles Marmin père reconnaît son fils comme « *héritier apparent* » et lui fait don en toute propriété d'une maison, chambre, grange, étable, cour, jardin potager et fruitier, en contenance de deux mesures à Hardinghen, nommée « la rue croisée », provenant de la succession de son père Jean Marmin et d'un autre jardin de trois mesures nommé. « le Courtil a la Faude ». Suit une liste fastidieuse de plusieurs dispositions relatives à ces deux donations, lesquelles concernent les droits qui restent dévolus aux père et mère de l'époux ainsi qu'à ses sœurs.

Prêts pour la vie en commun, nos deux époux vont occuper en haute ville de Boulogne une maison et dépendances qui leur est louée pour la somme de 150 livres par an, par bail sous seing privé signé de Jacques Champion supérieur de la maison de l'Oratoire, à la date du 24 novembre 1720. Le 12 mai 1728, ils habitent toujours cette maison dont le bail est renouvelé pour trois ans par Abraham Sauvage, supérieur de la maison de l'Oratoire assisté de Jean Baptiste Drouart et Pierre Flahault, pères de l'Oratoire. (4 E 47/50 Dusommerard).

Charles Marmin n'est plus valet du marquis de Colembert. Il est devenu marchand mercier. Après ce renouvellement du bail de trois années, en 1732, on le découvre cabaretier. Le mot cabaret au 17^{ème}s.n'a pas le sens plus ou moins péjoratif qu'on lui donne aujourd'hui. Le cabaret où l'on délivre à boire et à manger est mieux considéré que la taverne où se rassemblent pour boire les petites gens du peuple. Je doute cependant que les bons pères de l'Oratoire aient encore loué leur propriété à un cabaretier et je ne sais où logeait Charles Marmin en cette année 1732 qui voit le 16 mars décéder relativement jeune, Antoinette Benoîte Gressier âgée de 46 ans, après avoir mis au monde cinq enfants.

* * *

Descendance de Antoinette Benoîte Gressier et Charles Marmin

Tous les enfants sont nés en la paroisse Saint-Joseph

La numérotation donnée à la descendance (V) est relative à Antoinette Benoite Gressier (IV-8)

V- 1 **Jean Charles Marmin** né le 18-2-1720 – Parrain : Messire Antoine Achille Disque (qui était témoin au mariage) Marraine : « *Elisabeth Mutinot épouse de Messire Antoine capitaine au Régiment Royal* » **Il suit**

V – 2 **Louis Marie Benoît Marmin** né le 17-3-1721 – Parrain : Louis Marie Gressier (l'époux de Françoise Bocoroy) Marraine : Marie Anne Robbe

V – 3 **Antoinette Alix Marmin** née le 31-10-1723 – Parrain : Jean Baptiste Auvard Marraine : Marie Alix Vasseur

V – 4 **Marie Anne Antoinette Josèphe Marmin** née le 19-3-1725 Parrain : Antoine Serin « *jeune homme demeurant en cette ville* » Marraine : Marie Anne de la Bercommie de Gourdy « *jeune fille de cette paroisse* » **Elle suit**

V - 5 **Claude Charles François Marmin** né le 23-7-1727 – Parrain : Charles Marmin (qui signe « *cahar marmin* » – ce n'est pas le père) Marraine : Françoise Gressier, probablement la sœur de Benoîte Antoinette (qui ne sait pas signer).

Sur le registre paroissial, l'acte de décès de ce jeune bébé suit dès le lendemain, 24-7-1727, son acte de naissance.

Quelques lignes sur la destinée de Charles Marmin qui va se remarier et donner naissance à deux enfants, dont un qui devint un personnage important dans la ville pendant et après la Révolution.

Charles Marmin épouse donc à Saint-Joseph le 26-7-1740 Marie Anne Libert, « *filie de Pierre Libert de la paroisse de Saint Léonard* »

Il a 59 ans. De cet acte de mariage à l'écriture « bâclée » et dont certains noms sont difficiles à déchiffrer, on réussit à extraire quelques renseignements saillants. Charles Marmin n'est plus cabaretier, il est revenu à son ancien métier de marchand mercier. Ses témoins sont : François Bernard « *domestique de monsieur Decajeul* » et « *antoine angois dit filande soneur de la cathédral* » accompagné de sa femme Marie Jeanne Flute, et François Deguine. L'épouse est assistée de sa sœur Marie Jeanne Libert et de Marie Jeanne Bardet.

Charles Maxime Marmin décède à Boulogne Saint-Joseph le 12-5-1753, âgé de 72 ans. Curiosité : on ajoute ici le prénom de Maxime que je n'ai vu sur aucun autre acte.

Deux enfants sont issus de ce couple : une fille Lucie née le 22-1-1742, et le 2-8-1744 un garçon Louis Marie François Marmin dont le parrain est le fidèle François Tiesset, marchand hôtelier à Belle, qui était témoin lors du premier mariage de Charles en 1719, car il est l'époux de Louise Marmin sœur de Charles, la marraine de Lucie étant Marie Jeanne Libert.

Dès 1771, alors qu'il travaillait au Bureau des Traités de Boulogne, Louis Marie François Marmin achète la charge de « Directeur de la Poste aux lettres » de la ville [il fallait qu'il en eût les moyens] puis en 1778, pour 10 000 livres, une maison rue des Cuisiniers (actuelle rue de Lille) qui sert aussi au service de la Poste. Il va se marier le 23-11-1779 avec Marie Jeanne Pihen, de laquelle il aura six enfants. Il développe son service et obtient le transit des dépêches. Il eut la responsabilité, délicate sous la Révolution, du service qu'il

continua de diriger mais dut lutter pour obtenir en 1792 un certificat d'honnêteté et d'intégrité. Sous la Terreur, il fut destitué et incarcéré à Arras. Il retrouva son emploi en 1794, le perdit de nouveau en 1803 sous Napoléon 1^{er} (il fut déplacé suite à l'affaire Cadoudal), et fut réintégré sous la Restauration. Il mourut le 9 février 1826 ayant assumé littéralement la direction de la Poste pendant 55 années. On trouvera la relation de la carrière de Louis Marie François Marmin dans le numéro 28 des « Cahiers du Vieux Boulogne » auquel je me suis largement référé (article écrit par M. L. Peter président de l'Association Philatélique de Boulogne). Je me permets d'ajouter à cette très intéressante étude le fait que Louis Marie François Marmin était le fils d'un ancien valet de chambre, intelligent sûrement, du marquis de Colbert.!

Se trouve présent en tant que témoin au mariage de Louis Marie François Marmin Jean Charles Marmin, son frère consanguin (de 24 ans plus âgé). On observe la remarquable signature des deux hommes, celle du Directeur de la Poste étant accompagnée d'un petit ensemble de lignes entrecroisées peu banal. Tout au bas de l'acte, à côté de celle du curé, une petite signature modeste m'intrigue : Le Gressier ! En 1779, ce doit être Jean Marie Clément Le Gressier de Bellanoy qui, en cette année, exerce les fonctions de vicaire à Saint-Joseph, avant d'être prêtre assermenté sous la Révolution. (Tome 4 Gressier et Le Gressier en Boulonnais)

Me réservant la généalogie des Gressier, je ne m'attarderai pas sur la descendance du second mariage de Charles Marmin. Je détaille ci-après la descendance issue de son mariage avec Antoinette Benoîte Gressier, notée plus avant.

V -1 - Jean Charles Marmin et Jeanne Charlotte Spelmin

Né le 18-2-1720, Jean Charles est l'aîné. Nous avons connu son père valet de chambre, cabaretier, marchand mercier. Je retrouve la preuve de cette activité dans le Registre Municipal (BB 80) à la page du 10 avril 1750. Se présente devant Josse Antoine Delattre Durozel, lieutenant du maire, assisté de quatre échevins « *Charles Marmin fils de Jean Charles Marmin* » [il y a ici erreur du copiste : c'est Jean Charles Marmin qui se présente, fils de Charles Marmin] Il se présente en qualité de « *fils de Charles Marmin marchand en la communauté des merciers et drapiers de cette ville* » et déclare qu'en qualité de fils de maître il a été « *réuni à cette communauté moyennant la somme de six livres* » payée et reconnue « *par son acte de réception couché au Registre de la Communauté des Marchands Drapiers et merciers le 11 novembre 1748* ». Sur quoi, Jean Charles Marmin est reçu et admis, après avoir prêté serment et que l'on eût constaté « *qu'il était de bonne vie et mœurs, religion catholique apostolique et romaine* ».

Cette reconnaissance présente certainement de l'importance pour Jean Charles qui est marié depuis quelques mois et a besoin de s'établir. Il a épousé le 27 janvier 1750 Jeanne Charlotte Spelmin, fille de feu Charles et de Jeanne Strager. On reconnaît dans les signatures des témoins, celle de Jean Gressier, le frère aîné d'Antoinette Benoîte Gressier, donc oncle de Jean Charles Marmin, et celle de Antoinette Alix Marmin, sœur de l'époux, apparemment célibataire (elle signe « a.a. Marmin »). Le mariage a été célébré par Georges Pesier prêtre, maître de musique de la cathédrale.

Jean Charles cessera son métier de marchand mercier. En 1779, alors qu'il assiste au mariage de son frère consanguin Louis Marie François, il est noté commis aux expéditions du Bureau des traites de la ville.

Son mariage sera de courte durée. Jeanne Charlotte Spelmin décède dès le 27-9-1754, âgée de 29 ans. Deux enfants seulement naîtront de cette union : un garçon prénommé aussi Jean Charles et une fille Eulalie née l'année du décès de sa mère.

Il ne se remariera pas et décédera à un âge avancé, 81 ans, à Boulogne (Section des casernes) le 8 brumaire an X (30 octobre 1801). La déclaration du décès fut faite et signée par ses deux fils : Jean Charles issu de son premier mariage et Louis Marie François, Directeur des Postes, issu de son second mariage.

Descendance de Jean Charles Marmin (V) et de Jeanne Charlotte Spelmin

VI - 1 **Jean Charles Marmin**

Il naît à Boulogne St Joseph le 21-10-1750 .Parrain : le grand-père Charles Marmin Marraine : Marie Jeanne Basquet

Il meurt le 24 ventose an X, soit le 15 mars 1802, âgé de 51 ans et demi. Remarquez qu'il meurt 5 mois à peine après son père. La déclaration du décès est de nouveau faite par Louis Marie François Marmin, le Directeur de la Poste aux lettres de Boulogne, son oncle paternel et « *par le citoyen Louis Hercule Libert quarante et un ans demeurant à Wimille, maire du dit lieu* », cousin germain du défunt (Charles Marmin s'était marié en 1740 avec une Libert, Marie Anne).

Il avait épousé le 8-10-1782 à Saint-Nicolas Marie Louise Dupont fille de Jean Dupont et de Marie Félicité Libert. Nous sommes toujours dans la famille Libert, celle du second mariage de Charles Marmin « l'ancêtre ». Louis Marie Marmin, le directeur de la poste, son oncle, Alix Marmin sa tante, sont témoins. Mais je vois aussi parmi les signatures, celle de Belterre, le subdélégué de la sénéchaussée, Charles Etienne Le Gressier de Belleterre, qui venait rendre hommage à la famille d'un homme important : le Directeur de la Poste .

Jean Charles Marmin était, à l'époque de son mariage, procureur en la sénéchaussée. Le procureur était un officier de justice qui n'avait pas de mandat officiel. Il assistait les parties devant le juge. C'est une tout autre profession qu'il exerçait lorsqu'il mourut : marchand brasseur ! Est-ce le plaisir de la bière qui le fit décéder trop tôt ?

Une fille naquit de cette union le 1-5-1785, Louise Jeanne Marmin qui eut pour parrain son grand-père paternel Jean Charles Marmin et pour marraine sa grand-mère maternelle Marie Louise Félicité Libert. Elle épousa le 27-2-1806 Alexandre Marmin, son cousin, Directeur des postes à Boulogne, fils de Louis Marie François Marmin, alors directeur des Postes à Caen, et de Marie Jeanne Pihen, né le 26-8-1680. Voici un mariage pour lequel il aurait fallu, plus avant dans ce siècle, solliciter une dispense de consanguinité. Charles Marmin est l'arrière-grand-père de Louise Jeanne Marmin, et le grand-père d'Alexandre :

Charles Marmin x Antoinette Gressier
Jean Charles Marmin x Spelmin
Jean Charles Marmin x Dupont
Marmin Louise

Charles Marmin x Marie Anne Libert
Louis Marie François Marmin x Pihen
Alexandre Marmin x **Marmin Louise**

VI - 2 –**Eulalie Marmin** née à Boulogne vers 1754.

Seconde enfant du couple Jean Charles Marmin – Jeanne Charlotte Spelmin

Le parrain est François Tiesset que nous connaissons bien et la marraine Alix Antoinette Marmin, tante de l'enfant.

Elle décède à Boulogne le 1er floréal an II à l'âge de 40 ans, célibataire.

* *

V – 4 Marie Anne Antoinette Joseph Marmin et Jean Baptiste Fremin

C'est la seconde fille de Charles Marmin et Antoinette Benoîte Gressier et la seule qui se soit mariée ; ce ne fut pas avec un Boulonnais puisque son époux provenait d'Aubervilliers. Le mariage se réalisa à Boulogne le 21-11-1754, non pas dans la Haute Ville résidence des Marmin-Gressier, mais dans la paroisse Saint-Nicolas.

L'époux fut Jean Baptiste Fremin, âgé de 25 ans, fils de Jean Fremin, laboureur à Aubervilliers (et oui, à cette époque, Aubervilliers n'était pas une banlieue peuplée d'HLM mais une bucolique campagne) et de Marie Thérèse Pocquet. Il est probable que Jean Fremin exerçait une quelconque activité à Boulogne (que je n'ai pu découvrir) pour avoir l'occasion de jeter son dévolu sur Marie Antoinette plus âgée (elle a 29 ans). Le consentement de ses parents a été « *fait par devant les conseillers du Roy nottaire au Chatelet de Paris en date du deux du présent mois* ». Jean Charles Marmin, frère aîné, Alix Marmin, sœur, Louis Marie Gressier, oncle, assistent l'épouse.

Je ne trouve plus trace de ce couple et de sa descendance dans les registres boulonnais. Aurait-il gagné l'Ile de France ?

Les conditions des dites parties ont promises de passer
 au des mariages et a l'execution des presentees et les ont
 diliges et tenues a leur regard deus deux deus.
 Fait et passe au dit lieu de laquele nomme et etabli de de
 notaires le onziesme jour de decembre de l'etablissement
 jour de l'an mil sept cent dix neuf et ont les dites parties
 ledit seigneur de laquele de meurt des dit parents
 et mis signe avec les dit notaires, et aussi conjointement
 avec sa dite femme et aussi de ses deniers et
 epousés et de l'hereditiers dotations et desus d'elles
 audit dit mariage ont été par eux acceptés, et ledits
 seigneur et dame de laquele et parens

gabriel de maude calambency
 Antoine Achille de laquele
 Marie Magdeleine de maude
 Charles Marmin
 Antoinette Benoite Gressier
 Ce Marmin et Caron pubue
 Gressier
 marque de la dite
 Louise ou j'ai qui a
 dit ne avoir écrit
 marque de la dite Anne
 Gressier qui a dit ne
 avoir écrit
 marque de la dite
 Françoise Gressier ou j'ai
 dit ne avoir écrit de ce femme
 Louise Marmin Jacques Galipot
 Jean Gressier Francois Gressier
 De laquele Catherine Meurin
 Caron

Vuille a l'aveugne ce que j'ay
 en 1719 R 611 En l'aveugne

Ceci est la dernière page du contrat de mariage de Charles Marmin et d'Antoinette Benoîte Gressier en date du 31-1-1719 On y rencontre les signatures des deux seigneurs, des époux, de Jean Gressier frère de l'épouse, de Jacques Galipot mari de Anne Gressier, sœur de l'épouse (elle appose une croix), de Françoise Gressier, sœur aussi de l'épouse (une croix), de François Gressier cousin germain de l'épouse et de sa femme Catherine Meurin.

III – 6 b Anne Gressier et Benigni Robineau

Avec Anne Gressier, nous revenons ici à la descendance de Nicolas Gressier (II – 1) et Anne de Haultefeuille. Elle est née, nous l'avons vu, le 5 mars 1642.

Peu ou presque pas de renseignements sur ce couple. Le 3-10-1680, elle épouse, à 38 ans, Benigni Robineau. Je recopie ici le prénom et le nom de l'époux tel que l'intéressé l'a lui-même écrit sur le registre paroissial de Saint-Joseph, d'une graphie très large et très appliquée. Nous retrouvons dans d'autres actes : Bénin Robinot. Indéniablement, Benigni Robineau n'est pas un natif du Boulonnais. Je n'ai pas découvert quel était son emploi à Boulogne. Soldat peut-être ! nous sommes à l'époque de Louis XIV et les troupes ont bien souvent afflué dans le Boulonnais.

L'acte de mariage est signé de Claude Gressier et Anthoine Gressier, les deux frères de Anne. Aucun témoin pour le sieur Robineau.

Le 14 décembre 1681 naît Héleine Robinot (orthographe du prêtre). Le parrain est Jean Clément greffier de la sénéchaussée et la marraine Hélène Flahault.

Le 27 mai 1686 décède « *Magdeleine Robinot âgée de six ans* » Il faut s'habituer à l'à-peu-près et aux erreurs des scribes de ce temps. Ce décès est manifestement celui de la petite Hélène. Je n'ai d'ailleurs dépisté aucune autre naissance issue de ce couple à Boulogne. Ce qui est plausible si l'on tient compte de l'âge d'Anne Gressier qui avait quasiment quarante ans au moment de cette naissance.

Le 27 mars 1726 meurt Anne Gressier « *veuve de Benin Robinot âgée de 72 ans* ». Nous remarquerons une nouvelle erreur sur l'âge de la défunte ; elle est déclarée âgée de 72 ans en 1726, alors que née en 1642, elle a 84 ans.

Aucune trace du décès de Benigni Robineau dans les registres paroissiaux de Boulogne.

* * * *

III – 8 b Antoine Gressier et Magdeleine Sauvage

Le couturier

Nicolas Gressier, le maître à danser, père d'Antoine, avait réservé l'apprentissage de cet art à son fils aîné Claude Gressier. Antoine, fils cadet, né le 22 septembre 1647, fut donc incité à épouser le métier de ses ancêtres, celui de tailleur. Apportons une précision : son contrat de mariage le désigne « maître couturier » et non pas « tailleur d'habits ». On emploie généralement le terme « couturier » pour désigner le façonnier (et à l'heure actuelle, l'artiste) qui habille les dames. Était-ce l'activité d'Antoine Gressier ? Ne pouvait-elle pas être induite par la fonction de son père et le milieu qu'il pouvait fréquenter

Néanmoins le mariage qu'il va contracter s'insère dans un rang relativement modeste : l'épouse, Magdeleine Sauvage, est fille de Jacques Sauvage « *cordonnier en vieux* » [le cordonnier en vieux ne fabrique pas les chaussures, il les répare] J'ajouterai même que l'acte de mariage rédigé en deux lignes qui figure sur le registre paroissial à la date du 3 février 1677 me paraît témoigner d'une certaine déconsidération : « *le 3 février 1677 par ordre de mr le curé monsr Sauvage curé de Wierre a marié Anthoine Gressier et la fille de Sauvage tous deux de cette paroisse* » Le curé de Boulogne, fâché du fait qu'il ne lui a pas été donné la possibilité de marier une de ses ouailles, manifestait-il ainsi son dépit ?

Le contrat de mariage qui a eu lieu le 10 décembre 1676 (notaire Gillon), précédait largement la date du mariage lui-même, pour cause de l'Avent pendant lequel l'église prohibait les noces. Le document notarial est, bien entendu, plus explicite et plus déférent que l'acte du registre paroissial. On y voit même le nom des Gressier présents précédé de la particule « Le » comme on l'a vu souvent réservée dans les tomes précédents pour les familles Gressier de quelque importance.

Antoine Le Gressier, « *fils de deffunt Nicolas le gressier vivant bourgeois et maistre en fait de danser et de deffunte anne aultefeuille* » est assisté de Claude le Gressier, aussi maître à danser, son frère, et de Louise Auffray épouse de ce dernier, Anne le Gressier et Marie le Gressier, ses sœurs.

Magdeleine Sauvage est accompagnée de ses père et mère, Jacques Sauvage cordonnier en vieux et Antoinette Magnier, Noël Sauvage maître cordonnier son oncle, Mr Jacques Sauvage prêtre et curé de Wierre-au-Bois, son cousin germain (c'est lui qui les a mariés à Wierre), Jean Sauvage maître cordonnier, cousin germain, Jeanne Sauvage cousine germaine, un second prêtre « *M. Antoine Fasquelle prêtre et curé de l'église et paroisse de Resty* » [Jacques Sauvage, père de l'épouse, fils de François Sauvage aussi maître cordonnier avait épousé Antoinette Mangnier, fille de Charles Mangnier et de Nicolle Macquet par contrat du 19-9-1644 – 4 E 47/138 Hache).

Les apports au mariage sont assez modestes. Antoine le Gressier déclare « *qu'il a tant en argent que habits et autres moeubles jusques a la somme de cent livres tournois quil promet porter au présent mariage* ». La fille du cordonnier est mieux nantie ! « *elle a en sa possession tant en habits, moeubles, argent, debtes que autres amesnagements jusques a concurrence de la somme de trois cent livres tournois* ».

Après avoir donné naissance à sept enfants, qui seront tous des garçons, Magdeleine Sauvage meurt le 16-2-1711, âgée de 65 ans. Antoine Gressier, qui a une santé de fer, décèdera bien plus tard, le 23-12-1728, âgé de 81 ans. On le désignait tailleur.

Nous verrons plus loin que pour trois de ses enfants, leur insertion dans la société boulonnaise ne fut pas quelconque, ce qui dénote l'attention qu'il apporta à leur éducation.

Descendance de Antoine Gressier et Magdeleine Sauvage

Tous nés à Boulogne, paroisse Saint-Joseph

IV-1 **Michel Gressier** né le 16-11-1677 Parrain : Gabriel de Maulde
Marraine : « *demoiselle Marie Le Camus femme de mr de Fringhen à présent vice-mayeur* »
On remarquera que Gabriel de Maulde, attaché à la famille Gressier, sera témoin au mariage
en 1719 de Benoite Antoinette Gressier .

IV-2 **Louis Marie Gressier** né le 9-4-1679 Parrain : Guillaume Boulanger
« *pretre et sacristain du chœur de la Cathédrale* » Marraine : demoiselle Adrienne Flahault
Il suit

IV-3 **Jacques Antoine Gressier** né le 18-8-1681 Parrain : Jacques Sauvage
prêtre curé de Wierre-au-Bois. On sait qu'il a marié les père et mère de l'enfant. Marraine :
Anne Gressier
Il décède le 2-9-1681.

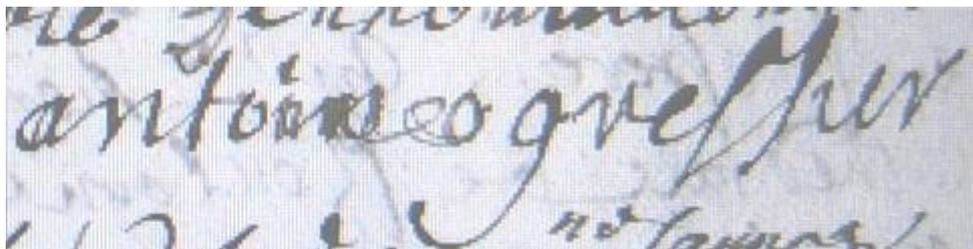
IV- 4 **Claude Gressier** né le 31-8-1682 Parrain : Claude Gressier, oncle de
l'enfant Marraine : Jeanne Boutoille
Il suit

IV- 5 **Jacques François Gressier** né le 23-4-1684 Parrain : François Willecot
Marraine : Jacqueline Françoise de Lastre
Il suit

IV- 6 **Jean Louis Gressier** né le 7-11-1685 Parrain : Jean Ducrocq sieur du
Honnoy. Marraine : demoiselle Estienne Le Camus

IV- 7 **Michel Gressier** né le 11-6-1688 Parrain : Michel Rouart procureur en la
sénéchaussée Marraine : Marguerite Noël
Il y a déjà eu la naissance d'un Michel Gressier le 16-11-1677. que je suppose
décédé avant 1688.

Je trouve également le décès le 14-6-1693 d' « *un petit enfant agé de six à sept
ans* » non dénommé. Il peut s'agir de Michel (le No 7) ou de Jean Louis (No 6). Le registre
paroissial n'en dit pas plus. A l'époque, la mortalité infantine était effroyable, le décès d'un
enfant chose courante. Cette lapidaire mention en témoigne.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a cursive, slightly slanted script and reads 'antoine gressier'. The ink is somewhat faded and the paper shows signs of age and wear.

Signature d'Antoine Gressier époux de Magdeleine Sauvage

IV – 2 Louis Marie Gressier et Marie Jeanne Vuacongne

Le tailleur d'habits

Ne confondons pas ce Louis Marie Gressier, né le 9-4-1679, fils d'Antoine Gressier et de Magdeleine Sauvage, avec son homonyme, cousin germain, né le 10-3-1684, fils de Claude Gressier et de Louise Auffray, qui figure dans les pages précédentes.

Beaucoup plus pacifique et probablement plus avisé que ce dernier, il poursuit le métier de ses ascendants, celui de tailleur d'habits, qu'il mena à bien et lui permit d'acquérir une probante considération en la ville de Boulogne.

C'est le 3 février 1705 qu'il va épouser en la paroisse Saint-Joseph Marie Jeanne Vuacongne (ce patronyme teinté d'un bon accent boulonnais, se « modernisera » en Wacogne). C'est Pierre Vuacogne, prêtre curé de Wierre-au-Bois, certainement parent de l'épouse, qui, avec l'autorisation du prêtre de Saint-Joseph, les a mariés. Très curieusement, nous nous rappelons que les parents de Louis Marie ont été aussi mariés à Saint-Joseph par le prêtre curé de Wierre-au-Bois, Jacques Sauvage, parent de Magdeleine Sauvage l'épouse, un 3 février également mais en 1677. Les deux familles très pieuses (Louis Marie Gressier sera confrère du Saint Sacrement) qui comptent chacune un prêtre dans leurs rangs et qui plus est dans le même village, ont trouvé sans doute sur ce plan le moyen d'unir leurs enfants et de placer Marie Jeanne qui, me semble-t-il, apparaît orpheline.

Marie Jeanne « Vuacongne » est citée fille de feu Pierre « Vuacogne » et Michelle Disabou (autres orthographes Diusabon, Disabau) Je ne peux affirmer pleinement que sa mère soit encore vivante, bien que la signature ou la marque de celle-ci ne figure pas dans l'acte. Pierre Wacogne est originaire de Camiers où il est né le 19-11-1634, fils de Jean et de Marie Quinement. Il s'est marié à St Joseph le 2-5-1661.

Antoine Gressier, qui signe, et Magdeleine Sauvage qui appose une croix, accompagnent leur fils. On découvre aussi les signatures de Jean Gressier et de deux autres Gressier qui n'indiquent pas leur prénom. J'opte pour les frères de l'époux : Jean que je prends pour Jean Louis, Claude qui va suivre, et Jacques François.

Autres témoins présents : Marc Luto, Jenne Madeleine de Disquemue, Oudard Sauvage, Daniel Budin, Antoine Dégardin, Marguerite Vuacongne.

Un seul enfant va naître de cette union le 25-4-1706 : Louis Marie Pierre Gressier, dont le parrain sera le prêtre Pierre Wacogne qui avait procédé au mariage, et la marraine Magdeleine Sauvage l'aïeule maternelle. Cet enfant va décéder quelques mois plus tard le 30-8-1706. La question de l'âge de Marie Jeanne Vuacongne, dont je n'ai pas découvert la date et le lieu de naissance, se pose à ce sujet. J'apprends par son acte de décès à Boulogne daté du 13-4-1738 qu'elle avait alors 75 ans ! Sa naissance remonterait donc aux environs de 1663, elle se serait par conséquent mariée à l'âge de 42 ans (ce qui pourrait expliquer cette seule naissance dans ce mariage) alors que son époux Louis Marie Gressier était de 16 ans plus jeune ! Nous ne sommes pas en présence d'une famille d'analphabètes incapables d'exprimer leur âge et je n'ai pas toute confiance dans l'application du curé de la paroisse dans ce domaine. Je doute ainsi de l'exactitude de l'âge déclaré dans le registre paroissial.

Maître tailleur d'habits, Louis Marie Gressier jouit d'une certaine réputation dans la ville. C'est lui qui, le 22 janvier 1740, conduit une délégation des maîtres tailleurs de Boulogne auprès d'Achille Mutinot, le mayer, Delattre du Rozel échevin et Griboval procureur fiscal, aux fins de faire réaffirmer leurs réceptions en la maîtrise de tailleur d'habits pour lesquelles une somme de 90 livres a déjà été payée en 1722 et 1725. La délégation se composait de Louis Marie Gressier, François Gressier son frère, Joseph Dubuart, Pierre Boquet, Guillaume Labalme, Baptiste Martin, Jean Dominique Saint-Gest et Vital Lannos dit Gascon, « *tous anciens tailleurs d'habits* ». (Archives municipales liasse 1049)

Le 12 mai 1741, il a l'honneur d'être nommé « *unanimement par le corps* » parmi les élus de la ville en remplacement de défunt Me Sébastien Sommerard « *Nous avons reçu et admis le dit Louis Marie Gressier en la fonction d'élus de cette mairie au lieu et place dudit Sébastien Sommerard après qu'il a presté serment par devant nous de sy bien et fidèlement comporter et de nous porter honneur et respect et a ses supérieurs pour par luy jouir des droits et exemptions ordinaires et acoutumées* ». (liasse 1049)

Il décèdera bien après son épouse, le 11-7-1747 à l'âge de 70 ans, écrit le prêtre. Erreur là encore, il n'a que 68 ans. Assistent à ses obsèques François Gressier son frère et Antoine Gressier son neveu.

Comme indiqué plus haut, aucune descendance.

Une précision de dernière minute relative à l'âge de Marie Jeanne Wacongne. Je viens de découvrir qu'elle est née à Boulogne Saint Joseph le 11-11-1663 et s'est donc bien mariée à l'âge de 42 ans.



Signatures de Louis Marie Gressier et de Marie Jenne Wacongne sur leur acte de mariage

IV – 4 Claude Gressier

Né le 31-8-1682, il porte le prénom de son oncle Claude Gressier, le danseur, son parrain, qui ne lui communiqua pas le goût de son art, puisque Claude, garçon très sérieux, fit de solides études de droit que son père Antoine Gressier ne manqua pas de financer. Comme il finança la « provision » qu'il fallait avancer pour acquérir l'office héréditaire de procureur qui échut à son fils le 18 mai 1709. Je lis dans le Registre du Roi de la sénéchaussée (registre 1709-1716 – AD) :

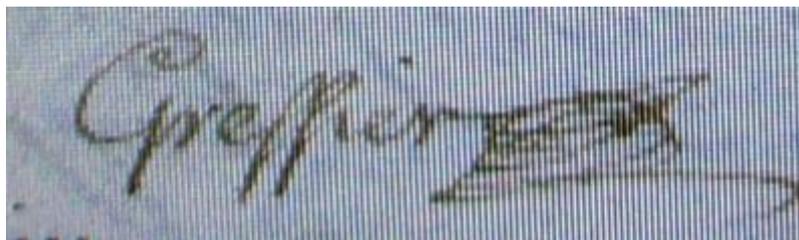
« Provision de l'office héréditaire de procureur postulant en la sénéchaussée du Boullenois en remplacement de Me François Sauvage, décédé, pour Me Claude Gressier, né à Boulogne sur mer Saint Joseph le 22 aoust 1682 (Paris 18 may 1709)

Réception du dit Gressier en la sénéchaussée du Boullenois sur la présentation de Me Jean Sommerard avocat (4 juillet 1709) »

Il est fort probable que Me François Sauvage appartenait à la famille de Magdeleine Sauvage la mère de Claude.

Claude Gressier resta célibataire, et nous le verrons assister et signer en tant que témoin à nombre d'actes de baptême et de mariage relatifs à sa famille.

Il décéda deux mois avant son frère Louis Marie, le 5-5-1747 à Boulogne Saint-Joseph, alors qu'il était encore procureur, âgé de 60 ans lit-on sur l'acte de décès. Il en avait 65 !! Nous avons l'habitude de constater ce genre d'erreurs !



Signature de Claude Gressier, le procureur

IV– 5 Jacques François Gressier et Catherine Meurin

Tailleur d'habits et marchand drapier

C'est le dernier des enfants d'Antoine Gressier et Magdeleine Sauvage dont on peut suivre l'existence à Boulogne. Lui aussi, comme son père et son frère Louis Marie, il sera maître tailleur d'habits et acquerra la distinction de bourgeois de la ville de Boulogne.

Il se marie à Boulogne Saint-Joseph le 6-7-1711 avec Catherine Meurin, laquelle appartient à une famille de maîtres vitriers installés de longue date à Boulogne. On trouve la naissance à Boulogne Saint-Nicolas dès le 29-11-1608, d'Ysabeau Meurin fille de Jehan Meurin et Jehanne Yvart. Le 7-1-1636, « *messire Jehan Meurin prestre et chapellain de l'église notre dame de Boullongne* » teste en faveur de sa sœur Anthoinette Meurin et de son neveu Jean Meurin fils de son frère Pasquier Meurin.

Catherine Meurin, née en la paroisse Saint-Joseph le 18-1-1687, est fille de Pierre Meurin, marchand et maître vitrier, installé en Haute Ville, et de Françoise Caue décédée depuis le 2-11-1700. Pierre Meurin s'est remarié le 26-6-1701 avec Marie Chinot qui ressort d'une famille de maîtres tailleurs d'habits. Il ne faut pas voir plus loin pour admettre que cette circonstance a concouru à ce mariage.

C'est encore Pierre Vuacogne, le curé de Wierre-au-Bois qui a marié en 1705 Louis Marie Gressier, qui va donner la bénédiction nuptiale en l'église Saint-Joseph avec la permission de Me Deriqson leur curé, mais c'est le vicaire Desfournaux qui signera l'acte. Les frères de Jacques François Gressier, Louis Marie et Claude, sont présents. On remarque la haute signature soignée de Pierre Meurin, composée de lettres aux contours nets et appuyés qui semblent presque dessinées. Catherine Meurin veut imiter la signature de son père et n'en est pas loin.

La réputation de Jacques François ne sera pas inférieure à celle de son frère aîné. J'en veux pour cela la présence des deux frères dans une délégation qui vient à la mairie le 22-11-1740 rappeler leurs droits à la maîtrise de tailleurs d'habits.

Je note que le 14 mars 1749, reçu par Guillaume Cuvillier vice-mayeur et plusieurs échevins, il rappelle qu'il a payé « *une somme de trois cent trente livres pour la finance d'un des trente offices d'inspecteur et contrôleur créé par édit du mois de février 1745 sur la communauté des marchands drapiers et merciers de cette ville..... Il nous plaît de le recevoir et admettre dans ledit office comme aussy le recevoir bourgeois en cette dite ville* » (Archives municipales de Boulogne – liasse 1049 p.72)

Sa clientèle n'est pas quelconque. Il la prend bien évidemment dans la bourgeoisie mais aussi dans la noblesse. La liasse 218 des Archives municipales qui détaille la période 1760-1763, me livre le Mémoire 214 qui concerne Olivier de Villeneuve. Celui-ci, probablement endetté, avait conçu un moyen astucieux de régler son tailleur qui n'était autre que Jacques François Gressier. Il priait tout simplement « *les maire et échevins de Boulogne de payer 34 livres à Gressier son tailleur a compte de ce que lui doit la ville pour avoir logé M.de Varignon* » M. de Varignon était à cette époque commandant pour la ville et le château et il appartenait en effet à la commune de loger le commandant. J'en conclus que la clientèle noble de notre tailleur n'en était pas plus aisée, ni plus rentable pour cela.

Notre Jacques François devait, lui, gérer sagement son acquit. Il le fallait d'ailleurs sur le plan familial, puisque ce couple fécond conçut douze enfants dont je vais donner ici la liste.

Il décéda le 26-11-1764 à Boulogne Saint-Joseph, à l'âge respectable de 80 ans 6 mois (tout à fait exact) signale le registre sur lequel, enfin, le prêtre manie la précision (à moins que ce ne soit sur les indications du déclarant, son fils Antoine Gressier). Catherine Meurin le suivit de près, le 27-9-1767, âgée elle aussi de près de 81 ans.

Descendance de Jacques François Gressier et de Catherine Meurin

Tous nés à Saint-Joseph

V – 1 Antoine Marie Gressier né le 3-6-1712 –Parrain : Antoine Gressier (peut-être le cousin germain de Jacques François)- Marraine : Françoise Meurin

Il suit

V – 2 François Gressier né le 14-6-1713 Parrain : Pierre Meurin, le grand-père Marraine : Marie Jeanne Wacongne, la tante

V – 3 Marie Françoise Catherine Gressier née le 3-5-1715 – Parrain : Louis Marie Gressier, l'oncle Marraine : damoiselle Marie Françoise Brisset

V – 4 Marie Jeanne Françoise Gressier née le 9-4-1718 Parrain : Jean Pierre Meurin Marraine : demoiselle Marie Jeanne Luto

V – 5 Marie Madeleine Françoise Gressier née le 17-3-1719 Parrain : Antoine Marie Gressier Marraine : Marie Meurin

V – 6 Marie Antoinette Françoise Gressier née le 28-2-1721 Parrain : Antoine Marie Gressier Marraine : Antoinette Ursule Meurin

V--7 Pierre François Gressier, né le 27-5-1722 Parrain : François Gressier marraine : Marie Jeanne Isabelle Meurin

Il suit

V – 8 Marie Catherine Claudine Gressier née le 28-1-1724 Parrain : Claude Gressier, l'oncle Marraine : Marie Françoise Catherine Gressier

V – 9 Marie Louise Françoise Gressier née le 10-4-1726 Parrain : Antoine Marie Gressier (encore) Marraine : Marie Louise Iverné. Les parrain et marraine sont signalés dans l'acte comme « *jeunes gens de cette paroisse* » Antoine Marie est le frère de la nouveau-née et aîné de la famille, âgé de 14 ans.

Elle suit

V – 10 Jacques François Gressier né le 20-5-1727 Parrain : François Gressier frère du nouveau-né (il a 14 ans) Marraine : Marie Catherine Françoise Gressier, sœur du nouveau-né (elle a 12 ans) Décédé le 26-10-1734

V – 11 Jean François Joseph Gressier né le 20 (ou 22)- 8 1728 Parrain : Antoine Marie Gressier, le frère, parrain pour la quatrième fois Marraine : Madeleine Meurin Il sera prêtre.

Il suit

V – 12 Marie Françoise Thérèse Gressier née le 15-2-1733 Parrain : Charles Trupin Marraine : Françoise Madeleine Gressier sœur de la nouveau-née (elle a 14 ans).

Elle suit



Signature de Jacques François Gressier

L'existence de cette famille fut fortement imprégnée de religion. On compte dans sa descendance un prêtre, une sœur tourière et cinq filles qui ont gardé le célibat. Deux garçons se sont mariés, le troisième est devenu prêtre.

V – 1 Antoine Marie Gressier et Marie Marguerite Elisabeth Butteux Tailleur d'habits

Sous la forte influence religieuse (et professionnelle) de son père, Antoine Marie, aîné de la famille, est désigné parrain à l'âge de 7 ans de sa sœur Marie Madeleine Françoise, sur autorisation spéciale du prêtre certainement. Il n'avait pu signer, mais il a signé par contre plus tard trois autres parrainages, ceux de ses soeurs Marie Antoinette Françoise 1721, Marie Louise Françoise 1726 et celui de son frère Jean François Joseph (le futur prêtre) 1728, d'une plume qui était loin d'être malhabile. C'est dire la confiance que lui accordait son père et la grande attention que celui-ci apportait à l'éducation de ses nombreux enfants qui seront au demeurant tous alphabétisés.

Bien évidemment, Antoine Marie, à bonne école, exercera l'activité de ses ancêtres : celle de maître tailleur d'habits. Voici in extenso l'acte de sa réception en cette maîtrise « *Aujourd'hui onze octobre mil sept cent cinquante quatre laudience tenante par dt nous François Maire, présents hugues françois daniel Meignot Lieutenant de maire, Charles Lecat de Fossendal Dominique Leporcq de Lannoy et Jacques Coilliot, Echevins juges de police de la ville et banlieue de Boulogne sur mer se présent le sieur le Sr Antoine Gressier demeurant en la haute ville du dit Boulogne sur mer et accompagné des prévot et élus de la communauté des Marchands drapiers et merciers de cette ville lequel nous a dit quen qualité de fils de françois Gressier marchand en la dite communauté il aurait été receu par par les prévot, élus et anciens de la ditte communauté des Marchands drapiers et merciers pour maitrise et aurait payé sa reconnoissance conformément a leurs statuts suivant son acte de réception couché sur le registre de la communauté ; mais que ne peur ouvrir boutique et jouir de la ditte maitrise qu'il ne soit par nous autorisé, il requeroit qu'il nous plut le recevoir et admettre marchand drapier et mercier en cette ville offrant de prester serment par devant nous de se bien et fidèlement comporter dans la ditte profession, surquoy nous attendu que nous connaissons le dit Antoine Gressier pour etre de bonne vie et mœurs ; après avoir pris et receu de luy le serment en la forme ordinaire et accoutumée , lequel a juré et promis de se bien et fidèlement comporter dans la ditte profession ; avons receu et admis le dit sieur Antoine Gressier, marchand drapier et mercier en cette ville, a la charge par luy de se bien et fidèlement comporter dans la ditte profession, de suivre les statuts et réglemens de la ditte communauté et nous porter honneur et respect » (Archives Municipales de Boulogne BB 60 page 15)*

C'est sans surprise que je découvre le milieu social dans lequel Antoine Marie a rencontré son épouse : c'est celui d'une communauté d'artisans, qui n'est cependant pas celle des tailleurs, mais celle, beaucoup plus rare, des maîtres perruquiers. L'élue, Marie Marguerite Elisabeth Buteux est fille de Jean Buteux, maître perruquier, et d'Elisabeth Budin

Ce métier est rémunérateur. L'époque de Louis XV est celle des perruques que l'on voit porter, non seulement dans la noblesse, mais aussi beaucoup dans d'autres classes de la société. Là ne se bornaient pas les attributions de cet artisan. Je lis dans l'acte de réception de Jean Buteux, le 30-12-1740, qu'il a payé la somme de cent livres « *pour la finance de l'une des quatre places de barbiers perruquiers baigneurs et étuvistes en la ville de Boulogne sur mer...créés par édit du mois de juillet 1706, pour en jouir par le pourveu de la ditte place sa veuve enfants et héritiers de l'art et métier de barbier perruquier baigneur et étuviste* » Précisions apportées dans l'acte sur cette spécialisation : « *tenir boutique a enseigne avec bassins blancs faire savonnettes, pommades, essences, poudres de senteur, pastes et autres*

choses semblables pour leur usage ». Ce n'était donc ni plus, ni moins, qu'une maison de bains, munie probablement d'un matériel conséquent, correspondant à une mode qui se développait en ce siècle. Métier donc fructueux et cela d'autant plus que le nombre de « *boutiques* » de ce genre à Boulogne est limité à quatre. [En 1740 les quatre maîtres perruquiers étaient : Jean Baptiste François Prunier, Jean Baptiste Corenflort, Jean Buteux et Jean François Marie Buteux (probable frère de Jean)]

Après les fiançailles célébrées le 27 janvier 1748, le mariage a lieu le 29 janvier dans la chapelle paroissiale de l'église cathédrale de Boulogne, en présence de nombreux accompagnants des deux familles. Le contrat de mariage avait été signé au préalable le 25 janvier « dans la maison des père et mère de l'épouse », cérémonie à laquelle assistait une foule de représentants des deux parties, dont voici la liste :

Pour Antoine Marie Gressier, ses père et mère, le groupe compact de ses frères et sœurs bien vivants (je ne trouve que deux décès parmi les douze) : Pierre, Jean François Joseph (le prêtre), Françoise Catherine, Marie Jeanne Françoise, Madeleine Françoise, Françoise Antoinette, Claudine Catherine, Thérèse Françoise (difficile de jongler dans ces prénoms attribués par le père). Ceux-ci sont accompagnés d'une « délégation » de la famille maternelle Meurin. : Wallery Habart « *cavalier de la mareschaussée de picardie* » demeurant à Calais, époux de Madeleine Meurin, Charles Trupin maître vitrier de Boulogne et Antoinette Ursule Meurin sa femme, Marie Jeanne Isabelle Meurin, ces deux dernières tantes maternelles

Pour Marie Marguerite Elisabeth Buteux, voici ses père et mère, la cohorte de ses frères et sœurs : Jean François Marie, Joseph Ponce, Balthazar Louis, Marie Françoise, Louise Madeleine, puis le second cercle de la famille : Louis et Marie Jeanne Butteux demeurant à Paris ses oncle et tante du côté paternel, Marie Louise Antoinette et Marie Budin ses tantes maternelles, Louise Noël veuve de François Sauvage demeurant à Sangatte sa grand-tante maternelle, Me François Sauvage prêtre curé de la paroisse de Sangatte, demoiselle Marie Louise Sauvage demeurant à Sangatte ses oncle et tante à la mode de Bretagne [je rappelle qu'un oncle à la mode de Bretagne est le cousin germain du père] , du Sr Pierre Dieuset demeurant à Boulogne grand-oncle du père de l'épouse et de Pierre Dieuset son fils prêtre curé de la paroisse Saint-Joseph cousin de l'épouse. J'ai relevé plus avant l'implication fortement religieuse de Jacques François Gressier et de sa famille. Je constate que celle de la famille Buteux ne l'est pas moins.

Les apports au mariage des deux époux sont relativement limités. Nos deux maîtres-artisans sont à la tête d'une nombreuse famille et leur métier ne peut que leur délivrer les moyens de vivre décentement. L'inventaire après décès de Jacques François Gressier le démontre en dévoilant une liste de dettes passives largement supérieures à celle des dettes actives (5 -12-1764 - 4 E 48/88 notaire Dusommerard) Je reviendrai plus loin sur ce document qui nous donne la situation de l'ensemble de la famille Gressier à cette date. Il est heureux qu'Antoine Marie, âgé déjà de 36 ans, possède et déclare « *qu'il apporte audit mariage les meubles et effets quy garnissent actuellement la maison quil occupe scize rue du puich d'amour quy luy appartiennent de son épargne* » Ses parents lui donnent un buffet « *quy es a présent dans la maison quil occupe* » Les parents de l'épouse lui font un don de 300 livres.

A l'exemple de son père, Antoine Marie va fonder une famille nombreuse qui aurait pu être plus importante encore si Marie Marguerite Elisabeth Buteux, son épouse, n'était décédée, épuisée, le 4-8-1759, à l'âge de 38 ans, un an après la naissance de son huitième enfant. Huit enfants en 10 ans ! Rien d'exceptionnel en ce temps : le nombre d'enfants et le décès de la mère ! Jean Buteux le père et Antoine Marie l'époux signèrent l'acte de décès. Il ne restait plus à ce dernier qu'à prendre en charge sa jeune et nombreuse famille ; son inclination religieuse ne l'incita pas à reprendre femme. Il vécut encore très longtemps : il décéda le 9-4-1787 à l'âge de 75 ans.

Descendance de Antoine Marie Gressier et de Marie Marguerite Elisabeth Buteux

Tous les enfants sont nés à Boulogne Saint-Joseph

VI – 1 Antoine François Marie Gressier né le 20 -11- 1748

Parrain : Antoine Gressier Marraine : Françoise Gressier

Il suit

VI – 2 Jean Marie Gressier né le 31-3-1750

Parrain : Jean Buteux Marraine : Marie Catherine Meurin, les deux aïeux

Il suit

VI – 3 François Elisabeth Gressier né le 2-4-1751 (curieux ce prénom féminin que je vois dans l'acte) Cet enfant décède le 16-2-1754.

Parrain : Jean François Marie Buteux maître perruquier Marraine : Marie Françoise Catherine Gressier, tante paternelle

VI – 4 Marie Françoise Elisabeth Gressier née le 2-10-1752

Parrain : Jean François Joseph Gressier, diacre de la paroisse, oncle paternel
Marraine : Marie Françoise Buteux

Elle suit

VI - 5 Joseph Ponce Gressier né le 24-12-1753

Parrain : Joseph Ponce Buteux perruquier Marraine : Marie Jeanne Françoise Gressier, tante paternelle. Cet enfant décède le 23--4-1759

VI – 6 un enfant né et mort le même jour, baptisé par la sage-femme, le 16-3-1655.

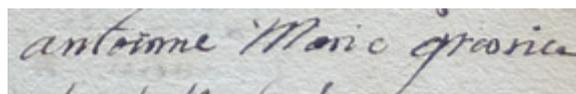
VI - 7 Louise Charlotte Gressier née le 21-12-1756

Parrain : Charles Trupin Marraine : Marie Louise Madeleine Buteux Cet enfant meurt le 12-4-1761.

VI – 8 Louis François Augustin Gressier né le 29-8-1758

Parrain : Louis François Buteux « *secrétaire à la subdélégation de l'intendance de cette province* » Marraine : Marie Madeleine Françoise Gressier, tante paternelle.

Je ne peux apporter de suite qu'à trois de ces enfants : Antoine François Marie, Jean Marie et Marie Françoise Elisabeth. Les numéros 3, 5, 6 et 7 sont décédés en jeune âge. Je n'ai plus retrouvé le numéro 8, Louis François Augustin, qui a peut-être quitté Boulogne.



Signature d'Antoine Marie Gressier

VI – 2 Jean Marie Gressier et Marie Anne Monique Vigneron

Tailleur d'habits

Fils cadet d'Antoine Marie, il poursuit le métier de ses ancêtres, c'est la cinquième génération de tailleurs d'habits, et cela toujours en la haute ville de Boulogne et peut-être bien dans le même bâtiment.

Il se marie par contrat du 5 octobre 1778 (notaire Dusommerard), et, comme cela s'est passé pour le mariage de son père, nous voyons y assister une armée de Gressier et de Buteux issus des branches paternelle et maternelle. Esprit de famille très prononcé. Son épouse, Marie Anne Monique Vigneron, mineure [elle a 22 ans], fille de Louis François Marie Vigneron, aubergiste en la Haute Ville, et de feu Marie Jeanne duWicquet, n'est pas en reste à ce sujet.

Voici les accompagnants de Jean Marie Gressier :

Antoine Marie son père veuf de Marie Marguerite Elisabeth Buteux, Antoine François Marie Gressier son frère, « *contrôleur des actes de notaires demeurant en la ville de Roye en picardie* », Marie Françoise Elisabeth Gressier sa sœur « *demeurant en cette haute ville* », le Sieur Pierre Gressier demeurant en Angleterre, « *Me Joseph Gressier pretre curé de la paroisse d'Audinghen y demeurant* » [il s'agit de son oncle] « *les demoiselles Marie Jeanne, Madeleine Françoise, Marie Antoinette Claudine, Marie Louise Thérèse Gressier, ses oncles et tantes du côté paternel* » [le curé mélange un peu ici les multiples prénoms des demoiselles] Du côté maternel comparaissent Jean Buteux son aïeul, Jean Marie Buteux maître perruquier et demoiselle Marie Elisabeth Vallois son épouse, Louis Buteux secrétaire de Monsieur Dugay intendant de Picardie, demeurant à Amiens, et demoiselle Marie Madeleine Dieuset son épouse, Jean François Caron premier commis juré greffier au siège de cette sénéchaussée et demoiselle Marie Françoise Buteux son épouse « *tous oncles et tantes au futur mariant* », le sieur Charles Trupin maître vitrier à Boulogne, son grand-oncle à cause de demoiselle Ursule Meurin son épouse. La cérémonie religieuse a eu lieu le même jour ; on y découvre un François Gressier signalé cousin germain, qui ne pourrait être dans ce cas que le fils d'un frère de Jean Marie, Antoine François Marie l'aîné qui habite Roye, ou Louis François Augustin le cadet que je ne trouve nulle part.

Et voici les assistants de demoiselle Marie Anne Monique Vigneron :

Louis François Marie Vigneron son père, veuf de Marie Jeanne Duwicquet, Marie Françoise Péronne et Marie Louise Vigneron ses sœurs, Pierre Vigneron maître charron demeurant à Wierre-Effroy et Marie Antoinette Delattre sa femme, Pierre Vigneron leur fils maître charron à Wierre-Effroy, Marie Françoise Vigneron, Delattre et Marie Louise Lefebvre sa femme, cousins germains, Geneviève Ducrocq demeurant à Hesdres secours de Wierre-Effroy, Marie Antoine Delattre maréchal-ferrant demeurant à Maninghen-les-Wimille et Marie Ducrocq sa femme, cousins issus de germain.

Les apports au mariage des deux époux sont assez limités Jean Marie annonce 300 livres, fruit de son épargne. Son père déclare qu'il disposera sur sa future succession de la somme de 800 livres qu'il donnera à qui bon lui semble. Curieux ! Quant à Marie Anne Monique Vigneron, elle recevra, après partage avec ses deux sœurs, un petit pactole (623 livres) provenant de la communauté des deux mariages de son père (Marie Jeanne Duwicquet et Marie Madeleine Duflos) mais cela... en cinq ans ! Cette dernière promesse sera tenue. En effet, par un acte notarié du 8-2-1787 (4 E 47/77 Dusommerard), Marie Anne Monique Vigneron et Jean Marie Gressier renoncent « *purement et simplement* » à la succession de leur père et beau-père [il vient de décéder] « *au moyen des avantages qu'il leur a fait par le susdit contract de mariage dont ils reconnaissent avoir reçu le montant y fixé dudit sieur Vigneron auquel ils en font pleine et absolue quittance* »

A cette date Jean Marie Gressier a déjà quitté la haute ville, où son épouse a donné naissance à un enfant qui ne vit qu'une journée, pour s'installer vers 1780 en basse

ville où naissent trois autres enfants. L'année 1788 qui suit le décès de Louis François Marie Vignerons, l'aubergiste, voit la mort inopinée le 31 juillet, de Jean Marie Gressier à l'âge de 34 ans. Deux témoins signent l'acte de décès : Jean François Caron, son oncle et Jean Marie Théodore Lheureux son cousin, époux de Marie Alix Buteux.

Descendance de Jean Marie Gressier et Marie Anne Monique Vignerons

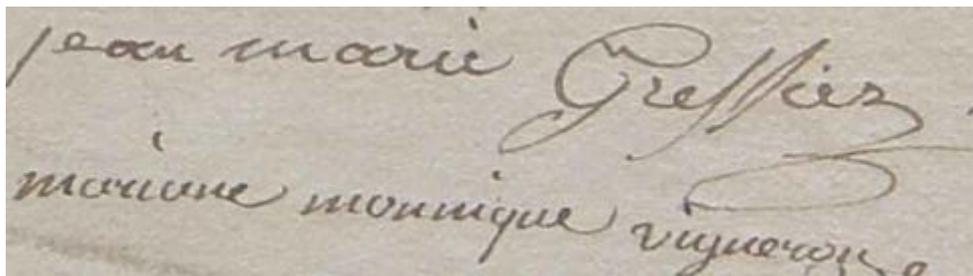
VII – 1 Antoine Marie Gressier né à Boulogne Saint-Joseph le 2-10-1779, décédé le lendemain.

VII – 2 Marie Madeleine Louise Elisabeth Gressier née à Boulogne Saint-Nicolas le 23-7-1781 Parrain : Louis François Marie Vignerons aïeul maternel
Marraine : Marie Françoise Elisabeth Gressier, tante paternelle

VII – 3 Louis François Jules Antoine Gressier né à Boulogne Saint-Nicolas le 9-6-1783 Parrain : Antoine François Marie Gressier « *contrôleur des vingtièmes en la généralité d'Amiens habitant Roye en Picardie, représenté par Jean François Ducamp de Saint-Martin* », oncle paternel. Marraine : Louise Vignerons tante maternelle.
Il décède, tailleur d'habits, célibataire, à Boulogne le 13-9-1812, âgé de 29 ans.

VII – 4 Jean Marie Auguste Gressier né à Boulogne Saint-Nicolas le 13-2-1788.

Après le décès de son mari, je ne vois plus trace à Boulogne de Marie Anne Monique Vignerons, ni de ses enfants. Aurait-elle rejoint Wierre-Effroy berceau de sa famille ?

The image shows two handwritten signatures in cursive ink on a light-colored paper. The top signature reads 'Jean Marie Gressier' and the bottom signature reads 'Marianne Monique Vignerons'. The ink is dark and the handwriting is fluid and characteristic of the late 18th or early 19th century.

Signatures de Jean Marie Gressier et de Marianne Monique Vignerons sur leur contrat de mariage. L'épouse modernise son prénom Marie Anne qui devient Marianne. Elle n'est pas loin de notre «Marianne».

J'ai noté « **il suit et elle suit** » pour un frère et une sœur de Jean Marie. Ce sont :
- **Antoine François Marie, frère aîné**, que l'on voit témoin au mariage de son frère en 1778, alors qu'il habite Roye et qu'il est « contrôleur des actes de notaires » En 1783, il habite toujours Roye, il est « *controleur des vingtièmes en la généralité d'Amiens* » et est parrain de Louis François Jules Antoine Gressier son neveu.
- **Marie Françoise Elisabeth, sœur aînée**, témoin au même mariage, et marraine le 23-7-1781 de Marie Madeleine Louise Elisabeth Gressier sa nièce, me semble restée célibataire.

Après Antoine Marie Gressier époux de Marie Marguerite Elisabeth Buteux, fils aîné de Jacques François Gressier époux de Catherine Meurin, nous poursuivons ici la descendance de ce dernier.

V – 7 Pierre Gressier et Jeanne Tressler

Négociant à Londres

Pierre Gressier, le septième enfant de Jacques François est né le 27-5-1722. Nous savons grâce au contrat de mariage de son neveu Jean Marie Gressier le 5 octobre 1778, auquel il assiste, note le document, qu'il habite l'Angleterre à cette date et qu'il y est devenu négociant ! Était-il vraiment présent ? Curieusement, sa signature ne figure pas au bas de l'acte, avec celles des frères et sœurs.

J'ai bien découvert cependant par deux fois des traces de sa « destinée » anglaise. Tout d'abord, la naissance à Boulogne Saint-Joseph le 2 septembre 1754, de Pierre Joseph Gressier né « *du légitime mariage de Pierre Gressier et Jeanne Tressler* » dont le parrain est « *Jean François Joseph Gressier [frère de Pierre Gressier] prêtre vicaire de Saint Martin secours de Menneville dans ce diocèse* » et la marraine Marie Marguerite Elisabeth Buteux, l'aïeule. A la recherche de l'identité de Jeanne Tressler, j'ai eu la bonne fortune de la revoir figurer sur le registre paroissial de Saint-Joseph à la date du 27 janvier 1770, soit près de vingt ans plus tard. Elle était venue à Boulogne pour donner la naissance à Antoine Robert Gressier né la veille « *de Pierre François Gressier négociant et Jeanne Tresler anglaise de nation* ». Les parrain et marraine sont, cette fois, anglais : Robert Osmond et Mary Underhill. Cette dernière pourrait, à tout hasard, être la mère de Jeanne Tressler et Robert Osmond le beau-père.

On peut imaginer que Pierre Gressier était venu rencontrer sa famille française avec laquelle, au demeurant, il ne coupa pas les ponts puisqu'on le revoit en 1778 au mariage de Jean Marie. On peut conjecturer aussi qu'entre ces deux naissances à Boulogne, d'autres assez nombreuses ont pu survenir en Angleterre et que cette branche des Gressier y subsiste encore à l'heure actuelle. Je n'ai plus détecté aucun indice relatif à Pierre Gressier et sa famille par la suite. Nous le rejoindrons un peu plus loin dans le récit de la succession de Jacques François Gressier et Catherine Meurin ses parents.

* * *

La lignée de Jacques François Gressier - Suite

Après Antoine Marie Gressier (V- 1) et Pierre François Gressier (V-7) qui, seuls, ont donné lieu à descendance, je reprends ici « en bloc » l'ensemble de la lignée encore vivante de Jacques François Gressier et Catherine Meurin. J'ai remarqué celle-ci dans des documents relatifs à Jean François Joseph Gressier le prêtre, et surtout dans l'inventaire après décès de Jacques François Gressier le père, qui voit le 5 décembre 1764, outre la présence de deux des fils, celle de ses sept filles dont aucune ne s'est mariée et dont la vie rectiligne ne pouvait m'apporter que bien peu de substance à leur sujet.

L'acte notarié du 30 octobre 1750 (4 E 49/3 Me Lefebvre) est désigné « *Titre clérical de Jean François Joseph Gressier* » (V-11). Celui-ci a 22 ans, il est « *clerc tonsuré* ». C'est dire, qu'après un temps de présence au Séminaire (de Boulogne sûrement), il a gravi ou va gravir les étapes qui conduisent aux ordres mineurs après des études de philosophie, puis au sous-diaconat et au diaconat, ordres majeurs dans la voie sacerdotale. L'ordre du sous-diaconat est délivré par l'évêque, sur avis du Supérieur du Séminaire, parfois aussi du curé de la paroisse. Le postulant doit bien évidemment être de mœurs irréprochables, absent de toute censure, et faire œuvre de chasteté. Mais il reste une condition très importante à réaliser, c'est d'être possesseur d'un « bénéfice » dont le revenu ne peut être inférieur à 100 livres ! A défaut de ce titre bénéficiaire, il faut produire l'acte notarié par lequel les parents ou amis lui assurent une rente annuelle, en attendant l'obtention d'un bénéfice. C'est l'objet de l'acte que je cite plus haut et que nous allons détailler. [Ceux qui possèdent le Tome 4 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais pourront relire P.94 et 95 la relation d'une nomination identique dans les ordres de Jean Marie Clément Le Gressier de Bellannoy]

Le sieur Jacques François Gressier, marchand, demoiselle Marie Catherine Meurin sa femme, le sieur Antoine Marie Gressier, leur fils, maître tailleur d'habits, demeurant en la haute ville de Boulogne « *lesquels pour donner des marques de leur singulière considération qu'ils ont pour Me Jean François Joseph Gressier leur fils et frère puisné clerc tonsuré du diocèse de Boulogne et lui faciliter l'exécution du saint désir qu'il a moyennant la grace de dieu et sous le bon plaisir de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque dudit Boulogne, de se faire promouvoir aux ordres sacrés, ont créé, constitué et assigné par ces présentes pour et au profit dudit Me Jean François Joseph Gressier leur fils et frère...etc.* » Je vais résumer ici les éléments qui caractérisent la rente et contribuent à connaître le lieu d'habitation de la famille.

Le minimum de 100 livres requis est atteint par la participation de 70 livres du père et de 30 livres du frère. Celle de 70 livres s'appuie sur la maison des parents « *consistante en boutique, chambre basse, cuisine, deux chambres hautes, cabinet, grenier et cave faisant face a la rue de l'hotel d'Aumont et d'autre coté a la rue du fiel de bœuf dont elle fait le coin* » [Remarque : la famille a compté 11 enfants vivants dans cette maison – La petite rue du Fiel de Bœuf se nomme maintenant rue de Campaigno] Celle de 30 livres est créée par le frère aîné sur la maison qu'il occupe aussi en haute ville, « *sur le bas de la place* ». Ils s'obligent de « *payer annuellement en deux termes de paiements égaux de six mois en six mois audit Me Jean François Joseph Gressier a commencer du jour qu'il aura reçu lordre du sous diaconat et ainsy continuer jusqu'à son décès ou jusqu'à ce qu'il soit possesseur d'un bénéfice de trois cens livres de revenu annuel agréé préalablement de mondit Seigneur Evêque* ». Notons l'importance cruciale que revêt pour la famille entière le titre de prêtre que portera Jean François Joseph Gressier. Les parents se «saignent aux quatre veines» pour cela, leur inventaire après décès en porte la marque. Le frère aîné, qui à cette date est déjà marié et père de famille, n'est pas moins généreux.

Voici donc le 5 décembre 1764, « *l'inventaire des effets en la communauté d'entre feu Jacques François Gressier et Marie Catherine Meurin sa veuve* » à 9 heures du matin, en la présence de cette dernière et, sauf Pierre Gressier « *demeurant à Londres* », celle de tous ses enfants vivants qui « *se portent fort* » pour Pierre : Antoine Marie Gressier l'aîné, Jean Joseph Gressier le prêtre à cette date curé de Sangatte, Marie Louise Gressier « *demeurant audit Sangatte avec ledit sieur Gressier son frère* », Marie Catherine, Claudine, Marie Jeanne Françoise, Marie Madeleine Françoise, Marie Françoise, Thérèse Gressier, les sœurs. Le long et minutieux travail de recensement se fait sous la direction de Marie Antoinette Queneul « *revendresse juré* » femme d'Adrien Hardy, de Marie Marguerite Delcroix femme de Jacques Iverné et de Marie Gilliot veuve de François Voisin. Je ne détaillerai pas la longue liste des objets et ustensiles, avec quelques modestes buffets, répertoriés dans la maison. Ce sont des choses courantes en nombre suffisant. Pas de luxe ! La « *chambre haute* » contient une armoire renfermant un nombre conséquent de draps, une petite armoire de sapin contenant nombre de serviettes et de nappes, plusieurs matelas et « *paillasses* », coffre à linge, un habit complet dudit défunt et des chemises à son usage. La boutique contient soie, ganse, ruban, fil, passement, cordon, amidon, etc... 18 aunes de toile, 9 aunes d'étamine, comptoir, tablette, balance avec poids d'étain et de plomb. Cet ensemble représente bien peu d'importance, le défunt âgé n'a probablement plus d'activité ; A la cave, on trouve « *cinq quartrons de fagots, une gonne de bière, trois livres de chandelle, une cruche pleine d'oseille salée* ». L'inventaire doit comporter aussi l'argent et l'or. Réponse de Marie Catherine Meurin : « *a été déclaré quelle na en sa possession aucun argent monnayé* ». Elle ne possède à son actif que deux dettes : l'une de 25 livres par la dame Hodicq, l'autre de 50 livres « *par la fille du sieur Poussepin* ». Par contre, la liste des dettes passives est impressionnante. J'en compte 24 dont certaines dépassent les 100 livres, le total voisinant les 900 livres.. Il s'agit surtout d'achats de marchandises, et d'arrérages de rentes. La liste des « *papiers* » doit aussi figurer Il n'y en a que deux : le contrat de mariage de Jacques François Gressier et Catherine Meurin en date du 21 juin 1711 chez le notaire Greben ? à Boulogne, et le titre de propriété de la maison achetée à Nicolas Hallet sieur Delatour par contrat passé à Boulogne chez Brisset le 14 février 1713.

Le règlement quelque peu complexe de la succession après le décès de Catherine Meurin le 27-9-1767, se réalisera dans la bonne entente entre frères et sœurs. Marie Louise Gressier qui demeure à Sangatte, déclare dans un acte notarié du 2-8-1868 (4E48/90 Dublaisel) que le total des dettes passives de ses parents s'élève à 407 livres 12 sols et qu'elle n'a aucune possibilité de fournir la part personnelle de 100 livres qu'elle en doit payer (elle hérite du quart), que la location de la maison (occupée par trois de ses sœurs) ne rapporterait pas plus que cette somme (pour tous), que cette maison est chargée d'une rente surcensive qui en absorbe le loyer, « *que des rediffications considérables et indispensables sont à faire a cette maison qui est très caduque et qu'on ne peut promettre aucun bénéfice* ». Elle va revendre fictivement le quart dont elle est héritière à ses soeurs et, pour s'acquitter de sa contribution au règlement des dettes passives, leur verser la somme de cent livres. Cela compte tenu, dit-elle, du fait que Jean François Joseph Gressier, le prêtre de Sangatte, son frère, et Marie Madeleine Françoise sa sœur, « *ont passer leur renonciation pure et simple aux dites successions* ». Ce que je vérifie en effet dans la minute datée du 16 avril 1768 établie chez le notaire Dublaisel (4 E 48/90).

Je tente de reconstituer la carrière de **Jean François Joseph Gressier** : je le vois diacre à la paroisse Saint-Joseph de Boulogne en 1752, prêtre vicaire de Saint-Martin secours de Menneville en 1754, prêtre curé de Sangatte en 1764, prêtre d'Audinghen en 1778.

Le 16 mars 1789 il paraît à l'Assemblée Générale des Trois Etats de la Province du Boulonnais qui a lieu en la Sénéchaussée, et y figure, comme curé d'Audinghen et représentant du curé d'Audresselles parmi le groupe des membres du clergé.

Il reviendra à Boulogne puisqu'il y décède, âgé de 76 ans, en son domicile rue de l'Egalité, le 2 frimaire an XIII (23 novembre 1804). Déclaration faite par Jean Charles Nicolas Cousin, marchand, son ami, et Jean Marie Théodore Lheureux Gressier son petit-cousin.

Marie Louise Gressier, V-9, sa sœur, qui a demeuré avec lui à Sangatte, est également revenue à Boulogne où elle l'a précédé dans la mort, âgée de 75 ans, le 11 vendémiaire an X (3 octobre 1801), section de la maison commune, où elle est déclarée marchande.

Marie Madeleine Gressier, V-5, a consacré sa vie à la religion. Elle se trouvait au couvent des Ursulines à Boulogne qu'elle a cependant quitté sous la Révolution. J'ai découvert un passeport établi à son nom le 29 septembre 1793 qui la dénomme « ancienne tourrière des ursulines »

[La tour était une espèce d'armoire ronde et tournante posée dans l'épaisseur du mur, qui servait aux religieuses cloîtrées pour faire passer ce qu'elles recevaient du dehors ou ce qu'elles envoyaient. La sœur tourrière en était chargée. Ce titre pouvait servir aussi à désigner une sœur plus spécialement chargée des relations extérieures. Il arrivait aussi qu'on découvre dans la tour...un bébé abandonné !]

Voici le contenu du passeport :

« *La citoyenne Marie Madeleine Gressier ancienne tourrière des Ursulines laquelle se rend à Peuplingue district de Calais d'après un permis du Comité de la Section de la Maison Commune.*

Native de Boulogne 74 ans - cinq pieds -cheveux et sourcils grisaille

Yeux bleus nez long bouche moyenne menton rond front haut et ridé visage allongé

29 septembre 1793

Elle décède à Boulogne le 24 germinal an X (14 avril 1802), âgée de 83 ans, très peu de temps après sa sœur Louise.

Marie Thérèse Gressier, V-12, la cadette, décèdera célibataire dès le 27 -4-1786, âgée de 53 ans. Témoins : ses deux frères Jean François Joseph le prêtre, Antoine Marie le tailleur.

The image shows a close-up of a handwritten document with several signatures in cursive ink. The signatures are arranged in two columns. The left column contains: 'Catherine Gressier', 'Marie Jeanne Gressier', and 'Marie François Gressier'. The right column contains: 'Thérèse Gressier', 'Antoine Gressier', and 'Jean François Gressier'. At the top right, there are some fainter signatures and the words 'marque de la dite' and 'meurin'.

Signatures des enfants de Jacques François Gressier au bas de l'inventaire fait après son décès



Vue de la haute et basse ville de Boulogne sur mer dessinée par Ph Luto en 1725 et gravée par les soins de C.Beaurain. Portefeuille 1 No 36125 – Bibliothèque Municipale de Boulogne.

La généalogie descendante de Nicolas Gressier, **II – 1** (1607-1656) fils aîné de Noël Gressier et d'Antoinette Dannel se termine à la page précédente. Suit maintenant celle de Jean ou Jehan Gressier, **II – 2** (1609-1668), second fils de Noël Gressier

II – 2 Jehan Gressier et Barbe Duwicquet

Huissier audiençier

Né le 3 janvier 1609 à Boulogne Saint-Nicolas, il a, comme c'était encore la coutume à l'époque, trois parrains : Jehan de Beauval (ou Daboal), Gabriel Watebled, Antoine Gest le jeune, et trois marraines : Jehanne Tauterel (épouse de Pierre Gressier que je soupçonne frère de Noël Gressier), Jehanne Léger, Jehanne Delamotte.

L'influence de la musique qui baignait Noël, son aïeul, et Nicolas, son frère, ne put l'émouvoir. C'est, après les études nécessaires, le droit qui le conquiert. « *Huissier audiençier aux bailliages de Boullogne, Outreau, Wissant et Longdefort...par tout le roiaulme de France* », voici le titre déclamatoire qui figure sur la première ligne de son contrat de mariage (22 janvier 1640 - notaire Flahault). Nul doute qu'il en est fier, et il le manifeste dans une signature très haute, très élégante, démarrant par deux majuscules (J et G) fines et élancées, ponctuées par trois fines verticales obliques parallèles, coupées par un lacis de courbes légères (voir cette signature plus bas). Le huissier audiençier était un personnage doté d'un certain prestige. C'était un agent assermenté. Il portait robe au 15^e siècle et faisait l'appel des causes. Il assura ensuite le service intérieur des audiences, la police des tribunaux. La verge, baguette d'ébène de 30 cm, était le symbole de son autorité.

Le choix de son épouse n'est pas inintéressant. Il s'agit de Barbe Duwicquet, déjà veuve, mais jeune, elle a 27 ans. Elle avait épousé, deux ans auparavant, en 1638, Pierre Routtier marchand brasseur à Marquise. Elle est issue de la famille des Duwicquet (ou du Wicquet), maîtres taillandiers de Samer venus s'installer à Boulogne en la fin troublée du 16^{ème} siècle (Michel Parenty – Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais Tome II) Cette lignée, boulonnaise de longue date, s'inscrit dans l'ensemble des multiples familles qui portent ce patronyme, dont Michel Parenty a dévoilé les arcanes dans l'ouvrage précité. Ainsi donc, Barbe du Wicquet née le 23-1-1613 à Boulogne Saint-Nicolas, est fille de Jehan du Wicquet maître taillandier et de Jehanne Duflos (mariés à Boulogne Saint-Nicolas le 12-5-1608). Jehan du Wicquet est lui-même le fils aîné de Jehan du Wicquet et de Marie de Hautefeuille, précédemment fixés à Samer, qui lui ont laissé en héritage plusieurs maisons (à Samer, Wierre-au-Bois, Wirwignes) totalisant plus de 100 mesures. C'est dire que Jehan Gressier réalise son entrée dans une famille aisée. Peut-être la doit-il aux relations de son père, maître lui aussi, dans le milieu des corporations ?

*[Je me permettrai ici une petite retouche au travail de Monsieur Parenty : Jean Gressier, époux de Barbe du Wicquet, n'est pas fils de **Marc** Gressier mais de **Noël** Gressier]*

Examinons le contrat de mariage. Il faut avouer que l'écriture en est détestable. Lettres informes et abréviations outrancières mettent dans l'impossibilité de tout traduire.

Jehan Gressier est accompagné de ses père et mère, de Pierre Dubucq époux de Marie Gressier, sœur de Jehan, de Nicolas Gressier son frère aîné, de Isaac Dannel son oncle, d' Antoine Gressier maître tailleur d'habits, son oncle, de Mathias Mauguet marchand, cousin du côté paternel, et de Claude Le Caron « *antien maieur de la ville d'estappes a présent demeurant a boullogne son bon amy* ».

Barbe du Wicquet n'est pas assistée de ses parents décédés mais de Jehan du Wicquet, son frère aîné, et de Marie Bourlizien sa femme, de Pierre du Wicquet, taillandier, son frère puîné, d'Antoine du Wicquet maître taillandier, son oncle, demeurant à Boulogne,

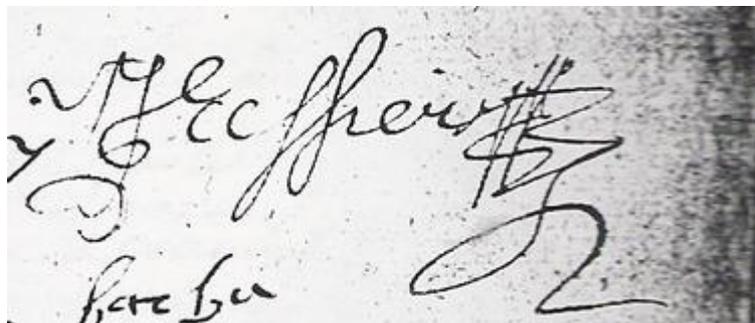
de Jacques de Haultefeuille, maître maréchal demeurant à Samer, son cousin issu de germain du côté paternel, de Philippe Forestier, laboureur à Wimille, son cousin germain du côté maternel, de Jean Dacquembronne, marchand de Boulogne, son cousin issu de germain du côté paternel, de Barbe Dubreuil femme de Antoine Josset auparavant veuve de Jehan du Wicquet

Jehan Gressier déclare qu'il possède en toute propriété ce titre de huissier audiencier dont il me semble quelque peu infatué. Il dispose également de la somme de six cent livres tournois. Ses parents lui font don aussi de deux cent livres.

Barbe du Wicquet atteste qu'il lui appartient de la succession de ses parents la moitié d'une maison, chambres basse et haute, grenier, cour, jardin et dépendances, située en basse ville de Boulogne. Elle dispose de la moitié de sept mesures de terre à Wirwignes.

Voici donc un couple qu'on ne taxera pas de riche, mais qui dispose de moyens certains. J'en vois les effets dans cet acte notarié du 3 février 1652 (4 E 48/234 – Vaillant) par lequel Jean Gressier, qualifié de sergent royal, loue à son avantage à Hugues Dacquebert et Christine Lecucq sa femme, « *une maison et ténement ce consistant entrois chambres grenier cave coure jardin couloire et une cave qui est dessous la chambre scituée dans ladite basse ville rue antiennement appellé tant per tanpaye* » pour la somme de cinquante six livres.

Jehan Gressier meurt, à l'âge de 59 ans, le 29-1-1668, alors qu'il est encore sergent royal, à Boulogne Saint-Nicolas. Barbe du Wicquet y décède le 29-12-1677 à l'âge de 64 ans.



Signature de Jean Gressier, époux de Barbe du Wicquet, sur son contrat de mariage

* * *

Descendance de Jean Gressier et Barbe du Wicquet

Tous les enfants sont nés à Boulogne Saint-Nicolas

III – 1 Jehenne Gressier née le 17-2-1641

Parrain : Pierre du Wicquet marraine : Jossine Gressier

Elle suit

III – 2 Jehan Gressier né le 13-3-1643

Parrain : Jehan du Blezel, escuier, Sieur d'Anquin Marraine : Nicolle Routier

III – 3 Péronne Gressier née le 15-1-1645

Parrain : Antoine Frameri Marraine : Péronne du Wicquet

III - 4 Marguerite Gressier née le 29-12-1645

Parrain : Claude de Neuville chanoine de Notre-Dame

Marraine : Marguerite Vaillant

III - 5 Marie Gressier née le 21-12-1647

Parrain : Bertrand Marlet Sieur du Hamel Marraine : Marie Parent

III - 6 Marie Gressier née le 21-4 1650

Parrain : Bertrand de Disquemue, Sieur de Monbrun

Marraine : Marie Mansse

Elle suit

III -7 Anthoine Gressier né le 17-2-1659

Parrain : Antoine Bonet Sieur de Montobant Marraine : Françoise Troussel

Notons de nouveau la coutume dans la famille Gressier de choisir nombre de personnages de la petite noblesse boulonnaise en tant que parrain et marraine de leurs enfants.

Il est difficile de repérer dans les registres paroissiaux de Saint-Nicolas le devenir des enfants de Jean Gressier et Barbe du Wicquet Les sépultures manquent dans l'intervalle 1618-1657, les oublis sont possibles. C'est ainsi que je ne retrouve plus Jehan (2), Marguerite (4) et Marie (5) probablement décédés. Je dépiste Marie Gressier (6) qui va épouser Antoine Mauguet. Puisqu'on lui a donné le même prénom que Marie (5), la sœur qui la précède, on peut supposer que cette dernière est décédée en jeune âge. J'identifie Péronne Gressier qui assiste au mariage de sa sœur Marie en 1680. Elle a 35 ans et se trouve célibataire. Elle l'est encore le 5 décembre 1709, où je la vois signer un acte notarial que j'expose ci-dessous. Je tombe enfin sur le décès d'Antoine Gressier le 19-7-1698 à Saint-Nicolas, sans autre renseignement. Il me paraît aussi célibataire

.Le 5 décembre 1709, chez les notaires Leriche et Gaignard de Boulogne, sont réunies les trois filles survivantes et héritières de Jean Gressier et Barbe Duwicquet., Jeanne épouse Lamoury, Marie épouse Mauguet et Péronne « *filie suffisamment âgée* » [elle est célibataire, âgée de 64 ans]. Elles sont de concert pour « *bailler à titre de rente foncière surcensière deux petites maisons grenier cour et toutes leurs circonstances et dépendances size sen la basse ville rue tamper tampaye faisant frond par devant a ladite rue par derrière au grand Rivage* » pour la somme de 27 livres 10 sols, à Jeanne Lhobel veuve de Nicolas Huret marchand en la basse ville de Boulogne. Il est entendu que Jeanne, qui est l'aînée percevra la moitié de la rente, ses deux sœurs se partageront l'autre moitié, aucun de leurs frères n'ayant survécu.

* * * *

III – 6 Marie Gressier et Antoine Mauguet

Les registres paroissiaux ne me donnent que quelques maigres renseignements sur Marie Gressier. Elle se marie en l'église Saint-Nicolas le 19-10-1680. Elle y épouse Antoine Mauguet, marchand, en présence de témoins qui sont uniquement de sa famille : Antoine Gressier (dont la signature me semble être celle de son cousin germain, l'époux de Madeleine Sauvage), Jenne Gressier sa sœur aînée et Robert Lamoury son époux, Péronne Gressier sa sœur également. Aucun membre de la famille Mauguet Nous savons néanmoins qu'un nommé Mathias Mauguet, marchand, était témoin au mariage de Jean Gressier et qu'il y était déclaré cousin du mariant du côté paternel. Il y a donc là sans doute un lien de parenté entre Mathias et Antoine Mauguet (père et fils peut-être) et, en conséquence, un degré de consanguinité éventuellement éloigné qui n'a pas attiré les foudres de l'église.

Remarque : les trois filles de Jean Gressier présentes à ce mariage savent toutes signer et, j'ajoute, de manière assurée, preuve de la solide éducation assurée par le père

Marie Gressier va vivre jusqu'à l'âge remarquable pour ce siècle de 93 ans. Elle décède en la paroisse Saint-Nicolas le 18-5-1742. Antoine Mauguet était mort depuis le 18-3-1707, à l'âge de 60 ans

A la recherche de précisions sur Mathieu Mauguet, j'ai découvert son contrat de mariage en date du 13-2-1639 (4 E 48/116 – Prudhomme) avec Octavie Vassal. Mathieu Mauguet est un notable, marchand et bourgeois. La liste de ses témoins en témoigne : une demoiselle de Montpellier veuve d'un sieur de Beaurepaire, Bertrand Monet, escuier Sieur de la Selle, Bertrand de Willecot Sieur des Prés, conseiller du roi, Marc de Foucault escuier, Sieur de la Loe, « *capitaine d'une compagnie de gens de pied* », Me Oudard Dauvergne, greffier de la Sénéchaussée. Octavie Vassal est fille de Jehan Vassal, sergent et garde de la forêt d'Hardelot, demeurant à Nesles, qui l'accompagne avec Loïse de ? (illisible) sa femme, Jehan Du Moulin, cheveu-léger de la compagnie du Seigneur de Villequier, époux de Françoise Vassal, sa sœur, de Jacques Framery sieur de Sangatte, mari de Agathe de la Rue, sa cousine. Mathieu Mauguet déclare sobrement qu'il apporte « *plusieurs biens meubles et immeubles* » dont il ne donne pas la liste, mais que j'estime sûrement fournie pour soutenir le rapport avec la dot princière de 1200 livres accordée à Octavie Vassal par ses parents !

Descendance de Marie Gressier et Antoine Mauguet

Tous les enfants nés à Boulogne Saint-Nicolas

Numération de la descendance par rapport à Marie Gressier (III-6)

IV – 1 Marie Jeanne **Mauguet** née le 1-8-1681. La marraine est Jeanne Gressier, la tante, (elle ne signe plus Jenne, mais Jeanne), et le parrain Oudard Mauguet. Ce dernier, *honorabile homme* », est aussi marchand. Je le vois paraître en tant que frère aîné de Louis Mauguet dans le mariage de celui-ci avec Jacqueline Seigneur le 28-8-1671 (4 E 48/266 Dauvergne) et je repère le décès des deux frères Mauguet la même année, Louis à l'âge de 65 ans, le 22-1-1682, (il est inhumé dans l'église des Cordeliers), Oudard à l'âge de 75 ans, le 30-6-1682. Le choix de Oudard comme parrain prouve à l'évidence sa parenté avec Antoine Mauguet, dont il pourrait être l'oncle. **Elle suit**

IV – 2 Madeleine **Mauguet** née le 24-9-1683

Parrain : Antoine Disque Marraine : Jacqueline Tilliette

IV – 3 Louise Marie **Mauguet** née le 10-5-1686
Parrain : Louis Marie Leclerc prêtre Marraine : Louise Mauguet
Elle décède à Boulogne le 15-7-1699

IV – 4 Jacqueline **Mauguet** née le 20-8-1688
Parrain : Robert Lamoury Marraine : Jacqueline Seigneur
Elle assiste au mariage de sa sœur le 4 novembre 1714, non mariée semble-t-il.

IV – 1 Marie Jeanne Mauguet et Antoine Paul Ollery Sauderbonne

J'ai exprimé plus haut mes interrogations sur l'ascendance d'Antoine Mauguet, époux de Marie Gressier, dont il est ardu de déceler la filiation. Le contrat de mariage de Marie Jeanne, sa fille, sans nous dévoiler la clé de l'énigme, nous apporte quelques indices sur sa famille, et sur celle aussi, qui me semble particulière, d'Antoine Paul Ollery.

Le 4 novembre 1714 (4 E 48/43 notaire Magnion), le contrat de mariage de Marie Jeanne Mauguet avec Antoine Paul Ollery est signé. Marie Jeanne Mauguet est accompagnée de sa mère, la robuste Marie Gressier, de sa sœur Jacqueline, et d'un parsonnage marquant : Bertrand Mauguet sieur de la Sablonnière « *capitaine au régiment de turaine, son oncle du côté paternel* » avec son épouse « *dame Marie Catherine Cléry* ». Ainsi donc, on peut avancer qu'Antoine Mauguet appartenait à la famille des Mauguet de la Sablonnière, grande famille bourgeoise boulonnaise de marchands et négociants, alliée aux Cléry, autre famille de négociants. Ces deux familles figuraient parmi les armateurs boulonnais, et peut-être aussi finançaient-ils la « course », affaire fructueuse, à partir du port de Boulogne. La présence d'un M. de la Sablonnière, procureur du roi en l'Amirauté de Boulogne, au contrat à Paris, le 1^{er} août 1759, de l'étrange mariage de Jean Nicolas Briche avec Marie Anne Isnard, mariage auquel assistaient de très hauts personnages tels le duc de Noailles, pair et premier maréchal de France, prouve à l'évidence la considération dont jouissaient les Mauguet de la Sablonnière. [Je narre dans le « Tome 2 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais » la biographie de Jean Nicolas Briche, issu des Gressier de Desvres – sans égaler pour cela le récit que fait de ce curieux mariage Michel Parenty dans son remarquable « Châteaux et maisons de campagne du Boulonnais]

Antoine Paul Ollery (ou Olerie) Saudrebonne (ou Souderbonne, Sonderbonne), voici les patronymes qui le désigneront. Il néglige la seconde partie de son nom dans sa signature ; sa sœur Madeleine, épouse de Michel Monbaillard, présente également, fait de même. Marguerite Darsy, qui assiste son fils, est la mère de l'époux. Un troisième personnage, Pierre Dubreuil, procureur en la sénéchaussée, témoin, est le mari de Marie Marguerite Dubuisson citée « *aussi sœur dudit Sauderbonne* » laquelle ne signe pas. Elle est donc, je suppose, demi-sœur des précédents. Ainsi donc trois patronymes : Ollery, Sauderbonne et Dubuisson, désignent les enfants de cette famille. Les deux premiers ne m'apparaissent pas originaires du Boulonnais : Sauderbonne, quelque peu francisé par le scribe, pourrait bien avoir une consonnance germanique et je me demande si le second ne proviendrait pas de l'irlandais O' Lery. Nous savons que Boulogne a été le lieu de passage de soldats de toutes nationalités.

Rien n'est précisé de leurs apports à cette union. Tout simplement « *sont convenus de se prendre chacun avec leurs droits et actions qui leur peuvent appartenir tant dans les successions de leurs deffunts pères et mères et ceux a eschoire* »

Un additif au contrat signale que le 16 novembre Pierre Dubreuil procureur est venu dans l'étude du notaire Magnion remettre le contrat en mains propres « *pour en estre dellivré expédition et serviret valloir ce qui appartiendra* »

Le mariage religieux aura lieu le 17 novembre 1714 célébré par le chapelain de la Charité de Saint-Pierre.

Je ne leur trouve aucune descendance dans les registres paroissiaux de Boulogne ville qu'ils ont dû quitter assurément puisque leur décès ny figure pas non plus. Ceci me laisse à penser que Antoine Paul Ollery pouvait être militaire.

Je signale cependant dans le registre paroissial de Saint-Nicolas la naissance et le décès de deux enfants d'un couple parent, celui de Nicolas Ollery (peut-être frère de Antoine Paul) dont le patronyme est barré et remplacé par « ...rebonne » (illisible mais nous savons qu'il s'agit de Sauderbonne), et d'Elisabeth Couvelart :

Le 17-9-1721 naissance de Nicolas Jacques Ollery, parrain : Jacques Guibour, marraine : Marie Marguerite Rehaut de Ligny

Décès du même enfant le 17-11-1721, âgé de 2 mois

Le 12-9-1726 naissance de Elisabeth Catherine Soudrebonne , parrain : Charles Lamoury, marraine : Catherine Godin

Décès le 17-9-1726, âgé de 5 jours.

* * * *

III -1 Jehenne Gressier et Robert Lamoury

Le maître boulanger

Jehenne (ou Jeanne) Gressier née le 17-2-1641, l'aînée de la descendance de Jean Gressier, va contracter un mariage coutumier dans la famille (et recherché très probablement), celui, pour les filles, d'une alliance avec un artisan maître dans son métier.

Le 30 avril 1664, en l'église Saint-Nicolas, elle épouse Robert Lamoury, maître boulanger, demeurant à Boulogne, basse ville. J'écris ici ce patronyme tel que je le vois reproduit dans la signature de l'intéressé qui sait parfaitement écrire. On le retrouve sous différentes formes dans les registres paroissiaux : Lamory, Lamorie, Lamoril. Les Lamoury sont originaires d'Audinghen. Le 20-1-1581 (notaire Preudhomme) Anthoine Lamoury, laboureur à Audinghen, vend deux journaux de terre à labour séant au dîmage d'Audinghen au lieudit « le Palais » à Jacques Warnier [signature assez maladroite d'Anthoine Lamoury, mais on distingue bien le « u » ; l'orthographe « Lamory » que l'on rencontre par ailleurs dans d'autres documents est bien à rejeter]

Robert Lamoury, né le 2-5-1642 à Boulogne Saint-Nicolas, est fils et héritier de Jean Lamoury décédé et de Marie Baiart, laquelle est remariée avec Pierre Vasseur, lui aussi maître boulanger. Bien que soumis à une réglementation très stricte en ce qui concerne la qualité et le prix du pain, le métier de boulanger, en ce temps, recueille de par son importance dans les moments difficiles, un certain respect et le personnage est considéré.

Le contrat de mariage a été conclu le 4 avril 1664 chez le notaire Vaillant (4 E 48/346). Robert Lamoury est accompagné de sa mère et de son beau-père, de Toussaint Tricquet époux de Marguerite Baiart sa tante, de Marie Lamoury sa tante, de Charles Lamoury son frère, de « *Mr Pierre Cuquemelle sieur de Gousin marchand en cette ville son bon amy* » et de Barbe Cocquet sa femme.

Quant à Jeanne Gressier, elle est assistée de « *Jean Gressier sergent royal en la sénéchaussée du Boullenois* », son père et de Barbe du Wicquet sa mère, d'Antoine Gressier, son oncle, et damoiselle Louise Le Caron sa femme, de Marye Gressier veuve de Pierre Dubucq, sa tante, de Jean et Pierre du Wicquet ses oncles.

Robert Lamoury déclare qu'il lui appartient en tant qu'héritier principal de son défunt père, une maison et six mesures de terre sur lesquelles Marie Baiart sa mère réserve son droit de douaire. Il a aussi, avec son frère Charles Lamoury maître menuisier, sa part de ce qui est porté sur l'inventaire établi après le décès de son père.

Jeanne Gressier reçoit de ses généreux parents la somme de 500 livres, plus cent livres payables en trois ans.

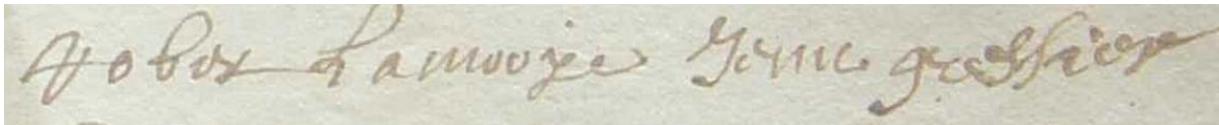
Voici le couple « armé » pour l'avenir

Il est probable qu'il ait habité la rue des Cordeliers en Basse Ville. C'est ce que je déduis quand je vois qu'après le décès de Robert Lamoury, Jeanne Gressier, au titre des ses enfants mineurs, et Péronne Lamoury, sa fille aînée héritière, signent un acte notarié en date du 18-4-1697 (4 E 50/19 – notaire Guillot) par lequel elles reconnaissent devoir à demoiselle Antoinette Bouchel veuve de Claude Campmajor, seigneur du Bail, conseiller du Roy, garde marteau [Officier des Eaux et Forêts du roi - le marteau sert à marquer les arbres qui seront abattus et vendus] la somme de 25 livres de rente censive et surcensive, à « *prendre sur une maison en cette ville rue des Cordeliers* » [non loin se trouvait le couvent des Cordeliers, près de la rue Thiers actuelle]

Un seconde minute datée du 27-6-1711 (4 E 47/45 Sommerard) nous en apprend un peu plus sur la famille Lamoury. C'est une transaction entre « *Jeanne Gressier et consorts* » d'une part, et, Antoine Courbet maître menuisier, époux de Péronne Lamoury, la fille aînée, « *héritière apparente* ». [Antoine Courbet est originaire de Longvilliers – Contrat

de mariage avec Péronne Lamoury en date du 22 mai 1693 – 4 E 48/267 notaire Demouy – Mariage en la paroisse Saint-Nicolas le 26 mai 1693]. « Les consorts » sont les trois filles encore en vie de Jeanne Gressier. Elles sont maintenant majeures et peuvent exciper de leurs droits. Ce sont : Marie qui a 43 ans et me semble célibataire, Marie Jeanne 38 ans célibataire probable, Jacqueline 29 ans qui est sur le point de se marier avec Pierre Ducrocq demeurant à Macquinghen (Baincthun) présent dans l'étude du notaire, et qui, déjà, « *la autorisé a l'effect des présentes* ». Le but de cette petite communauté est « *d'éviter aux contestations qui pourraient naistre en eux au subject de la succession future de la ditte Gressier* » En effet, Antoine Courbet et son épouse pensent que cette succession pourrait être « *plus onéreuse que profitable par rapport aux debtes a paier...dont ils ont parfaite connaissance* ». Au sujet de « *la succession mobilière et acquisition faite pendant la communauté* », c'est 500 livres qu'Antoine Courbet et sa femme devront payer aux trois sœurs. « *La poire est coupée en deux* » : Jeanne Gressier et ses filles paient « *comptant en bonnes espèces* » la somme de 250 livres sur la somme de 500 livres que Péronne Lamoury devait payer à ses sœurs après le décès de son père. Celle-ci renonce donc à la succession mobilière et immobilière, sauf, en ce qui concerne l'héritage de Robert Lamoury, la rente de 4 livres 7 sols 6 deniers qui est à prendre sur une maison et dépendances située Grande Rue appartenant à Jeanne Gressier.

Ces dispositions quasiment testamentaires étaient-elles motivées par la santé fléchissante de Jeanne Gressier, alors âgée de 70 ans ? Il n'en était rien : celle-ci, visiblement, ne se portait pas trop mal, attendu qu'elle décéda 17 ans plus tard, le 31-3-1728, à l'âge très respectable en ce temps de 87 ans !! Robert Lamoury, son époux, était décédé depuis longtemps, entre le 22 mai 1693 date du mariage de sa fille Péronne où il est présent et le 18 avril 1697 date du document étudié plus haut où Jeanne Gressier est déclarée veuve.



Signatures de Robert Lamoury et de Jeanne Gressier sur le contrat de mariage de Péronne

Descendance de Robert Lamoury et Jeanne Gressier

Tous les enfants sont nés à Boulogne Saint-Nicolas
Numération de la descendance par rapport à Jeanne Gressier

IV – 1 Pierre **Lamoury** né le 1-2-1665

Parrain : Pierre Vasseur, le beau-père de Robert Lamoury

Marraine : Barbe du Wicquet, aïeule maternelle

Il décède le 2-4-1665

IV – 2 Péronne **Lamoury** née le 15-1-1666

Parrain : Charles Lamoury oncle paternel

Marraine : Péronne Gressier tante maternelle **Elle suit**

IV – 3 Pierre **Lamoury** né le 15-1-1666 jumeau de Péronne

Parrain : Pierre de Cuquemelle ami de la famille Lamoury

Marraine : Louise Marie Sirier

Il décède le 12-3-1667

IV – 4 Marie **Lamoury** née le 21-2-1668
Parrain : François Coillot Marraine : Marie Duwicquet

IV – 5 Marguerite **Lamoury** née le 28-1-1669
Parrain : François Leblond Marraine : Marguerite Dehan, de Saint-Joseph

IV – 6 Barbe **Lamoury** dont je ne trouve pas la naissance, mais dont le registre paroissial me donne le décès le 25-8-1671 à l'âge de 7 mois, donc née en janvier 1671

IV – 7 Marie Jeanne **Lamoury** née le 20-3-1673
Parrain : Antoine Vasseur Marraine : Marie Gressier, tante maternelle

IV – 8 Antoinette **Lamoury** née le 13-2-1675
Parrain : Nicolas de Sesare « *cavalier de la compagnie de Frenoy en garnison dans cette ville de la paroisse de...proche de Neuchatel en Normandie* »
Marraine : Antoinette Delacque Elle décède le 21-5-1680

IV – 9 Antoine Jean **Lamoury** né le 9-7-1677
Parrain : Antoine Gressier Marraine : Antoinette Dacquebert
Il décède le 14-11-1678

IV – 10 Marguerite **Lamoury** née le 9-3-1679
Parrain : Jacques Moling de Trenes « *cavalier au régiment de Coninmarch* »
Marraine : Marguerite Gigault -Elle décède le 15-3-1679

IV – 11 Jacqueline Agnès **Lamoury** née le 3-1-1682 **Elle suit**
Parrain : Antoine Mauguet marraine : Jacqueline Tillette

Type classique d'une famille de l'époque : un enfant tous les dix-huit mois en moyenne, mortalité infantile importante : ici six sur 11, plus de la moitié. Peut-être plus, car sur les cinq enfants restants, je n'ai plus retrouvé, par la suite, le No 5 Marguerite, sûrement décédée puisque je ne la retrouve pas dans l'acte notarié du 27-6-1711 que j'ai déjà évoqué. On peut donc affirmer que quatre enfants seulement sur onze ont atteint l'âge adulte. Terrible constat. Aucun descendant mâle.

* * *

IV – 2 Péronne Lamoury et Antoine Courbet

Péronne Lamoury a épousé, nous l'avons vu, le maître menuisier Antoine Courbet le 22 mai 1693. Elle était l'aînée des enfants, l'héritière apparente de ses parents. Nous avons vu également les minutes qui traitaient de la succession.

Elle décède à Boulogne Saint-Nicolas le 31-3-1729 à l'âge de 63 ans. Antoine Courbet son époux meurt bien après elle, le 1-12-1739, à l'âge de 79 ans.

Descendance de Péronne Lamoury et Antoine Courbet

Tous les enfants nés à Boulogne Saint-Nicolas

Numérotation par rapport à Péronne Lamoury

V – 1 Marie **Courbet** née le 2-6-1694

V – 2 Antoine **Courbet** né le 17-1-1696

V – 3 Isaac **Courbet** né le 18-10-1697 - décédé le 23-9-1705

V – 4 François **Courbet** né le 30-11-1699

V – 5 Claude **Courbet** né le 24-3-1702

V – 6 Louis Antoine **Courbet** né le 2-12-1705

IV – 11 Jacqueline Agnès Lamoury

C'est la dernière fille de Robert Lamoury et Jeanne Gressier. Nous avons vu plus haut dans une minute du notaire Sommerard du 27-6-1711 que Jacqueline Lamoury était sur le point de se marier avec le nommé Pierre Ducrocq, mariage que je n'ai pu dépister à Boulogne. A-t-il eu lieu ou le futur époux est-il mort sur ces entrefaites ? En effet, je découvre, quinze années plus tard le mariage le 24-1-1726 à Saint-Nicolas de Jacqueline Lamoury et du sieur Sébastien Gertrude. Elle est alors âgée de 44 ans. Inutile de chercher une descendance. Voici de manière certaine un mariage de convenance. Elle meurt dès le 12-6-1735.

IV – 7 Marie Jeanne Lamoury

Marchande, célibataire, elle décède à Boulogne le 18-6-1640, âgée de 67 ans.

Quelques mots encore sur cette famille Lamoury. Robert n'eut aucun descendant mâle survivant ; les quatre enfants qui ont survécu étaient des filles. Charles, son frère, « fit plus fort », et son épouse aussi ! : un bouquet de 14 enfants, terminé par un feu d'artifice final extraordinaire de deux fois deux jumeaux : Angélique et Charles le 4-12-1692, Jean Baptiste et Nicolas le 18-11-1694. Nicolas, le dernier enfant, devenu négociant et receveur de la fabrique de la paroisse, épousa Jacqueline Godde (CM du 10-9-1723- notaire Cannel). Son fils Nicolas, marchant sur les traces de son père, devint marguillier de Saint-Nicolas, négociant également, et entra dans la riche bourgeoisie boulonnaise du port, en épousant Geneviève Philippine Coilliot, fille de Jacques Coilliot négociant et échevin. C'est lui qui acheta le 10 floréal an II (4 E 46/10 notaire Caron) le joli petit manoir de la Poterie à Wimille pour la somme de 8000 livres. On trouvera l'histoire de cette demeure dans l'excellent livre de Michel Parenty « Châteaux et maisons de campagne du Boulonnais ».

* * * * *

II – 3 – Marye Gressier et Pierre Dubucq

Le charpentier de marine

C'est la seule fille de Noël Gressier (I) et d'Antoinette Dannel qui ait donné lieu à descendance, les deux autres filles Anne et Jehanne étant décédées dans leur prime enfance sans que nous puissions donner la date de ces décès par suite du déficit des registres de sépultures de la paroisse Saint-Nicolas de 1648 à 1657. Marye est née le 20 juillet 1611 à Boulogne Saint-Nicolas.

Rien de surprenant dans cette famille de maîtres artisans, à ce que Marye Gressier soit promise en mariage à Pierre Dubucq, maître charpentier à Boulogne Basse Ville, et qui plus est, charpentier de navire, métier remarquable qui nécessite une technique approfondie et aussi, pour un maître, les moyens financiers de s'installer.

Le registre des mariages de Saint-Nicolas est hélas ! en déficit pour la période qui concerne le mariage, mais le Registre aux Insinuations IX B 28 p. 98 nous offre le contrat de mariage signé chez le notaire André Scotté de Boulogne à la date du 13 décembre 1633 (document très dégradé – certains noms sont impossibles à déchiffrer)

Pierre Dubucq, « *jeune fils à marier* », est assisté de sa mère Jehenne Chrestien qui est veuve de Nicollas Dubucq et remariée à François Brunet présent. Celui-ci, né vers 1560, laboureur à Audinghen (d'où est originaire, nous l'avons vu, la famille Lamoury) avait épousé en premières noces Jehenne de Habart, vers 1596, puis, devenu veuf, s'était remarié en secondes noces avec Jehenne Chrestien dont il n'eut pas d'enfant, par contrat du 3-10-1626, (il avait 66 ans). On apprend que ce mariage, de raison vraisemblablement, s'est réalisé quelques mois seulement après le décès de Nicolas Dubucq « *mort de la contagion* ». Autres témoins : Pierre Roche mari de Françoise Dubucq « *sa soeur consanguine* », Pierre Debouche marchand en la haute ville, veuf de Marguerite Chrestien, tante de l'époux, Charles Leroy (?) veuf de ? Dubucq, sa tante, Jacques Carmier marchand bourgeois de Boulogne.

Jehenne Chrestien appartient à une vieille famille boulonnaise de marins implantés en basse ville. Daudruy aborde sa généalogie dans « Familles anciennes du Boulonnais » (p.45 à 47) et signale que, faute de documents notariés, certaines de ses notations ne sont que probables. Je relève en effet une erreur concernant Jehenne Chrestien. Il indique que, baptisée le 20-5-1574, elle épouse probablement en secondes noces, vers 1612, Nicolas Du Bœuf. Il s'agit de Nicolas du Bucq. Je mentionne également une erreur du même type, concernant Jehenne Chrestien, page 257 dans le même ouvrage. Il y est écrit que celle-ci est veuve de Nicolas du Breucq ; il faut lire bien sûr Nicolas du Bucq.

Marye Gressier est accompagnée de Noël Gressier tailleur d'habits et d'Antoinette Dannel ses père et mère, de Nicolas Gressier son frère aîné, que suit sa première femme Claire Manier, d'Anthoine et Robert Gressier ses oncles. Sans être déterminante, la présence de ces deux derniers est révélatrice de la famille de Noël Gressier pour lequel je n'ai pu découvrir l'ascendance. Les relations entre les trois frères et leurs familles n'ont pas été étroites et n'ont pas donné lieu à documents. Je reviendrai plus loin sur la descendance des deux frères de Noël Gressier.

Quels sont les apports au mariage ? La partie du document qui traite de l'apport de Pierre Dubucq est quasiment en lambeaux. Je ne peux que citer des fragments de phrase : '*lui compete et appartient la moitié.....allencontre de sa sœur.....*La déclaration des parents de Marie Gressier me laisse complètement ébahi. Ils « *font don à leur dicte fille de la somme de quatre mil livres quils ont promis ...solidairement lui payer scavoir deux mil livres dans un an du jour dudit mariage ou plustot sy les dits futurs en ont affaire pour emploi en marchandise ou a leur prouffict deux mille livres un an après et seulement sy promettre et sobliger loger et nourrir avec eux en leur maison lesdits futurs mariants...* » Un certain

nombre de dispositions complémentaires non édictées ont dû être prises pour l'utilisation de cette dot royale.

Je m'étonne en effet qu'à la suite ce bon départ financier du couple, on constate au travers de quelques minutes notariales, quelques opérations financières laissant à penser la survenue de dettes à rembourser d'urgence. Le 19-2-1643 (4 E 47/9 – Flahault) ils vendent à Pierre Paillet et Marie Caron sa femme, des biens provenant de l'héritage de Jehenne Chrestien. De même le 9-6-1649, chez le notaire Hache, ils reçoivent d'Anthoine Gressier, frère de Marie, beau-frère donc de Pierre Dubucq, une somme de cent huit livres pour une rente basée sur une maison sise au hameau de Juphen à Audresselles qui provient aussi d'un héritage. Récidive le 6 février 1652 chez le notaire Vaillant (4 E 48/234) : vente encore à Anthoine Gressier d'une petite maison avec quatre mesures de terre à usage de pâture et labour située à Audresselles au hameau de Selles, provenant de l'héritage des parents de Pierre Dubucq. Une seconde minute traitant de la maison du hameau de Juphen est établie chez le notaire Vaillant le 16-9-1652 et l'on y apprend que Pierre Dubucq était redevable à Anthoine Gressier de 216 livres. Les raisons de ces difficultés n'apparaissent pas dans les documents.

Pierre Dubucq va décéder le 22-9-1662. Quant à Marie Gressier, je découvre en date du 13-1-1701, le décès à Boulogne Saint-Nicolas d'une certaine Marie Gressier âgée de 103 ans ! Aucune autre indication ne figure dans l'acte. Serait-ce l'épouse de Pierre Dubucq ? En 1701, elle n'a en principe que 90 ans. Mais quand on connaît l'approximation utilisée souvent en ce temps pour déclarer l'âge des défunts, on peut conjecturer qu'il puisse s'agir de notre Marie.

Je suis réduit également aux hypothèses en ce qui concerne la descendance du couple que je vais détailler ci-dessous. Les enfants seraient-ils tous décédés en jeune âge puisque je n'en dépiste plus aucun par la suite dans les registres paroissiaux ? Devant l'absence des registres de sépultures à Saint-Nicolas pour la période 1618-1657, il est bien difficile de le vérifier. Un détail qui complique le problème : l'orthographe du nom Dubucq devient « Dubus » ou « Dubut », et tend à la confusion avec une famille autre.

Descendance de Marie Gressier (II-3) et Pierre Dubucq

Tous les enfants sont nés à Boulogne Saint-Nicolas
Numérotation de la descendance par rapport à Marie Gressier

III – 1 Anthoine **Dubus** (orthographe de l'acte) né le 4-11-1634 –Signalé fils de « Anthoine Dubus »

Double erreur sur le prénom et le nom du père.

Parrains : Anthoine Coillot, Pierre Prévost, Nicolas Gressier (oncle de l'enfant)

Marraines : Jehenne Chrestien (aïeule maternelle de l'enfant), Péronne Bonningues, Jossine Gressier

III – 2 Pierre **Dubucq** né le 6-8-1638

Parrains : Jean Flahault, Nicolas Lhoste marraine : Barbe Sauvage

III – 3 Pierre **Dubut** né le 26-8-1640 (nouvelle orthographe)

Parrain : Pierre Roussel Marraine : Marthe Chrestien

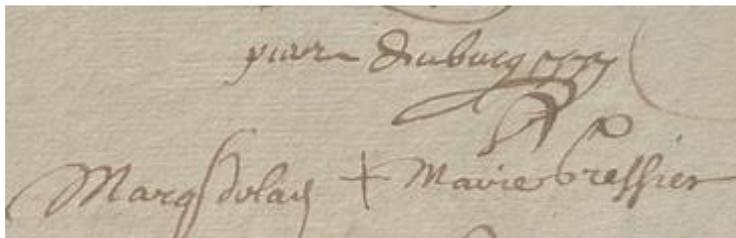
III – 4 Siméon **Dubus** né le 11-12-1644

Parrain : Siméon Chevallier « *gentilhomme a son altesse royale* »

Marraine : Adrienne Dacqbert

III – 5 Françoise **Dubut** née le 19-4-1647

Parrain : Guillaume Bense (je rappelle qu'il est l'époux de Jossine Gressier que nous supposons être sœur de Marie Gressier) Marraine : Françoise Chinot.



Signature terminée par un paraphe travaillé de Pierre Dubucq
Marie Gressier est analphabète

* * * * *

II – 4 – Anthoine Gressier et Louise Le Caron

Le marchand

C'est le troisième fils de Noël Gressier et d'Antoinette Dannel, né le 8 mars 1613 en la paroisse Saint-Nicolas. La musique et les instruments qui ont entouré l'existence de son père, Noël Gressier, de son frère Nicolas Gressier et de son neveu Claude Gressier, ne l'ont pas conquis entièrement. Anthoine Gressier s'est occupé surtout de vendre, c'était au premier chef un marchand drapier et mercier. Peut-être a-t-il cependant confectionné quelques habits, et, lorsqu'il en avait le loisir, taquinait-il un « instrument », car je lui vois attribuer ces deux spécifications dans le contrat de mariage de son cousin germain pour lequel il est témoin.

Il n'a pas loin de quarante ans, le 24-8-1652, lorsqu'il va prendre épouse. Il s'est constitué sûrement un certain pécule car nous l'avons déjà vu prêter de l'argent et racheter une rente à son beau-frère Pierre Dubucq. La bourgeoisie boulonnaise, c'est le milieu qu'il lorgne et qu'il ambitionne de rejoindre. Il y réussit. L'élue n'est plus une jeune fille, elle a trente sept ans, elle est veuve sans enfant, mais elle appartient à la réputée famille des Le Caron dont l'ancêtre, Nicolas Le Caron, fut lieutenant criminel de Boulogne au 16^{ème} siècle. Je doute que ce fut sous l'égide de Cupidon ou sur un instant musical harmonieux de notre instrumentiste que se noua cette union, mais bien plutôt avec un solide et précis contrat de mariage

Qui est donc damoiselle Louise (Le) Caron ? Elle a déjà 37 ans, est née le 25-11-1615 à Boulogne, fille de Jean Le Caron, contrôleur du domaine du Roi en Boulonnais et d'Elisabeth (ou Isabeau) Ducrocq (ou du Crocq). Ses parrain et marraine sont des nobles boulonnais estimés : Bertrand Patras de Campaigno, escuier, gouverneur de la ville, et Renaud Destailleur, maître de Boulogne, damoiselle Anne Postel et Marie Villerot.

Jean Le Caron, son père, né vers 1580, était fils de Jehan le Caron aussi contrôleur du domaine du Roi, époux en premières noces de Jeanne Duwicquet (RIB – 7-12-1577) et en secondes (30-11-1602) de Louise de Habart. Ce second Jehan Le Caron était fils lui-même de Nicolas Le Caron, lieutenant criminel de Boulogne et de Jeanne Lardé. Nous relevons dans cette famille des alliances avec les Campmajor, les Ricouart, les Flahault, les Costé, les de Habart etc..., toutes familles considérées.

L'ascendance maternelle de Louise Le Caron ne le cède en rien quant au niveau social. Nous touchons là aussi à la petite noblesse boulonnaise. Sa mère, Elisabeth du Crocq, est fille de Mathieu du Crocq, écuyer, sieur du Crocq et du Hil à Wirwignes qui, veuf de Barbe Lobgeois, a épousé le 2-12-1582 Katherine de Frohart fille de Jean de Frohart écuyer, laquelle devint héritière du domaine de Honvault qui passa ainsi aux du Crocq. [Le remarquable travail « Le domaine d'Honvault » dont l'auteur est mon ami Alain Honvault, nous détaille avec photos à l'appui l'histoire de ce château et de ses occupants. Je m'y suis bien sûr référé]

Louise Le Caron a déjà contracté mariage le 25-12-1649 (4 E 48 / 233 – Vaillant) avec, il me semble, un soupirant digne de son milieu, Jacques Picquet, sieur de la Neufve Rue, veuf de Michelle Legrand [Le Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais du Comte de Loisne nous indique un château et fief de ce nom à Recques. Je doute que Jacques Picquet ait quelque rapport avec ce fief. Nous allons voir dans son contrat de mariage que les terres dont il dispose se trouvent à Leubringhen et Ardres].

Jacques Picquet est assisté de Jehan Disque Sieur de Crendalle et de Antoine Flameng laboureur demeurant à Leubringhen, son ami.

Louise le Caron est accompagnée de damoiselle Isabeau du Crocq sa mère, veuve de Jehan Le Caron, de Barthélémy Pasqual, escuier, sieur de Longprez, mari de Elisabeth Le

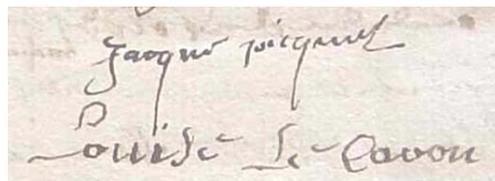
Caron sa sœur, de Claude Le Caron sieur de Houlouve, ancien maire d'Étaples, son frère, de damoiselle Marie Tutelle veuve de défunt Guillaume du Crocq, escuier, Sieur de Honvault, sa tante, de Philippe du Crocq, escuier, Sieur de Honvault, son cousin germain, de damoiselle Louise du Crocq sa cousine germaine.

L'apport de Jacques Picquet est conséquent et il le dévoile franchement : une maison, granges, étable et jardin à fruits avec 45 mesures de terre, sise à Leubringhen, à présent affermée à Antoine Flameng (son témoin), une autre mesure de terre voisine acquise avant son premier mariage, neuf mesures à Leubringhen acquises pendant son premier mariage, dix mesures de terre à Ardres achetées trois mille livres sur lesquelles il a versé déjà 1800 livres, une dette active de cent livres, « *dix mesures de bled pendant par leur racine a Leubringhen* »

Louise Le Caron reçoit de sa mère une somme de 600 livres à prendre sur Jehan Hubin, fermier du dit Honvault. Il lui appartiendra aussi « *le droit de quint sur la maison et seigneurie de Honvault qui pourra monter a trente huit ou quarante livres dont ladite future mariante jouira après le décédé de ladite Ducrocq ... par transport qu'elle en a de la dite demoiselle Marie Tutelle* ». [Marie Tutelle est l'épouse de Guillaume du Crocq sieur de Honvault] Claude le Caron, son frère, « *lui donne la somme de soixante livres a prendre sur son fermier de Terlincthun* ». Jacques Picquet, son époux, généreux en diable, annonce que « *pour la bonne amitié qu'il porte a sa future espouse* » lui fait donation « *pour en jouir apres son décédé* » de plusieurs mesures de terre « *laquelle donation tiendra nature de propre a la future mariante* ».

Cette munificence n'allait pas porter chance à notre mariant. Il allait bientôt rendre l'âme. Je n'ai pas trouvé les lieu, cause et date du décès, lequel survint bien évidemment avant le 24 -8-1652, date du remariage de Louise Le Caron.

Il faut noter qu'un enfant était né dans l'intervalle, le 9-9-1650, prénommé Barthélémy. Il avait eu pour parrain Barthélémy Pascal (famille alliée aux Le Caron et Ducrocq) et pour marraine Louise Ducrocq. Je ne l'ai plus retrouvé par la suite. Serait-il décédé peu après sa naissance ?

The image shows a close-up of a handwritten document. The top signature is 'Jacques Picquet' and the bottom signature is 'Louise Le Caron'. The ink is dark and the handwriting is cursive.

Signatures de Jacques Picquet et de Louise Le Caron sur l'acte de mariage

C'est très vite après ce court intermède que Louise Le Caron va épouser Anthoine Gressier. La signature du contrat de mariage, le 24 août 1652 (notaires Vaillant-Ricouart) va précéder la cérémonie religieuse ? Y assistent pour Anthoine Gressier « *jeune fils à marier* », Antoinette Dannel sa mère, Nicolas et Marie Gressier ses frère et sœur, pour damoiselle Louise Le Caron, Anthoinette Le Caron, sa soeur, veuve de Jehan Mareschal, marchand drapier à Boulogne, et Nicolas Lhoste marchand et ancien échevin de Boulogne..

Ce contrat n'a rien de l'aspect ouvert du précédent. : « *c'est a savoir de la part dudit Anthoine Gressier et de ladtcte damoielle Le Caron ont dict et déclaré quils se tiennent pour contents des biens et facultés quils ont pour le bien scavoir et cognoistre, sans pourtant que lesdicts biens soient communs pendant leur dicte communaulté* » Autrement dit, damoiselle le Caron se réserve en propre le douaire de son premier mariage, les terres que lui

a offertes Jacques Piquet, et la somme de mille livres prévue dans son premier contrat de mariage dans le cas où Jacques Picquet décède avant elle. Ceci est confirmé dans la partie rituelle de ce genre de document, celle qui traite de la succession. L'un et l'autre déclarent qu'en cas de décès, ils ne se font don que de la moitié des « meubles et acquets » provenant de leur période de communauté, leurs biens propres revenant donc à leur famille. Je n'étais pas dans l'erreur, je crois, en écrivant supra, que ce mariage « respirait le sérieux ».

Le mariage est célébré en l'église Saint-Nicolas deux jours après la signature du contrat, le 26 août 1652, les témoins étant Pierre Dubucq et Marie Gressier, sa femme, sœur du marié, Nicolas Lhoste et Antoinette Le Caron, soeur de l'épouse.

Lorsque je découvre deux minutes notariales relatives à des « louages » de maisons qu'effectue Anthoine Gressier, je ne doute pas qu'il doit en subsister d'autres et qu'il a su gérer et faire fructifier son avoir. [louage le 9-2-1658, à Louis Delettre d'une maison avec jardin et trois mesures et demi de terre à Juphen-Audresselles, pour 40 livres –il s'agit de la maison qu'il a achetée à Pierre Dubucq en 1649 (4 E 48/237. Vaillant) - louage le 5-4-1658 à demoiselle Adrienne Vaillant et son époux Nicolas Marlet, d'une maison, chambre, grenier, magasin (4 E 48/237). Je retrouve également avant son mariage, l'achat qu'il fait à Louise Leprêtre de la basse ville de Boulogne, pour la somme de 30 livres payées comptant d' « un huitième au total d'une maison deux chambres basses grenier au dessus scize au lieudit la Burrière faisant front par devant sur le havre dudit Boulogne » L'acte m'apprend aussi que « le surplus de ladite maison lui appartient par le moien d'acquisition qu'il en a fait de Pierre Dubucq », son beau-frère en difficulté financière qui a eu plusieurs fois recours à lui par la vente de biens qu'Anthoine Gressier ne voulait pas manquer.

Je ne détecte que la présence de deux filles descendant de ce couple, l'une, Marie, dont l'acte de naissance figure sur le registre paroissial de Saint-Nicolas le 25-9-1657, et l'autre Jacqueline dont l'acte de naissance ne paraît sur aucun des deux registres boulonnais, mais que je dépiste par son contrat de mariage du 26-6-1679 (notaire Mareschal à Boulogne).

Il est plausible que, compte tenu de l'âge de Louise Le Caron à la naissance de sa fille Marie (42 ans), cet enfant soit le dernier, et que Jacqueline, l'autre fille, soit l'aînée. Ajoutons que celle-ci est majeure en 1679, année de son mariage, donc âgée au minimum de 25 ans.

Anthoine Gressier va assister au mariage de sa fille Jacqueline. Il y est déclaré veuf. J'ai recherché en vain dans les registres paroissiaux boulonnais le décès de Louise Le Caron, comme d'ailleurs celui d'Anthoine Gressier. Elle est décédée avant le 26-6-1679 date du mariage de sa fille Jacqueline, Anthoine Gressier après cette même date.

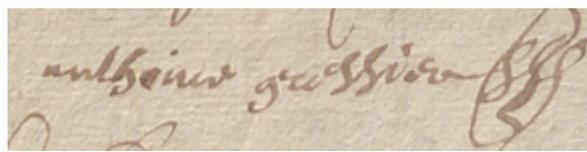
Descendance d'Anthoine Gressier et de Louise Le Caron

III – 1 Jacqueline (**Le**) **Gressier** naissance supposée vers 1654 **Elle suit**

III – 2 Marie **Gressier** née à Boulogne Saint-Nicolas le 25-9-1657 **Elle suit**

Parrain : Nicolas de Frohart Marraine : damoiselle Marie Ricouart

Nicolas de Frohart, écuyer, est fils de Nicolas de Frohart, sieur de la Watine et de Honvault. Je vois là le lien qui conduit aux Ducrocq, les ascendants de Louise Le Caron.



Signature d'Anthoine Gressier

* * * *

III – 1 Jacqueline (Le) Gressier et Jean de Faye

On peut situer avec beaucoup de probabilité la naissance de Jacqueline Gressier dans les années 1654. On ne s'étonnera pas non plus de la voir épouser un représentant authentique de la petite noblesse de la région montreuilloise. Je vois là, avant son décès, l'influence vraisemblable de Louise Le Caron, sa mère, qui n'a pas oublié le milieu social des « du Crocq » et des « Frohart » « escuiers » dont elle est issue et qu'elle désire voir retrouver par sa fille. J'ajoute d'ailleurs que le futur époux, Jean de Fay, cousine avec Philippe « du Crocq », « escuier », sieur d'Honvault, lequel est cousin germain de Louise Le Caron. Exemple classique et courant d'une recherche maritale ciblée, parfois difficile en ce temps, si l'on ne veut pas « déroger ».

Le contrat de mariage, signé le 26 juin 1679 (4 E 47/19 Maréchal), précède le mariage religieux qui a lieu à Wimille le 3 juillet 1679.

Nous découvrons là « l'identité » de Jean de Fay (le notaire indique par erreur « Du Fay »). Il est déclaré « *escuier, seigneur de Louigny, fils de feu Adrien dufay, escuier, seigneur d'esguignesgatte et de damoiselle Jeanne de Louigny demeurant a héron gouvernement de monstreuil* » Expurgeons ces lignes du contrat :

Adrien de Fay était seigneur d'Enguinegatte. Certains membres de cette famille ajoutaient un tréma afin de préciser la prononciation : « de Fayë ». Enguinegatte est un village du canton de Fauquembergues, proche de Delettes.

Jean de Fay est seigneur de Louigny. Louigny était un petit fief, sis dans la commune de Beussent, tenu du roi à cause de son comté du Boulonnais (Dictionnaire topographique du Comte de Loïsne).

Les de Fay habitaient Airon Saint-Vaast, petit village proche de Rang-du-Fliers.

Jean de Fay signe son contrat de mariage d'un large paraphe très bien écrit : « Louigny ». Désire-t-il ainsi insister sur la distinction de son titre ? J'ai noté en effet qu'à cette époque, certains nobles d'importance ou d'autres qui l'étaient moins mais qui voulaient le paraître, apposaient le nom de leur seigneurie et non pas leur véritable patronyme. J'en vois l'illustration dans ce même contrat où Charles Auguste de Garosse, présent, époux de Marie Gressier, qui se prétend « escuier », [nous allons en parler plus loin], signe simplement « Saint-Germain. ». Philippe Ducrocq, escuier, sieur d'Honvault (qui signe Ducrocq Honvault), époux en secondes noces de Magdeleine Nariot, présente, assiste Jean de Fay, son cousin. Aucun autre membre de sa famille ne l'accompagne.

Par contre, Damoiselle Jacqueline Le Gressier (on remarquera l'usage pour la circonstance du mot « Damoiselle » et de la particule « Le » pour accorder une touche d'anoblissement et quasiment d'équivalence avec l'époux) est assistée d'Anthoine Gressier, son père (il n'a pas droit au « Le » - curieusement il ne signe pas l'acte), de « *Charles Auguste Garosche escuier sieur de Saint-Germain demeurant en cette basse ville son beau-frère a cause de Marye Gressier sa femme* » (il signe uniquement Saint Germain pour imiter Jean de Fay), de damoiselle Isabelle (ou Elisabeth) Le Caron, veuve de Barthélémy Paschal, escuier, Sieur de Longpré, tante maternelle de l'épouse, de Philippe Ducrocq, sieur de Honvault, qui, avec sa femme, accompagne donc personnellement les deux mariés.

Jean de Fay déclare qu'il apporte au mariage « *plusieurs biens et effets dont ladite damoiselle Le Gressier s'est tenu..... pour comptente sans quil est besoing de dire plus ample déclaration* ». Nous en saurons plus par la suite, après le décès de Jacqueline Gressier.

Isabelle Le Caron fait don à sa nièce de la somme de 154 livres 8 sols 10 deniers de rente annuelle constituée à prendre sur Philippe Ducrocq, sieur d'Honvault, d'un lit garni, linges et batterie de cuisine. Bizarrement, Antoine Gressier, le père, dont je ne vois pas la signature au bas de l'acte, n'offre rien à sa fille, tout au moins devant le notaire.

Il faut dire néanmoins que le 20 juin 1679 (4 E 47/19-Maréchal), soit une semaine avant le contrat de mariage, Jacqueline Gressier avait vendu à Bertrand le Camus de Quiermont, marchand à Boulogne, pour la somme de 100 livres payée comptant, « *le fond et propriété d'un quart en totalité d'une maison se consistant en deux chambres basses, cabinets, deux greniers, cour, jardin, circonstances et despendances scituée en la basse ville de Boullongne rue de l'Escu de France* ». Ce quart de maison provient, est-il dit, de Louise Le Caron, sa mère, les trois autres quarts appartenant à Antoine Gressier, son père, et Marie Gressier, sa sœur. On peut donc assimiler cette petite affaire à la dot qu'elle attendait. Ce n'est pas, en définitive, une bien grosse fortune que Jacqueline Gressier apportait à son « esquier ». Avait-elle été choisie pour ses appas ?

Qu'en était-il des biens de son mari ? Deux documents m'interpellent. Ils sont hélas postérieurs d'une dizaine d'années au décès de Jacqueline Gressier et concernent le second mariage de Jean de Fay : 1- son contrat de mariage qui, contrairement à celui que nous venons d'étudier, énonce une liste impressionnante de biens en provenance de diverses successions, dont celle de son père, en partage avec ses nombreux frères et sœurs, 2- l'inventaire de ses biens après décès qui n'intéresse que le contenu de son habitation, lequel n'a rien d'exceptionnel. Est-il envisageable d'admettre que, compte tenu du nombre d'héritiers potentiels, Jean de Fay, pouvait vraisemblablement en 1679, se situer parmi ces hobereaux dont les « seigneuries » de taille modeste ne pouvaient rapporter que des revenus relativement limités, parfois loin du profit de paysans aisés tels que les « laboureurs propriétaires » ou même « censiers » d'un domaine important. Je ne le pense pas. Nous le constaterons plus loin.

Jetons un coup d'œil sur la famille de Fay. Sa généalogie en est très complexe, les branches nombreuses prètent à confusion et particulièrement les porteurs du prénom Nicolas Rodière l'a étudiée et en a relevé douze branches dans son Ms 231 (A.D. Arras). Celle qui concerne Jean de Fay est quelque peu tronquée et imprécise du fait des deux mariages de ce dernier et de ses descendants. Je ne veux nullement donner ici des leçons à notre irremplaçable Rodière dont les milliers de notations cueillies à la source enchantent toujours les généalogistes boullonnais, mais bien plutôt excuser la minime erreur que nous sommes tous susceptibles de commettre dans ce domaine.

La Gorgue-Rosny, dans ses Recherches Généalogiques, remonte plus avant l'ascendance de cette famille qui porte « *d'argent semé de fleurs de lys de sable* ». Je le cite : « *Jean de Fay, sieur de Morfontaine, père de Antoine, écuyer, Sr de Morfontaine, gouverneur d'Oisemont et y demeurant en 1510 [Oisemont se trouve en Picardie, proche de Blangy-sur-Bresle] et de Thomas, écuyer, allié à Jacqueline d'Avesnes en 1492, dont la postérité a possédé les fiefs de Fontaine le Secq, du Fresnoy, de Carnoy, de Gavry, de Walles, de Vis, de Longjardin, de Guinegate, de Louvigny, de Cagny, d'Amelaine, de Gréfontaine, de la Latterie et s'est allié aux d'Ambleval, de Fontaines, Cardon, d'Ostrel, Acary, Monet, des Groseilliers, Mangin, Régnier, Le Fèvre, Liévin, de Bethencourt, de Montfort, du Perrin, Boulenger, de Monchy, Gressier, de Frohart, Hurtrel, de Sarcus, de Saisseval, de Gueulluy, de Tassart, de Blécourt, de Réty* » Ouf ! Bien évidemment, aucun des de Fay n'a possédé seul l'ensemble de ces fiefs.

Jean de Fay était fils, nous le savons, de Adrien de Fay (lequel était fils puîné de Girault de Fay et de dame Marie Marguerite d'Ostrel) écuyer, sieur d'Enguinegatte, capitaine d'infanterie au régiment de Flandre en 1647, marié par contrat du 23-2-1639 (notaire Pätté – Montreuil) à dame Jeanne de Louvigny, décédé le 14-10-1722 à Airon Saint-Vaast à l'âge de 70 ans nous dit Rodière, ce qui est une erreur (1722 – 70 = 1652 – cet Adrien décédé est son fils du même prénom). Jean de Fay est le second fils. Je cite les trois autres que nous allons rencontrer par la suite : Adrien, l'aîné, sieur d'Enguinegatte, époux de Marguerite de Régnier, qui vivra à Montreuil, Nicolas le troisième, époux de Marie Madeleine Hurtrel qui vivra à Airon Saint-Vaast, Alexandre le quatrième qui sera longtemps prêtre et curé d'Airon Saint-

Vaast. Il est difficile de fixer un âge à Jean de Fay. Rodière cite la naissance d'un garçon et de plusieurs filles du couple de Fay x Louvigny entre 1640 et 1646 à Montreuil, mais ne donne pas les naissances des quatre fils qui pourraient avoir vu le jour à Airon Saint-Vaast, dont les registres paroissiaux présentent des manques. On ne peut qu'avancer la probabilité d'une naissance de Jean de Fay dans l'intervalle 1646-1650.

Jacqueline Gressier va rejoindre son mari et vivre à Airon Saint-Vaast dans le « manoir » familial où demeurent déjà Jeanne de Louvigny, l'ancêtre, et Nicolas de Fay, le frère, encore célibataire à cette date.

Leur vie commune ne va pas hélas ! durer bien longtemps. A une date que l'on ne peut arrêter, mais placer entre le 22 février 1687 [c'est la date d'un contrat de vente signé par Jean de Fay et Jacqueline Gressier – 4 E 105/698- notaire Lovergne- Montreuil] et le 8 novembre 1688 année du remariage de Jean de Fay, Jacqueline Gressier meurt. Les BMS des années 1685 à 1689 font déficit sur le registre paroissial de Airon. Pour la même raison, je n'ai pu déceler avec certitude la totalité des naissances issues du couple. J'ai réussi cependant, grâce à des actes notariés établis lors des successions d'héritages impliquant les enfants issus des deux mariages de Jean de Fay, à déterminer une liste que j'espère précise et complète de ces enfants.

Les veufs ne tardent pas à se remarier en cette époque, surtout lorsqu'il se trouve en charge d'enfants. Jean de Fay se remarie dès 1688 : je situe la mort de Jacqueline Gressier vers 1686 ou même 1687. La seconde épouse est rapidement « cueillie » comme de coutume dans la sphère de famille, quasiment la même que celle de Jacqueline Gressier. Il s'agit en effet de damoiselle Nicolle de Frohart, fille de Nicolas de Frohart, escuier, seigneur des Fontaines et de feu damoiselle Françoise Messire. Contrat du 8 novembre 1688 (R.I.B. IX-B 35- Fo 53). Rappelons-nous des Frohart possesseurs du domaine de Honvault et de leurs liens avec les Ducrocq.

Jean de Fay est assisté à cette occasion de ses trois frères : Me Alexandre du Fay, bachelier en théologie, devenu prêtre et curé de Notre-dame de Darnétal à Montreuil, Adrien du Fay, escuier, sieur d'Enguinegatte, et demoiselle Marguerite Régner, son épouse, Nicolas du Fay, escuier, chevalier. Je vois parmi les témoins de Nicole de Frohart, l'inévitable Philippe Ducrocq, sieur de Honvault, qui s'était déjà trouvé témoin pour les deux époux lors du premier mariage de Jean du Fay. L'apport déclaré de celui-ci à ce nouveau mariage est considérable et tranche avec celui qui fut déclaré lors du mariage avec Jacqueline Gressier. Il me paraît comporter cependant une bonne part de latence, dans la mesure où il s'appuie sur des successions à venir, comme celle de Jeanne de Louvigny sa mère, par exemple, qui décédera à Montreuil le 31-10-1690, et aussi sur le fait que ces héritages seront à partager avec ses trois frères et sa sœur Austreberthe de Fay, cela selon la Coutume du Boulonnais qui réserve, nous le savons, la part essentielle à l'aîné, Adrien de Fay. Jean de Fay énumère : 40 mesures de terre et des maisons au village d'Oy, des rentes sur des particuliers du village de Chochoy gouvernement d'Hesdin, une maison avec 12 journaux de « à labeur » et 4 journaux de prairies, à Héron, terres en provenance de deux de ses tantes, une ferme à Héron avec 200 journaux de terre et une autre à Balinghen pays reconquis avec 110 mesures après le décès de sa mère, 2500 livres et des meubles repris en « *l'inventaire après décès de ladite demoiselle Jacqueline Gressier sa femme, par devant Me Claude Buquet lieutenant du bailly des vicomtés des deux Hérons* » [Airon Saint-Vaast et Airon Notre-Dame] Cet inventaire réalisé sous seing privé n'a pas été retrouvé. Il aurait pu nous donner une idée plus précise des conditions de vie des conjoints du premier mariage.

Un aperçu peut en être imaginé grâce à un autre inventaire : c'est celui qui est établi au décès de Jean de Fay. Cette seconde union a peu duré. Jean de Fay escuier, seigneur

de Louvigny, meurt à Airon Saint-Vaast le 14-7-1694. Personnage notable, il est inhumé dans l'église. L'inventaire (4 E 105/213 - 11-11-1694 - notaire Marcotte – Montreuil) a lieu à Airon Saint-Vaast dans la maison mortuaire « *a la requeste de Nicolas de Fay esquier seigneur dudit lieu tuteur créé par justice aux enfans mineurs en première nopce dudit deffunct.....ensemble a la requeste de damoiselle nicolle Lazard de Frohart veufve en secone nopce dudict deffunct Sieur de Louvigny tutrice de ses enfans mineurs et dudit deffunct* ». Sont présents le notaire Marcotte, René Tilliette et Jacques Delestoille laboureurs à Airon Saint-Vaast. Il est stipulé qu'il sera « prisé » « *les effets et bestiaux deslessé par ledit deffunct* » Dans la cuisine quelques ustensiles courants, dans une chambre une tapisserie non « prisée » « *car elle est encore due au marchand* », trois tamis, deux rouets, un coffre de bois blanc, deux faux, une fourche, « *un palot* » (nom patois de la bêche) trois muids, « *un baril au bouillon* » [dit aussi baril à boullie, la « boulie » était une boisson fermentée faite de son bouilli dans une certaine quantité d'eau dans laquelle on délayait du levain, en usage chez les paysans du 17^{ème} s.], aucun habit car « *ils ont été vendus à Adrien de Fay sieur d'Enguinegatte pour 20 livres* » [il s'agit du frère du défunt], une paire de pistolets et une épée, « *le fusil dudict deffunct est entre les mains du sieur Grandsire Me apotiquaire a Monstreuil en tesmoin de ce quil luy est deub* ». Dans une autre chambre, on recense 6 chaises, un fauteuil, un miroir garni de cuivre doré, un bahut, une table de chêne, deux lits avec rideaux « *garnis de matelas de plume, un cabinet d'Allemagne garni d'écaille de tortue* », un couteau et une fourchette à manche d'argent « *mis en mains de la demoiselle Lebrun pour une somme de 20 livres* », deux chandeliers., un matelas et deux couvertures de laine.

Je me borne à signaler ici les objets les plus caractéristiques avant de passer au dénombrement des « bestiaux » dont la composition indiquera le degré d'importance de la ferme. Il est recensé quatre « cauales » évaluées 90 livres chacune, une « petite cavale » évaluée 50 livres et un vieux cheval évalué 15 livres, avec « *les harnachures servant au labourage* ». Significatif donc d'une étendue de terres relativement importante. Par contre quatre vaches seulement, deux génisses, deux veaux, une « coche ». La grange est visitée aussi : 300 gerbes de blé et seigle à battre, 220 gerbes d'avoine, 200 gerbes battues, 50 gerbes de « baillard », « *le labour ensemencé de trente deux mesures de terre* ». Ce domaine me paraît donc une exploitation d'importance moyenne essentiellement dirigée vers la culture et l'utilisation (et le prêt probablement) du cheval, facteur d'importance (et signe de richesse) en ce siècle où, à la campagne, tout se faisait à la main.

Il est précisé à la damoiselle de Louvigny (la veuve), qu'au cas où on retrouverait d'autres choses dans la maison mortuaire, elle devrait en référer au bailli prévôtal de Waben

En définitive, la fortune de Jean de Fay me semble bien moyenne en considération de ses annonces matrimoniales et de l'inventaire de sa demeure au décès. Il est possible, cependant, qu'un certain nombre de rentes reçues en héritage, devaient améliorer son ordinaire. Je découvre d'ailleurs chez le notaire Lovergne de Montreuil (4 E 105/698) en 1686 et 1687 plusieurs achats de maison et terres effectués par Jean de Fay et sa femme.

Cet héritage va évidemment donner lieu à plusieurs mises au point du fait de la présence en tant qu'héritiers des enfants des deux lits et de la seconde épouse. Les minutes notariales que j'ai pu collecter à ce sujet vont nous éclairer et dévoiler par la même occasion l'identité de tous les enfants de Jean de Fay.

Le 24-11-1694 (4 E 105/213 Marcotte) Nicole Lazard de Frohart « *séparé quand aux biens davec ledit de Fay.....pour esviter aux rigoureuses poursuites* » que pourraient faire contre elle Nicolas de Fay, tuteur des enfants mineurs de Jacqueline Gressier, Adrien de Fay leur oncle, Marie Gressier, leur tante, tous présents, prend avec eux accord pour un partage par moitié de l'héritage en question.

Le 13-12-1694, toujours chez le notaire Marcotte (4 E 105/213), se présentent de nouveau, Nicolas de Fay, escuier, seigneur dudit lieu, « *vénérable et discrète personne Messire Alexandre de Fay, prêtre et curé de l'église Notre-Dame de Darnetal oncle tuteur et curateur aux enfants mineurs du premier mariage des deffuncts Jean de Fay escuier seigneur de Louvigny et damoiselle Jacqueline Gressier* » et damoiselle Nicole Lazard de Frohart veuve en seconde noce dudit sieur de Louvigny. Les deux frères consentent à ce que cette dernière « *jouisse et perçoive le dit douaire....conformément aux coutumes* ». Un second acte est signé (même date, même notaire). Les deux frères réclament au profit des enfants mineurs la récolte « *de bled et autres grains qui ont esté dépouillés au mois d'août dernier sur les terres appartenant aux mineurs* » La damoiselle fait observer que les terres avaient été ensemencées avec des grains qui lui appartenaient, et qu'également, elle a, depuis le décès, nourri et entretenu les dits mineurs. Pour éviter les frais d'un procès, tout le monde se met d'accord : il sera livré par Nicole de Frohart au Sieur de Fay quatre septiers de blé et seigle après le mois d'août prochain.

Si ces différents documents attestent bien toujours l'existence des enfants mineurs de Jacqueline Gressier, ils ne m'en ont pas encore donné le nombre et les prénoms. Il me faudra attendre de débusquer bien plus tard le passage de l'un d'eux à Boulogne chez le notaire Magnion le 4 février 1712 (4 E 48/65) pour citer sans erreur les trois enfants encore vivants de Jean de Fay et Jacqueline Gressier. Ce sont maintenant des adultes, en bonne santé je suppose, qui ont pu croître sous les ailes protectrices de leurs oncles paternels ou de leur tante, Marie Gressier, soeur de Jacqueline, citée aussi parfois tutrice, toujours présente lorsque les intérêts de ses neveux étaient en cause, et que je vois habiter La Calotterie, proche de Airon, en 1694, alors qu'elle est veuve.

Jean de Fay, escuier, sieur de Louvigny [il s'agit du fils de Jacqueline Gressier, prénommé en réalité Antoine Jean, mais que l'on voit dans les actes prénommé tantôt Jean, tantôt Antoine] tant en son nom qu'en qualité d'héritier de damoiselle Marie Gressier, veuve d'Auguste Garoche, sa tante, est porteur d'un pouvoir « *sous signature privée* » en date du 20 janvier 1712, de Nicolas de Fay « *chevalier de Louvigny* » son frère, et de damoiselle Marie Marguerite de Fay sa sœur. Il reconnaît avoir reçu de Louis de Roussel, escuier, sieur de Paincthun, la somme de 360 livres « *pour lesquelles la dame de Saint-Germain avait formé son opposition au decret de la terre et seigneurie de Honvault acquise par Claude de Roussel escuier sieur de Paincthun moyennant laquelle somme iceluy comparant soit désisté de ladite opposition* » Ce qui fut chose faite. On apprend, à ce sujet, « *que le porteur du présent signe décharge sur la minute du traité du 17 may 1634 en ratification du 17 mars 1635 en liasse de monsieur Scotté notaire* » et que cette somme faisait partie d'une somme de 5000 livres, ceci étant stipulé sur le dit traité en faveur d'Isabeau Ducrocq (aïeule de Jacqueline Gressier).

Avec l'exploration du microfilm du registre paroissial d'Airon Saint-Vaast (50 MIR 016/1 –AD Arras), cet acte me donne maintenant la possibilité d'établir la descendance de Jean de Fay et de Jacqueline Gressier.

Descendance de Jacqueline Gressier et Jean de Fay

Tous les enfants sont nés à Airon Saint-Vaast

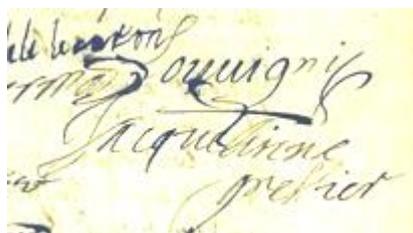
Numération de la descendance par rapport à Jacqueline Gressier

IV – 1 Marie Marguerite **de Fay** née le 25-8-1682 **Elle suit**
Parrain : Mr Nicolas Ferrand ; Marraine : damoiselle Marguerite de Fay

IV – 2 Antoine Jean **de Fay** né le 24-11-1683 **Il suit**
Parrain : Mr de la Villeneuve (C'est le seigneur d'Airon)
Marraine : damoiselle Charlotte de Sarcus

IV – 3 Nicolas **de Fay** né entre 1684 et 1688
Absence de ces années sur le registre

Il suit

The image shows a close-up of a handwritten document on aged, yellowed paper. Two distinct signatures are visible. The first signature, on the left, is written in a cursive hand and appears to be 'Jean de Fay'. The second signature, on the right, is also in cursive and appears to be 'Jacqueline Gressier'. The ink is dark, possibly black or dark brown.

Signatures de Jean de Fay (il signe Louvigny) et de Jacqueline Gressier
sur leur contrat de mariage

Il me faut distinguer maintenant la seconde lignée issue de Jean de Fay et de Nicole de Frohart, afin d'éviter un amalgame des deux branches, tel qu'il apparaît dans le Ms 231 de Rodière [ce n'est absolument pas coutume chez lui, je ne désire nullement par là me poser en donneur de leçon à ce maître qui nous a tant apporté – il se posait d'ailleurs à ce sujet, sans vouloir y répondre, une question pertinente dans le texte relatif aux de Fay]

Nous verrons par la suite s'établir entre tous ces enfants des rapports qui n'ont rien d'hostile et me semblent même fraternels. Nous en aurons confirmation dans les documents notariaux dont je fais état par la suite.

Descendance de Jean de Fay et de Nicole de Frohart

Tous les enfants sont nés à Airon Saint-Vaast

1 B – Marie Barbe Angélique **de Fay** née le 25-10-1690 **Elle suit**

Parrain : Antoine Jean de Fay « *qui ne sait écrire* ». Il s'agit ici du demi-frère du nouveau-né, âgé de 7 ans, fils de Jacqueline Gressier C'est, de la part de Jean de Fay le signe d'une affection familiale qui subsiste après le décès récent de celle-ci.

Marraine : damoiselle Barbe Haudresy

2 B – Adrien **de Fay** né le 13-6-1692

Parrain : Adrien de Fay sieur d'Enguinegatte (oncle paternel)

3 B – Madeleine Elisabeth **de Fay** née le 28-1-1694

Parrain : Jean de Vuageois

Marraine : damoiselle Madeleine Hurtrel.

Je n'ai pas retrouvé la trace de Adrien et de Madeleine Elisabeth.à Airon Saint-Vaast.

* * *

IV – 1 Marie Marguerite de Fay et Isaac François de Wavrans

C'est l'aînée des enfants de Jacqueline Gressier née le 25-8-1682 à Airon Saint-Vaast, enfant de cinq ans lorsque meurt sa mère, de douze ans lorsque décède son père. Elle sera néanmoins élevée et éduquée, comme il sied à la fille d'un écuyer, au sein de la famille de Fay auprès de ses oncles, dont Messire Alexandre de Fay, seigneur d'Enguinegatte, prêtre.

C'est bien au sein de la noblesse boulonnaise qu'elle convolera en justes noces, avec Isaac François de Wavrans, seigneur de Boursin, chevalier. Le mariage religieux a lieu en la paroisse Saint-Jacques de Montreuil le 14-9-1711 ; mention en est portée sur le registre paroissial de Airon Saint-Vaast. Nicolas de Fay, dénommé pour la circonstance chevalier et seigneur de Louvigny, l'assiste.

Les de Wavrans, escuiers, portent « *d'or à trois fleurs de lys au pied coupé de gueule* » « L'Etat du Boulonnais » en 1477 signale déjà Jean de Wavrans pour un fief tenu de Courset et Robert de Wavrans pour un fief tenu de Montcavrel. (La Gorgue-Rosny). L'ascendant de Isaac François, Charles de Wavrans est bien connu dans le Boulonnais pour avoir perpétré en décembre 1641 avec l'aide de son fils Charles et d'autres individus, l'assassinat d'Esdras du Tertre et de ses deux fils qui lui contestaient la propriété du fief de Boursin acquis par mariage de Charles de Wavrans. On trouvera le récit complet de ce drame et de ses implications dans le Tome 3 des « Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais » pages 224 à 228, de Michel Parenty. Il n'en resta pas moins que les de Wavrans conservèrent le titre de seigneur de Boursin que portait fièrement encore Isaac François de Wavrans, époux de Marie Marguerite de Fay, titre qu'il n'omettait pas d'apposer dans sa signature. Avec les descendants de son criminel aïeul, il subissait néanmoins encore en 1716 les effets de l'énorme punition financière que la famille de Wavrans devait payer aux Dutertre, laquelle donna lieu à moult contestations et cela pendant plus d'un siècle. [25 -11-1716 -4 E 102/18 notaire Deletour Montreuil]

Le contrat de mariage a été signé le 10 septembre 1711 chez Me Pecquet notaire à Monreuil (4 E105/586). On y apprend que Isaac François de Wavrans, « *chevalier, seigneur de Boursin* », veuf de damoiselle Magdeleine d'Enguinehault, est fils de Charles et de Suzanne de Maulde (celle-ci était fille de Gabriel de Maulde, baron de Colombert). Si l'on s'en rapporte à La Gorgue-Rosny qui donne l'année 1678 comme année du premier mariage du sieur de Boursin, on peut estimer la naissance de celui-ci vers les années 1650, ce qui lui alloue 55 à 60 ans en l'année 1711, celle de son second mariage. (Marie Marguerite a 29 ans)

Des personnages notables assistent l'époux : Messire François de Bernes, escuier, cousin issu de germain, Messire de la Pasture, escuier, Sieur de la Rocque, aussi cousin issu de germain, « *noble homme Messire Charles de La Fraisnais Conseiller du Roy et subdélégué en cette ville* » L'épouse est sentencieusement nommée « damoiselle Marie Marguerite de Louvigny », ses assistants également : Nicolas de Fay son oncle est « escuier, seigneur d'Enguinegatte », Nicolas son frère est « Nicolas de Louvigny escuier seigneur dudit lieu ». Des dames de qualité accompagnent l'épouse : Marie Barbe Angélique de Fay, sa sœur utérine, « *damoiselle Agnesse Hertault veufve de Messire Josse Lardier escuier, de damoiselle Antoinette de Neufville fille aagée parente* »

Isaac de Wavrans déclare qu'il apporte au mariage « *les droits successifs luy venant par le décès de son frère messire Charles de Wavrans vivant gouverneur a dunquerque* » Il lui appartient aussi une maison avec 36 ou 37 mesures de terre à labour sise à Lottinghen.dont il se réserve le profit. Marie Marguerite de Fay annonce qu'il lui revient une part des biens en provenance de ses parents décédés « *lesquelles biens luy tiendront nature de propre* » Quant « *aux meubles meublants et effets luy appartenant.....attendu qu'il ny a entre eux aucune communauté* », elle gèrera et administrera elle-même ses biens.

La minute notariale donne « *l'inventaire et description des meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à dame Marguerite de Louvigny femme séparée quand aux biens et autorisée à la poursuite des droits* » par Isaac de Wavrans. Cet inventaire fait montre d'un ensemble de qualité : vaisselle d'étain, couverts d'argent, chandeliers de cuivre, meubles et chaises en bois de chêne, deux lits garnis plus « un lit pour la servante », douze paires de draps, trois douzaines de serviettes, etc....

Exemple typique d'un mariage de convenance dont je me demande s'il a donné lieu à postérité. Marie Marguerite de Fay décèdera à Montreuil, paroisse Notre-Dame, le 7 août 1735.

IV – 2 Antoine Jean de Fay et Marguerite Guérard

Né le 24-11-1683 à Airon Saint-Vaast, il est l'aîné des deux fils de Jean de Fay et Jacqueline Gressier. C'est donc à lui que sera dévolu en héritage, en ligne directe de père et mère et selon la Coutume du Boulonnais, la totalité des biens féodaux ou roturiers, à charge cependant d'en rendre le quint à ses frères et sœurs. (J'ai déjà noté précédemment son intervention dans un acte de 1712 relatif au domaine de Honvault).

Une transaction du 6 avril 1715 reçue chez le notaire Marcotte de Montreuil (4 E 105/228) rassemblant les héritiers de Jean de Fay vivants encore à cette date, est ainsi conduite par « *Messire Antoine Jean Defajé escuier Sieur de Louvigny lun des gardes du corps de sa majesté demeurant en cette ville (Montreuil)* »

A cette date, Antoine Jean a déjà contracté mariage le 8 décembre 1711 en la paroisse Saint-Pierre de Montreuil avec damoiselle Marguerite Guérard de Florivage [Florivage : fief de la commune de Douriez - La famille Guérard a compté des « escuiers »] Il est assez surprenant de le voir, dans cet acte notarié de 1715, porteur du titre de « garde du corps de sa majesté ». Sous Louis XIV ceux-ci constituaient un corps de cavalerie faisant partie de la maison militaire du Roi. C'était un privilège convoité parmi la noblesse dont il fallait faire partie. Ils portaient un uniforme bleu et une épée avec l'inscription « Vive le Roy ». Alors que les gardes suisses surveillaient l'intérieur du palais, ceux-là se tenaient à la droite du roi lors des batailles. Antoine Jean faisait-il des allers et retours entre Montreuil et Versailles ? Ou avait-il rempli cette fonction avant son mariage, ce qui me semble le plus vraisemblable ? Rien d'inattendu en effet de découvrir chez les de Fay, comme c'était la coutume dans les familles nobles de ce temps, un militaire et un prêtre (Alexandre de Fay).

Cette minute est très intéressante. Elle nous livre la condition des héritiers de Jean de Fay. Aux côtés d'Antoine Jean, voici son frère cadet « *Nicolas de Fajé chevalier demeurant au village du Temple* » (hameau de Conchil-le-Temple), « *messire Isaac François de Wavrans escuier seigneur de Boursin et dame Marie Marguerite De Fajé son épouse icelle de luy séparée quant aux biens* », tous enfants de Jacqueline Gressier. Mais présents également : « *messire François de Rambur escuier Sieur de Branlicourt et dame Marie Barbe Angélique DeFajé demeurant audit Airon Saint Vaast* », cette dernière fille du second mariage de Jean de Fay, unique héritière de Nicole de Frohart.

Le but de cette réunion est de confirmer les diverses transactions précédemment conclues entre eux sous seing privé et de les déposer chez le notaire Marcotte

En ce dossier se trouvent ajoutés un acte du 30 mars 1715 sans intérêt particulier, mais aussi et surtout, revenant à la date du 13 septembre 1688, puis tenant compte de la suite, un inventaire détaillé et minutieux, accompagné d'un partage rigoureusement honnête de la succession des biens et effets à la suite du décès de Jacqueline Gressier. Ce compte était absolument nécessaire avant le second mariage de Jean de Fay qui allait suivre le 8 novembre

1688 suivant. Ceci renforce l'estimation de la date de décès de Jacqueline Gressier que j'ai présumée en 1688 ou 1687. Je ne peux reproduire ici les douze pages qui composent l'extrême complexité des calculs relatifs aux multiples rentes émanant des propriétés de Jean de Fay (et des capitaux qu'elles représentaient) après sa mort en 1694, face aux héritiers, les trois enfants de Jacqueline Gressier et la fille de Nicole de Frohart. Deux spécialistes du droit, avocats en parlement à Montreuil, sont venus apporter leurs lumières à la réalisation de ce travail : Maître Charles Wiart, sieur des Roharts, et maître Pierre Pasquet Sieur de la Cressonnerie. On peut y vérifier l'application de la Coutume du Boulonnais en matière de succession.

Antoine Jean de Fay meurt à Montreuil paroisse Saint-Pierre qu'il habitait, après quelques années seulement de mariage, le 24 juillet 1719, sans postérité. Un inventaire « *des effets titres et papiers délaissés par ledit feu seigneur de Louvigny* » est réalisé dans la maison mortuaire le 12 août 1719 sur la réquisition de Messire Nicolas de Fay escuier Sieur de Louvigny, son frère, de François Isaac de Wavrans seigneur de Boursin, époux de Marie Marguerite de Fay, François de Rambur, escuier, époux de Marie Barbe Angélique de Fay, notaire Caudavaine, Montreuil 4 E 105/151). Alors que l'inventaire établi au décès de Jean de Fay, son père, représentait celui d'un gentilhomme de la campagne impliqué dans la gestion de ses terres (voir plus haut), on se trouve ici devant un petit noble de la ville de Montreuil, militaire tout d'abord, rentier ensuite. La cuisine de son logis est abondamment fournie en matériel utile, dont des assiettes et des plats en étain, chaises de bois et fauteuil. L'équipement vestimentaire est important : 2 paires de bas ; deux ensembles : justaucorps, veste, culotte de drap ; 17 chemises en toile de lin, une « roquelaure » de drap bleu (manteau boutonné devant), un justaucorps de drap bleu avec culotte noire, trois paires de chaussons, 2 paires de gros souliers, une paire de grosses bottes de cuir (évaluée 10 livres) etc... La literie est confortable : 5 paires de draps, oreillers de plume, lit de bois de chêne, 3 matelas.. La réserve de bois se monte à 500 fagots. Le recensement des titres et papiers est très conséquent. Ceux-ci sont soigneusement triés, classés et rangés méthodiquement dans plusieurs coffres et dossiers pouvant contenir plusieurs dizaines de pièces. Ce sont en majorité des titres de rentes, des quittances, des contrats de vente, d'achat, et aussi quelques actes confidentiels tels que les contrats de mariage et le testament de Jean de Fay, les quittances de réparation de la maison d'Airon et du presbytère. Quelle activité pouvait avoir Antoine Jean de Fay autre que celle de gérer le patrimoine reçu de son père ? L'analyse de cet inventaire ne m'en suggère aucune.

Ce décès de l'aîné des enfants de Jean de Fay qui avait hérité de la totalité des biens de son père, entraîne automatiquement la succession relative à ces biens aux frères et sœurs vivant encore. Et voici la minute du notaire Caudavaine en date 30-5-1720 (4 E 105/151) qui nous le démontre en présentant les trois survivants : Nicolas de Fay et son épouse Marie Suzanne de Rambure, Isaac François de Wavrans et son épouse Marguerite de Fay, François de Rambure et son épouse Marie Barbe Angélique de Fay. Ceux-ci, « *héritiers pour un tiers* » se sont mis d'accord pour vendre solidairement la moitié « *du fond et propriété des maison et autres batimens cour jardins fruitier et potager terre a labour prez et pastures et généralement tout de quy appartient audits seigneurs et dames premiers comparants dans la ferme et maiterie du boulevar scituée a Balinghen proche le Fort Brulé* » [Balinghen situé entre Ardres et Guines] L'acquéreur est Jean de Framery escuier seigneur de Sorrow « *demeurant ordinairement a Bredom en la haute Auvergne* » représenté par Jean Baptiste Canin, sieur du Vuisset, demeurant à Montreuil. La somme importante de 7000 livres est présentement payée en billets numérotés de mille livres de la Banque Royale. Amputée de quelques versements donnés à des héritiers très secondaires dont la liste est avancée, cette somme sera partagée également entre les trois héritiers principaux. L'ensemble des biens féodaux de la famille de Fay, jusqu'alors réservée par succession directe à l'aîné, va se dissocier. Ainsi le 18 février 1728 (4 E 104/28 – Poulthier- Montreuil) soit neuf ans après le

décès d'Antoine Jean de Fay, on en arrive à régler définitivement le douaire de Marguerite Guérard, la veuve, qui est encore en vie. Se présentent une créancière Charlotte Guérard et un créancier le nommé Canin, sieur de Wissok, habitant Montreuil, propriétaire du tiers de la ferme d'Oye en pays reconquis, que lui ont revendu François de Rambure et Marie Barbe Angélique de Fay son épouse.

IV – 3 Nicolas de Fay et Marie Suzanne Martine de Rambures

Une précision de départ : je lis dans la généalogie des de Fay écrite par Rodière dans son manuscrit 231 que ce Nicolas, époux de Marie Suzanne Martine de Rambure, serait le fils de Nicolas de Fay époux de Marie Madeleine Hurtrel. Ce dernier, qui est le frère de Jean de Fay, est en réalité l'oncle de Nicolas de Fay époux Rambure, dont Rodière d'ailleurs ne donne pas la date de mariage. Cette erreur provient du fait que l'acte de baptême de Nicolas, dernier enfant de Jacqueline Gressier, n'a pu être repéré dans le registre paroissial de Airon Saint-Vaast qui ne contient plus les actes de 1684 à 1688. Les diverses minutes notariales relatives aux transactions entre les enfants de Jean de Fay permettent de redresser cette erreur

Nicolas de Fay, le dernier enfant de Jacqueline Gressier, n'a que deux ou trois ans lorsque décède sa mère, huit ou neuf ans lorsque meurt son père. Comme ses frère et sœur, l'aïe protectrice de ses oncles paternels lui garantira l'éducation conforme à son milieu de condition noble. C'est ainsi que l'épouse choisie n'est autre que Marie Suzanne de Rambures.

Notons que les trois enfants de Jacqueline Gressier ont épousé des représentants de la noblesse. Les Rambures portent « *d'or a trois fasces de gueules* » ou selon le nobiliaire de Picardie « *de gueules à trois bandes d'argent* ». Marie Suzanne née le 5-7-1677 à Saint-Blimont (près Saint-Valéry sur Somme) est fille de Daniel François de Rambures seigneur de Poireauville et de Branlicourt, et de Anne d'Urre. [la ferme et seigneurie de Branlicourt est proche de Crécy en Ponthieu] Jephthe de Rambures, père de Daniel François, est venu tester et mourir dans sa maison seigneuriale du Temple (Conchil-le-Temple) le 22-4-1672.

C'est dans cette demeure familiale que Marie Suzanne de Rambures va élire domicile avec Nicolas de Fay son mari et c'est là où le couple déroulera tranquillement toute son existence.

Marie Suzanne de Rambure teste devant Caudavaine le 19-9-1720 et décède le 29-6- 1729 à Conchil-le-Temple. Nicolas de Fay y décède le 14-10-1733 et est inhumé dans la nef de l'église.

Descendance de Nicolas de Fay (IV – 3) et Marie Suzanne de Rambures

V – 1 Alexandre **de Fay** décédé le 9-5-1711 à Conchil-le-Temple

V – 2 Marie Elisabeth **de Fay** née à Conchil le Temple le 6-3-1712.

Elle épouse Jean Pierre de Trémolières, écuyer, capitaine enseigne de la Compagnie des Indes. D'où : Angélique Julie Elisabeth de Trémolières née à Conchil-le-Temple le 20-11-1750

V - 3 Elisabeth **de Fay** née à Conchil-le-Temple le 19-3-1715 Parrain :Messire Charles de Lamire, chevalier. Marraine :dame Elisabeth Charlotte Leblond épouse de Messire Claude (dhuy –illisible) chevalier seigneur de Clenleu –

V – 4 Marie Catherine Susanne **de Fay** née à Conchil-le-Temple le 4-4-1717 Parrain : Messire Alexandre de Fay esquier – Marraine : Catherine Boitel

I – B Marie Barbe Angélique de Fay et François de Rambures

Marie Barbe Angélique de Fay, fille de Jean de Fay, n'est pas fille de Jacqueline Gressier, mais de Nicole de Frohart, seconde épouse de ce dernier. C'est pourquoi nous l'avons vu apparaître dans toutes les transactions qui ont eu lieu avec Antoine Jean, Nicolas et Marie Marguerite de Fay, puisqu'elle était leur demi-sœur.

Son époux va être vite décelé...en famille ! : ce sera François de Rambures, le frère de Marie Suzanne de Rambures, laquelle vient d'épouser Nicolas de Fay. La célébration est mentionnée le 1-8-1712 sur les registres paroissiaux de Conchil-le-Temple et de Airon-Saint-Vaast. Les bans sont publiés à Isangremel en Vimeu. François de Rambures est écuyer, sieur de Branlicourt, habitant la paroisse de Woincourt en Vimeu. [Rodière nous dit que Froaçois de Rambures, père de l'époux mourut au Temple le 6-11-1704].

Après avoir habité Airon Saint-Vaast, puis Conchil Le Temple, le couple demeura à Montreuil puisque Rodière ajoute que François de Rambures mourut à Notre Dame de Montreuil le 3 décembre 1726 et que Marie Barbe Angélique de Fay décéda le 29-3-1730 à Montreuil paroisse Saint-Firmin, à l'âge de 49 ans.

Descendance de François de Rambure et de Marie Barbe Angélique de Fay

Selon Rodière

1 – Charles François **de Rambures** né le 9-5-1713 à Airon Saint-Vaast où il décède le 15-4-1724, âgé de 11 ans. Il avait eu pour parrain Nicolas de la Fresnais et pour marraine Marie Marguerite de Fay, « *dame de Wavrans* ».

2 – Marie Françoise Claude **de Rambures** née à Airon Saint-Vaast le 24-10-1714

3 - Claude François **de Rambures** né le 4-2-1716 à Airon Saint-Vaast. La marraine fut Marie Suzanne de Rambures, « *dame de Louvigny* ».

4 – Marie Marguerite Angélique **de Rambures** née le 23-11-1717 à Airon Saint-Vaast . Parrain : Eloy de Fay 'celui-ci est le fils de Nicolas de Fay époux de Marie Madeleine Hurtrel, le quel Nicolas est l'oncle de la mère.

Il faut que je signale ici la petite erreur de Rodière pour qui visionnerait aux A.D. son travail sur les de Fay : il a indiqué Marie **Barbe** Angélique qui est le prénom du nouveau-né suivant arrivé neuf ans après.

5 – Marie Barbe Angélique **de Rambures** née à Conchil-le-Temple le 4-5-1726 Marraine : Marie Elisabeth de Fay de Louvigny - Parrain : Jean Baptiste Denis, prêtre.

Elle meurt le 17-8-1729 en la paroisse Saint-Firmin de Montreuil

A photograph of a document showing several handwritten signatures in French cursive script. The text is written in dark ink on aged, slightly yellowed paper. The signatures are arranged in several lines, with some overlapping. The most legible parts include 'Wavrans de Boursin', 'Nicolas de Fay', 'François de Rambeur', and 'Marie Barbe Angélique de Fay'. The handwriting is fluid and characteristic of the 18th century.

Signatures des quatre enfants héritiers de Jean de Fay au bas de la transaction du 6 avril 1715. En tête l'aîné Antoine Jean, seigneur de Louvigny, son frère Nicolas, sa sœur Marie Marguerite et sous sa signature celle de son époux « Wavrans de Boursin », puis François de Rambures (qui écrit « Rambeur ») et Marie Barbe Angélique son épouse, demi-sœur des précédents.

* * * * *

Après cette incursion inattendue de la descendance d'Antoine Gressier, marchand bourgeois de la basse ville de Boulogne, dans la noblesse du Boulonnais et du Montreuillois, avec Jacqueline (Le) Gressier sa fille, il ne nous faut pas oublier le devenir de sa seconde fille Marie, que nous avons rencontrée lors du mariage puis du décès de sa sœur Jacqueline.

III – 2 Marie Gressier et Charles Auguste Garosse Sieur de Saint-Germain

Née le 25-9-1657 à Boulogne Saint-Nicolas, c'est dès le 16 février 1676, elle n'a que 19 ans, que Marie Gressier prend époux. Louise Le Caron, sa mère, dont on ne trouve pas le décès à Boulogne, est peut-être déjà décédée. Elle n'est pas citée dans l'acte de mariage. Est-ce cet événement qui a hâté cette union ?

L'époux est un nommé Charles Auguste de Garosse de la paroisse Saint-Joseph dont il n'est probablement pas originaire. Les siècles passés ont vu circuler tant de troupes dans le Boulonnais que j'entrevois la possibilité qu'il soit descendant d'un militaire venu d'une autre région.[un village nommé Garosse existe dans les Landes]. On voit son nom écrit par ailleurs en patois boulonnais « Garoche » Il signe l'acte de mariage « sengermain ». ce qui signifie « Saint Germain », voulant faire montre par là d'origine noble, mais affichant ainsi sa méconnaissance de l'orthographe. Il se prétend sieur de Saint-Germain et « escuier ». Voilà qui devait séduire la famille de Marie.

A défaut du contrat de mariage que je n'ai pu découvrir, j'ai relevé l'acte de mariage dans lequel je note que la bénédiction nuptiale a été donnée par Etienne Gressier. Celui-ci ne peut être que le fils de Noël Gressier, frère d'Antoine Gressier et oncle de Marie Gressier. Une autre Marie Gressier est présente, c'est la tante paternelle de l'épouse, sœur d'Antoine et Etienne.

Aucun accompagnant semble-t-il pour notre sieur de Saint-Germain dont je doute fortement du titre. La recherche des « Saint Germain » dans les registres paroissiaux de Boulogne conforte cette présomption. A la date du 2 mai 1657 a lieu à Saint-Joseph, paroisse de Charles Auguste Garosse, le mariage de Noël Garoche, qui déclare être de la paroisse de Saint-Germain en Laye, avec demoiselle Louise Dauvergne, en présence de « *Mr Jean Cleuet père [ne serait-ce pas plutôt le beau-père ?] de Jean Dauvergne, demoiselle Adrienne Dubuir mère de ladite Louise, damoiselle Antoinette De la Planche, damoiselle Jeanne Dubuir,, damoiselle Antoinette Dauvergne* ». Mis à part Jean Cleuet, je ne vois là non plus aucun assistant de la famille Garosse. Je confronte cet acte avec un document figurant dans les Archives municipales anciennes de Boulogne, liasse 1432 années 1677-1679, document qui expose la plainte déposée contre « *Charles Auguste Garoche « accusé d'avoir volé à sa tante pendant les vêpres une rose de diamants* ». Cette tante se nomme ici Catherine Dauvergne et non Louise (possible erreur du scribe) et j'en conclus que Noël Garoche, son époux, est donc l'oncle de Charles Auguste, qu'il n'est nullement sieur ou seigneur de Saint-Germain, mais ancien paroissien de cette ville, tout comme notre Charles Auguste, qui ne manque pas d'aplomb en se parant des titres de « Sieur et d'escuier ».

On peut également se défier quelque peu du personnage quand on lit le rapport de police cité plus haut : quatre pages d'élucubrations peu compréhensibles qui se terminent par le récit du retour de la cassette, et en définitive, par une sorte de non-lieu indéterminé qui jette le trouble sur la personnalité de l'inculpé.

J'ai pu déceler, sans pouvoir affirmer qu'il y ait parenté avec les Garosse, l'apparition d'un « Saint Germain » à Boulogne par cette naissance le 1-2-1639 : « *ce premier de février fut baptisé le fils de St Germain et de.....[ici un blanc, le nom de la mère n'est pas indiqué] nommé Claude par Noël Delacroix du chateau son parrain et de mademoiselle delienne sœur de Mr de Colombe..[illisible : Colombert peut-être] sa marraine°* » On peut supposer que Noël Delacroix soit un militaire du Château de Boulogne et que St Germain soit

le pseudonyme d'un militaire. C'était la coutume parmi les soldats de porter un surnom qui pouvait être parfois leur lieu d'origine.

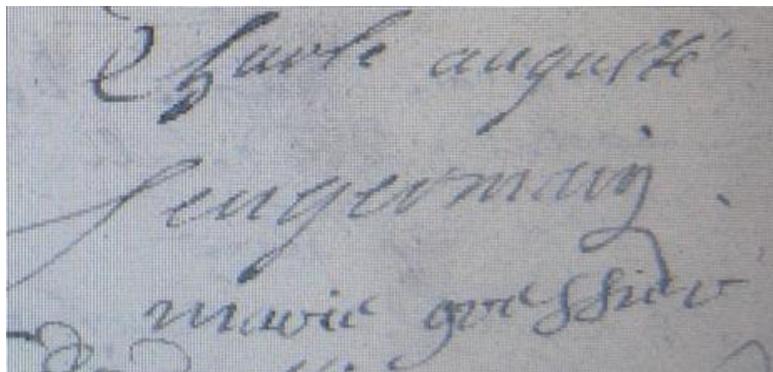
On peut imaginer qu'il puisse en être ainsi pour Charles Auguste Garosse.

J'enregistre le décès le 10-9-1677 de « *Pierre dit Saint Germain 60 ans* ». Je relève aussi en 1693 le mariage de Charles de Saint Germain et de Jeanne Bienaimé avec la présence en tant que témoin de François de Saint Germain. -La particule « de » mise devant « Saint Germain » incite à rapprocher celui-ci de Charles Auguste Garosse., mais je revois ce Charles de Saint-Germain en tant que maître tisserand en 1706 pour le voir disparaître ensuite, sans aucun lien avec les Garosse. Un curieux mariage encore le 11-10-1746 à Saint-Nicolas d'un certain « Jean Baptiste Vallois Saint Germain » qui signe « Saint Germain ». Il est tonnelier ou tisserand ? (illisible sur l'acte), âgé de 50 ans et épouse Jacqueline Vaillant âgée de 55 ans. Une seule signature sur l'acte, l'épouse et les témoins ne savent écrire.

C'est la disparition également pour l'époux de Marie Gressier. Il assiste le 26-6-1679 nous le savons, au mariage de Jacqueline Gressier, sa belle-sœur, mais je ne le revois plus dans aucun document par la suite. Il n'accompagne pas Marie Gressier dans les actes notariaux relatifs au tutorat des enfants mineurs de Jean de Fay en 1694. J'incline à penser qu'il est alors décédé et semble-t-il sans postérité .

Quant à Marie Gressier, présente le 24-11-1694 à la signature de l'acte précédemment cité, déclarée demeurant au village de La Calotterie, c'est dans ce village que je pense avoir découvert ce qui est son acte de décès (microfilm 50 MIR 196/2 des Archives Départementales). L'essentiel peut être traduit mais il y figure quelques mots indéchiffrables, et cela d'autant plus que le bord vertical droit de la page est rogné. En voici la transcription :
« *Le deuxième de may 1701 est décédée mademoiselle ma ..
de St germain administrée de tout les sacrements
a été inhumée dans l'église de St firmin de call...
en présence de ses parents tesmoins (un mot illisible) la..
(un mot illisible) et Charles Dupuis sonneur lesquelles ont...
de ce interpellé »*

Une seule signature au bas de l'acte qui doit être celle du prêtre. Marie Gressier serait-elle donc décédée dans la plus grande solitude à La Calotterie, le 2 mai 1701, à l'âge de 44 ans ? Remarquons cependant son inhumation dans l'église Saint- Firmin de La Calotterie.



Signatures de Charles Auguste Garosse dit Sieur de Saint Germain et de Marie Gressier

* * * * *

II – Anthoine Gressier et Jeanne Surelle

Anthoine Gressier, frère de Noël Gressier dont je viens de mettre en œuvre la généalogie dans les pages précédentes, va constituer la seconde branche de cette famille dont la prime ascendance au 16^{ème} siècle m'est inconnue.

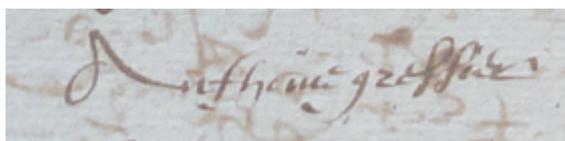
Anthoine Gressier et ses descendants n'ont pas laissé grandes traces dans les registres et actes notariés de leur époque. Leur mort précoce ou leur dissémination hors de la ville en sont peut-être la cause.

Anthoine Gressier, comme son frère, était tailleur d'habits et résidait en la basse ville de Boulogne. J'ai repéré sa présence par l'indication sur le registre paroissial de Saint-Nicolas d'une naissance, celle de son fils Marcq né le 17-4-1629, et celle du nom de la mère : Jeanne Surel(le). Impossible de trouver son acte de mariage avant cette date. De 1617 à 1629, il n'existe rien ; antérieurement, de 1597 à 1617, je ne décèle pas ce mariage. Très ardu de situer dans le temps une année approximative pour cela. En 1629, Noël Gressier, son frère, était âgé d'environ 53 ans et marié depuis 1607. Il faut penser qu'Anthoine, certainement le cadet, s'est marié assez tardivement et cependant bien avant 1629. Le registre paroissial des naissances de 1620 à 1649 comporte de nombreux vides et j'incline à penser que le nombre de quatre naissances que j'ai découvertes à l'actif du couple est insuffisant. J'en donne l'explication plus bas.

Il est possible que Jeanne Surelle soit apparentée avec Thomas Surelle qui épouse Suzanne Gaffé le 27-10-1630 en la chapelle Notre Dame de Boulogne et aussi avec Thomas Surelle, leur fils, maître gantier, qui épouse Marguerite Vasseur le 26-2-1658 à Samer où il décède le 3-11-1671.

Anthoine Gressier me paraît disposer de certaines ressources. Le 1-6-1632, je le vois « *bailler a tittre de ferme et louaige* » au nommé Pierre Chappuy demeurant à Calais, une chambre, boutique, cuisine, grenier, sis dans la « Grand rue » « *la ou ledit Gressier est demurant* » pour la somme de 42 livres (4 E 47/118 – Vaillant). De nouveau, le 19-12-1634, nouvelle location à Jehan Dufumier marchand drapier d'une maison, chambre, cave et grenier, sise en basse ville dans la Grand rue, pour la somme de 50 livres (4 E 47/134 – Hache)

Il acquerra par ailleurs le titre de bourgeois de Boulogne, signe de réussite et de considération. On ne connaît pas la date de son décès, ni celle de Jeanne Surelle. Les sépultures manquent de 1618 à 1657 sur les registres de Saint-Nicolas. Son épouse est décédée avant le 25-5-1643, date du mariage de sa fille Marie. Anthoine Gressier est mort entre cette date et celle d'un acte notarié du 23-1-1653 où il est signalé décédé.



Signature d'Anthoine Gressier

On remarquera la forme penchée de la majuscule du prénom qui permet de distinguer cet Anthoine Gressier de ses homonymes

Descendance d'Anthoine Gressier et de Jeanne Surelle

Tous les enfants nés à Boulogne Saint-Nicolas

II - 1 Marcq **Gressier** né le 17-4-1629

Parrain : « Marcq Mar...al » !! je suppose « Maréchal », le prêtre a jugé plus rapide d'abrégé le nom.

Marraine : Adrienne Ducrocq

Il suit

II – 2 Claude **Gressier** née le 27-12-1631, c'est une fille.

Parrain : Claude de Neufville, curé d'Outreau

Marraine : demoiselle Lamiable

II – 3 Thomas **Gressier** né le 17-3-1633

Les « assistants » sont nombreux : Jacques Carmier parrain, Barbe Duquesne, Marcq Thiembronne, Jehan Duflos, Jehanne Delattre, Catherine Durand.

II – 4 Françoise **Gressier** née le 9-12-1635

Les assistants : Françoise Gressier marraine, Antoine Grandsire parrain, Jacques Marlet, Guillaume Pacquet, Jehanne Paquentin.

A ces quatre enfants, il faut en ajouter deux autres dont l'existence est attestée :

II – 5 Marie **Gressier** née vers 1620

Elle suit

Son mariage a lieu en l'année 1643. Prêtons-lui un minimum d'unevingtaine d'années. Elle s'avère l'aînée de la famille.

II – 6 Pierre **Gressier** né vers 1625

Un acte notarié daté du 23 janvier 1653 (notaire Vaillant Furcy - 4 E 47) fait état d'une procuration donnée par Pierre Gressier, habitant Hesdin, à Charles Maubaillarcq époux de Marie Gressier sa soeur, au sujet d'une part d'héritage en provenance d'Anthoine Gressier, qui me semble prêter à discussion avec Marcq Gressier leur frère. Voici la preuve de l'existence d'un sixième enfant d'Anthoine Gressier dont on ne trouve pas l'acte de naissance dans les registres paroissiaux de Boulogne.

On peut en tirer l'hypothèse que Pierre, Marie et Marcq Gressier sont, à cette date, les trois enfants survivants d'Anthoine Gressier et Jeanne Surelle.

Remarquons que les enfants connus par le registre paroissial sont nés tous les deux ans, soit 1629, 1631, 1633, 1635. Pierre, en principe, ne peut s'y insérer. Il ne peut être né non plus après 1635, puisque cela lui donnerait l'âge maximum de 18 ans en 1653, ce qui ne convient pas avec la situation signalée à Hesdin. J'indique donc pour lui une naissance précédant 1629. Je ne sais rien de plus à son sujet.

* * * *

II – 5 Marie Gressier et Charles Maubailliarcq

Comment Marie Gressier, ou plutôt, comment son père, Anthoine Gressier, bourgeois de la basse ville de Boulogne, a-t-il pu faire pour lui adjuger en mariage le meunier de Bellozanne, paroisse de Samer ? Car c'est bien là qu'œuvre Charles Maubailliarcq « *maistre musnier* », son mari. Je crois pouvoir suggérer que cela a pu se réaliser par l'intermédiaire de Claude Maubailliarcq, sergent royal à Boulogne, frère du dit Charles, qu'Anthoine Gressier devait sûrement connaître. En fait, je découvre dans l'acte de mariage de Léonard Maubailliarcq, frère de Charles, avec Françoise Denisart (4 E 48/117 – Prudhomme -14-8-1641) qu'ils sont tous deux fils de Jehan Maubailliarcq, maître charpentier en Basse Ville de Boulogne, et d'Antoinette Delahaye J'ai de plus relevé dans le contrat de mariage d'Anne Maubailliarcq, sœur de Léonard et Charles, avec Bernard Bertrand (4 E 47/123 – Vaillant – 16-7-1644) que Léonard Maubailliarcq était l'aîné de la famille et qu'il était lui aussi maître meunier, mais du moulin de la Haute Ville de Boulogne.

La famille Maubailliarcq avait cependant des racines paysannes à Samer. On y trouve le contrat de mariage (Hurteur – 21-10-1607) de Pierre Maubailliarcq fils de Nicolas, et de Catherine Dufresne, le mariage de Françoise Maubailliarcq, fille de François et d'Antoinette Faïeulle, le 11-12-1664, avec Jean Boullongne laboureur à Menty (hameau de Samer).

Le patronyme Maubailliarcq va subir moult transformations au long des années. On lira : Maubailart, Montbaillard, Monbaillard etc. L'orthographe que j'ai reproduite est celle de Charles Maubailliarcq lui-même, extraite de son contrat de mariage, lequel comporte la signature de son frère, dont la graphie est absolument identique.

Le contrat de mariage est signé chez Me Delozière notaire à Boulogne (4 E 50/6), le 25 mai 1643. Charles Maubailliarcq est assisté de ses deux frères Claude et Léonard. Anthoine Gressier accompagne sa fille Marie, ainsi que Noël Gressier, frère d'Anthoine et oncle de Marie, dont la signature très maladroite démontre l'atteinte de l'âge. Marie Gressier déclare qu'elle connaît les biens de son futur époux et qu'il n'est pas nécessaire d'en faire déclaration. Claude et Léonard Maubailliarcq, les frères d'Anthoine, annoncent qu' « *ils ne prétendent aucun droit en la ferme dudit molin de Bellozanne* » Anthoine Gressier fait un don de 300 livres à sa fille Marie.

Curieusement le mariage religieux a eu lieu à Samer le 9 juillet 1643, et non à Boulogne où habite Marie Gressier, et l'on y rencontre, comme pour la signature du contrat, Anthoine Gressier, le père, et Marie Deschauffour, la tante, puis un certain « *monsieur François du Montpelli* », connaissance de l'époux peut-être, et Marcq Lenglet déclaré beau-frère de Charles Maubailliarcq. L'acte de mariage remplit une page entière du registre paroissial, car il y est fait état d'une opposition déposée par le nommé Robert Thiébaud au nom de sa fille Jacqueline, opposition dont il a été débouté le 7 juin précédent. Anthoine Gressier et Mr du Montpelli s'obligent, par précaution, de prendre fait et cause pour les époux au cas où quiconque se présenterait pour contester ce mariage. Je ne connais pas les raisons de ce problème qui me paraît concerner l'époux. Nulle indication dans l'acte des père et mère de Charles Maubailliarcq apparemment décédés

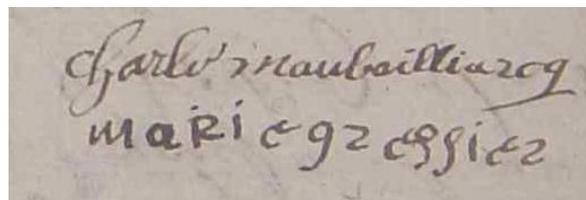
C'est le moulin de Bellozanne qu'en bonne épouse va rejoindre Marie et c'est en ce lieu, paroisse de Samer, que dans les trois années suivantes naîtront trois enfants. Une pause dans les naissances, bienvenue je suppose, surviendra, car le couple va quitter Bellozanne et prendre en mains un autre moulin, celui de Fordres sis près de Montcavrel. Je suppose qu'il s'agit là d'un moulin à eau, car en ce lieu où débouche la petite Bimoise, coule cette autre jolie rivière qui se nomme la Course que les Boulonnais amoureux de la nature connaissent bien et admirent pour la voir traverser cette merveilleuse petite vallée au charme authentique, avant de se perdre dans la Canche. Est-ce bucolique paysage qui inspira notre

jeune couple ? Le cycle des naissances dans le couple reprit au moulin dès 1648. Cinq nouveaux enfants naquirent. Je penche à croire qu'à cette date, Charles Maubailarcq venait d'arriver sous peu à Montcavrel, et qu'il n'y était pas encore bien connu, car l'acte de baptême du premier enfant, Jean Baptiste, le 14-3-1648, est ainsi, en partie, rédigé : « *le fils du munier de Fordre nommé Charles Mobaillard....* » Le nom de la mère Marie Gressier n'est pas indiqué. Le parrain est « monsieur le marquis de Montcavrel », à qui appartient le moulin de Fordres.

Après 1658, je ne trouve plus trace de naissance à Montcavrel, et le registre paroissial de ce village ne me donne aucune nouvelle de Charles et de Marie. Ils ont en réalité rallié Samer puisque le contrat de mariage de leur fils aîné Nicolas, le 8-6-1686, chez Me Miellet notaire à Samer y cite leur présence à tous deux, en précisant « *Charles Maubailarcq munier du moulin de Bellozanne et Marie Gressier sa femme, demeurant au dit lieu.* Nous le verrons plus loin, certains de leurs enfants s'y retrouvent également.

Charles Maubailarcq meurt à Samer peu de temps après le mariage de son fils, le 26-3-1687, âgé de 70 ans signale l'acte de décès.

Marie Gressier décède à Samer le 9 mars 1700, âgée de 80 ans dit l'acte, ce qui correspond à l'année de naissance 1620 que j'avais estimée précédemment.

A photograph of a piece of aged paper with two handwritten signatures in dark ink. The first signature is 'Charles Maubailarcq' and the second is 'Marie Gressier'. The handwriting is cursive and somewhat slanted.

Signatures de Charles Maubailarcq et Marie Gressier sur le contrat de mariage

* * *

Descendance de Marie Gressier (II – 5) et de Charles Maubailliarcq

Numérotation par rapport à Marie Gressier

Enfants nés à Samer

III - 1 Nicolas **Maubailliarcq** né le 14-2-1644

Parrain : Nicolas de la Potterye Marraine : Barbe De La Croix

Il suit

III – 2 Marie **Maubailliarcq** née le 19-3-1645

Parrain : Sébastien de la Potterye Marraine : Marie Robert

III – 3 Pierre **Maubailliarcq** né le 14-11-1646

Parrain : Pierre Bardon Marraine : Gabrielle Blangy

Marchand chaudronnier à Samer, il épouse aux alentours de 1675, la fille de son parrain, Madeleine Bardon. Le couple donne naissance à : Louis Charles né le 16-7-1677, Charles né le 10-9-1679, François né le 15-10-1680, Marie née le 5-4-1682, Marie Jeanne née le 21-11-1685, Antoinette née le 3-3-1690, tous à Samer.

Je pense que c'est lui qui décède à Samer le 7-6-1715

Enfants nés à Montcavrel

III – 4 Jean Baptiste **Maubailliarcq** né le 14-3-1648

Parrain : Monsieur le Marquis de Montcavrel, Jean Baptiste de Monchy

Marraine Marie Lauren... ?

III – 5 Louise **Maubailliarcq** née le 22-4-1651

Parrain : Mr de Saint Laurent Marraine : Louise Ducrocq

III – 6 Charles **Maubailliarcq** né le 9-3-1653

III – 7 Jehenne **Maubailliarcq** née le 16-8-1654

Parrain : François Alis marraine : Jehenne Le Roy

Elle décédera à Samer le 13-12-1725

III – 8 Anthoine **Maubailliarcq** né le 7-4-1658

Parrain : Antoine Burlure prêtre, Marraine : Anne Garnier, mademoiselle de Monterran.

Nicolas Maubailliarcq (III-1) et Antoinette Boucher

C'est le fils aîné revenu à Samer, habitant très probablement avec ses parents au moulin de Bellozanne où, je penche à le croire, il y a pris la succession de son père relativement âgé.

Nicolas n'est plus de première jeunesse lorsqu'il prend épouse par contrat du 8 juin 1686 (4 E 128/24 – notaire Miellet à Samer). Il a 42 ans. Ce mariage n'est pas insignifiant, il a été réfléchi. La famille du meunier Monbailliarq est honorablement connue, de même que celle de l'épouse, Antoinette Boucher dont le père décédé, Jacques Boucher,

était « *brasseur et hostelain au dit Samer* ». A la signature du contrat, Nicolas est assisté de ses père et mère, mais aussi de son frère Pierre Maubailliarcq, marchand chaudronnier à Samer, et de sa femme Madeleine Bardon, de Marie Maubailliarcq, sa sœur, veuve de Nicolas Leduc marchand cirier, demeurant à Preures, d'Antoine Maubailliarcq son frère, et d'une personnalité importante à Samer, Mr Louis Généau Sieur du Grand Molinet, qui occupe le poste très fructueux de receveur de l'abbaye de Samer, venu avec son épouse damoiselle Anne Hugot. Antoinette Boucher est accompagnée de sa mère Antoinette Bachelet et de Bazile Bachelet, son frère, également brasseur et hostelain à Samer, et de Suzanne Lhostelier sa femme. Les dots des époux sont caractéristiques : pas d'argent monnayé, mais des biens réels. Pour Nicolas, de la part de ses parents : 12 septiers de blé « *provenant de leur ferme* », 5 septiers de « *baillarcq* », 200 fagots « *a prendre dans le bois* » et de la part de sa mère Marie Gressier le don d'une maison « *corps de logis appartenances et dépendances en la basse ville de Boulogne sur la Grande rue vis a l'église* » pour en être propriétaire et en jouir trois après le décès de sa mère, [il s'agit ici de la maison qui appartenait à Anthoine Gressier, père de Marie], de la part de Pierre Maubailliarcq un chaudron et un bassin, de la part de Marie Maubailliarcq trois septiers de grains. Antoinette reçoit de sa mère « *tous les biens meubles et ustensiles d'hoste et aménagements étant en leur maison* » et de la part de son frère aubergiste « *trois gones de bière* » (la gonne est un baril). Voici des gens portés sur l'utilitaire !

Renseignement intéressant : le contrat fait mention des enfants de Charles Maubailliarcq et Marie Gressier encore vivants en cette année 1686. Sont présents Nicolas Pierre et Marie les trois enfants nés à Samer, Antoine né à Montcavrel. Sont désignées à propos de la maison donnée à Nicolas, ses deux sœurs nées aussi à Montcavrel : Jeanne et Louise. On peut penser que Jean Baptiste et Charles sont décédés.

Descendance de Nicolas Maubailliarcq (III-1) et Antoinette Boucher

IV-1 – Nicolas **Maubailliarcq** né à Samer le 26-9-1687

Parrain : Bazile Boucher Marraine : Madeleine Blondel

IV-2 – Bazile **Maubailliarcq** né à Samer le 27-7-1689

Parrain : Nicolas Blondel Marraine : Marie Anne Généau

IV-3 – Marie Marguerite **Maubailliarcq** née à Samer le 30-4-1692

Est-ce bien « notre » Nicolas Maubailliarcq que le registre paroissial nomme dans cet acte de décès à Samer du 28-9-1694 qui révèle l'âge de 56 ans au défunt, alors que l'époux d'Antoinette Boucher est âgé à cette date de 50 ans ? Compte tenu de l'imprécision coutumière que l'on rencontre à ce sujet dans les registres paroissiaux et hélas ! de l'indigence des renseignements relatifs aux concernés qui y sont donnés, on peut admettre qu'il s'agit bien de lui. On ne retrouve plus d'ailleurs de naissance à venir dans ce couple.

Cet acte de décès me semble écrit à la hâte, et pour tout dire quelque peu bâclé. Le nom, très mal écrit, du défunt a été raturé. On arrive à lire difficilement « Beucré ». Au-dessus de cette rature, il a été écrit en toutes petites lettres Nicolas Maubailliarcq, mais dans la marge de la page, face à l'acte où le curé réécrit le nom du défunt, il est resté « Beucré » ! Je penche à croire que le curé a corrigé le nom du défunt mais a omis de corriger l'âge qui s'appliquait au nommé « Beucré » et non à Nicolas Maubailliarcq alors âgé de 50 ans. Je pense également que ce registre paroissial est le deuxième exemplaire, copie obligatoire du premier qu'avait exigée Louis XIV.

Je repère d'ailleurs toujours dans le même registre paroissial, la mort d'une certaine Antoinette Boucher à l'âge de 42 ans le 3-10-1689. Ceci sans aucun autre renseignement ! Cette notation pourrait, de prime abord, être attribuée à l'épouse de Nicolas. Cela n'est pas possible puisqu'arrive en 1692 la naissance citée plus haut







Je n'ai pas résisté à la tentation, le caprice peut-être, de revenir en couleurs sur le site de Bellozanne que je visitais ce jour de mai 2011, et d'en présenter quelques images qui, après tout, ne m'apparaissent pas hors sujet, et pour quiconque a quelque imagination, font naître un bond rafraîchissant dans la nature d'antan.

Les deux premières photos représentent les bâtiments actuels rénovés avec goût, l'ancien corps de logis sur la première, une dépendance construite (ou rénovée) en 1819 sur la seconde.

La troisième photo expose la petite rivière de l'Edre dans ce qui reste du bief du moulin. La quatrième est un objet d'époque authentique, la roue du moulin que faisait tourner Charles Maubailliarcq.

Je pense qu'il ne vous déplaira pas que, poursuivant notre excursion dans la campagne boulonnaise et montreuilloise, nous comparions par l'image, Bellozanne et le second moulin que fit tourner Charles Maubailliarcq, celui de Fordres, près de Montcavrel, superbe site vert.

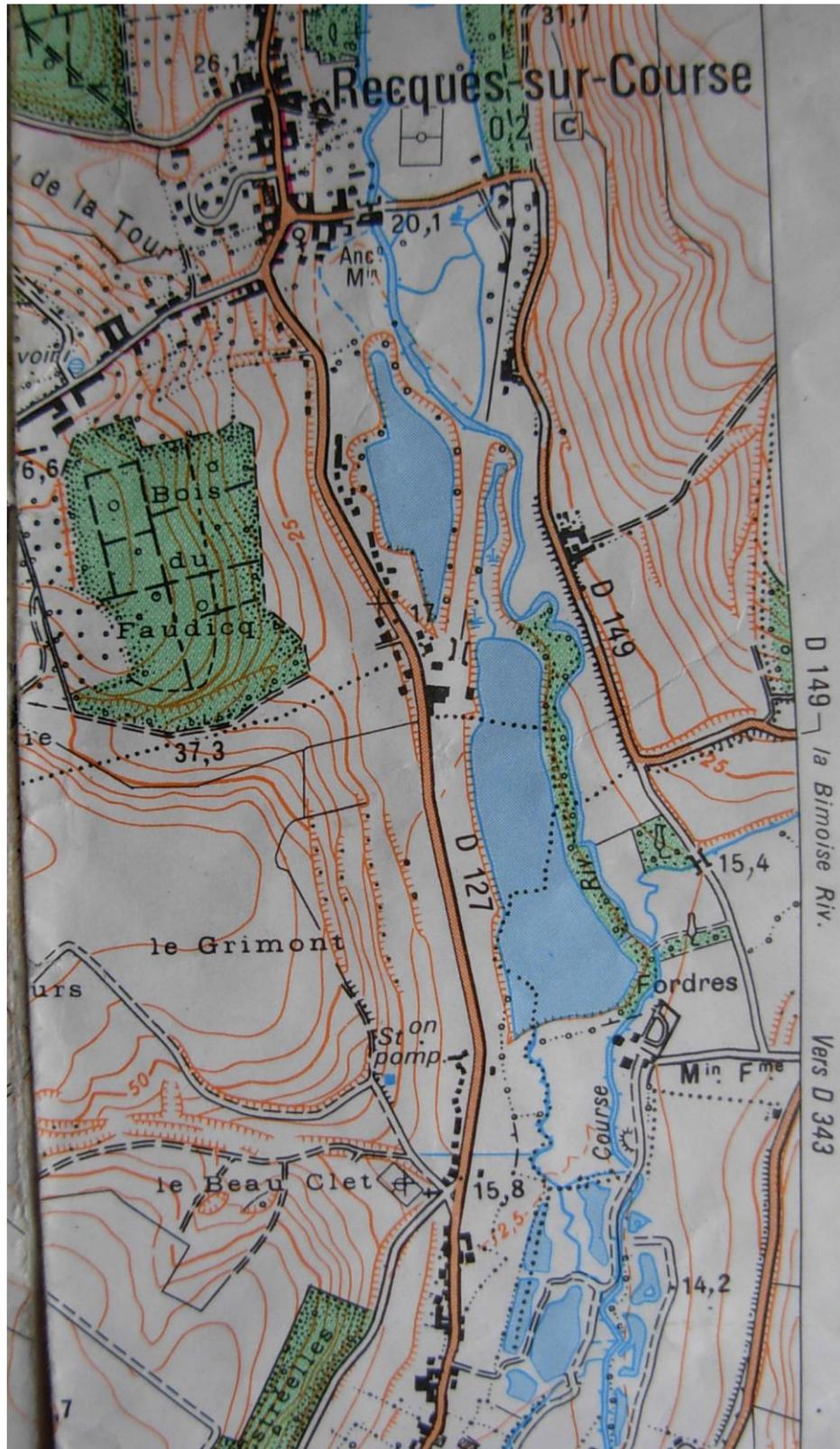
Entrons dans ce berceau de silence naturel ponctué ce jour ensoleillé de ma visite du cri d'une oie bernache et du bouillonnement de l'eau dans l'ancien bief. Quelle quiétude ! Quelle beauté ! je me sens immergé dans un monde primitif. Je dois dire qu'il m'a fallu pour cela faire fi et chasser de ma vue les restes laids qui subsistent encore de la minoterie actuellement abandonnée laquelle occupait le devant des lieux le siècle dernier.



Vert paradis



Pureté de l'eau.



Carte IGN – 2105 est- Montreuil-Berck
Remarquez la situation idéale du moulin de Fordres et le rectangle des restes de la minoterie.

II – 2 Marcq Gressier et Charlotte Prucquenolle

C'est avec Marie et Pierre Gressier je pense, l'un des survivants de la descendance d'Anthoine Gressier et Jeanne Surelle. Les documents qui le concernent ne m'indiquent nullement son état. Il a habité la maison de ses parents et récupéré, je pense, l'outillage de son père maître tailleur d'habits, dont il a probablement suivi l'exemple.

A l'âge de 25 ans, il se marie le 28-7-1654 en l'église Saint-Joseph de Boulogne, peu après la mort de son père. Mais le contrat de mariage a été établi le mois précédent, le 16 juin 1654. (4 E 47/145 - Hache) Ses parents étant décédés, Marcq Gressier est assisté de Charles Maubailliarcq, le meunier de Fordres, son beau-frère, de « *vénérable et discrète personne Me Claude de Neufville prestre curé titulaire d'oultreau chanoine de l'église cathedrale de Nostre Dame de Boulogne* » [celui-ci avait été parrain en 1631 de Claude, une fille d'Anthoine Gressier - les termes « *vénérable et discrète* » étaient des titres d'honneur pour certains prêtres]

Charlotte Prucquenolle, sa future, appartient à un milieu bourgeois. Elle a vu également disparaître ses parents. Elle était fille du second mariage de Jehan Prucquenolle, avec Marguerite Leclercq. Jehan Prucquenolle, dont le joli nom prouve qu'il n'a pas d'ascendance paternelle boulonnaise, alors soldat des Gardes du Roy, avait épousé par contrat du 20-6-1618 (4 E 47/4 de Neuville) Marguerite Vaillant, fille de Jehenne Famechon. Etonnamment, cinq mois plus tard, le 23-11-1618, second contrat de mariage de Jehan Prucquenolle avec Marguerite Leclercq (4 E 47/128 - Hache) ! Que s'est-il passé ? Mystère ! Je vous laisse imaginer les raisons du décès de Marguerite Vaillant.

Présentons les parents de Charlotte Prucquenolle.

Jehan Prucquenolle est assisté pour ce contrat de personnages de qualité : damoiselle Isabeau de Disquemue veuve de Nicolas de le Clitte sieur de Montessent, François du Wicquet sieur de Dringhen, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts du Boulonnais, Antoine de le Clitte, tous ses bons amis. Marguerite Leclercq est fille de feu Leclercq ancien échevin, elle est accompagnée de sa mère Jacqueline Dumont, de *monsieur Jacques Fontaine secrétaire de messieurs les douze chanoines de ceste ville* », de François Dumont marchand, son oncle, de Martin Masson, marchand, etc.. Il est fort probable que Jehan Prucquenolle ne soit pas un simple soldat. Il déclare qu'il lui appartient six mesures de terre à Wimille, quatre provenant de Jehanne Hibon, sa mère, et deux provenant de son acquisition personnelle, de même qu'une somme de 600 livres Jacqueline Dumont, mère de Marguerite Leclercq, fait don à sa fille d'une maison, chambres haute et basse, cour, boutique, faisant front « *sur la place du grand marché* » (serait-ce la place actuelle de la mairie ?), provenant de la succession de son père. Une question se pose. Que fait ou que va faire dans la vie Jehan Prucquenolle ? Est-il toujours soldat ? Devient-il marchand ? (il y a une boutique dans la maison de son épouse). Il est bien difficile de le dire. Aucun document n'en fait mention.

Penchons-nous maintenant sur le contrat de mariage de Charlotte Prucquenolle.

A défaut de ses parents décédés, elle est assistée de François Leclercq, marchand bourgeois de Boulogne, son oncle et de Marguerite Cleuet sa femme, de Valentin Duhamel maître chapelier et d'Antoinette Prucquenolle, sœur de Charlotte, de Martin Masson sergent royal son cousin, de Charles Regnard, maître chirurgien, aussi son cousin à cause de Marie Dumont sa femme, de Monsieur Anthoine Le Roy escuier sieur de Lozembrune et de Mont Auber, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel en la sénéchaussée du Boullois, de Jacques Caillette marchand drapier à Boulogne. En ce qui concerne le niveau social, les accompagnants de l'épouse ne le cèdent en rien à ceux de son époux.

Marc Gressier déclare qu'il lui appartient « *en propriété une maison chambre haulte et basse, grenier au dessus scise en la basse ville en la grand rue* », la moitié par une

donation de son père, un quart par le décès de sa mère et un autre quart par l'acquisition qu'il en a faite de son frère Pierre Gressier. Il possède « *plusieurs meubles et autres choses dans la maison et en argent monnoyé la somme de quatre cent livres* ».

Charlotte Prucquenolle possède également des parts sur deux maisons sises en Basse Ville « aux Carreaux » [quartier des potiers], plusieurs rentes sur maison et terre à partager avec sa soeur Antoinette, et aussi une somme de 450 livres offerte par son oncle François Leclercq. Voici donc un couple qui dispose de ressources respectables

Elles seront bien nécessaires dans la mesure où les naissances vont pleuvoir dans la maison à la vitesse de quasiment une par année. La mort aussi hélas ! nous allons le voir, sévira avec la même réussite. Mais n'était-ce pas le lot commun de toutes les familles de ce siècle ? Nous l'avons remarqué dans les lignées que je viens d'étudier et nous le recouvrons dans la descendance qui suit :

Descendance de Marcq Gressier (II-2) et de Charlotte Prucquenolle

III – 1 Guillaume **Gressier** né le 12-5-1655 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Guillaume Dieuset, échevin et marguillier de cette église.

III – 2 François **Gressier** né le 21-6-1656 à Boulogne Saint-Joseph
Parrain : François Leclercq MARRAINE : Marie Cleuet

III – 3 Marcq **Gressier** né le 2-10-1657 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Charles Montbailliarcq MARRAINE : Antoinette Prucquenolle

III – 4 Georges **Gressier** né le 10-11-1658 à Boulogne Saint-Joseph
Par erreur, la mère est prénommée Philipotte sur le registre paroissial.
Parrain : Mr Georges Boucher lieutenant de la compagnie des fusilliers de Mr le Maréchal d'Aumont (Ceci semble confirmer l'appartenance de Jehan Prucquenolle au métier de militaire) MARRAINE : Isabeau Dupouit

III – 5 Valentin **Gressier** né le 18-11-1659 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Valentin Duhamel MARRAINE : Madeleine Dieuset

III – 6 Adrienne **Gressier** née le 8-11-1660 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Gabriel Lhoste MARRAINE : Adrienne Gransire
Décède le 27-10-1665

A partir de 1660, pause dans les naissances annuelles. Puis cela repart :

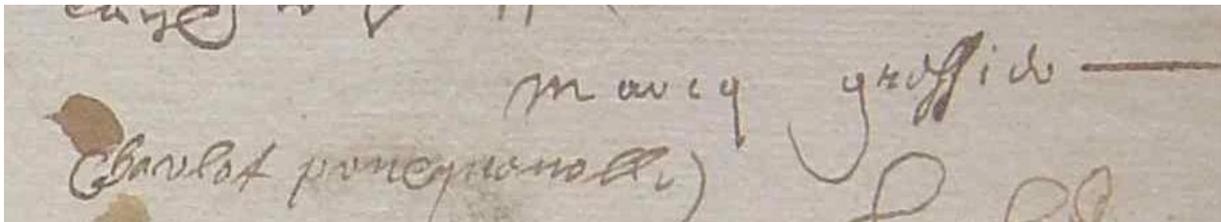
III – 7 Anne **Gressier** née le 1-1-1663 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Pierre Leroux MARRAINE : Anne Gressier, fille de Nicolas Gressier de la paroisse Saint-Joseph ; celui-ci, nous le savons, est l'oncle de Marcq Gressier.
Décède le 12-1-1663

III – 8 Antoinette **Gressier** née le 9-1-1664 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Jean Dieuset MARRAINE : Antoinette Josset
Décède le 4-2-1664

Plus de naissances après 1664 pour la bonne raison que Marcq Gressier meurt, le devoir accompli, à Boulogne Saint-Nicolas, le 18-2-1664 (il n'a que 35 ans) et que son épouse Charlotte Prucquenolle, à peu près du même âge, le suit de très près dans la tombe, le 18-8-1664.

En trois années nous constatons la mort des trois derniers enfants et de leur père et mère. Je ne pense pas que la faim en soit la cause. Les ressources de la famille suffisaient à sa subsistance. Que de fois, j'ai vu mentionner dans les registres paroissiaux ou les minutes notariales « *mort de la contagion* » ! Toute maladie contagieuse étendait impitoyablement ses conséquences fatales dans la population. La mortalité infantile surtout, quoique douloureuse pour les parents, devenait quasiment banale.

Qu'est-il advenu de la petite ethnie Gressier-Prucquenolle ? Combien de ces enfants ont-ils atteint l'âge adulte ? Je n'en trouve aucun dans les registres paroissiaux de Boulogne. La période sépultures 1618-1657 n'y figure plus. Il m'étonnerait beaucoup que n'y figurât pas (excusez ce prétentieux subjonctif) quelque décès les concernant. Les trois premiers enfants, comme les trois derniers, ont-ils vécu ?



Signatures de Marcq Gressier et de Charlotte Prucquenolle sur leur contrat de mariage

* * * * *

III – Robert Gressier et Marie Deschauffours

Troisième branche de la famille Gressier. Voici Robert Gressier, frère de Noël et d'Anthoine Gressier, qui, par rapport aux dates de naissance de ses enfants (ou tout au moins de ceux que j'ai pu repérer) me semble être le cadet.

Comme ses frères, il est artisan : c'est un maître cordonnier. A ne pas confondre avec le « *cordonnier en vieux* », lequel ne fait que réparer les chaussures. Le maître cordonnier sait les fabriquer et tient là un emploi de qualité supérieure.

Je n'ai pu trouver son acte de mariage à Boulogne, ni son contrat de mariage. Je ne peux que proposer des hypothèses. La première naissance attribuée à ce couple est datée du 20-10-1629, mais l'un des enfants, François, que je ne détecte pas dans les registres paroissiaux, signe contrat de mariage le 14-2-1645. Donnons-lui un âge minimum de 20 à 25 ans, cela nous incite à situer sa date de naissance entre 1620 et 1625, et, en conséquence, le mariage de ses parents, deux années au minimum auparavant, soit entre 1618 et 1623 ou même antérieurement.

Robert Gressier va donc épouser Marie Deschauffour aux alentours de 1620. Son épouse est peut-être issue de la famille des Descaufour de Saint-Josse dont je livre quelques noms ci-dessous. Ce patronyme, aux orthographes diverses, est très rare en Boulonnais. En 1603, Anthoine Descauffour est laboureur au Tertre à Saint-Josse ; en 1622 Noël Descaufour, fils de Loys, est laboureur et lieutenant du village de Saint-Josse ; en 1637 Jehan Decaufour baille à ferme le moulin à eau de Bréxent ; en 1638 Jacques Deschauffour est conducteur d'artillerie dans l'équipage de Mr le marquis de La Barre.

Robert Gressier n'assiste pas au mariage de son fils en 1645. Il est décédé à une date que l'on situera entre 1635, année de naissance de son dernier enfant, et 1645. Marie Deschauffours qui accompagne son fils en 1645, mourra à une date inconnue mais située avant 1658, année où nous retrouvons la notation des sépultures sur les registres paroissiaux de Saint-Nicolas et à partir de laquelle nous constatons sa disparition.

Descendance de Robert Gressier (III) et Marie Deschauffours

IV– 1 – François **Gressier** - j'ai indiqué plus haut que sa présence non décelée sur les registres paroissiaux de Boulogne, est cependant avérée par le contrat de mariage qu'il a signé le 14-2-1645. Il est né sûrement avant 1629, et probablement aux alentours de 1620.

Il suit

IV – 2 – Anthoine **Gressier** né le 20-10-1629 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Anthoine Gressier, oncle paternel
Marraine : Claude Mangnier, tante paternelle, épouse de Nicolas Gressier.

Je retrouve cité un Anthoine Gressier témoin au mariage de François le 14-2-1645 et déclaré frère de François. Ceci pose problème dans la mesure où le notaire précise que ce même Anthoine est maître tailleur d'habits, alors que né en 1629, il n'est âgé que de 16 ans ! Est-ce possible ? Il doit s'agir d'Anthoine, l'oncle paternel.

De même, dans le contrat de mariage de François, Marie Deschauffour, la mère, atteste que celui-ci est son « héritier apparent » (c'est-à-dire son fils aîné, héritier principal) et « fils unique ». !! Est-il devenu unique parce que le ou les autres sont morts ? ou l'était-il naturellement ? Je penche pour la première hypothèse. François est resté le seul vivant de la fratrie. Ce second fils de Robert Gressier, Anthoine, est probablement décédé en jeune âge.

Deux Anthoine Gressier signent ce fameux contrat ! L'un est bien déterminé par son état « *joueur d'instrument, son cousin germain* » : il s'agit d'Anthoine Gressier, fils de Noël Gressier, qui épousera Louise Le Caron en 1652, et qui est bien cousin germain de François. Le second Anthoine, soi-disant frère, est identifiable par le « A » majuscule de son prénom qu'il dessinait nettement penché à gauche: c'est la signature d'Anthoine Gressier, époux de Jeanne Surelle, frère, non pas de François mais de Robert Gressier le père, et de Noël Gressier, oncle de François. (la signature est reproduite dans les pages précédentes) .

IV – 3 Françoise **Gressier** née le 20-5-1632 à Boulogne Saint-Nicolas

Plusieurs assistants au baptême :Françoise Le Caron, demoiselle Suzanne de Campmajor, Charles Riffard, Jean Fasquel, Catherine Ducrocq.

IV – 4 Jacqueline **Gressier** née le 13-5-1635 à Boulogne Saint-Nicolas

Assistants : demoiselle Jacqueline Le Caron, Jacqueline Lemaistre, Jehan Hamerel, Adrien Flahault.

Je ne décèle par la suite aucune trace de ces deux filles vraisemblablement mortes dans leur enfance.

IV – 1 François Gressier et Jehenne Tonnequin

J'ai proposé la naissance de François Gressier entre 1620 et 1625. Revenons à son contrat de mariage dont j'ai exposé quelques éléments précédemment.

Il est signé le 4-2-1645 : 4 E 50/6 notaire Delozière à Boulogne. François Gressier, maître cordonnier comme son père, n'est assisté, nous l'avons vu, que de sa mère et des deux Anthoine : son oncle et son cousin germain. Jehenne Tonnequin est fille de feus Jacques Tonnequin, laboureur au village de Froise (il y a un hameau de ce nom à Quend dans la Somme) et Marguerite Caboche. Elle est accompagnée de Bertrand de Willecot escuier, sieur des Prés, conseiller du Roi, avocat en la sénéchaussée du Boulonnais, et de damoiselle Marguerite Vaillant sa femme.

Marie Deschauffour fait don à son fils de « *ses biens meubles immeubles et héritages présents et avenir* », se réservant uniquement le nécessaire suffisant à sa vie. Jehenne Tonnequin déclare qu'il lui appartient « tant en argent qu'en meubles jusqu'à la somme de 300 livres que lui doit son frère aîné » et la somme de 150 livres qui lui est personnelle.

Descendance de François Gressier (IV-1) et Jehenne Tonnequin

V – 1 Jehenne **Gressier** née le 5-12-1647 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Jehan Dauvergne Marraine : Marguerite Fourmanoir

Elle suit

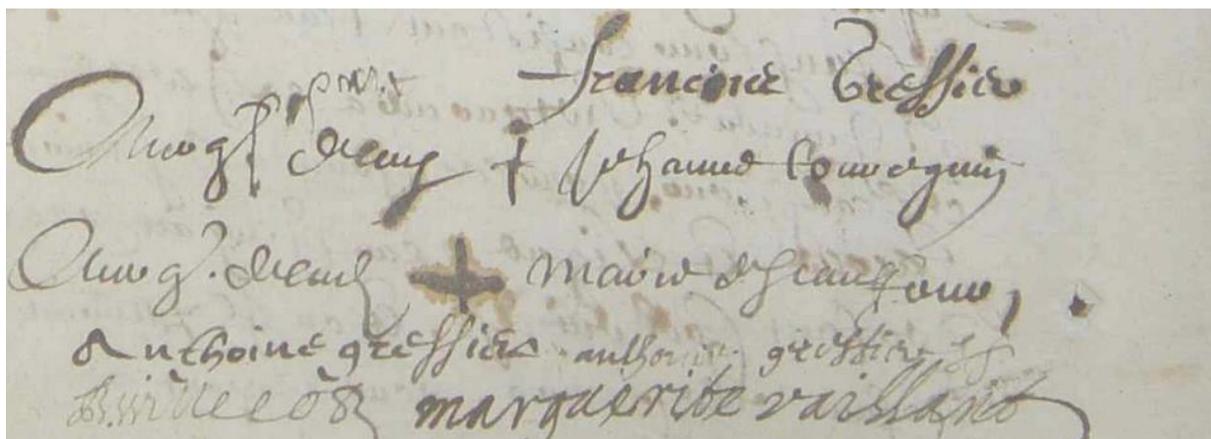
V – 2 Charles **Gressier** né le 4-11-1654 à Boulogne Saint-Nicolas

Marraine : Judih Willecot de la paroisse Saint-Joseph

V – 3 François **Gressier** né le 1-11-1656 à Boulogne Saint-Nicolas

Parrain : Nicolas François de la Villeneuve, chanoine

Marraine : damoiselle Françoise Disque de la paroisse Saint-Joseph



Signatures sur le contrat de mariage de François Gressier.
 Jehanne Tonnequin et Marie Deschauffours sont analphabètes.
 Les « deux Anthoines Gressier » sont identifiables par leurs signatures.

A une date que je ne peux préciser, François Gressier meurt, avant 1670, année du mariage de sa fille Jehenne (ou Jeanne), dont la mère Jehenne Tonnequin est remariée avec Jean Lotinet. Je ne trouve plus trace de Charles V-2 et François V-3, probablement décédés enfants.

V - 1 Jeanne Gressier et Jean Gardinier

Je classe Jeanne Gressier dans la généalogie de Robert Gressier, frère de Noël et Anthoine Gressier. Elle en est la petite-fille puisque fille de François Gressier. Je n'ai pas décelé son contrat de mariage avec Jean Gardinier, mais découvert l'acte de mariage en l'église Saint-Nicolas de Boulogne le 7-1-1670. Il est dommage que son testament, document toujours susceptible d'apporter de précieux renseignements sur la vie du futur défunt, enregistré en 1728 chez Dusommerard, ne soit pas consultable.

Lors du mariage, Jeanne est assistée de sa mère Jeanne Tonnequin et de son beau-père Jean Lotinet. C'est Oudard Gardinier, son oncle, qui accompagne l'époux.

Jean Gardinier est, comme son père, maître charron en basse ville de Boulogne. Il est fils de Jehan Gardinier et de Philipotte Chrestien. Les Gardinier, charrons et cordiers, et les Chrestien, marins, sont, de longue date, enracinés en Boulonnais. Les alliances entre les deux familles se réalisent aisément : ainsi Oudard Gardinier, maître cordier, frère de Jehan, a épousé Barbe Chrestien.

Jean Gardinier meurt très tôt le 21-12-1681 à Boulogne Saint-Nicolas. Il y était né le 23-5-1646. J'hésite à attribuer à Jeanne Gressier, son épouse, le décès du 31-3-1728, que j'ai donné comme étant celui d'une autre Jeanne Gressier qui vivait à la même époque et était l'épouse de Robert Lamoury. Les deux actes de décès ne donnent aucune précision sur la parenté des deux défuntés.

Descendance de Jean Gardinier et (V-1)Jeanne Gressier

Tous les enfants sont nés à Boulogne Saint-Nicolas
Numérotation par rapport à Jeanne Gressier

VI- 1 – Jehan **Gardinier** né le 4-10-1670

Parrain : Jean Lotinet, beau-père de Jeanne Gressier - Marraine : Barbe Chrestien

Il décède à Boulogne Saint-Nicolas le 18-12-1733, âgé de 63 ans.

Je le vois assister successivement aux mariages de deux de ses sœurs en 1700 et 1702.

Il décède, célibataire, à Boulogne Saint-Nicolas le 18-12-1733.

VI-2 – Marguerite **Gardinier** née le 11-3-1673

Parrain : Oudard Gardinier Marraine : Marguerite Cleuet

Elle décède à Boulogne Saint-Nicolas le 14-10-1676

VI-3 – Marguerite **Gardinier** née le 15-12-1676 (ou Madeleine ?)

Parrain : Nicolas Dewatine Marraine : Marguerite Fourdinier

Elle remplace la petite Marguerite précédente qui vient de mourir 2 mois avant

Elle suit

VI-4 – François **Gardinier** né le 21-1-1679

Parrain : Jacques Pernel Marraine : Marguerite Dergny

Il décède à Boulogne le 7-5-1679

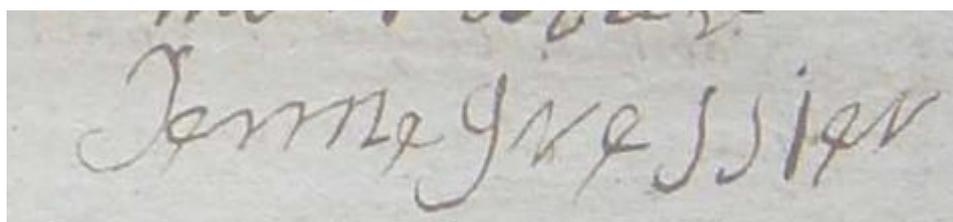
VI-5 – François **Gardinier** né le 10-2-1680

Décédé le 31-8-1680

VI-6 – Jacqueline **Gardinier** née le 13-10-1681

Parrain : Claude Monbaillarcq Marraine : Jacqueline Belez

Elle suit



Signature de Jeanne Gressier un peu maladroite mais alphabétisée

* * * *

Marguerite (ou Madeleine) Gardinier (VI-3) et Antoine Ohier

Quelques mots au sujet du prénom de la fille aînée de la famille Gardinier x Gressier et de son mariage. Les actes de naissance et de décès qui la concernent lui donnent le prénom de Marguerite, l'acte de mariage et le contrat lui délivrent le prénom de Madeleine. Hélas ! elle est analphabète et ne peut signer. On peut penser que ses parents, qui venaient de perdre deux mois avant sa naissance une petite fille prénommée aussi Marguerite, aient voulu reprendre ce prénom et que, plus tard, l'intéressée ait préféré, personnellement, celui de Madeleine. On peut imaginer également que le prêtre rédacteur de l'acte de baptême (et de l'acte de décès précédent) se soit tout simplement trompé. En tout état de cause, je ne peux cautionner l'introuvable naissance problématique proposée vers 1669, dans un relevé d'archives, d'une certaine Madeleine Gardinier. Comble de confusion : je découvre que la marraine de Marguerite Ohier, fille d'Antoine Ohier et de Marguerite ou Madeleine Gardinier, née le 15-3-1708, s'appelle aussi Marguerite Gardinier !!! mais celle-ci sait signer ! Il s'agit donc d'une autre, homonyme, et je penche à la prendre pour la sœur de Jean Gardinier l'ancien. Elle est d'ailleurs encore marraine de Jean Cary fils de Jacqueline Gardinier le 15-1-1713.

Les maîtres artisans, nous l'avons remarqué dans ce recueil, s'efforcent de conclure pour leurs enfants, des mariages dans leur milieu social, sis en basse ville de Boulogne. Nous le notons une fois de plus ici : Marguerite Madeleine, fille d'un maître charron, épouse Antoine Ohier, maître tonnelier, fils d'Antoine Ohier (déclaré par ailleurs « serviteur de la paroisse ») et de Marie Roussel. Le mariage religieux a lieu en l'église Saint-Nicolas le 27 janvier 1701, mariage auquel assistent les père et mère de l'époux (qui savent signer, ainsi que leur fils, ce que ne sait pas faire Marguerite Gardinier), Nicolas Lengaigne maître cloutier, Marguerite Ohier et Jacques Prenel.

Le contrat de mariage a été signé le mois précédent, 23 décembre 1700 (4 E 47/44 Dusommerard). Y assistaient les parents de l'époux, ses deux sœurs Marguerite Ohier femme de Nicolas Lengaigne, et Marie Jeanne Ohier, Pierre Ohier, son oncle, laboureur à Outreau. Marguerite Gardinier est accompagnée de sa mère, de ses frère et sœur Jean et Jacqueline, de maître Alexandre Prache, procureur, et Anne Le Riche sa femme, cousins, de Jacques Prenel marchand chaudronnier et Jeanne Dau sa femme, demeurant en haute ville, de François Raulin sieur Desmarets demeurant à Calais et de Marie Roussel sa femme, de François Guiot huissier royal demeurant à Calais.

Antoine Ohier déclare qu'il possède de son épargne, de son travail de tonnelier et de ce qu'ont pu lui fournir ses parents, la somme de 500 livres, qu'« *il est honnestement vêtu et acomodé de linge* » Jeanne Gressier donne à sa fille la somme de 400 livres et « *promet de la vestir et aménager comme elle en voudra avoir honneur* ». Les apports sont très convenables. Nous sommes dans un cadre de gens économes et laborieux.

Je trouve le décès de Marguerite Gardinier le 3-5-1734 à Boulogne Saint-Nicolas, à l'âge de 57 ans dit l'acte officiel, ce qui correspond à son année de naissance.

Descendance d'Antoine Ohier et Marguerite Gardinier

Nés à Boulogne Saint-Nicolas

- 1 – Antoine Ohier né le 4-9-1701
- 2 – Madeleine Catherine Ohier née le 4-10-1702
- 3 – Toussaint Ohier né le 18-4-1704
- 4 – Antoine Henri Ohier né le 27-7-1706
- 5 – Marguerite Ohier née le 15-3-1708
- 6 – Nicolas Ohier né le 4-9-1709
- 7 – Marie Catherine Ohier née le 30-7-1713

Vous remarquerez que l'on retrouve les deux prénoms problématiques de la mère dans les prénoms des enfants : Madeleine et Marguerite.

Jacqueline Gardinier(VI-6) et Jean Cary

La cadette de la famille va, elle aussi, se fondre dans le milieu des maîtres artisans de la basse ville. Le 20 octobre 1702 elle signe le contrat de mariage qui la lie avec Jean Cary , maître maçon, fils de Valentin Cary, lui aussi maître maçon, et de Marie Robart. (4 E 47/95 –Lattaignant) né le 16-3-1679 à Boulogne Saint-Nicolas.

La famille Cary est alliée aux Maubailliarcq et aux Gardinier. Nous connaissons bien le mariage de Marie Gressier et de Charles Maubailliarcq. Un certain Jacques Cary a épousé une Jeanne Maubailliarcq vers 1670. Une Marguerite Gardinier qui a épousé en octobre 1686 à Boulogne Saint-Nicolas, Jeanclin Touron (de Genève), avait en tant que témoin une Antoinette Maubailliarcq.

Jean Cary est assisté de ses parents et de Barthélémy et Jacqueline Cary ses frère et sœur (dont aucun ne sait signer, sauf l'époux qui écrit difficilement « Cari »), de Jean Robart et Nicolas Robart, ses oncles, tous deux maîtres tonneliers, époux respectivement de Jacqueline Orlet et Michelle Coilliot

Jacqueline Gardinier est accompagnée de Jeanne Gressier sa mère, de Jean Gardinier son frère, d'Antoine Ohier et de Marguerite Gardinier son épouse [il est bien indiqué ici Marguerite et non Madeleine, et pourtant, au lieu des signatures, le notaire écrit : « *marque de ladite Madeleine qui ne sait écrire* »]

Chacun des deux époux reçoit de leurs parents un don de 400 livres.

Jacqueline Gardinier décède le 19-7-1760 à Boulogne Saint-Nicolas, à l'âge de 79 ans. Ses deux fils Jean et André Cary assistent aux obsèques.

Descendance de Jean Cary et Jacqueline Gardinier

Nés à Boulogne Saint-Nicolas

- 1 – Barthélémy Louis Cary né le 22-8-1703
- 2 – Jeanne Cary née le 3-12-1706
- 3 – Jean Cary né le 15-1-1713 – Décédé le 20-1-1713
- 4 – Jean Cary né le 14-2-1714

Je pense qu'il n'est pas inutile pour les amateurs d'histoire locale de nous attarder un instant sur la famille Cary qui a donné à Boulogne quelques personnages intéressants.

Ce n'est pas avant le milieu du 17^{ème} s. que l'on voit apparaître la famille Cary (ou Cari) sur le registre paroissial de Saint-Nicolas : naissance d'un Nicolas Cari le 17-6-1666, fils de Nicolas et de Jeanne Caré. Puis, dans la foulée, c'est l'éclosion presque simultanée de trois lignées parallèles qui ne peuvent être que parentes, à partir de trois représentants du patronyme Cary : Jacques Cary époux de Jeanne Maubailarcq (je l'ai signalé plus avant), mariage vers 1669, Mathieu Cary qui épouse à Boulogne Jeanne Fontaine le 23-1-1673 et Valentin Cary qui épouse aussi à Boulogne le 28-11-1676 Marie Robart (ce sont les parents de Jean Cary le mari de Jacqueline Gardinier). Ces trois couples sont très prolifiques. De très nombreux Cary naissent qui s'insèrent dans le milieu maritime où, en tant que capitaines de navire, certains acquerront dans la « course » et la lutte séculaire contre les Anglais, une notoriété qui valait celle d'Oudard Fourmentin, le célèbre «Bucaille » boulonnais.

Il faut citer Charles Cary, dit le Dauphin, né en 1738, qui se frotta à la flotte anglaise dès 1759, fut nommé « visiteur » du port de Boulogne en 1792, commanda le bateau l' « Unité », prit les bateaux le « Swan » et l'« Aventure » et reçut du Directoire une hache d'honneur.

Pierre Cary est capitaine en second en l'an IX sur le « Boulonnais » capitaine Hardouin, il participe à une « course » sur « l'Intrépide », il est chagré de conduire une canonnière au Havre où, après un combat contre trois frégates anglaises, il meurt des suites des blessures reçues.

Robert François Cary, né en 1762, lieutenant de vaisseau, participa à la guerre d'Amérique, engagea de nombreux combats contre les Anglais, sous l'Empire, à bord des canonnières « La Surprise » et « la Brutale », escortant les bâtiments de transport d'Ostende à Cherbourg. Ses services lui valurent la Légion d'Honneur le 28 thermidor an XII. Il fut nommé capitaine du port de Boulogne jusqu'en 1810, année de sa mort.

Je n'aurais garde d'oublier le pacifique François Florentin Placide Cary, neveu du combattif Robert François, né le 5 octobre 1791 à Boulogne, qui prit dès 1816, la direction de la première « école d'enseignement mutuel » de la ville. Il se dévoua pendant 43 ans au service de l'enseignement public, entouré de l'estime générale. En 1907, l'administration décida de donner le nom de Cary à une école de la ville. (Archives communales de Boulogne – Biographies – Dossier Cary)

Rapide crayon généalogique :

1 François Florentin Placide Cary né le 5-10-1791 est fils de Charles François Cary et de Jeanne Françoise Péronne Delpierre, mariés le 15-1-1782.

2 Charles François Cary est fils de de François Cary né le 13-8-1722, marié le 2-2-1751 à Jeanne Rault, décédé le 20-3-1777

3 Robert François Cary né le 12-4-1762, décédé le 13-3-1810, est aussi fils de François Cary et Jeanne Rault

4 François Cary, époux de Jeanne Rault, est fils de Charles Cary et Marie Palette

5 Charles Cary, époux de Marie Palette, né le 27-4-1679, est fils de Mathieu Cary et Jeanne Fontaine, l'un des trois couples Cary cités plus haut.

* * * * *

CHAPITRE 3

GRESSIER de BOULOGNE

VARIA

I - Antoine Gressier et Anne Josset

Voici ce qu'écrit Daudruy sur les Josset dans son livre « Familles anciennes du Boulonnais » page 81 : « *Famille du Portel à Outreau, établie en basse ville de Boulogne dès 1572. Ce sont des marins alliés dès le 17^{ème} siècle à bon nombre de familles de la marine boulonnaise* ». A l'instar de Jeanne Gressier que nous venons de voir épouser Jean Gardinier et rejoindre ainsi les Crestien associés aussi aux Josset, c'est ici un Antoine Gressier qui fait une alliance similaire. C'est pourquoi il était tentant de proposer une parenté éventuelle entre Jeanne et Antoine Gressier pour lequel je découvre les ascendants dans son contrat de mariage du 6-1-1669 chez le notaire boulonnais Magnion (4 E 48/28), un François Gressier étant son père, homonyme de François Gressier père de Jeanne, mais une mère nommée Claude Marchand, qui n'est pas la mère de Jeanne.

Le mariage religieux d'Antoine Gressier et d'Anne Josset a lieu en l'église Saint-Nicolas le 19 -1-1669. Antoine Gressier (qui ne sait pas signer) est assisté de son frère Jean Gressier (qui ne sait signer non plus). Les autres témoins sont Jean Josset, le père de l'épouse, Robert Dieuset et Alexandre Prache mariés respectivement à Antoinette et Catherine Josset, sœurs de l'épouse, cette dernière surpassant son mari dans l'alphabétisation par une signature remarquable.

Le contrat de mariage, signé précédemment, dévoile les noms des parents décédés d'Antoine Gressier : François Gressier et Claude Marchand. Il serait natif d'Etaples mais demeure à Boulogne. Il est accompagné uniquement de Mr Sirier sieur de Bergues et de sa femme, damoiselle Anne Flahaut. Par contre, la famille Josset est bien représentée : Jean Josset, le père, chasse-marée, veuf de Catherine Crestien, et ses quatre filles accompagnées de leurs époux : Robert Dieuset maître cordier époux d'Antoinette Josset, Pierre Watebled maître charron époux de Françoise Josset, Alexandre Prache « *archet de la maréchaussée en ce païs du Boullenois* » époux de Catherine Josset, Claude Desgardin maître boucher époux de Gabrielle Josset, Oudard Gardinier (que nous avons vu précédemment avec Jeanne Gressier devenue sa nièce) époux de Barbe Crestien tante de l'épouse

Antoine Gressier déclare qu'il « *a en sa possession la somme de deux cent cinquante livres provenant de son épargne* ». Jean Josset fait don à sa fille de 300 livres qu'il réglera à raison de 100 livres par an. Bel effort du père qui a déjà marié quatre filles très convenablement dans le milieu des artisans, et dont les ressources ne pouvaient être que relativement modestes. Antoine Gressier pratiquera le métier de « *roullier* », c'est-à-dire le transport de marchandises et très probablement de poisson.

Anne Josset décède à l'âge de 31 ans le 23-4-1675. Antoine Gressier va reprendre femme en la personne de Marguerite Duflos.

Descendance d'Antoine Gressier et Anne Josset

Nés à Boulogne Saint-Nicolas

II- 1a – Antoine Gressier né le 7-4-1670

Parrain : Jean Gressier Marraine : Antoinette Josset

II- 2a – Bertrand François Gressier né le 4-10-1671

Parrain : Bertrand Le Camus de Quiermont - Marraine : Gabrielle Sirier

II- 3a – Catherine Gressier née le 27-9-1673

Parrain : Claude Ohier Marraine : Catherine Bourgeon de Montreuil St Valois

Décédée le 3-4-1675

Descendance d'Antoine Gressier et Marguerite Duflos

Nés à Boulogne Saint-Nicolas

II- 4b – Charles Gressier né le 29-3-1678

Parrain : Mr Charles Renault sous-gouverneur des pages de la Chambre du Roi

Marraine : demoiselle Louise de Campmajor

II-5b – Marguerite Gressier née le 9-3-1682

Parrain : Jean Descamps

Marraine : Anne Josset de Saint-Pierre de Montreuil.



Signature d'Anne Josset, Antoine Gressier ne sait pas écrire

II -1a Antoine Gressier et Marguerite Baye

Je découvre ce fils d'Antoine Gressier et Anne Josset dans une minute du notaire Fournier de Calais, lequel établit son contrat de mariage avec Marguerite Geneviève Baye le 24 août 1692. Il est bien dit fils d'Antoine Gressier et Anne Josset qui sont décédés. Il se trouve pour l'instant à Calais « *en vacation de bou....* » lecture du mot absolument impossible. On peut penser qu'il réalise à Calais un travail momentané, un charroi peut-être (son père était « *roullier* »), et que ce fut l'occasion de connaître son épouse, fille de défunt Valentin Baye, vivant maître bourrelier qui habitait la ville de Bucquoy (ce nom de ville de la Somme sous toute réserve, encore un mot illisible) et de Anne Deschamps demeurant « *aux faux bourgs de la ville* » (Calais). Antoine Gressier est accompagné du Sieur Jean Leconte « *entrepreneur des travaux du Roy audit Calais* » [c'est donc pour cela qu'Antoine Gressier se trouve à Calais] et Madeleine Bardin sa femme, Alexandre Sandre, bourgeois et maître tailleur, de Calais, de Charles Ducrocq aussi son ami. Marguerite Baye est assistée par toute la famille Deschamps : Anne Deschamps sa mère, Antoinette Deschamps veuve de Jean Doret sa tante, le sieur Antoine Deschamps inspecteur des travaux de Sa Majesté à Calais et damoiselle Denise André sa femme, le sieur Antoine Deschamps fils, son cousin issu de germain, de Marie Anne Deschamps sa cousine, « *de honneste fille Marguerite Rossignol auusy sa cousine* ».

Ce mariage n'est pas quelconque et les personnages qu'on y rencontre non plus.

Le couple fera souche à Saint-Pierre les Calais où décédera Antoine Gressier le 1-4-1719, à l'âge de 45 ans est-il écrit, 49 en réalité. Il était né en 1670.

Descendance d'Antoine Gressier et Marguerite Baye

Tous les enfants nés à Saint-Pierre-les-Calais

- III – 1 Antoine François **Gressier** né le 2-8-1695
- III – 2 Marie Anne Marguerite **Gressier** née le 4-8-1697
- III – 3 Pierre **Gressier** né le 26-1-1701
- III – 4 Marcq **Gressier** né le 19-12-1702
- III – 5 Marie Jeanne **Gressier** née le 1-4-1705
- III – 6 Jacques **Gressier** né le 14-2-1707

* * * *

II - Jean Gressier et Marie Barbe Beguerre

Je rencontre ce couple dont je ne trouve pas les coordonnées à la faveur d'une naissance qui en est issue, celle de Marie Suzanne Gressier le 2-9-1716 à Boulogne Saint-Joseph, qui passera toute sa vie à Boulogne puisque j'en relève le décès le 25 floréal an XII (15-5-1804), célibataire et couturière, ayant atteint l'âge de 84 ans indique l'acte, ce qui est inexact, elle en a 88 (nous avons l'habitude de ce genre d'erreur).

* * * *

II – Jacques Gressier et Marie Delattre

Ce Jacques Gressier est fils de Jean Gressier et Catherine Lesne, d'une famille de Gressier tisserands implantés à Boulogne ville, pour laquelle je ne vois aucun rapport de parenté avec celle des Gressier maîtres tailleurs.

Le contrat de mariage (4 E 48/237 – Vaillant) est établi le 20-6-1659. Les parents de l'époux sont décédés. Celui-ci est assisté de Jacques Douchet, mari de Marye Gressier, sœur de Jacques, Anthoine Mecquignon époux de Nicolle Gressier, également sœur de Jacques.

Marye Delattre, fille de Pierre Delattre et Jeanne Estiembourg tous deux décédés, est accompagnée de Pierre Delattre son frère, de Jacques Delattre maître charpentier son oncle, de Martin Duhamel son beau-frère, François Estiembourg son cousin germain et de Jean Deledicque, ami..

Nous sommes ici dans un milieu très modeste. Les apports des deux époux en font foi En ce qui concerne Jacques Gressier, Jacques Douchet et Marye Gressier lui font don de 60 livres qu'ils promettent de payer à la Saint-Martin, d' « *un quartier de bled et une demi gone de bière pour le jour de nopce* », Anthoine Mecquignon offre un septier de blé « *à l'après aoust prochain* ». Marye Delattre déclare qu'elle est « *deubment habillé* » et ses beaux-frères lui donnent une gone de bière et deux quartiers de blé.

Seuls, Anthoine Méquignon et François Estiembourg peuvent signer l'acte.

Le mariage religieux a lieu plus tard, le 4-8-1659 à Saint-Nicolas.

Je signale la naissance de deux enfants :

1 - Anthoine Gressier né le 4-5-1660 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Anthoine Daigremont Marraine : Isabelle Delattre

2 – Jacqueline Gressier née le 22-9-1661 à Boulogne Saint-Nicolas
Parrain : Marc Dobremer Marraine : Jacqueline Delattre

* * * * *

III - Thomas Le Roy et Péronne Gressier

De suite, une précision : ne pas confondre Thomas Le Roy avec son homonyme Thomas Le Roy sieur de Montaubert (Montaubert est un fief de Heuchin) décédé à Boulogne et inhumé dans la cathédrale le 17-5-1684. « Notre » Thomas est un maître maçon habitant la paroisse Saint-Joseph de Boulogne.

Son contrat de mariage (4 E 48/20 – Carpentier) daté du 6 novembre 1614 ne nous dévoile pas le nom de ses parents probablement décédés, mais indique cependant la présence en tant que témoin de Jehan Le Roy son frère aîné, ainsi que celle de François Lardé, contrôleur du domaine du roi en Boulonnais, son ami.

Sa future épouse, Péronne Gressier, est fille de Marand Gressier et de Françoise Denis (sous toute réserve, ce nom est presque illisible) décédés également. Elle est assistée de deux seigneurs « escuiers » : Barthélémy de Montlesun, sieur de Busca « *premier capitaine du régiment de Picardie tenant garnison pour le service du Roy en la dite ville de boulogne* » et Pierre de Disquemue, sieur de Campaigno. Pourquoi cette distinguée présence et pourquoi ce généreux don de 300 livres offert à la mariée par le sieur de Busca ? J'ajoute que l'acte a été établi dans la maison même de ce seigneur. Je crois saisir dans le brouillamini des raisons données, qui plus est délivrées en une écriture détestable composée de lettres informes et de mots tronqués, que Péronne Gressier s'est particulièrement occupée de défunte demoiselle Marie du Blaisel épouse du Sieur de Busca. Elle en trouvait là sa récompense. C'est aussi 300 livres « *en argent monnoyé* » qu'apporte Thomas Le Roy à la communauté. Le document porte la signature de l'époux et de son frère, ils sont donc alphabétisés, ce qui n'est pas le cas de Péronne Gressier. Les deux seigneurs, et le sieur Lardé qui les imite, apposent des signatures monumentales qui en imposent aux petits paraphe des autres présents qui les voisinent.

Je ne découvre que deux naissances dans la descendance de ce couple :

1 - Barthélémy **Le Roy** né le 29-5-1615 à Boulogne Saint-Joseph

Parrains : Barthélémy de Montlezun, sieur de Busca et François Lardé, que nous avons vus témoins au contrat de mariage.

Marraines : Antoinette Brice et Péronne Bué

2 – Jehan **Le Roy** né le 15-12-1620 à Boulogne Saint-Joseph

Parrains : Jehan Le Roy (oncle paternel) et Nicolas Gressier (?)

Marraines : Marie Monet et Louise de Montlezun

* * * * *

IV - Jacques Hache et Madeleine Gressier

C'est le 24 novembre 1698 en la paroisse Saint-Joseph où habitent les futurs époux qu'a lieu le mariage de Jacques Hache et Madeleine Gressier. Nulle indication n'est donnée dans l'acte sur leurs ascendants. Les signatures sont celles de Jacques Hache, Jeanne Leblan, « Jone » Hache (je suppose « Jeanne »), Jacques Noël et Jacques Boullenger témoins. Pour les analphabètes figurent les marques de Madeleine Gressier l'épouse, de Barbe Gressier, certainement parente de Madeleine, et d'une certaine Péronne Cardon.

Je ne décèle qu'une seule naissance issue du couple :

Marie Jeanne **Hache** née le 27-4-1699 à Boulogne Saint-Joseph, dont le parrain est Pierre Dubreuil et la marraine Jeanne Dufourmanoir.

Madeleine Gressier décède dès le 23-9-1705.

Jacques Hache se remarie en l'église Saint-Nicolas le 9-11-1706 avec Jeanne Bracbien. Il décédera le 24-2-1754.

V – Jean Marie Gressier et Marie Catherine Elisabeth Bertin

Je repère sur le registre paroissial de Saint-Nicolas, à la date du 4 février 1771, le mariage de Marie Catherine Elisabeth Bertin, âgée de 27 ans, fille des feus Jean Bertin et Marie Louise Coffre, qui habitaient cette paroisse, avec Jean Marie Gressier, âgé de 31 ans, fils de Pierre Gressier et de Marie Louise Dourier qui habitent la paroisse Saint-Joseph.

Fait remarquable significatif des progrès de l'alphabétisation en cette fin du 18^{ème} je note la signature au bas de l'acte de tous les présents à ce mariage : les deux époux, Pierre Gressier le frère de Jean Marie (paraphe particulièrement soigné), Antoine Eberline, Louis Wagon, Jean Baptiste Bonnet.

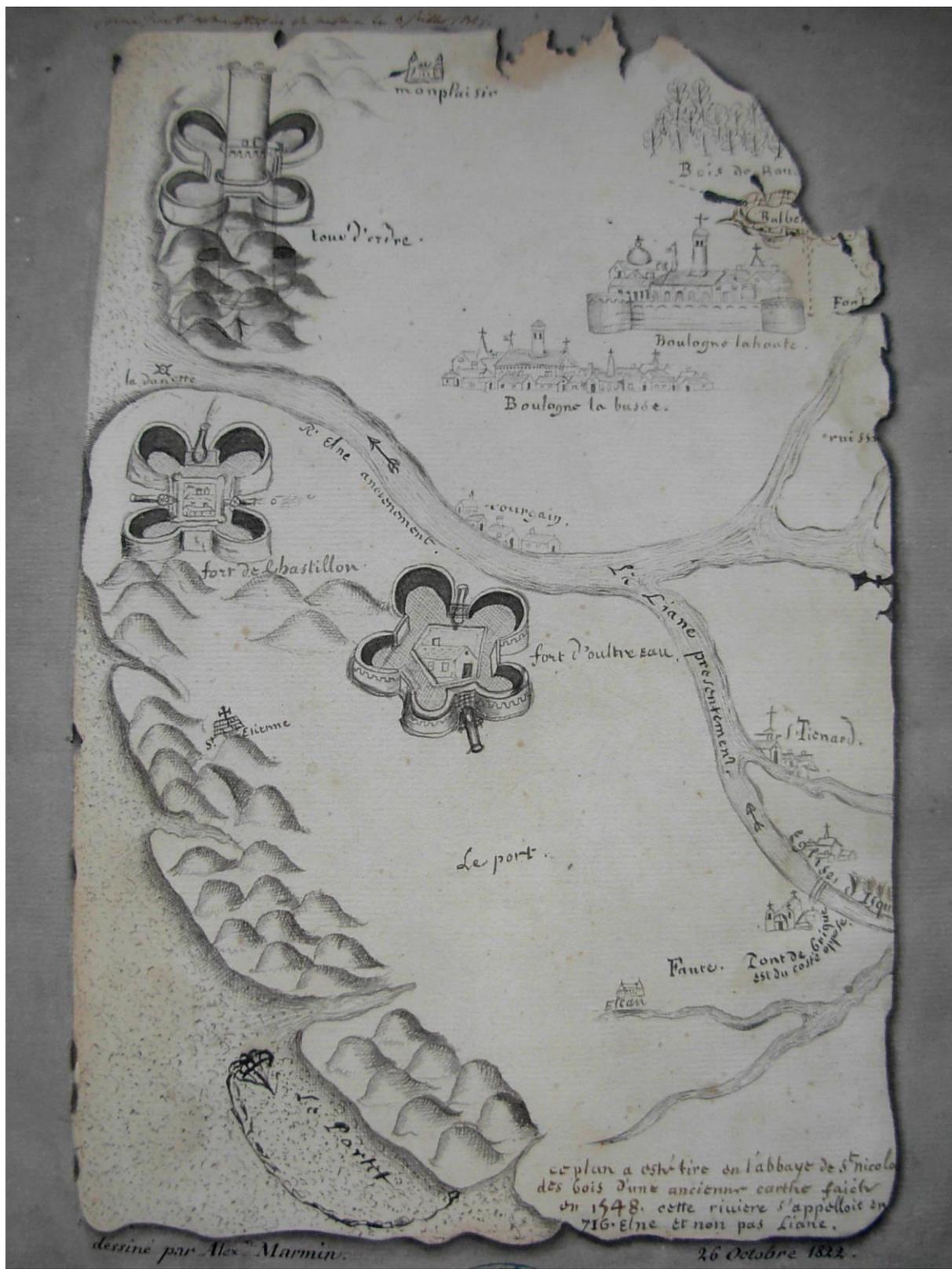
Assurément, les ascendants de Jean Marie Gressier, dont je ne vois pas la trace dans les registres de la ville, proviennent des environs.

Autres faits marquants : Jean Marie Gressier meurt trois mois après son mariage, le 11-5-1771 (paroisse Saint-Joseph). Il laisse une fille : Marie Catherine Louise Cécile Gressier qui naît posthume le 22-11-1771 et dont les parrains et marraine sont Pierre Louis Pincédé et Marie Catherine Lépingle.

* * * * *

CHAPITRE 4

**Compléments aux Tomes 1,2,3,4,5, des « GRESSIER
et Le GRESSIER en Boulonnais »**



Retouché par A. Marmin, ce plan a été tiré en l' « abbaye de Saint-Nicolas des bois d'une ancienne carthe faicte en 1548 ; cette riviere s'appelloit en 716. elne et non pas Liane ».

Il représente Boulogne et ses environs immédiats.

Portefeuille 1 – No 36124

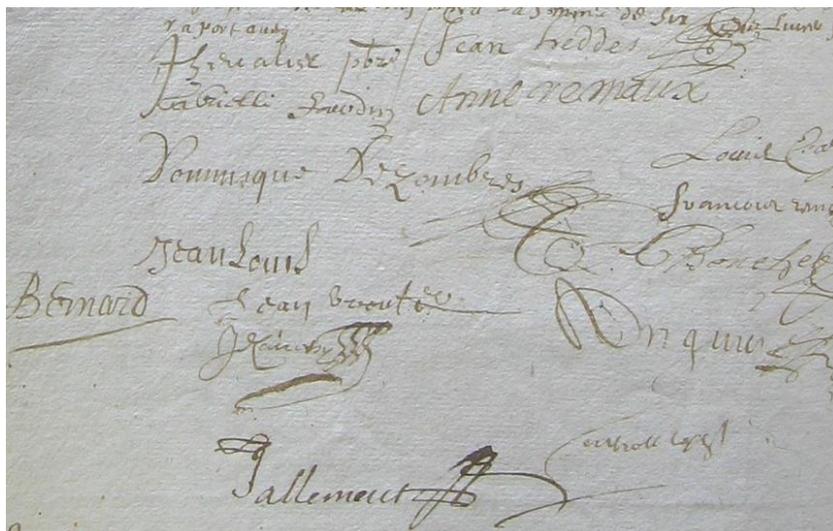
TOME 1

I - Famille des Le Gressier de Calais

1 - Simon Le Gressier, fils de Simon Le Gressier et Jeanne Maillard, né vers 1618 à Calais où il décède le 14-12-1668, a épousé en premières noces, le 28-11-1648 à Calais, Marie Carbonnier, puis en secondes noces par contrat du 18-2-1666, Anne Remaux (4 E 52/256 notaire Pierre Anquier- Calais) Page 13 du Tome 1)

Anne Remaux se remarie à Calais par contrat de janvier 1673 (4 E 52/253 – notaire Anquier) avec Jean Hedde, bourgeois et maître tonnelier, fils de feu Jean Hedde, aussi bourgeois et maître tonnelier, et de Gabrielle Fourdin. Les accompagnants nombreux de l'époux, sont sa mère, son oncle M. Jacques Chevalier prêtre « *habitué* » à Calais, Dominique Desombre marchand bourgeois et Gabrielle Hedde sa femme, Jean Louis marchand bourgeois et Marye Hedde sa femme, Jean Broutier maître cordonnier et Nicole Hedde sa femme tante de l'époux, Catherine Hedde, tante, veuve de Philippe Salembier, Louis Carry marchand bourgeois et Jeanne Hedde sa femme, cousine, Jean Musnier huissier et Péronne Billau sa femme, amis. Anne Remaux, dont on rappelle qu'elle est veuve de Simon Gressier marchand mercier, est assistée aussi de plusieurs membres de sa propre famille, mais d'aucun Gressier : François Remaux, son frère, marchand bourgeois, et Marye Gatbled sa femme, Pierre Boucher, marchand bourgeois et Jeanne Remaux son épouse, « honorable homme François Bernard, ancien vice –mayer et juge-consul, Jean de Canchy, ancien échevin et consul, ami.

Tous les présents savent signer, et pour la plupart de belle manière. Nous sommes là dans un milieu de bourgeois et maîtres artisans relativement évolués



Signatures dans le contrat de mariage Hedde-Remaux

2 - Simon Isaac Le Gressier né le 24 janvier 1693 à Calais, fils de Simon Le Gressier et de Jeanne Cécile Bergerin (page 15 du tome 1), n'apparaît plus ensuite sur les registres paroissiaux calaisiens, et pour cause : je viens de découvrir qu'il s'est marié à Dijon, paroisse Saint-Michel, le 23 janvier 1725 avec Marie Drouillet « *filie mineure de feu Barthélémy Drouillet employé dans les fermes du Roy et de Anne Perny* ». L'acte le déclare perruquier. Le prêtre ajoute qu'il lui a été présenté le consentement de Jeanne Cécile Bergerin, la mère de l'époux, acte dûment légalisé par l'évêque de Boulogne en date du 17 septembre 1720, c'est-à-dire cinq ans avant ce mariage !

Peut-on en déduire que Simon Isaac, prévoyant, a quitté Calais à cette époque, le précieux papier en poche ?

Il est un fait que, après le décès à Calais de Louis Le Gressier, frère de Simon Isaac, le 6-12-1714 (acte dans lequel on apprend que Simon Le Gressier, le père, est déjà décédé), on ne trouve plus aucune trace de la famille dans Calais.

Je n'ai pu obtenir de renseignements sur Dijon et le devenir de Simon Isaac. J'ai repêché un infime détail en provenance des « Mémoires de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire » qui signale la présence à Mâcon en 1757 d'une certaine Marguerite Le Gressier « *qui eut un fils qui eut trois enfants* ». Serait-elle une descendante de Simon Isaac ? Pourquoi pas ?

* * * *

II - Famille des Le Gressier de Desvres fixée à Boulogne

1 – Christophe Le Gressier Tome 1 pages 19 à 24

Je n'apporte pas l'ascendance de Christophe Le Gressier. Elle m'est toujours inconnue. J'ajoute simplement ici quelques précisions sur le personnage.

J'ai en mains un document notarié qui le concerne et m'apparaît le plus ancien. Il est daté du 8 janvier 1637. Je reproduis ici les premières lignes du contrat :

« *furent présent et comparant en leur personne Christophle Le Gressier esquier sieur dudit lieu cappitaine du chasteau de Longvilliers fondé de procuration de haulte et puissante dame de Sourhouette du Halde dame de Longvilliers Marquise et autres lieux, et femme et espouse de hault et puissant seigneur Messire Jacques de Meschauterée chevalier seigneur de la Coste et autres lieux gentilhomme de la Chambre du Roy .etc....* ».

La qualification d'« esquier », donc de noblesse, qui lui est attribuée, m'interpelle. Je n'en ai jamais trouvé confirmation. De même, la qualité « sieur dudit lieu » me semble bien évasive. On verra bien surgir plus tard chez le patronyme de ses descendants l'ajout « Sieur de Belleterre », petit fief de quelques mesures de terre à Longvilliers, mais Christophe Le Gressier ne l'a jamais accolé à son nom.

Christophe Le Gressier est âgé à ce moment de 38 ans. Il a sûrement accompli de solides études de droit. Il a toute la confiance de personnages de haute noblesse dont il gère les biens en Boulonnais. Il en tirera, nous le savons, richesse et considération, particulièrement à Boulogne où il se fixera vers 1643-1644. A la gestion de ces biens, il ajoutera à Boulogne celle de fermier général « *du domaine de la Reyne en pays boulonnais* », celle des biens de l'abbaye de Doudeauville, et bien d'autres encore.



Première photo : Le château de Longvilliers au tout début du 20ème siècle. avant qu'il ne soit détruit par un incendie en 1900 et abandonné

Seconde photo : Le château de Longvilliers que j'ai photographié le 24 novembre 2004



Panneau explicatif sur le lieu

2 - Antoine Le Gressier, sieur de Belleterre Tome 1 pages 25 et 26

Christophe Le Gressier, le père, vient de décéder le 23 avril 1676. Les enfants héritiers encore vivants vont se réunir à Boulogne, le 16-10-1676, chez le notaire Sommerard, pour régler le problème de la succession (4 E 47/35). Ceci va nous permettre de les passer en revue et de constater les décès survenus, l'absence des registres paroissiaux de sépultures de la paroisse Saint-Nicolas pour la période 1618-1658 nous ayant mis dans l'ignorance.

Sont présents : Antoine Le Gressier, sieur de Belleterre, capitaine au régiment de Normandie, l'aîné, héritier principal, Charles Le Gressier « *receveur de la terre et seigneurie de Boursin* », et « *damoiselles Marie, Anne et Françoise Le Gressier* ». Sont donc décédés : Antoinette née le 14-3-1648 et Christophe né le 12-10-1654.

Marie, alors âgée de 30 ans, Anne de 26 ans et Françoise de 22 ans, sont apparemment célibataires à cette date.

Les héritiers tombent d'accord sur l'application de la Coutume du Boulonnais. L'ensemble des biens n'est pas ici détaillé. Il est nettement précisé cependant que Antoine, l'aîné, « *jouira en toute propriété de la maison circonstances des dépendances en terres tant propres que acquises situées au village de Longvillier* » et que Charles et ses sœurs renoncent à leur droit de quint sur les droits de terres acquises en annexe à la dite maison.

Il me faut corriger l'appréciation erronée que j'ai faite dans le tome 1 au sujet des biens possédés par les Le Gressier à Longvilliers. Je les avais limités au fief de Belleterre. Une série de baux que contracte Antoine Le Gressier, alors marié depuis le 20-01-1679 avec Louise de Constant, me révèle une liste importante de biens (terres et pâtures) sis à Longvilliers, où son père, Christophe, n'avait pas perdu son temps en occupant le poste fructueux de receveur ! La minute du notaire Sommerard du 22-12-1681 nous dévoile cette liste : six mesures de terres et pâtures entourées de haies vives, « une maison circonstances et dépendances sise sur la place de Longvilliers, à présent occupée par Jean Dumoulin, avec le nombre de 17 mesures de terre à labour et une mesure de pré », puis une pièce de six mesures nommée l'Estourvière, une seconde de 4 journaux située au chemin du train (!), une troisième de quatre journaux au chemin du petit pire, une quatrième avec quatre journaux de pâtures nommée le pré Bricchet, une autre de dix mesures de terre à labour nommée le Cocquet Bataille.

C'est cet ensemble important qu' Antoine de Belleterre « *par nécessité urgente a ce faire le contraignant qu'il a juré et affirmé véritable témoigné et certifié par François Vin maître charron à Longvilliers..... et Charles Regnaud me chirurgien demeurant en la basse ville de Boulogne....a reconnu avoir baillé et délaissé par les présentes..... a tiltre de rente surcensive annuelle et perpétuelle jusqu'au remboursement, à Jean Wambé cocher du sieur de la Chapelle demeurant au château dudit Longvilliers.....* » Ce contrat, important par l'ampleur des biens concernés, me semble quelque peu mystérieux. Est-ce le cocher (qui ne sait pas signer) qui le prend à son compte, ou celui-ci le fait-il pour l'habitant du château ?

Ce qui me semble certain, c'est qu'Antoine Le Gressier, le brillant militaire, a sûrement besoin de l'argent nécessaire à l'exercice de son métier de capitaine. Je crois savoir que sous Louis XIV, le capitaine achetait sa compagnie et avait la responsabilité des dépenses (vêtements, équipements). Les soldes étaient versées par le roi, mais le capitaine en avait la gestion...proche du déficit ! Ce genre de prestige, dévolu à la noblesse, coûtait cher et je doute fort qu'il ait recueilli l'accord total de l'ancêtre Christophe qui avait su allier au poste de capitaine du Château de Longvilliers, celui bien plus profitable de receveur. Reconnaissons cependant que les temps avaient changé, on était passé de Louis XIII à Louis XIV.

Avant son mariage, Antoine militaire, avait confié à sa sœur Marie, à qui il avait délivré un pouvoir, la gestion de ses biens. Elle signe pour lui le 16-12-1676 le « *louage d'une maison, chambres hautes et basses cour jardin* » située en basse ville, à Monsieur Jean de Montlezun, chevalier, seigneur de Hocquinghen et son épouse dame Marie Austreberthe Delewarde (4 E 47/35 notaire Sommerard).

3 – Charles Le Gressier de Belleterre Tome 1 p.27 à 31

Il a recueilli de l'héritage de ses parents la qualité de receveur de la terre et seigneurie de Boursin. Les baux qui suivent l'attestent :

Le 22-10-1676, bail à Noël Lestendard et Marie Verlingue sa femme d'une ferme de 48 mesures à Brunembert (4 E 47/35 Sommerard) appartenant au seigneur de Boursin.

Le 5-2-1686, bail à Antoine Hézecq laboureur de la grande ferme de Boursin appartenant aussi au seigneur chevalier de Boursin (4 E 47/89 de Lattaignant)

Il recueille aussi une part de l'héritage de son frère Antoine décédé avant 1688. Il traite avec Marie Anne Dumoulin, veuve de François Vin, au sujet de terres à Longvilliers, le 30 -1-1701 (4 E 47/44 – Du Sommerard)

Son mariage avec Philberte de Ville est aussi l'occasion de recueillir les rentes que rapportent quatre petites maisons construites et louées aux Tintelleries par Jean de Ville, le père de son épouse, : contrats du 21-9-1698 et du 16-4-1717 (4 E 47/46 – Dusommerard).

De même, après la mort de Jean de Ville, le couple va revendre pour 500 livres la charge de Chirurgien juré royal que celui-ci possédait auparavant, charge échue par succession à Philberte de Ville C'est le Sieur Pierre Rambault, chirurgien major des hôpitaux du Roi et de l'hôpital royal de Boulogne, qui, bien placé, rafle la mise, par contrat du 17-7-1716 (4 E 47/46 –Dusommerard)

Philberte de Ville, nous le savons, atteindra un âge avancé, ce qui ne l'empêchera pas de gérer convenablement ses biens et même de les accroître. Exemple : contrat du 19-1-1748 qui lui permet d'acheter un fond de rente surcensive de 36 livres à François Gabriel Dubois cabaretier à Samer (4 E 48/80 – notaire Dublaisel), document complété par un ajout du 10-3-1749 chez le même notaire. Précaution supplémentaire pour assurer sa place au ciel : participation financière de 30 livres à la constitution de la propriété d'une rente de 100 livres exigée à tout candidat à la prêtrise. Il s'agit ici de Me Pierre Marie Tullier clerc tonsuré « *qu'elle veut faire promouvoir aux ordres sacrés* » D'autres personnes, toutes aussi amateurs de conquérir le ciel, se joignent à cette sainte action : le sieur Claude Monsigny marchand tanneur à Boulogne et demoiselle Marie Thérèse Ducrocq son épouse, pour 30 livres, et Louis, Antoine et Philberte Prunier, pour le reste. (4 E 49/3 – notaire Pincédé – 19-10-1747)

4 - Charles Etienne Antoine Le Gressier de Belleterre Tome 1 p.33 à 36

Quelques documents le concernant.

- Le 18-7-1753 (4 E 48/82 notaire Dublaisel), M. Louis Rabbe, prêtre supérieur de la maison de l'Oratoire, et M Nicolas Garnier, tous deux représentants de cette Maison, déclarent désirer rentrer de nouveau en propriété des cours qui leur appartiennent, louées à Charles Etienne Antoine Le Gressier par bail du 9-9-1747 chez Dublaisel, ainsi que « *des bâtiments construits sur ces parties par le Sieur de Belleterre et ses auteurs* ». Bigre ! Ils proposent cependant en contre-partie de lui donner à bail une partie de ces cours (30 pieds de long sur 18 de large). Charles Etienne Antoine n'est à cette époque qu'un jeune débutant dans la carrière administrative qui le conduisit, nous le savons, à occuper le poste important de subdélégué de l'Intendance de Picardie, puis de maire de Boulogne. Et puis, on ne peut contredire la puissante Eglise. Il accepte donc et un billet signé de la main même de Louis Thomas de la Valette, Supérieur général de l'Oratoire de JCHNS à Paris (joint au contrat) confirme cet accord.

- Contrat de mariage de Charles Etienne Antoine Le Gressier de Belleterre du 3-11-1768. (4 E 48/90 Dublaisel) et de Marie Marguerite Compoinct de Plaval.

Seront « *uns et communs en tous biens, meubles, immeubles, conquets, selon la coutume du Boulonnias* »

« *Pour la sûreté de l'entière exécution des articles il est convenu qu'il sera fait après le mariage un inventaire de ce que la Dame future épouse possède de mobilier, n'étant pas possible d'en constater à présent l'importance attendu que le tout est au dit lieu du Havre* »

« *Fait et passé en la chambre occupée par la dite dame future épouse en cette basse ville de Boulogne rue des Cuisiniers* »

- Le 4-6-1768 (4 E 48/90 – Dublaisel)

Achat par le même « *le fond et propriété d'une petite maison, chambre basse, étable à vache et jardin potager, le tout en contenance de trois quarterons de terre ou environ situé aux Tintelleries de cette ville paroisse Saint—Nicolas.....moyennant la somme de quatorze cens livres de prix principal* » Cette maison appartenait à Alexandre Masson, marchand brasseur à Boulogne demeurant à Bazinghen, et sa femme Marie Jeanne de Haffrengues.

- Le 20-10-1773 (4 E 48/57 – Dusommerard) Charles Etienne Antoine Le Gressier, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège de la Sénéchaussée à Boulogne, « *pour le bon ordre de ses affaires* » vend à Philippe Creuse, laboureur au hameau de Creuse paroisse de Quesques, « *le fond et propriété d'une maison, chambres, grange, étable, écurie, jardin fruitier, pâtures et terres en dépendant vingt cinq mesures, situé à Selles et partie de Quesques* » Il est précisé que cette propriété lui vient « *de la succession de la dame sa mère* ». Sa mère est demoiselle Marie Barbe Louis qui, signalé-t-on plus bas dans l'acte, avait elle-même hérité de ce bien par la succession de sa propre mère Barbe Herbault, laquelle était donc la grand-mère du vendeur.

- Le 2-1-1771 (4 E 48/91- Dublaisel) Très important cautionnement de 6 000 livres, apporté par le seigneur de Belterre, alors subdélégué de l'intendance de Picardie, en faveur de Charles Noël, pour un emploi de contrôleur d'actes de toutes espèces, droits, gabelles, privilèges de diverses ventes, fermes, etc..., détenu par Julien Alaterre, bourgeois de Paris, y demeurant à l'Hôtel des fermes du roi. Je ne détaillerai pas la suite de quatre pages compliquées relatives à cette fonction, mais ferai observer le montant du cautionnement et la portée de l'emploi sollicité, synonyme de gros.revenus. Il fallait connaître les arcanes de l'administration et y être favorablement connu (être riche aussi) pour viser ce genre de poste. J'ajoute que le sieur de Belleterre montrait ainsi sa reconnaissance à la famille Noël (originaire de Sézanne). Prudent Joseph Noël, le second époux de Marie Barbe Louis sa mère, avait exercé une influence très bénéfique sur Charles Etienne Antoine qui n'avait que dix ans à la mort de son père.

- Un rapport de Mr de Belleterre en 1775.

C'est l'occasion de jeter un œil sur la situation du peuple boulonnais à ce moment.

En ce temps, la misère est grande dans la campagne boulonnaise, les pauvres, très nombreux, crient famine. L'Aumônerie de la Madeleine à Samer tente d'apaiser cette détresse. M. de Belleterre, subdélégué, établit un rapport à ce sujet et esquisse une proposition. « *L'utilité de cet établissement est très bornée relativement aux secours qu'il apporte aux pauvres, et elle l'est d'autant plus que les distributions de pain qui s'y font attirent un grand nombre de mendiants comme on le remarque partout où on en a fait de semblables. L'état des pauvres actuels : il y en a cinq cents qui réclament des secours. Quant aux malades comme il n'y a pas d'asile où on puisse les traiter tout se réduit à leur procurer de la viande pour les bouillons, des médicaments...Des vieillards infirmes, des domestiques malades qui sont sans retraite n'ont d'autre ressource que de solliciter une place dans une étable et dans une écurie et souvent ont bien de la peine à se la procurer. Il serait bien difficile de suffire à tant de besoins avec des revenus aussi bornés.* »

L'abbé Delamotte, l'historien de Desvres, commentant ce document, disait que cela était vrai dans son ensemble, mais que « *le subdélégué de Boulogne, nous le verrons plus*

tard, très dans les idées de son temps, poussait à l'unité et à la concentration, qu'en vertu des lettres de Monsieur Dupleix des 22 août et 15 septembre 1769, la mendicité était disparue de la ville de Boulogne » M.de Belleterre disait encore dans son rapporte : « il y a dans les campagnes un nombre infini de mendiants qui sont le fléau des habitants qui n'osent pas leur refuser impunément un morceau de pain. Les exemples fréquents d'incendie les faisaient trembler. A part Boulogne, dans les différents établissements de charité du Boulonnais, les distributions se faisaient sans choix à des fainéants valides comme aux vrais pauvres, quelquefois à des vagabonds et à des mauvais sujets. Loin d'être un moyen de parvenir à détruire la mendicité, ell servait plutôt à la perpétuer et à entretenir la fainéantise. Il n'y a nullement autant de pauvres que dans les endroits où il y a des aumônes fondées en leur faveur » Et le subdélégué préconisait de totaliser le produit des revenus de tous les établissements de la province et de créer des asiles. L'abbé Delamotte pensait que cela était un retour aux errements de Louis XIV et reconnaissait que « l'aumône favorise la fainéantise par la certitude qu'ont les paresseux d'avoir du pain. Parmi les pauvres honteux et incurables, trop souvent se mêlent les parasites indignes, mais en faut-il conclure que le pain et la viande allaient de façon générale à de faux pauvres. Il y aurait injustice à le penser »

Débat, pourrait-on dire, entre deux personnages à l'opposé : l'administrateur, sous contrôle royal, soucieux du budget, qui penche pour une certaine modernité, le prêtre qu'anime la charité chrétienne. Mais vont-ils régler ainsi cette immense pauvreté dont la cause est bien plus profonde et les remèdes proposés inefficaces ? 1789 n'est plus très loin : les problèmes vont être posés sur la table !

Cette situation me paraît identique à celle que j'ai évoquée dans le Tome 5 des « Gressier et Le Gressier en Boulonnais » (p.174 et 175) En 1769, le subdélégué Dauphin d'Halinghen, qui se voulait moderne, proposait la suppression de la liberté d'utilisation des « communaux » et des terres d'autrui du 1^{er} août au 1^{er} mars, terres qui servaient au bétail des pauvres et permettaient à ceux-ci de survivre. On y retrouve les mêmes arguments et la même opposition de l'église, par l'évêque de Boulogne, Partz de Pressy. qui invoque la charité.

* * * *

III – Famille des Gressier de Desvres fixée à Desvres puis à Boulogne

1 – Pierre Quoquiaux et Madeleine de Lengaigne Tome 1 p 106-107

J'ai en mains leur contrat de mariage en date du 26-12-1686 (4 E 47/38 notaire Magnon). Pierre Quoquiaux, tonnelier (le nom s'écrira plus tard Coquiaux – pour l'instant, l'intéressé ne sachant écrire, le prêtre a décidé cette orthographe) est accompagné d'un seul témoin : son oncle, Adrien Parentin, maître tonnelier à Boulogne. Sa future épouse se nomme Magdelaine de L'Engaigne (orthographe du prêtre- elle ne sait pas écrire non plus) Elle est assistée de sa mère Jeanne Wallet veuve de Robert de L'Engaigne, de François Flahault maître cloutier et Jacqueline Wallet sa femme, et de François Queneulle, maître serrurier, ami. Nous sommes dans un milieu très modeste, la mère de l'épouse déclare qu'elle n'a rien à lui donner. Ledit Queneulle lui fournit un coffre. Adrien Parentin livrera un bassin, un

chaudron et une bassinoire. De plus, « *il y a trente six livres quy sont es mains dudit parentin quil a promis rendre et paier incessamment* »

Fait étonnant : la descendance de cet humble couple va nous amener devant Girault Sannier (1721-1804), l'entrepreneur - architecte de grande renommée à qui l'on doit de nombreux châteaux dans le Boulonnais : Colembert, Ordre, l'Espagnerie, le Petit Denacre, Désandrouin, etc...

1 Pierre Quoquiaux 1643- 1713 x Madeleine Lengaigne 1659-1696
17-9-1686

2 Pierre Coquiaux 1691-1773 x Duhamel Marie Louise 1695-1776
3-10-1730

3 Marie Madeleine Coqueaux, fille des précédents, née le 8-10-1736 à Boulogne, mariée à Boulogne le 12-2-1760 à Jean Denis François Sannier, décédée le 26-8-1696

Jean Denis François Sannier (1715-1806), marbrier, entrepreneur, fils d'Antoine Sannier et de Marie Deguines, est le **frère de Girault Sannier**

Coïncidence : nous voyons arriver ici les Gressier

Marguerite Françoise Sannier, fille de Jean Denis François Sannier, nièce de Girault Sannier, née le 22-9-1771 à Boulogne, épouse le 10 pluviôse an IV à Boulogne Louis Marie Augustin Bettefort.

De ce mariage naît Jeanne Philippine Bettefort, le 21 pluviôse an X à Saint-Martin. C'est elle qui épouse Isidore Gressier de la famille des Gressier de Desvres, le 9-6-1829 à Boulogne. Tome 1 p 95 à 105.

.Cette génération de Gressier étant celle dont j'émane, je me trouve très heureux de compter Girault Sannier parmi mes collatéraux.

2 - Isidore Gressier et Jeanne Philippine Bettefort Tome 1 p 95 à 105

Jeanne Philippine Bettefort était, nous le savons, la petite-fille de Jean Dominique Bettefort, dont je conte la biographie dans le Tome 1. Maître potier, installé sur le lieu des Carreaux à Boulogne, il créa les « formes à sucre » qui lui firent gagner de l'argent auprès des raffineries locales. Il mourut le 11-12-1784 à 51 ans.

J'annexe ci-dessous le document de sa réception en tant que maître tuillier et potier daté du 20 décembre 1754. Ce sont ses débuts, il n'avait que 21 ans.

Avant cela, je ne résiste pas au plaisir de vous transmettre une petite anecdote de la vie chez Isidore Gressier, mon trisaïeul, relatée par le journal boulonnais « L'Impartial » du 4 octobre 1849. (Document communiqué par Isabelle Condette) Vous en retirerez nombre de réflexions sur la société de cette époque. Au passage, convenons que l'éloge funèbre de la pauvre domestique vaut son pesant de guimauve.

Je précise que ce fameux Isidore, armé d'un fusil « rouillé », est le fils de Isidore Gressier et de Jeanne Bettefort. Je ne sais les suites de cette affaire. Par contre, je sais qu'il se maria à Boulogne quelques années après, le 15-2-1858, avec Rosalie Gradelle, et qu'il décéda, assez jeune, le 21-9-1866, victime d'une épidémie de choléra.

21

Ce jourd'hui Vendredi Vingt Decembre 1756. Laudience
 Penante par Nous François Garnier Maire present
 hugues françois Daniel Meignot Lieutenant de Maire
 Charles le faide suspendu, Dominique le porcy le Jaquard
 Collin lehevins de la Ville de Boulogne sur Mer, fait present
 Jean Dominique Bettefort potier de terre demourant en la
 basse Ville de Boulogne de 36 ans quoy am travailleur d'ancien
 plusieurs années en cette Ville du Metier de potier de terre a de
 thuille et ayan Epoux Marie Antoinette Wimeille fille de Jean
 Wimeille Maire de la Ville qui estoit fils de Jean aussi Maire
 potier de terre suivant son acte de reception de ce Metier du sept Septembre 1756
 quel Metier a represente, ce Metier rendu capable dans les dits professions
 et Nouvelles de recevoir et admettre Marie potier de terre en cette
 dite Ville, Lecture faite de la requete a Nous presentee par les dits Bettefort
 avec fin de sa reception de Notre ord^e au Bureau du Roy y estant dernier
 porteur soit communiqué au Procureur de la dite Ville par le dits Bettefort
 Conclusion du Procureur du Roy d'admettre Marie potier de terre
 que Vous le Certificat d'admission en ce Metier de la par vous d'admettre
 que Bettefort le dit Bettefort en de bonne Vie le Metier et Nempeschi quil soit
 receu a ladite Marie potier, Note de donner au dit Bettefort le
 vingt Decembre, et tout considéré Nous après avoir pris et receu le
 serment du dit Bettefort lequel a jure et prouvé de s'en bien comporter
 Comporté dans la dite profession, il vous receu et admis le dit Jean
 Dominique Bettefort Maire potier de terre le thuille en cette dite
 Ville a la charge par lui de se bien comporter dans la dite profession
 et de donner et régler de son Metier de potier de terre et de
 a respect



Réception de Jean Dominique Bettefort en tant que maître potier et tuilier

3 - Marie Anne Masson épouse de Pierre Gressier

Tome 1 p.61 et 62

Tome 3 p 33 à 43

Nous savons que Marie Anne Masson est fille de Daniel Masson et d'Adrienne Rouguier. Les Rouguier, que l'on trouve dès le 16^{ème} s. aux Trois-Marquets (Bourthes), puis établis au Vieilhamme à Hubersent, sont de riches laboureurs. Adrienne Rouguier était la fille de Pierre Rouguier « Sieur du Vieilhamme » et de Claire Le Vasseur. Elle est née vers 1628, non pas au Vieilhamme où Pierre Rouguier s'est installé après 1633, mais très probablement à Alincthun ou Bellebrune, sur le territoire desquels Pierre Rouguier avait reçu de ses parents (Jehan Rouguier et Marguerite Duprey) « *la maison et terres de Cobrique contenant cinquante mesures tant en fief que coterie* » (Cobrique est je pense actuellement hameau de Bellebrune). On peut se reporter à la généalogie des Rouguier, en visionnant les références citées plus haut et sur un fascicule à cela destiné que j'ai déposé aux archives municipales de Boulogne. Je joins ici une photo toute récente de la ferme de Cobrique.



Une partie de la petite ferme de Cobrique qu'habitèrent Pierre Rouguier et Claire Le Vasseur. L'ancien corps de logis se dessine nettement. Le bâtiment voisin servait d'étable.

L'ascendance de Daniel Masson a été très longtemps pour moi une énigme. Elle l'était également pour mon ami Michel Hénon, qui, comme moi, Boulonnais de pure extraction, avait découvert aussi cet ancêtre dans sa généalogie. Quelques autres amis avaient de même participé à cette obsédante enquête, en pure perte.

C'est Michel qui fit enfin jaillir la lumière. Après deux années d'une recherche quasi ininterrompue, il finit par dénicher. cette « aiguille dans la botte de foin ».

. J'ajoute qu'il mit à jour pareillement un nombre important de documents très intéressants relatifs à la Groulerie, la ferme des Masson, ainsi qu'à la descendance de ceux-ci.

Daniel Masson était fils de André Masson et Antoinette Coisson mariés entre 1624 et 1629. Antoinette Coisson, née le 21 -9 -1603 à Pernes, était fille de Antoine Coisson laboureur et Nicole Queval mariés avant 1599.

Par contrat de vente en date du 8-8-1624, André Masson acheta à Jacques Cazier et sa femme Jeanne Beutin habitant Samer à cette époque, la Groulerie, fief relevant du roi situé à Belle, comprenant maison, chambre, bâtiment de 30 pieds de long, cour, jardin fruitier, enclos, 50 mesures de terres. Cette ferme, appelée aussi la Vignette, fut transmise à Daniel son fils, et par succession aux descendants suivants : Antoine Masson, fils aîné de Daniel, époux de Marie Léger, puis Antoine Masson, fils du précédent, époux de Péronne Haffreingue, puis Jean François Masson, son fils, époux de Marie Duhamel Ce dernier ne fut pas propriétaire laboureur longtemps, il acheta une charge de procureur en 1747 et habita Saint-Martin dont il essaya sans succès de devenir le maire. Il y mourut le 8 nivose an IX (29-12-1800). Son fils François Marie Masson, époux de Antoinette Flore Souquet, homme de loi, puis avocat en Ardèche en l'an XIII, revendit la Vignette.

Un certain nombre de documents notariaux décelés par Michel Hénon permettent de proposer une hypothèse de l'ascendance d'André Masson :

Il serait fils de Guillaume Le Masson, décédé en 1610, et de Jehanne Butel mariés vers 1585, cette dernière remariée en 1623 avec Louis Duflos

Guillaume Le Masson était fils de Guillaume Le Masson et de Michelle Ducrocq mariés vers 1550, cette dernière remariée avec Raul Cazier en 1577

Guillaume Le Masson était fils d'Antoine le Masson bailli de Belle marié vers 1525 avec Paquette de Bellebronne.

* * * *

TOME 2

Famille des Le Gressier de Desvres et Boulogne – suite –

Sébastien Le Gressier et Madeleine Dera Tome 2 p 32 à 44

Est-il besoin d'ajouter aux notes biographiques que je développe dans le Tome 2 à l'endroit de Sébastien Gressier, dit Le Gressier, « fleuron » de la famille dans la réussite financière, et juriste très averti ? Les quelques documents complémentaires que j'ai retrouvés ne traitent que de finance. Peut-être y débusquerons-nous quelque attribut, quelque singularité nouvelle de ce personnage incontestablement intéressant ? et, à l'occasion, quelques données nouvelles sur les baux et le petit monde financier de cette époque.

1 - La constitution d'une rente de 60 livres par an que Sébastien Le Gressier s'octroie par le versement d'une somme de 1200 livres « *en escus de cinq sols, remis es mains* » de Jean Gressier, époux de Françoise Caillette, son neveu, est caractéristique de la rigueur absolue, de la précision intransigeante, de la prévision même à longue échéance des variances éventuelles des dispositions de ce genre de transaction auquel il est rompu et pour lequel il ne peut être question d'esprit de famille. (4 E 48/320 - Somerard -14-10-1719). La rente devra être payée en « *espèces sonnantes et non en billets de l'état ou autres* ». Au cas où un édit du roi se déclarait en faveur des débiteurs, Jean Gressier devra volontairement y renoncer. Il doit hypothéquer ses biens, et ceux de sa femme, dont la liste complète est énoncée dans l'acte (Antoine Caillette, le père de l'épouse, y est même impliqué – la sentence d'hypothèque est enregistrée dès le 19 octobre suivant). Il leur est accordé d'éteindre leur dette de 1200 livres quand bon leur semblera, mais en remboursant en un seul paiement. Précaution ultime : si un édit du roi réduit les intérêts « *plus bas que cinq pour cent comme ils sont a ce présent* », ils seront contraints au remboursement immédiat en espèces sonnantes et trébuchantes.

2 - J'ai signalé dans le Tome 2 p.37 le contrat de mariage de la fille aînée de Sébastien Gressier, Marie Madeleine Le Gressier avec Jean Pierre Lernoult, le 22 juillet 1720.

J'y apporte une correction sur le montant de la dot de Marie Madeleine que j'avais chiffrée à 2 500 livres, alors qu'elle est en réalité de 8 500 livres !! mais assortie de plusieurs pages de précautions et de garanties juridiques relatives aux successions éventuelles des époux dans lesquelles prendront part les enfants et même les petits-enfants. On y pressent chez Sébastien la crainte d'une dispersion de la fortune propre de sa fille.

Sébastien Le Gressier est maintenant dénommé « Sieur de Framézelle ». Le manoir de Framézelle (hameau d'Audinghen) avait été acheté en 1689 par les Manneville. Il est vraisemblable qu'il a été racheté par Sébastien Le Gressier qui ne laissait pas dormir ses écus.

3 - J'ai en mains toute une série de baux (il devait en exister bien d'autres) qui révèle l'étendue du rayon d'action, de recettes devrais-je écrire, de notre financier. A l'origine de ces fructueuses opérations, les nombreux contacts que sa fonction de greffier en chef de la Sénéchaussée du Boulonnais pouvaient lui offrir.

En voici quelques-uns :

- 4 E 48/316 – 9-12-1707 - notaire Cannet. En tant que receveur des terres et seigneurie de Nempont Saint-Firmin (nous sommes là au bord de l'Authie, à la frontière du département actuel de la Somme, dans le canton de Montreuil), il baille à titre de loyer à Eloy Calais, « meunier demeurant à Frencq et ci devant à Attin, le moulin à vent situé à Nempont Saint Firmin avec la terre à labour où est situé le moulin » pour 200 livres par an.

- 4 E 48/316 – 18-11-1708 – notaire Cannet - Je découvre ici Sébastien Le Gressier receveur du Comte de Valençay. Celui-ci, dont le vaste et magnifique château se situe à Valençay dans l'Indre, appartient à la Maison d'Estampes, une des grandes familles de France du 15^{ème} au 18^{ème} siècle. Parmi la lignée de ces très puissants seigneurs, avec l'énumération de leurs multiples possessions, j'ai noté que deux d'entre eux étaient, l'un marquis de Bellebrune et l'autre marquis de Fiennes. Nous voyons là le lien qui aboutit à Sébastien Gressier et à l'avantage que celui-ci pouvait tirer de ce très lointain seigneur qui ne pouvait donner que carte blanche à cet administrateur distant.

C'est la garenne de Wissant qui est louée ici, pendant neuf ans, à Antoine Chevallier et Marie Dupont sa femme, pour la somme annuelle de 100 livreset douze lapins à livrer au sieur Gressier !! Obligation (intelligente) au sieur Chevallier de « *veiller a la cnservation des oyats qui sont dans les dunes et dépendent de Vuissant* »

- 4 E 48/316 – 14-6-1708 - notaire Cannet - Fermier donc du domaine seigneurial des Valençay à Wissant, Sébastien Gressier loue maintenant à Jean Leroy, meunier de Wissant, « *la maison seigneuriale et vicomté de fourrage, le droit de minage et mesurage des grains, le droit de vicomté dû sur les bateaux pêcheurs, les droits dus par les chasse marée sur chaque somme et charge de marée et les droits dûs sur les bestiaux quy se vendent audit Vuissant les foires du premier may, se réservant ledit Gressier les droits dûs aux autres foires et les autres dépendances du domaine* » Pluie de privilèges et de charges à payer pour les, pauvres ! Jean Leroy, qui n'est pas un démuné et achète des droits avantageux, devra régler annuellement 320 livres « *argent net sans diminution sauf quartiers d'hiver pour moitié* », de plus les gardes faites à la côte seront à sa charge (les Anglais ne sont pas loin). Il devra aussi fournir « *une chambre aux officiers dudit Vuissant pour y tenir le siège et administrer la justice* » [Sous Louis XIV, l'idée est venue d'avoir une force militaire en permanence sous les armes. Les quartiers d'hiver consistaient en temps de guerre à loger les soldats chez l'habitant aux frais de celui-ci]

- 4 E 48/320 – 15-10-1720 notaire Cannet – Encore un « gros client » pour notre Sébastien. Il s'agit du maréchal d'Estrées. Grande et vieille noblesse française, dont une représentante, Gabrielle d'Estrées, fut la favorite d'Henri IV. Parmi les multiples possessions et titres des d'Estrées figure « baron de Doudeauville et de Parenty ». La minute citée ici est relative à la location du moulin à eau d'Aix-Lévêque (près d'Ergny et d'Hucqueliers) à Pierre Guillebert, meunier, demeurant à Belle. Le loyer de ce moulin « *avec ce qui en dépend, maison, étable, jardin potager, deux mesures de prez flottis* » est fixé à 280 livres « *sans aucune diminution soit pour quartier d'hiver, service de la guerre, impositions, charges et autres causes prévues ou imprévues que ce puisse être* » Entretien obligatoire « *des aubes, coyaux ou pots, chevilles et fuzeaux, pointes et noyaux* ». Très impératif tout cela !

- 4 E 48/320 – 18 -11-1720 notaire Cannet – Le maréchal d'Estrées n'est pas cité dans ce document, mais le moulin à blé qui en est l'objet est celui de Doudeauville, donc sa propriété. Il est vraisemblablement important si je me réfère au montant du loyer fixé à 700 livres. Le meunier en sera Pierre Langlet qui habite le village.

- 4 E 48/316 – 14-1-1708 notaire Cannet - Je penche à croire que Sébastien le Gressier avait particulièrement en ligne de mire les moulins du Boulonnais. En voici encore un ! Pour le seigneur d'Inxent, le moulin à blé avec maison et jardin potager est loué à Pierre Richard et sa femme Anne Cocatrix, 380 livres. Directives habituelles : « *entretenir les outils ordinaires, scavoir les aubes et coyaux, chevilles et fuseaux, ponites et noyaux, faire un couronnement, entretenir les digues, rigoles, rives, bords et coulants de la rivière le long du vivier* » A charge la moitié des quartiers d'hiver « *et marche de milice* ». Une petite faveur cependant : « *la dépouille de deux journeaux de prez de la seigneurie, la dépouille d'une demi mesure de bois taillis, a la reserve des chênes et chesniaux et de laisser les baliniaux au nombre requis par les ordonnances* »

- Un avantage complémentaire important dont jouissait Sébastien Gressier, c'est celui du greffe de la maîtrise des eaux et forêts du Boulonnais qu'il bâille à ferme le 27-4-1720 pour un « *loyer à prix d'argent* » de 543 livres, 6 sols, 5 deniers, « *à l'exception des augmentations de gages et du greffe des experts appartenant audit Gressier* » qui lui sont réservées ! Le bail est attribué à Me Pierre Lacroix notaire et demoiselle Marie Duval sa femme, et au sieur Christophe Tonser et demoiselle Marie Jeanne Boidin sa femme.

Quelques documents qui suivent le décès le 13-4-1743 de Sébastien Le Gressier

- 4 E 48/273 notaire Brisset – 2-6-1744

Dame Anne de la Voue, épouse séparée quant aux biens de Messire Alexandre de Vallon chevalier seigneur de Bienville, avait fait de Sébastien Le Gressier son légataire universel par testament du 4 juillet 1735 !

Les héritages ne sont pas toujours bénéfiques, on hérite aussi des dettes. Est-ce le cas pour celui-ci ? Elan de générosité ou repli devant tel ou tel alea ? Madeleine Dera et ses enfants, beaux-fils et petits-enfants, tous héritiers partiaires de Sébastien, « *déclarent qu'ils n'entendent pas profiter des parts et portions qui pourraient leur revenir dans le leg universel fait audit feu Sieur Sébastien Le Gressier et n'empêchent aucunement que les héritiers de la dame de Bienville en profitent* »

Je doute que Sébastien en eût décidé ainsi.

- Registre communal de Boulogne - Année 1744, pages 42 et 43

Le 7-12-1744, est déposée devant Georges Marie Madeleine Dumont, esquier, Seigneur baron de Courset, conseiller du Roy, Maître des Eaux et Forêts du Boulonnais, une requête présentée et signée par Madeleine Dera, Mr Claude Oudard Sébastien Le Gressier avocat, le Sieur Antoine Le Gressier de la Congrégation de l'Oratoire, le Sr Bernard Sébastien Le Gressier, demoiselle Antoinette Françoise Le Gressier, le sieur Isaac Lernoult veuf de demoiselle Marie Madeleine Le Gressier, le Sieur Jean Baptiste Jacquemin d'Honlieu et

damoiselle Jeanne Antoinette Le Gressier, son épouse, tous « *copropriétaires engagistes du greffe civil et criminel des Eaux et forêts du Boulonnais* » -

« *Il nous aurait plu commettre à l'exercice du greffe les sieurs Antoine Gressier de Bellanoy et Jean François Caron* » mais comme ceux-ci sont déjà commis greffiers jurés de la Sénéchaussée du Boulonnais et des bailliages royaux de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort, ils ne pourront suffire à ce travail, disent-ils. Il est proposé de recevoir en leur place qui donc ? Claude Oudard Sébastien Le Gressier, l'aîné et héritier principal ! Il fallait s'en douter. Sébastien le Gressier avait acheté son office de greffier, lequel était héréditaire. [bien d'autres fonctions notables l'étaient] Je constate cependant ici qu'une autorisation doit être sollicitée. N'était-ce que pour la forme ? Le baron de Courset va bien évidemment l'accorder.

Une précision : aucun lien de parenté n'a été découvert entre les Gressier de Bellanoy et Sébastien Le Gressier.

- 4 E 48 / 136 notaire Pincédé - 21-1-1760

Marie Madeleine Dera, veuve de Sébastien Le Gressier, meurt à Boulogne, âgée de 88 ans, le 11-1-1760. Son testament, établi longuement à l'avance, depuis le 15 février 1755, « *écrit sur une feuille de petit papier noir* », contenait des dernières volontés assez inattendues, qui laissèrent quelque peu pantois l'héritier principal. Elle y bousculait, en toute connaissance de cause (ou par ignorance ?) les règles successorales sacro-saintes de la Coutume du Boulonnais.

En cette année 1760, la gent Le Gressier, décimée rapidement par les décès, se réduit à deux des neuf enfants de Madeleine Dera : Claude Oudard Sébastien, l'aîné, avocat, et Jeanne Antoinette, la fille cadette, épouse de Philippe Jean Baptiste Jacquemin. Il faut peut-être ajouter à cette courte liste des héritiers, les enfants encore vivants de Marie Madeleine Le Gressier qui avait épousé Pierre Isaac Lernoult, tous deux décédés [j'ai pu repérer le décès de trois de ses cinq enfants]

Le testament que j'ai sous les yeux est olographe. L'écriture en est maladroite, l'orthographe approximative. Marie Madeleine Dera était alphabétisée, sans plus. Elle avait à l'origine remis ce document à Me Jean Leporcq, chanoine de Notre-Dame, avec mission de le déposer à sa mort chez Me Pincédé. Ce desiderata fut accompli le 21-1-1760. Mais le vénérable chanoine refusa nettement deux autres souhaits de la défunte : celui d'exécuteur testamentaire, et le legs fait en sa faveur. « *Il ne veut s'immiscer de façon quelconque dans l'exécution dudit testament olographe* » Et nous le comprenons bien quand nous allons découvrir les ultimes exigences de la défunte, et bien sûr en conséquence, la véhémence protestation de l'héritier légitime Une certaine mésentente s'était-elle installée dans la famille après la mort du père et de certains des enfants ?

Contrairement donc à la Coutume du Boulonnais qui attribue au fils aîné (et au défaut la fille aînée) l'essentiel des biens d'une succession, voici ce qu'écrit Madeleine Dera :

« *Ce cy est le testament et ordonnance de ma dernier volonte que moi marie magdelaine dera veuve de mt sebastien le gressier vivant greffier en chef de la senesaussé de boulogne fait et escrit de ma propre mains pour estre suivi en tout son contenue*

j institue pour ma légataire universelle ienne atoinet le gressier ma fille epouse de monsieur d honlieux president aux traite de la ville de montreuille et en cette qualité ie lui fait don ou a ses anfan en ca quelle decede avant moi de tout generalement ce que ie de terre tant en mobilier quen immobilier sans aucune chose (excepter ?) a la charge par ladic dame dhonlieux et ses enfants de paier a mes claude oudard sebastien le gressier quatre cent livres de rente qui nora cour que pendant la vie de mon dit fils sera eteinte a sa mort et confend ma fille ou ses anfan plus a la charge de paier au frere recolle cent livre une foi

paie pour prier dieu pour moy » [plus on avance dans le texte, plus l'écriture et l'expression se dégradent] Le « frere recolle » veut dire « Frère Recollet », nom donné aux Cordeliers.

Ainsi donc, Madeleine Dera, balayant d'un revers de main la fameuse Coutume, lègue son patrimoine entier à la plus jeune de ses filles, la dernière de ses enfants, Jeanne Antoinette Le Gressier, ne laissant à son fils aîné que les miettes d'une rente annuelle de 400 euros, négligeant ses petits-enfants Lernoult (ils sont peut-être morts). Elle distribue 300 livres aux pauvres et uniformément 100 livres à Louis Marie Noël, Antoine Pierre Boutoille « *qui a demeuré avec moi* », Madame de Caune « *femme de Sanier qui demeure a saint martin* », et Lievine Rogant. Elle prie le chanoine Leporcq « *d'accepter une demi douzaine de couteaux a manche d'agate garni* » (que celui-ci refusera).

Claude Oudard Le Gressier, avocat, connaît les rouages de la justice, et entreprend une série d'interventions auprès des personnes adéquates : notaire, huissier, contrôleur des traites etc..., déclarant « *qu'il ne voulait point se servir d'aucune façon dudit testament, qu'il tenait son droit de la succession des lois et de la coutume, qu'il le regardait comme non fait, nul et que si on le faisait contrôler il n'entendait pas en paier un sol* » Et je note que Jeanne Antoinette Le Gressier et le Sieur d'Honlieu, son époux, bénéficiaires du testament, se joignent à Claude Oudard Le Gressier pour reconnaître honnêtement ses droits et demander l'annulation du testament.

Je n'ai pu retrouver dans les archives la conclusion de ce différend. Il est quasi probable que Claude Oudard Le Gressier eut gain de cause. Il n'en eut le profit que bien peu de temps puisqu'on le retrouva mort d'apoplexie dans son lit dès le 17 mai 1764 !



La Sénéchaussée de Boulogne
Fonds Vaillant – Bibliothèque municipale de Boulogne

TOME 3

Famille des Gressier et Le Gressier de Hubersent – Cormont

1 - Le patronyme Gressier

Tome 3 p. 5 et 6

L'origine du patronyme « Gressier » est couramment affirmée dans les publications spécialisées comme provenant de la désignation du marchand de graisse, réponse facile qui n'a demandé aucune recherche. J'ai évoqué ce problème dans les premières pages du tome 1 des « Gressier et Le Gressier en Boulonnais », ainsi que dans le tome 3 qui met en scène le village de Hubersent, lieu d'anciennes carrières de **grès**, ce mot étant pour moi à la naissance du nom Gressier. Si l'on trouve maintenant des Gressier quasiment dans toute la France, c'est bien dans le Pas-de-Calais, et particulièrement dans le Boulonnais, pays d'anciennes et belles carrières de grès (le grès de Marquise était réputé), qu'on en distingue le plus. Je vous livre ici la copie d'un travail de l'incomparable Rodière, qui semble apporter à mon hypothèse, non pas un argument décisif, mais quelque appui.

C'est un extrait d'une minute notariale du 16 juin 1583.

*« Robert et Jehan Lespecquet, marchands **gressiers** à Hubersent, paroisse Saint Martin, promettent à Messire François des Essarts, chevalier, seigneur des Maignoeulx, capitaine et gouverneur pour Sa Majesté des ville et cytadelle de Montreuil..... de livrer 6 à 8 milliers de **grez** bonne et léable marchandise telle que les....faisant dix pieds.....moyennant l 4l 10 s le cent de carreau.....etc... »*

2 - Jean Gressier et Jeanne Magnier

Tome 3 p.56 à 62

Nous savons Jean Gressier fils unique de Paul Gressier et d'Adrienne Greben. Nous savons également qu'Adrienne Greben, devenue veuve, s'est remariée avec Pierre Magnier, avec lequel elle a eu deux enfants Pierre et Marie Magnier. Elle s'est trouvée de nouveau veuve assez rapidement avec trois enfants à charge dont elle sut assurer la bonne éducation et l'entente réciproque. La preuve en est donnée dans cette minute du notaire Sommerard du 31-1-1685 (4 E 47/38). *« pour seconder le bon et louable dessein que pierre Magnier son frère utérain, clercq acoliste de ce diocèse, de présent au séminaire de cette ville, de parvenir aux saints ordres de prestrise, pour luy donner plus de moyens de vivre et dy parvenir ce quil ne peut faire quil ne luy fut assigné un tiltre de cent livres, iceluy gressier pour la bonne amitié et amour naturel quil a de porter au sieur Magnier son frère, il luy a donné par donation dentrevif et irrévocable cent livres de rente viagère sur tous ses biens et héritages....etc »*

3 - Gaspard Gressier et Jeanne Du Moulin

Tome 3 p.63 et 64

4 E 48/270. notaire Brisset – Boulogne - 27-6-1733

Je retrouve dans ce document le contrat de mariage de Marie Jeanne Gressier que j'avais perdue de vue. Fille de Gaspard Gressier et de Jeanne Du Moulin, née à Desvres le 15-1-1697, alors que ses père et mère sont décédés, elle demeure maintenant à Lacres

Accompagnée de seulement deux témoins : Antoinette Greben, sa cousine germaine, et François Joseph Greben aussi son cousin, elle va épouser Louis Forestier qui habite le hameau de Sequières à Lacres, lequel est assisté de Claude Forestier, propriétaire à Lacres, son cousin, et de damoiselle Jeanne Darsy veuve du sieur Monsigny, sa cousine. Les futurs époux, tous deux orphelins, déclarent qu'ils n'ont aucune possession et qu'ils estiment à cent livres la valeur de ce qu'ils apportent « *estant tous ce que les futurs mariants ont porté au mariage* »

Louis Forestier signe très difficilement, Marie Jeanne Gressier est analphabète. Grandeur et décadence de cette branche des Gressier de Hubersent.

4 - Michel Le Gressier

Tome 3 p103 à 108

Epoux de Marie Rose Quehen puis de Marie Elisabeth Pétronille Poultier, il vit à Boulogne où il est admis dans la communauté des marchands et élu de la ville.

Le 8 octobre 1777, il comparait en « l'hôtel de commune » devant François Alexis Cazin de Caumartin, maire, juge de police de la ville et banlieue de Boulogne, déclarant « *ancien maître de la communauté des marchands drapiers, merciers, épiciers, bonnetiers, a la faveur de l'article VIII de l'Edit du Roy d'avril dernier, entendre continuer d'exercer la profession de marchand dans laquelle il a été cy devant reçu et a demandé a être aggrayer à la nouvelle Communauté* »

On peut s'étonner de cette comparution, alors que Michel Le Gressier, âgé de 55 ans, est marchand établi depuis longtemps. Mais un édit du roi d'avril 1777 vient de créer une nouvelle réglementation au sujet des communautés. Je n'en connais pas le détail. Je pense qu'en fonction de modifications importantes qu'on leur a communiquées, il a été demandé aux marchands, et particulièrement aux anciens, une nouvelle déclaration d'entrée dans ce nouveau genre de communauté. Les modalités d'admission, par exemple, étaient réformées.

5 - Michel François Le Gressier

Tome 3 p. 108 à 110

Un brevet d'apprentissage en 1787 4 E 47/77 notaire Dusommerard - 8-5-1787

Michel François Le Gressier est le fils du précédent. Il recevra une solide éducation, car son père vise pour lui une profession qui peut s'avérer lucrative, c'est celle d'apothicaire. Il faut pour cela de l'argent, Michel Le Gressier en est pourvu. Et il réussira. Je note dans le Tome 3, qu'en 1794, Michel François Le Gressier est devenu, avec Charles Jacques de Betancourt le maître apothicaire qui l'a accueilli en 1787 et formé, et dont il est devenu l'alter ego, « officier de santé en chef de l'hôpital militaire de Boulogne »

Voici ci-dessous la photocopie du contrat qui a officialisé son tout début :

Le 20^{me} May 1787

32



Brevet d'apprentissage pour Les^{rs} Michel
François Le Gressier par Les^{rs} Michel
Le Gressier & Demoiselle Elisabeth
Petrouille Poulhier ses pere et mere
Chez le M^{re} Des Betencours D^{re}
Apotecaire.

Par Devant Les notaires

Royaux au Comté et Sarchauffe du Boulonois résidens à
Boulogne sur mer Saiffiquet Soubz Comparus S^{rs} Michel
Le Gressier Marchand demourant en la D^{re} Ville dudit
Boulogne et Demoiselle Marie Elisabeth Petrouille Poulhier
son Epouse Delicautortée & Les^{rs} Du Bidaun G^{rs} prest en Es
péciales, Cequelles a Accepté, lesquels devraut procurer
au S^{rs} Michel François Le Gressier leur fillo
aagé actuellement de dix neuf aus environ demourant avec
son p^{re} en la dite D^{re} Ville de Boulogne, au Establissem^{nt}
honné, o^u déclaré mestre, comme ils mettent par Es
péciales au apprentissage dudit S^{rs} Michel François
Le Gressier avec le S^{rs} Charles Jacques au^{re} Des Betencours
M^{re} Apotecaire & pharmacien demourant en la haute Ville dudit
Boulogne, pour trois années entières & consécutives, qui ont Commencé
au unif Octobre dernier, et qui seont résolus, le au unif octobre mil
Sept Cent quatre Vingt Huit, lequel S^{rs} Des Betencours
a prout et se est obligé par Es péciales d'acquiescer, monbrer
audit S^{rs} Michel François Le Gressier l'état d'apotecaire
& de pharmacien, et de l'instruire de tout ce qui y est relatif,
sous Condition néanmoins que ledit S^{rs} Michel François
Le Gressier a Es péciales aussi Comparant S^{rs} Des Betencours
aux instructions que ledit S^{rs} Des Betencours lui demura
lui obéira, et l'aidera dans tout ce qui est relatif
à l'état d'apotecaire, et lui rendra tout les services, dont il a
devoir de lui, et qui concerneront l'état d'apotecaire, ce en quoi
il se est obligé, ainsi que ledit S^{rs} Des Betencours se est
p^{re} et mere, qui promettent de lui faire remplir et d'
exécution toutes les Conditions y dessus exprimées; aujo^{ur}
de quoi lesdits S^{rs} et Demoiselle Le Gressier pere et mere
s'obligent solidairement l'un pour l'autre l'un d'eux seul

pour les deux, sans division ni différenciation, nous avons obtenu
 trois fois et ordonné de droit, de payer audit Sœur De Belancourt
 Cinq cents pour les Cinq cents de l'année première, les autres
 de trois Cent livres, et autres de Cent livres par Chacun
 des Suddites trois années de l'année première, et de l'année
 qui seront payées aussi à raison de Cinq cents livres
 par chaque Suddite de l'année trois années, sous
 condition de la sorte, et le dit Sœur De Belancourt, Sœur et
 mourir dans le Cas de l'année trois années que ledit
 Sœur De Belancourt qui y consent, ne pourroit eniger des
 Sœur et Demoiselle Le Gressier père et mère que ce qui
 leur seroit dû à l'égard de la Suddite Sœur et de trois Cent
 livres, et que dans le Cas où le dit Sœur Le Gressier fils
 voudroit quitter le dit Sœur De Belancourt pendant
 les dites trois années, lesdits Sœur Le Gressier père
 et mère seroient tenus, ainsi qu'ils s'y obligent et
 solidairement que de payer audit Sœur
 De Belancourt ce qui pourroit lui rester dû de la
 Suddite Sœur de trois Cent livres pour l'indemnité
 de l'année, Sœur, et instructions qu'il auroit pris et devra
 pour lui supplier le Suddit Stat; Obligant auditte
 Compagnie solidairement et respectivement comme
 dessus les uns envers les autres pour l'entière exécution
 de l'édit en ces présentes leurs biens et héritages et
 biens et avoirs, tous et sans exception de l'année
 que les présentes soient liés, publiés et enregistrés partout
 où besoin sera; Demandant à ces fins tout le pouvoir au
 porteur de l'expédition de dites présentes: fait et passé
 au Parlement sur nos Studs le huitième jour de
 Mai mil sept Cent quatre vingt sept après midi et ont
 lesdits Compagnons avec nous dit Suddit Sœur et
 Sœur Sœur, ainsi qu'il a été convenu et approuvé
 respectivement et Cinq cents livres comme suit dans le Copie des
 présentes. Le Gressier J' De Belancourt
 Legressier Marie. elizabeth petronille poulter
 Caron Dusoummeard

Pour les
 Sœur et Demoiselle Le Gressier père et mère
 Mil sept Cent quatre vingt sept
 Le 11. No. 178

La formation d'apothicaire-pharmacien qui va être donnée au jeune Michel François Le Gressier me paraît être indéniablement une simple formation « sur le tas », qui sera coiffée par les règles « antédiluviennes » des communautés et corporations d'artisans qui

ont encore la vie dure et devront attendre la nuit d'abolition des privilèges du 4 août 1789 pour disparaître. On demandait aux apothicaires de savoir composer les remèdes, de les préparer, de les vendre, de connaître et conserver les ingrédients qui entraient dans leur fabrication. Les apothicaires se trouvaient même classés dans la catégorie des épiciers. A la suite de leur apprentissage, après avoir reçu visites de jurés, passé épreuves, produit chef-d'œuvre, ils pouvaient obtenir le titre de maître, et être admis dans la Communauté dont ils devaient observer les statuts et règlements.

En cette fin du 18^{ème} siècle apparaissent de nouveaux produits thérapeutiques qui vont transformer le métier d'apothicaire. Le 25 avril 1777, le gouvernement de Louis XVI instaure une nouvelle législation fondatrice d'une pharmacie qui se veut moderne. Les apothicaires, parmi lesquels s'infiltraient des charlatans, ne sont plus rangés au rang d'épiciers, mais de pharmaciens. Leur formation durera huit années et se terminera par un examen très sérieux. Ces dispositions seront-elles appliquées ? J'en doute quand je constate que la durée d'apprentissage de Michel François Le Gressier est de trois ans. ! Il aurait fallu pour cela la proximité d'universités de médecine comme il y en avait à l'époque dans de grandes villes. Cela n'empêchera pas notre apprenti de 1787 d'arborer en 1795 dans l'« *Etat des officiers de santé employés à l'hôpital de Boulogne* » les titres d'« *apothicaire chimiste* » et aussi de « *pharmacien* ».

6 - François Joseph Norbert Le Gressier – Vraiegloire Varlet

Tome non numéroté, Complément aux tomes 1, 3, 4, pages 5 et 6

4 E 128/84- notaire Thomas – Samer – 5 décembre 1833.

Cette minute vient à propos pour un petit récapitulatif de la famille Varlet qui habitait Lacres en 1817, lors du mariage de François Joseph Norbert Le Gressier.

Ce dernier vient de décéder le 9 novembre 1833 dernier à l'âge de 36 ans, mais, préalablement, c'est Jean Louis Varlet, père de Vraie Gloire Varlet, sa femme, qui est décédé le 2 juillet 1833 au hameau de Dalles, paroisse de Lacres où il vit de ses biens.

Jean Louis Varlet, que je soupçonne révolutionnaire, patriote et guerrier en diable, avait prénommé deux de ses enfants, « Vraiegloire » pour la fille et « Dugénie » pour le garçon. C'était la mode des prénoms révolutionnaires. Tous ses enfants sont présents chez maître Thomas : il est question du testament. Ont comparu :

Mr Louis Dugénie Varlet, propriétaire et marchand demeurant à Samer

Mme Vraie Gloire Varlet, veuve de Mr François Joseph Norbert Le Gressier, propriétaire demeurant à Dalles, commune de Lacres.

Mme Marie Joséphine Emilie Varlet épouse de Mr Louis Joseph Sauvage, cafetier, demeurant à Samer.

Mme Julie Marguerite Varlet, épouse de Mr François Nicole, chirurgien, demeurant à Hucqueliens.

« *agissant tous à se dire seuls héritiers de Mr Jean Louis Varlet leur père décédé à Dalles le deux juillet dernier ainsi qu'il résulte de l'intitulé de l'inventaire fait après son décès etc.. ;* »

Egalement présente : Mme Marie Louise Catherine Antoinette Dehémond, veuve en premières noces de Mr François Delattre de Mépas et en secondes noces du dit feu Sr Varlet, rentière demeurant au dit Dalles.

« Lesquels ont, par ces présentes, déclaré renoncer purement et simplement mais de la manière la plus expresse et formelle à tous testaments olographes, publics ou mystiques que le dit feu Sr Varlet peut avoir fait.

Voulant en conséquence les comparants que les dits testaments soient pour eux sans effet dans toutes les dispositions afin que la succession de Mr Varlet soit réglée comme s'il était mort ab intestat, renonçant à jamais se prévaloir d'aucun des dits testaments sous quelque prétexte ou quelque cause que ce puisse être.

Dont acte fait et passé à Dalles en la demeure de madame veuve Varlet »

Nous remarquerons que l'acte a été rédigé dans la demeure de madame veuve Varlet qui est Marie Louise Catherine Antoinette Dehémond, mère des quatre enfants, et que le refus du testament est unanime. Que s'est-il passé ? Craint-on que Jean Louis Varlet, ayant perdu l'esprit, ait réalisé un testament incohérent qui pouvait se révéler désastreux ? Était-ce un original ? Il avait déjà prouvé son originalité dans les prénoms de ses premiers enfants. Le mot « mystique » est curieusement utilisé dans l'acte notarial ?

* * * * *

Tome 4

Les Le Gressier de Bellannoy, de Wirwignes

1 - Bellannoy

Tome 4 - pages 3 et 4

Dans la description du manoir de Bellannoy et de ses dépendances, j'ai conjecturé la présence au 16^{ème} siècle de deux maisons supplémentaires qui ont disparu par la suite.

La minute notariale du 26 février 1609 (4 E 48/14 – notaire Carpentier) me paraît apporter quelque crédit à cette hypothèse. En effet, Charles du Rozel de Longfossé baille à titre de ferme à louage à Anthoine Gressier, pour une durée de trois à six ans, une maison avec six à sept mesures de terre en dépendant, située à Bellannoy, ayant appartenu à Jean Allet, pour la somme de 28 livres, à condition de lui payer aussi les charges qui ensuivent relatives à Baudouin Pascal et l'église de Questrecques.

Cette maison dite sise à Bellannoy, peut se trouver être celle qui figure encore (avec une autre), sur le plan cadastral de 1828 de la commune de Wirwignes.

2 - Ascendance d'Antoine Gressier de Bellannoy

Tome 4 pages 9 à 19

J'ai noté dans le Tome 4 les père et mère d'Antoine Gressier de Bellannoy qui sont indiscutablement Jehan Gressier et Jenne Le Vasseur. Je n'ai pu de manière concluante aller plus haut dans leur arbre généalogique.

Je n'ai découvert qu'une donnée annexe. C'est celle du mariage, le 15-10-1592, de Claude Tassart, fils de Jean Tassart sergent traversier de la forêt de Desvres et de Loïse Gressier, avec Antoinette Humière fille de Jehan Humière et Blanche Baheu (RIB IX B 25). Je lis dans l'acte : « *les dits Tassart et Loïse Gressier ont déclaré qu'ils donnent a leur filz trente mesures de terre environ faisant moitié de soixante ou environ qui leur competent par partage fait allencontre d'Anthoine de Lanoy* »

J'é mets cette hypothèse : Anthoine de Lanoy est Anthoine de Bellannoy (les erreurs de ce genre ne sont pas rares à cette époque) et Loïse Gressier est sa sœur. Ils étaient tous deux héritiers d'une terre de 60 mesures.

3 - Antoine Gressier et la chasse – 1681

Tome 4 – pages 45 à 48

Notaire Mielllet – Samer – 8-12-1681

L'instinct de propriété et la question de la chasse sont des sujets d'importance pour les paysans de ce temps (comme du nôtre). Le respect absolu des règles en vigueur est particulièrement recommandé, et singulièrement en cette époque où nombre de personnes ne se déplaçaient pas sans être armés.

Antoine Gressier a aperçu le nommé Louis Lefebvre, giboyeur, habitant le hameau de Cantereine à Carly, en train de traverser un de ses champs de blé. Afin de protéger le travail du paysan et les récoltes, le règlement contemporain interdisait formellement le passage par les terres ensemencées. Nous sommes en décembre, je suppose qu'il s'agit donc d'un champ ensemencé de blé d'hiver. Le sang d'Antoine, qui est un homme de sang bouillant, ne fait qu'un tour et il se précipite sur l'intrus, armé d'une serpe, dont il lui assène un violent coup sur la tête. Je n'ai pas d'autre détail sur le déroulement de l'agression, si ce

n'est cette minute notariale qui voit notre Antoine revenu au calme et conscient des graves conséquences qui pourraient résulter de la plainte évidemment déposée par le sieur Lefebvre auprès du Lieutenant général criminel de la Sénéchaussée. Pour éviter donc aussi les frais de justice et peut-être un emprisonnement, « *assoupir tous les différends, se réconcilier et se mettre en bonne intelligence paix et amitié* », Antoine Gressier propose de verser la somme de vingt livres au plaignant et d'indemniser également le sieur Crespin maître chirurgien qui livre pansements et médicaments au blessé. Le sieur Lefebvre, prévoyant, précise cependant que cette proposition est acceptée sauf « *s'il lui arrivait accident ou mal incurable* »

Antoine Gressier, persuadé probablement qu'il n'avait pas tout à fait tort, rechignera quelque peu à s'acquitter de sa dette, car il est adjoint au document du notaire, un reçu de quittance absolue de Louis Lefebvre daté du 12-1-1682, soit un an après l'incident.

Ce petit drame n'avait-il pas ébranlé l'équilibre mental et physiologique de notre sieur de Bellannoy ? Il meurt brutalement le 21 avril 1684, âgé de 33 ans, deux ans après avoir réglé sa dette. Encore un coup de sang ! Fatal celui-ci !

4 - Antoine Gressier de Bellannoy et Marie Jeanne Madeleine Fournier

Tome 4 pages 65 à 73

4 E 48/80 – 13-5-1748 notaire Dublaisel

J'ai narré dans le tome 4 l'opposition violente d'Antoine Gressier de Bellannoy père (époux de Madeleine Pecquart) au mariage en 1744 de son fils avec la demoiselle Fournier. Celui-ci, homme de caractère intelligent, n'en eut cure. Installé avec son épouse en haute ville de Boulogne, il devint premier commis juré de la Sénéchaussée du Boulonnais. Son père décéda opportunément dès l'année suivante en 1745 et Antoine Gressier, fils aîné, hérita de la ferme de Bellannoy.

Ambitieux et entreprenant, il prendra l'initiative de bâtir une maison à Boulogne. Il lui fallait pour cela de l'argent. C'est l'objet de la minute notariale citée plus haut.

« *Moyennant la somme de deux mille quatre cent livres qu'ils reconnaissent avoir reçu comptant en bonnes espèces ayant cours en ce royaume* » de Messire Antoine François de La Rue, escuier, seigneur du Hamel et de dame Marie Jeanne Geneviève du Blaisel son épouse, Antoine Gressier et sa femme constituèrent au profit de ceux-ci une rente de cent vingt livres, gagée sur leurs biens et héritages « *et spécialement sur la ferme de Bellannoy* ».

4 E 49/3 – 13-5-1750 et 4 E 49/3 – 15-5-1750 notaire Lefebvre - Boulogne

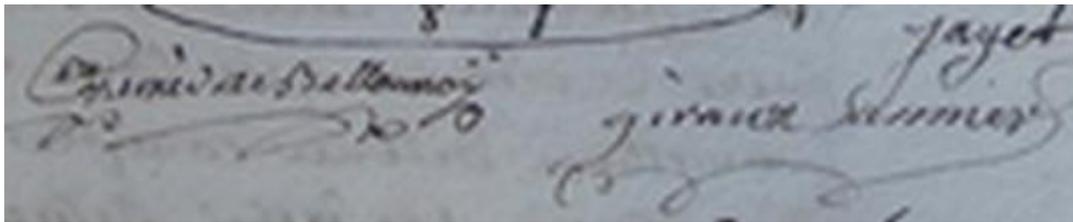
Une question de murs mitoyens

Libéré du carcan paternel, héritier principal, Antoine le Gressier se révèle rénovateur et bâtisseur. Il va ainsi se trouver confronté à ses voisins d'habitation, mais raisonnable et conciliant, il saura régler au mieux ce genre de problèmes épineux par des accords notariaux qui éviteront des procès coûteux et interminables.

Le 13 mai 1750, Antoine Gressier et Nicolas Behez « *maître camionneur* » (il conduisait une charrette tirée par un ou deux chevaux), se rencontrent chez le notaire « *au sujet d'un mur portant de largeur trois pieds six pouces et de hauteur quinze pieds six pouces (plus de cinq mètres - impressionnant)* » appartenant à son voisin, « *sur lequel le sieur Gressier entend appuyer son bâtiment* ». Ils ont appelé pour cela Jean Dieuset et Giroux Sannier, tous deux maîtres maçons « *quy ont considéré attentivement ledit mur et iceluy visité et estimé en l'état ou il se trouve avec le terrain sur lequel il est baty a une somme de douze livres sept sols laquelle somme le dit Gressier sieur de Bellannoy a présentement baillé et payé audit Behez* ».

Un second voisin, inquiet de la construction d'un mur par Antoine Gressier, se manifeste à son tour le 15 mai suivant. Il s'agit de Jean Quenehen, époux de Gabrielle Antoinette Payet. Est-ce un autre mur ? Les dimensions données sont presque identiques au précédent, mais c'est un mur « *sur lequel il entend appuyer le bâtiment qu'il fait construire dans la cour de sa maison* » De nouveau, c'est Giroux Sannier, qualifié d'entrepreneur, qui est appelé et qui estime cette fois la dépense du travail à effectuer à 34 livres qu'Antoine Gressier paie de suite. Il est consenti « *que le dit sieur premier comparant sapuyant sur ledit mur quy sera mitoyen alavenir entre les parties quy seront tenus et obligées a lentretenir par la suite a frais communs* ».

On pourra s'étonner de la présence auprès d'un simple mur mitoyen en ville, du réputé architecte Giroux Sannier, auteur de la construction de plusieurs châteaux dans le Boulonnais. En 1750, Giroux Sannier n'a que 29 ans, il n'est que maître maçon, il n'a pas encore acquis la notoriété que lui ont donnée la construction ou la rénovation de divers châteaux qu'il commencera vers 1760. Il débute ici une carrière d'entrepreneur.



Signatures au bas de cet acte d'Antoine Gressier de Bellannoy et de Giroux Sannier, des gens qui savent manier la plume

* * * * *

Tome 5

Les Gressier et Le Gressier d'Étaples

1 - Ferry le Gressier de la Grave et sa descendance

Tome 5 pages 10 à 68

Je ne cesse de lire en boucle depuis plusieurs années sur le site « Geneanet » les interventions de « généalogistes » qui, se recopiant les uns les autres et pensant offrir une information inédite, ne font que reproduire, les yeux fermés, une information erronée donnée par Rodière dans son Ms 232 (A.D. Arras) : le mariage de Ferry Le Gressier de la Grave avec Antoinette de Camoisson. Ce faisant, Rodière n'a fait que recopier ce qu'il avait lu lui-même dans l'un des remarquables tableaux généalogiques de la noblesse boulonnaise établis par Arthur de Rosny, celui des Camoisson. On ne sait d'ailleurs où A. de Rosny a décelé cette indication car ni date, ni référence, ne l'accompagnent.

A partir de cela, on voit déclarer Jacques Gressier de la Grave **fils** d'Antoinette de Camoisson et **ascendant « probable »** des Gressier d'Étaples dont le premier cité est Jehan Gressier (époux de Claude Lejeune, décédé en 1652). Aucun document original n'est produit ni ne justifie ces affirmations sans fondement.

On prend même connaissance dans les travaux de Rodière de deux notations contradictoires relatives à la date du mariage de Jehan d'Ohier et de Claude d'Amerval, celle-ci fille de Godefroid d'Amerval et de **Françoise Gressier** : Ms 232 date du mariage 21-2-1585, Ms 205 date du mariage 22-2-1593.

Dans cet Ms 205 qui présente la copie entière par Rodière de ce contrat de mariage, il me faut noter une nouvelle erreur que je m'explique difficilement, si ce n'est la distraction :

« la demoiselle porte un legs à elle fait par demoiselle Eustache de Beauvisage, sa mère- grande, veuve de défunt Ferry Gressier, écuyer, sieur de la Grave. Elle porte cette terre de la Grave à Tingry en Boulonnais ».

Les très longues et minutieuses recherches que j'ai pu faire sur la descendance de Ferry Le Gressier (voir Tome 5) me conduisent à affirmer, documents authentiques à l'appui, que Eustache de Beauvisage était bien la mère-grande de Claude d'Amerval, mais aussi qu'elle était la veuve, non pas de Ferry Le Gressier, mais de Jacques Gressier de la Grave, fils de Ferry, Françoise Gressier étant leur fille.

Comment notre incontournable Rodière, qui, par ses travaux, a fait le bonheur de tous les généalogistes boulonnais et suscité admiration et respect, a-t-il commis ce petit accroc ? Je tente une explication dont Rodière lui-même m'avance l'ébauche dans l'article qu'il a écrit dans l'Épigraphie du Pas-de-Calais – Tome 3 (canton de Samer – p.938) : « *J'ai copie mutilée du contrat de mariage du 21 février 1685, de Jehan d'Ohier seigneur de Romaynes, capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied tenant garnison à Montreuil, jeune homme à marier, fils aîné de Jehan d'Ohier, seigneur de Grubaut, et de damoiselle Flipotte Le Maire, sa femmeetc...* » Puisque cette copie (extrait Ms 205) est mutilée, cette mutilation n'aurait-elle pas affecté la partie de la ligne comportant les mots qui devaient normalement être : « *veuve de défunt **Jacques Gressier*** » (ce dernier étant aussi décédé) que Rodière aurait remplacé par mégarde : « *veuve de défunt **Ferry Gressier*** » ?

Cette petite bavure m'a obligé, à l'époque où je m'échinai sur la descendance de Ferry, à revoir entièrement et corriger les travaux devenus faussés que j'avais entamés à ce sujet.

Errare humanum est !

2 - Jehan d'Ohier et Claude d'Amerval – Les d'Ohier

- Redressons de suite une erreur que j'ai commise dans le tome 5 sur la date exacte du mariage de Jehan d'Ohier et Claude d'Amerval (voir la page précédente). Il s'agit bien du **21-2-1585** et non du 22-2-1593.

- J'ai noté dans le tome 5 la présence des Ohier en Picardie et en Boulonnais et me suis posé la question de leur lieu d'origine. J'apporte ici quelques lueurs sur leur généalogie. Cela concerne une seule famille, celle qui affichait le titre de seigneur de Grubaut.

1 – Oudard Ohier, écuyer, sieur de Grubaut, marié le 3 mai 1525 à Claudine de Hodicq, homme d'armes des ordonnances sous M. de Sénarpont à Boulogne en 1554. D'où :

2 Jehan d'Ohier, écuyer, Sieur de Grubaut, marié vers 1560 à Philipotte Le Maire, ligueur, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, lieutenant de Rue en 1586. D'où :

2-1 Jehan d'Ohier, l'aîné, Sieur de Romaine, marié le 22-1-1585 à Claude d'Amerval, ligueur, capitaine d'une compagnie de 100 hommes. Pas de postérité.

2-2 Claude d'Ohier, écuyer, sieur de Froises, homme de guerre également. Demeurant à Rue, il épouse le 20-2-1605 Isabeau Willecot. Philipotte Le Maire, sa mère, veuve, lui donne la maison de Menty avec 80 à 100 mesures de terres en la paroisse de Verlincthun, où elle habite

Claude d'Ohier, veuf, se remarie le 27-2-1607 avec Charlotte Dubos. Avec l'accord de son frère aîné Jehan il conserve la cense de Menty où il demeure. D'où :

2-2-1 Jean d'Ohier, Sieur de Froises, marié le 25 -6 1644 à Marie de Burres

Je précise que ce petit tableau n'a pas la prétention d'être exhaustif. Quelques-unes de ces informations proviennent de l'Épigraphie du Pas-de-Calais – Canton de Samer - commune de Verlincthun

3 - Marcq Gressier et Antoinette Anquier

Tome 5 pages 104 à 108

J'ai noté dans le tome 5 deux enfants issus de ce couple. J'ai recueilli le mariage de l'une d'eux, Marie Antoinette Gressier avec Antoine Froment le 22-1-1716. Je viens de découvrir le mariage du second, Marc Gressier, en un lieu où je ne l'attendais nullement : « le gros » des notaires de Fruges, notaire Cornuel en date du 13 novembre 1716 ! Ceci grâce au « Geneadon » du site du Comité d'Histoire du Haut-Pays.

Marcq Gressier est laboureur propriétaire à Frencq, comme son père. Il est assisté de Jean Dumont laboureur à Verlincthun, de Ferdinand Dumont laboureur à Cormont, tous deux ses cousins germains, de Charles Monocove huissier à Etaples, son cousin.

Ce dernier détail est très important. Il me semble une confirmation du lien de cette branche des Gressier avec les Gressier d'Etaples, et particulièrement de Marcq Gressier, père du Marc précédent, époux de Françoise Bouin en 1629, que j'ai présenté page 104 tome 5, fils de Jehan Gressier et de Claude Lejeune d'Etaples. Par manque de documents, la descendance de ce Marc est difficilement perceptible, et ceci d'autant plus que les « Marcq Gressier » sont assez nombreux à cette époque et dans ce secteur, prêtant ainsi à la confusion. Au surplus, la

famille de Marc ne semblait pas entretenir de relations avec celles d'Étaples .J'ai longtemps buté sur ce problème. La présence ici de Charles Monocove, époux de Claudine Gressier (Tome 5 p.137 et138) « cousin », accrédite mon hypothèse.

La future épouse de Marcq Gressier est Jeanne Grenue, fille de feu Charles Grenue et de Marie Garbe présente, Ses témoins sont Jean Hochedé et Marie Grenue sa femme, sœur de l'épouse, demeurant à Recque, de Jean Leroy son parrain, Antoine François Lescrit laboureur, maître Charles Hochedé prêtre curé d'Inxent.

Les apports des deux époux sont importants. Marc Gressier déclare une maison et 95 mesures de terre à labour à Frencq provenant de la succession de ses parents, plus encore deux petites maisons à Frencq et 50 livres de rente sur plusieurs terres de Verlincthun. Jeanne Grenue dispose d'une maison, jardin et 25 mesures de terre, situés au village de Preures.

4 - Descendance d'Antoine Froment et Marie Antoinette Gressier

Tome 5 p.107, 108

Nous sommes ici dans la suite de l'article précédent

Le 27-9-1747, Marie Françoise Froment, fille d'Antoine Froment et de Marie Antoinette Gressier, âgée de 30 ans, habitant Verlincthun, secours de Carly, épouse Louis Vassal, 47 ans, propriétaire à Nesle, secours de Neuchâtel, fils de Jean François Vassal et de Aldegonde Elisabeth Ledoux. Permission des curés de Carly et de Neufchâtel

Témoins de l'époux : Jean Goulet, Jean Lacheré cousin

Témoins de l'épouse : Jean Marie Guerlain marchand, Jacques Antoine Froment frère

5 - Bonaventure Gressier et Marie Madeleine Thérèse de Bollschwings

Tome 5 p. 65-66 et 184 à 186

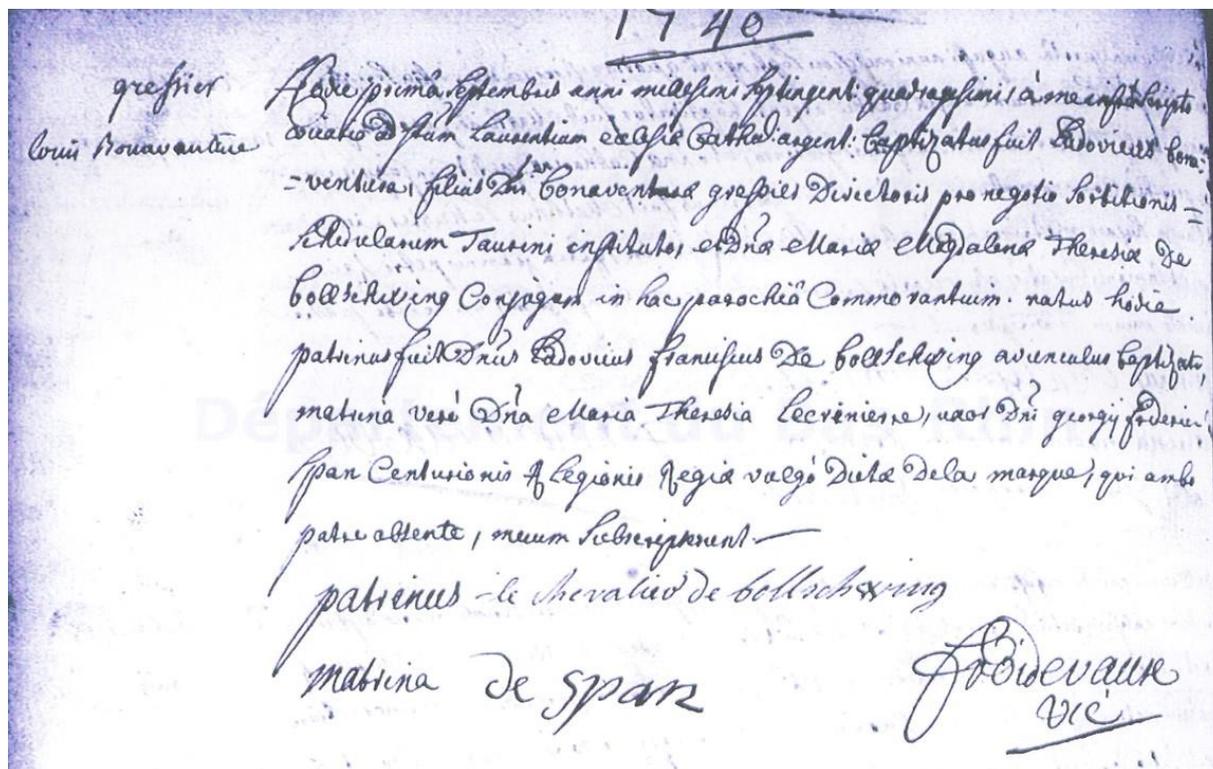
Je n'ai pu, lors de la rédaction du tome 5, fournir avec certitude la date de naissance de Louis Bonaventure Gressier de la Grave, l'un des plus célèbres personnages de cette famille, fils de Bonaventure Gressier. G. de Lhomel affirmait le 1^{er} septembre 1740 à Strasbourg et Rodière le 27 juillet 1740 à Strasbourg également.

Les possibilités informatiques deviennent infinies et m'offrent maintenant en ligne les registres paroissiaux de Strasbourg. De manière irréfutable, j'atteste la « victoire » de G. de Lhomel : Louis Bonaventure est né le 1^{er} septembre 1740 ! Et j'annexe ci-dessous la photocopie de son acte de naissance, rédigé en latin ! ce qui me pose problème ! Aïe ! je n'ai hélas ! pas appris le latin !

Je décède difficilement quelques termes : « directoris pro regotio » = directeur pour régir ?, plus loin : « Jansini institute » institut janséniste ? Mystère ! Bonaventure Gressier était-il janséniste ? Les renseignements que j'ai relevés à son sujet ne me dévoilent qu'une carrière militaire. Néanmoins, je signale que le prince-évêque de Strasbourg à cette époque était Gaston de Rohan (il l'était depuis 1704), que Louis XIV l'avait nommé aumônier de la Cour en 1713, puis invité fermement à mettre fin à la querelle janséniste dans son diocèse et dans le pays. Tout ceci m'indique, il me semble, une présence certaine de jansénistes à Strasbourg et l'échec de leur élimination. Le jansénisme d'ailleurs gagna du terrain après la mort de Louis XIV (qui avait fait raser les bâtiments conventuels de Port-Royal des Champs). Il n'est pas impossible que Bonaventure Gressier soit devenu janséniste.

J'ajoute que le jansénisme avait conquis aussi l'Allemagne...et qui sait ? la famille Bollschwings avec laquelle Bonaventure Gressier s'était allié ?

Le parrain de l'enfant est « le chevalier de bollschwing », la marraine une dame qui signe « de span » ; elle me semble remplacer une certaine « Maria Theresa Lecrinier » dont le nom apparaît dans l'acte.



Registre paroissial de Strasbourg : acte de naissance le 1^{er} septembre 1740 de
Louis Bonaventure Gressier

Tome - Supplément aux tomes 1 – 3 – 4 page 12

Les renseignements qui suivent intéressent les Gressier de Hubersent – Tome 3

Jean Marie Martin Le Gressier et Henriette Elisabeth Lhoneux

J'ai pu obtenir d'une association généalogique belge une fiche de renseignements établie au sujet de leur mariage. Elle complète les données que j'avais déjà fournies.

Le mariage a eu lieu à Huy, province de Liège le 27-8-1798 (10 fructidor an VI). Jean Marie Le Gressier avait 30 ans, habitait Anvers. Ses père et mère sont rappelés : Michel Le Gressier et Marie Elisabeth Pétronille Poultier (la fiche belge porte une erreur sur le nom de la mère, il est écrit « Coutier »). L'épouse est Henriette Elisabeth Lhoneux, née le 1-1-1780 à Huy, 18 ans. Elle est fille de Denis Lhoneux décédé et de Marie Catherine Antoinette Namur.

INDEX DES PATRONYMES

A

Alaterre, 123
Alis, 89
Allet, 141
Auffray., 21, 22, 23, 24, 25, 28, 41
Auvard, 33

B

Bachelet, 90
Baheu, 141
Baiart, 61
Bailleu, 17
Banau, 25
Bardet, 33
Bardin, 110
Bardon, 89, 90
Basquet, 35
Baumartin, 14
Baye, 110, 111
Beaucorroy, 29
Beaufort, 18
Beaupré, 21, 22, 23, 25
Beaurain, 54
Begin, 14
Beguirre, 111
Behez, 142
Belette, 19
Belez, 104
Bensse, 14, 15, 67
Bercommie de Gourdy, 33
Bergerin, 118
Bernagot, 22, 23
Bernard, 11, 22, 33, 87, 117, 132
Bernonville, 21
Bersant, 10
Bersen, 6, 10, 14, 15
Bertin, 114
Bertrand, 87,
Bettefort., 125, 127
Beutin, 129
Bienaimé, 84
Billau, 117
Blangy, 72, 89
Blondel, 90
Bocoroye, 28
Bocquet, 14, 28
Boidin, 132
Boitel, 81
Bollschwings, 146, 147
Bonet Sieur de Montobant, 57
Bonnet., 114
Bonningues, 66
Boquet, 41
Bouchel, 61
Boucher, 89, 90, 99, 117
Boudin, 21, 22, 23, 24
Bouin, 145
Boulangier, 40

Boullenger, 114
Boullongne, 29, 43, 72, 87
Boullongne, 22
Bourgeon, 109
Boutoille, 40, 134
Bracbien, 114
Briche, 59
Brisset, 44, 52, 132, 136
Broutier, 117
Brunet, 16, 18, 65
Brustaux, 22, 31
Budin, 41, 45, 46
Burlure, 89
Buteux, 45, 46, 47, 48, 49, 50

C

Caboche, 102
Caffier, 11, 29
Caillette, 98, 130
Calais, , 131
Camoisson, 25, 28, 144
Campmajor, 61, 68, 102, 110
Candau, 14
Canin, 79
Carbonnier, 117
Caré., 107
Carmier, 6, 65, 86
Caron, 5, 9, 19, 31, 48, 49, 64, 66,
68, 69, 71, 133
Caron., 5, 9, 49, 68, 69, 70, 71, 72,
83, 102
Carré, 9
Carry, 117
Cary, 26, 105, 106, 107
Caue, 43
Cazier, 129
Cazin de Caumartin, 136
Champion, 32
Chappuy, 85
Chelle, 17
Chevalier, 117
Chevallier, 67, 131
Chinot, 6, 11, 43, 67
Chrestien, 65, 66, 103, 104
Chrestien., 65, 103
Clabaut, 14
Clément, 25, 34, 38, 51
Cléry, 59
Cleuet, 83, 98, 99, 104
Cocatrix, 132
Cocquet, 61, 121
Code, 25
Coffre, 114
Coilliot, 45, 64, 106
Coillot, 63, 66
Coisnon, 129
Compoint de Plaval, 122
Condette, 18, 125
Cordier, 9
Corenflort, 46

Corroy, 28, 29
Costé, 68
Courbet, 61, 64
Cousin, 53
Couvelart, 60
Crépin, 17
Crespin, 142
Creuse, 123
Cugée, 29
Cuigni, 4
Cuquemelle, 61, 62
Cuvillier, 26, 43

D

d'Amerval, 144, 145
d'Enguinehault, 77
d'Estrées, 131, 132
d'Ohier, 144, 145
d'Ostrel, 72
d'Urre, 80
Dacquebert, 56, 63
Dacquembronne., 56
Daigremont, 112
Damerval, 11
Dannel, 11, 12, 14, 15, 18, 55, 65,
68, 69
Darsy, 59, 136
Darsy., 59
Dau, 105
Daudruy, 29, 65, 109
Dauvergne, 17, 58, 83, 102
de Beauval, 14, 55
de Beauvisage, 144
de Belleterre, 35, 118, 120, 121,
122, 123, 124
de Bernes, 77
de Betancourt, 136
De Bouche, 6
de Burres, 145
de Campaigno, 51, 68, 113
de Canchy, 117
de Caune, 134
de Constant, 121
de Courset, 77, 132, 133
de Fay., 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78,
79, 80, 81
de Foucault, 58
de Frohart, 68, 70, 72, 73, 74, 75,
76, 78, 79, 81
de Garosse, 71, 83
de Habart, 29, 65, 68
de Haudegault, 19
de Haultefeuille, 16, 17, 18, 19,
21, 24, 38, 56
de L'Engaigne, 124
de La Barre, 101
De La Croix, 89
de la Fresnais, 81
de la Haye, 23
de la Pasture, 77

de la Pottery, 89
de la Rue, 14, 58
de La Rue, 142
de la Valette, 122
de la Villeneuve, 75, 102
de la Voue, 132
de Lamire, 81
de Lanoy, 141
de Lastre, 25, 26, 28, 40
de le Clitte, 98
de Lesseline, 22, 23, 24
de Louvigny, 71, 72, 73, 74, 75,
77, 78, 79, 81, 82
de Maulde, 31, 40, 77
de Montbrun, 31
de Montlesun, 19, 113
de Montpellé, 58
de Neuville, 57, 98
de Noailles, 59
de Poucq, 19
de Rambur, 78, 79
de Rohan, 146
de Rosny, 144
de Roussel, 75
de Saint Laurent, 89
de Sarcus, 72, 75
de Sénarpont, 145
de Trémolières, 80
de Varignon, 43
de Ville, 121, 122
de Villeneuve, 43
de Wavrans, 77, 78, 79, 81
Debouche, 14, 65
Dégardin, 41
Degouge, 28, 29
Deguine, 33
Deguines, 125
Dehan, 63
Dehémond, 139, 140
Delacque, 63
Delacroix, 83
Delahaye, 25, 87
Delamotte, 14, 55, 123
Delattre, 34, 41, 48, 86, 112, 139
Delattre du Rozel, 41
Delcroix, 52
Deledicque, 112
Delestoille, 74
Delettre, 70
Delewarde, 121
Delille, 29
Delpierre, 107
Delplanque, 14
Demerval, 9
Denis, 14, 16, 18, 81, 113, 125,
147
Denisart, 87
Dera, 130, 132, 133, 134
Dergny, 9, 104
Dergny., 9
Deriqson, 43
Descamps, 110
Deschamps, 110
Deschauffour, 87, 101, 102
Desfournaux, 43
Desgardins, 22
Destailleur, 68

Dewatine, 104
Dieuset, 14, 46, 48, 99, 109, 142
Disabou, 41
Disque, 33, 58, 68, 102
Disquemue, 25, 31, 41, 57, 98, 113
Dobremer, 112
Doret, 110
Douchet, 112
Dourier, 114
Drouart, 32
Drouillet, 118
du Crocq, 68
du Blaisel, 25, 31, 113, 142
du Blezel, 17, 57
du Breucq, 65
du Bucq, 65
du Crocq, 19, 68, 69, 71
du Montpellé, 87
du Moulin, 19, 24
du Pegne, 17
du Quesne, 16
du Rozel, 141
du Tertre, 77
du Wicquet, 5, 55, 56, 57, 61, 62,
98
Dubois, 10, 122
Dubos, 145
Dubreuil, 56, 59, 60, 114
Dubucq, 15, 18, 55, 61, 65, 66, 67,
68, 70
Dubuisson, 59
Dubus, 15, 17, 66, 67
Ducamp, 10, 49
Ducorroy, 28
Ducrocq, 14, 25, 40, 48, 62, 64,
68, 69, 70, 71, 73, 75, 86, 89,
102, 110, 122
Duflos, 14, 48, 55, 86, 109, 110
Dufourmanoir, 114
Dufresne., 87
Dufumier, 85
Dugay, 48
Duhamel, 98, 99, 112, 125, 129
Dumont, 98, 132, 145
Dumoulin, 14, 121
Dupont, 35, 131
Dupouit, 99
Duprey, 128
Duquesne, 16, 86
Durand., 86
Durozel, 34
Duval, 132
duWicquet, 48
Duwicquet, 4, 48, 55, 57, 63, 68

E

Eberline, 114
Estiembourg, 112

F

Faïeulle, 87
Famechon, 98
Fasquel, 18, 102
Fasquelle, 19, 39
Ferrand, 75

Fiérad, 14
Flahault, 17, 32, 38, 40, 55, 66, 68,
102, 124
Flameng, 68, 69
Fleury, 12
Flute, 33
Fontaine, 26, 72, 98, 107
Forestier, 56, 136
Fourcroy, 4, 14
Fourdin, 117
Fourdinier, 104
Fourmanoir, 102
Fourmentin, 107
Fourmier, 9, 110, 142
Frameri, 57
Framery, 58, 79
Fremin, 36
Froment, 145, 146
Fructier, 14

G

Gaffé, 85
Galipot, 26, 27, 30, 31, 37
Garbe, 146
Gardinier, 103, 104, 105, 106, 107,
109
Garnier, 89, 122
Gatbled, 117
Gendre, 19
Géneau, 90
Gertrude, 64
Gest, 14, 41, 55
Gigault, 63
Gillion, 12
Gilliot, 52
Girault Sannier, 125
Godard, 26
Godde, 64
Godin, 60
Gorré, 16, 17
Goulet, 146
Gradelle, 125
Grandsire, 17, 74, 86
Greben, 52, 135, 136
Grenue, 146
Gressier de Bellannoy, 51, 141,
142, 143
Gressier de la Grave, 144, 146
Griboval, 41
Guérard de Florivage, 78
Guerlain, 146
Guibour., 60
Guillebert, 131
Guillot, 25, 61
Guion, 14
Guiot, 105

H

Habart, 46, 68
Hache, 6, 13, 26, 39, 66, 85, 98,
114
Haffreingue, 129
Haffrengues., 123
Hallet, 52
Hamerel, 9, 102

Hardouin, 107
Hardy., 52
Haudresy, 76
Hedde, 117
Hédoire de Butelaire, 19
Hénon, 129
Herbault, 123
Herbaut, 25
Hézecq, 121
Hibon, 9, 98
Hibon., 9
Hochedé, 146
Hodicq, 52, 145
Honvault, 68, 69, 70, 71, 73, 75,
78
Hubin., 69
Hugot, 90
Humièrre, 141
Huret, 57
Hurtrel, 72, 76, 80, 81

I

Isnard, 59
Iverné, 44, 52

J

Jacquemin, 132, 133
Jacquemin d'Honlieu, 132
Josset, 56, 99, 109, 110
Journet, 22

L

L'Amiable, 19
Labalme, 41
Lacheré, 146
Lacroix, 32, 132
Lamarre, 9
Lambert, 6
Lamiable, 29, 86
Lamoury, 57, 58, 59, 60, 61, 62,
63, 64, 65, 103
Langlet, 132
Lannos, 41
Lardé, 19, 68, 113
Lardé., 19, 68
le Camus, 72
Le Camus, 31, 40, 109
Le Caron, 29, 31, 55, 61, 68, 69,
70, 71, 72, 83, 102
Le Gressier de Bellanoy], 51
Le Maire, 144, 145
Le Roy, 15, 19, 89, 98, 113
Le Roy Sieur de Lozembrune, 19
Le Sueur, 31
Le Vasseur, 5, 128, 141
Leblond, 63, 81
Leborne, 9
Leclerc, 59
Leclercq, 98
Leclercq., 98, 99
Lecrinier, 147
Lecucq, 56
Ledoux, 146
Leduc, 29, 90

Lefebvre, 48, 51, 141, 142
Léger, 14, 17, 55, 129
Legrand, 68
Lejeune, 144, 145
Lemaire, 25
Lemaistre, 18, 102
Lemattre, 29
Lengaigne, 105, 124, 125
Lenglet, 87
Lépingle, 114
Leporcq, 45, 133, 134
Leprêtre, 70
Lernoult, 130, 132, 133, 134
Leroux, 9, 99
Leroy, 9, 10, 14, 65, 131, 146
Lescrit, 146
Lesne, 112
Lesselingue, 19
Lestendard, 121
Level, 28, 29
Lheureux, 21, 49, 53
Lhoneux, 147
Lhoste, 66, 69, 70, 99
Lhostelier, 90
Libert, 33, 35
Lobgeois, 68
Lotinet, 103, 104
Louis, 123,
Luto, 41, 54

M

Macquet, 39
Macquinghen, 14, 62
Magnier, 39, 135
Maignon, 11
Maillard, 5, 117
Mallet, 16
Mangnier, 16, 39, 101
Manier, 16, 17, 29, 65
Manneville, 130
Mansse, 19, 57
Marchand, 25, 89, 109
Maréchal., 9
Mareschal, 25, 69, 70
Marion, 29
Marlet, 57, 70, 86
Marlet Sieur du Hamel, 57
Marmin, 8, 24, 31, 32, 33, 34, 35,
36, 37, 116
Martin, 6, 41, 49, 50, 52, 98, 112,
125, 129, 135, 147
Masson, 98, 123, 128, 129
Maubaillarcq, 86, 88, 89, 90, 106,
107
Maubailliarq, 87, 88, 89, 90, 93,
95, 98, 106
Mauguet, 55, 57, 58, 59, 63
Mauguet de la Sablonnière, 59
Mecquignon, 112
Meurin, 26, 31, 37, 43, 44, 46, 47,
48, 50, 51, 52
Moling de Trenes, 63
Monbaillard, 59
Mondon, 25
Monet, 58, 72, 113
Monfaucon, 8

Monocove, 145, 146
Monsigny, 122, 136
Musnier, 117
Mutinot., 41

N

Naiet, 5
Namur, 147
Nariot, 71
Nayet, 26
Nicole, 139
Noël, , 40, 46, 114, 123, 134

O

O' Lery, 59
Offroy., 21, 22
Ohier, 105, 106, 109, 144, 145
Ollery., 59
Orlet, 106
Osmond, 50

P

Pacquet, 86
Paillet, 66
Palette, 107
Paque, 11
Paquentin., 86
Parent, 57
Parentin, 124
Parenty, 55, 59, 64, 77, 131
Partz de Pressy, 124
Pascal, 12, 69, 141
Paschal, 71
Pasqual, 68
Pasquet, 79
Payet, 143
Pecquart, 142
Pernel, 104
Pesier, 34
Peter, 34
Picquet, 68, 69, 70
Pihen, 33, 35
Pincédé, 114, 122, 133
Pocquet, 36
Postel, 68
Poultier, 79, 136, 147
Prache, 105, 109
Prenel., 105
Prévost, 14, 66
Prucquenolle., 98, 100
Prunier, 27, 46, 122
Pruquenolle, 10, 14, 15
Puissant, 9

Q

Quehen, 136
Quenehen, 143
Queneul, 52
Queneulle, 124
Queval, 129
Quinement, 41
Quoquiaux, 124, 125

R

Rabbe, 122
Rambault, 122
Raulin, 105
Rault, 107
Regnard,, 98
Regnault, 18, 21
Régnier, 17, 72, 73
Rehaut de Ligny, 60
Remaux, 117
Renault, 19, 21, 110
Richard, 132
Ricouart, 12, 68, 69, 70
Riffard, 102
Robart, 9, 106, 107
Robbe, 33
Robert, 89
Robineau, 38
Robinot, 38
Roche, 65
Rodière, 72, 76, 80, 81, 135, 144,
146
Rogant, 134
Rohart, 31
Rouart, 40
Rouguier, 128
Roussel, 66, 75, 105
Routtier, 55

S

Salembier, 117
Sandre, 110
Sannier, 125, 143
Sauderbonne,, 59
Saudrebonne, 59

Sauvage, 22, 32, 39, 40, 41, 42,
43, 46, 58, 66, 139
Seigneur, 31, 51, 58, 59, 132
Sirier, 62, 109
Sommerard, 24, 42, 61, 64, 120,
121, 135
Souquet, 129
Spelmin, 34, 35
Strager, 34
Stricq, 17
Surelle, 14, 85, 86, 98, 102

T

Tassart, 72, 141
Tauterel, 14, 55
Tautrelle, 9, 10, 15, 16
Tessier, 11
Thiébaud, 87
Thiembronne, 86
Tiesset, 31, 33, 35
Tillette, 63
Tilliette, 58, 74
Tonnequin, 102, 103
Tonser, 132
Touron, 106
Tressler, 50
Tricquet, 61
Troussel, 57
Trupin, 44, 46, 47, 48
Tullier, 122
Tutelle, 69

U

Underhill, 50

V

Vaillant, 56, 57, 61, 66, 68, 69, 70,
84, 85, 86, 87, 98, 102, 112,
134
Vallois, 48, 84
Vallon, 132
Varlet, 139, 140
Vassal, 58, 146
Vasseur, 6, 21, 22, 33, 61, 62, 63,
85
Verlingue, 121
Vignerot, 48, 49
Villerot, 68
Vin, 121
Viviant, 14
Voisin, 52
Vuacongne, 41, 42

W

Wacogne, 41
Wagon, 114
Wallet, 18, 124
Warnier, 61
Wattebled, 9, 14, 15, 16, 17
Wiat, 79
Willecot, 40, 58, 102, 145

Y

Yvart, 43

* * * * *

Sources – Bibliographie

A.C.B. Archives communales de Boulogne

B.M.B. Bibliothèque de Boulogne

A.D. Archives départementales Arras

Registres paroissiaux de Boulogne Saint-Nicolas et Saint-Joseph

Microfilms des registres paroissiaux de Calais, Samer, Montcavrel, Conchil le Temple, La Calotterie. **A.D.**

Fonds des notaires de Boulogne, Samer, Marquise, Montreuil, Calais, Desvres.

Registres des Insinuations du Boulonnais **A.D.**

Registres du Roi – 9B1, 9B2, 9B15, 9B52 **A.D.**

Fonds Bavière **A.C.B.**

Fonds Rodière - Ms 231, 232, 233 **A.D.**

Inventaire des Archives Municipales antérieures à 1790 **A.C.B.**

Epigraphie du Pas-de-Calais : cantons de Samer et de Montreuil **B.M.B.**

Tableaux généalogiques de A. de Rosny – 4753 à 4760 **B.M.B.**

Plans manuscrits de Boulogne et son port **B.M.B.**

Filiations boulonnaises - André Vasseur - Tomes 1 à 6

Fonds Vaillant **B.M.B.**

Carte IGN Boulogne et forêts du Boulonnais 2104 ET

Carte IGN Montreuil – Berck 2105 ET

Le Domaine de Honvault - Alain Honvault

Coutumes du comté de Boulogne – Isabelle Clauzel

Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais – Michel Parenty

Familles anciennes du Boulonnais – Daudruy

Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais – Comte de Loisne

Dictionnaire de l'Académie Française

Les Vieux Manoirs du Boulonnais – Rodière

Histoire de la France rurale Tome 2

Histoire de Boulogne et du Boulonnais – Pierre Héliot

Histoire de Boulogne – Jules Paublan

* * * *

Illustrations – Plans – Cartes – Reproductions de documents et signatures

La ville de Boulogne fin 16 ^{ème} s.	3
Vue de Boulogne et de la Tour d'Ordre	8
Signatures Tautrelle	10
Signatures des tailleurs d'habits – 1646	13
Signature de Nicolas Gressier	20
Signature de Claude Gressier	25
Vue de Boulogne au 17 ^{ème} s.	30
Signatures famille Marmin – Gressier	37
Signature de Claude Gressier le procureur	42
Signatures famille Gressier – Meurin	53
Vue de la haute et basse ville de Boulogne en 1725	55
Signature de Jean Gressier le huissier	56
Signature de Jean de Fay sieur de Louvigny	76
Signatures des héritiers de Jean de Faye	82
Le moulin de Bellozanne	91-92-93
Bellozanne sur les cartes de Cassini et IGN	94
Fordres	95
Fordres	96
Fordres sur la carte IGN	97
Carte Boulogne et ses environs 1548	116
Château de Longvilliers	119-120
Réception d'un maître potier	126
Plan du quartier des potiers	127
Article du journal l'Impartial 1849	127
La ferme de Cobrique	128
La Sénéchaussée de Boulogne	134
Un contrat d'apprentissage de maître apothicaire – 1787	137-138
Signature de Giroux Sannier	143
Acte de naissance à Strasbourg de Louis Bonaventure Gressier	147

* * * *

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 – Les Gressier de la ville de Boulogne au 16 ^{ème} siècle	2
Chapitre 2 - Les Gressier de Boulogne et leur descendance à partir du 17 ^{ème} siècle	
1 Pierre Gressier et Jeanne Tautrelle	9
2 Noël Gressier et Antoinette Dannel et leur descendance	11
- Nicolas Gressier et Claire Manier puis Anne de Hautefeuille	16
Claude Gressier et Louise Auffray	21
Anne Gressier et Jacques Galipot	26
Louis Marie Gressier et Françoise Beaucorroy	28
Bénédicte Antoinette Gressier et Charles Marmin	31
- Anne Gressier et Benigni Robineau	38
- Antoine Gressier et Madeleine Sauvage	39
Louis Marie Gressier et Marie Jeanne Vuacongne	41
Claude Gressier	42
Jacques François Gressier et Catherine Meurin	43
- Jean Gressier et Barbe Duwicquet	55
Marie Gressier et Antoine Manguet	58
Jeanne Gressier et Robert Lamoury	61
- Marie Gressier et Pierre Dubucq	65
- Antoine Gressier et Louise Le Caron	68
Jacqueline Le Gressier et Jean de Faye	71
Marie Gressier et Charles Auguste Garoche	83
3 Antoine Gressier et Jeanne Surelle	85
- Marie Gressier et Charles Maubailliarcq	87
- Marc Gressier et Charlotte Prucquenolle	98
4 Robert Gressier et Marie Deschauffours	101
- François Gressier et Jehanne Tonnequin	102
- Jeanne Gressier et Jean Gardinier	103
Chapitre 3 – Gressier de Boulogne – Varia	108
Chapitre 4 – Compléments aux Tomes 1,2,3,4,5.	115
Index	148
Sources – Bibliographie	152
Illustrations, plans, cartes, reproductions de documents et signatures	153
Table des matières	154

Remerciements

J'ai longtemps hésité à produire ce très modeste ouvrage que les vicissitudes de la vie ne m'ont pas permis de réaliser pleinement, tel que je le désirais. C'était alors faire fi de l'aide fraternelle et constante que m'ont apportée mes amis Alain Honvault, Michel Hénon et Isabelle Condette, sans lesquels cet opuscule n'existerait pas. C'est chaque mois, fidèlement et pendant bien longtemps, qu'ils me ramenèrent des Archives Départementales, la copie des documents notariaux et autres dont je leur indiquais la cote et qu'il leur fallait alors découvrir et photographier, sacrifiant ainsi le temps personnel qu'ils consacraient à leurs propres travaux. Il était hors de question bien évidemment que je leur impose l'exploration de l'immense documentation des Archives Départementales à la recherche des matériaux inconnus à déceler, spécifiques au sujet que je traitais.

J'ai donc décidé d'écrire malgré cela ce discret fascicule 6, dont j'avais affiché l'intention dans le tome 1, conscient de ses manques, mais espérant atteindre cependant le cercle restreint des généalogistes attentifs à l'histoire de notre petite patrie boulonnaise.

Mais si je n'ai pu concrétiser le travail que j'ambitionnais, j'ai mesuré en compensation et à mon grand bonheur, les effets d'une réelle amitié, celle d'Isabelle, Alain et Michel, à qui je renouvelle ma reconnaissance et ma grande amitié.

Raoul Gressier